ÉTUDES ADMINISTRATIVES.

III.[1]

LES THÉATRES.

Les théâtres, où la foule court chercher la dissipation et le plaisir, offrent un sujet de graves méditations à l'administrateur, à l'homme d'état, à tout esprit capable d'apprécier leur influence sur les mœurs, sur l'art, sur la gloire littéraire d'un pays. Ils peuvent, selon la loi qui les régit, épurer ou corrompre les cœurs, former ou pervertir le goût, procurer à la bienfaisance publique d'utiles ressources, ou imposer aux contribuables des charges onéreuses. Des intérêts considérables et de nature très diverse sont engagés dans leur exploitation.

Il y a dix ans, l'attention de la chambre des communes d'Angleterre fut appelée sur cette question, et, suivant une habitude qui n'est pas encore entrée dans nos mœurs parlementaires, une enquête fut ouverte pour recueillir les faits, signaler les besoins et indiquer les

(1) Voyez les livraisons du 15 octobre et du 15 novembre 1841 pour *le Conseil d'état*, et du 1er décembre 1842 pour *la Préfecture de Police*.

réformes nécessaires. En douze séances, trente-neuf témoins, représentant les divers intérêts qui étaient en jeu, eurent à répondre à plus de quatre mille questions. Les entrepreneurs de théâtre avaient pour organes sept propriétaires, six régisseurs ou directeurs de Londres, et deux spéculateurs de province, l'un directeur de six théâtres, l'autre locataire de trois. Les comédiens étaient défendus par six d'entre eux, choisis dans les diverses catégories, depuis Kean et Macready jusqu'à de pauvres acteurs des théâtres secondaires et des troupes ambulantes. Huit auteurs et un compositeur invoquaient les droits de la propriété littéraire. Les nécessités de gouvernement et de police avaient pour interprètes deux magistrats, un contrôleur au département du chambellan, deux censeurs. Des pièces officielles en assez grand nombre furent produites. De cette enquête approfondie sont sortis deux bills appuyés sur une expérience constatée.

Cet exemple n'a pas été suivi en France. Une loi présentée dans la dernière session, déjà adoptée par la chambre des pairs, et qui sera prochainement discutée au Palais-Bourbon, a été préparée sans qu'on ait cru devoir appeler ni entendre aucune des parties intéressées. Nos formes administratives, qui concentrent un si grand nombre de renseignemens officiels entre les mains du gouvernement, auraient pu, jusqu'à un certain point, tenir lieu d'une enquête; mais le ministère, à l'appui de son projet, n'a produit aucune pièce, donné aucune explication, fourni aucun document. Nous nous proposons de suppléer à ce silence. Interroger tour à tour la loi, les règlemens et ceux des actes de l'administration qui ont reçu quelque publicité, en indiquer les résultats et les lacunes, rechercher les mesures à prendre, le but à poursuivre : telle est la tâche que nous nous imposons. Si ce travail répond à notre désir, il facilitera une discussion qui nous paraît avoir été jusqu'ici dépourvue de l'intérêt que comportait cette question.

I.

Analysons d'abord l'enquête anglaise de 1832, dont nous nous proposons d'adopter le cadre pour nos propres recherches : ce résumé offrira un élément de comparaison et présentera quelques détails curieux sur les habitudes d'un gouvernement trop souvent pris pour modèle du nôtre, mais toujours digne d'être étudié.

L'Angleterre est un pays libre; la presse y jouit de franchises à peu près illimitées; l'autorité publique, presque toujours passive, n'y exerce que des attributions fort restreintes. On pourrait en conclure

que les théâtres y sont dégagés d'entraves : il semble que la faculté de les ouvrir doive résulter du principe de la liberté industrielle, et celle d'y donner des représentations, du droit d'écrire, de parler et de s'assembler, droit reconnu par la loi commune. Cependant de tout temps la législation la plus restrictive a pesé sur les théâtres; les entreprises sont soumises à l'autorisation préalable, et les représentations à la censure. Ce régime de priviléges était établi depuis un temps immémorial; loin de l'attaquer en principe, l'enquête de 1832 semble n'avoir eu pour objet que de le rendre plus efficace.

Habitués à notre législation ordinairement si claire, si exactement observée par notre magistrature, nous avons peine à comprendre l'état de désuétude où la loi sur les théâtres était tombée en Angleterre par suite des difficultés qu'on opposait à son application. Le théâtre du Strand était ouvert depuis vingt ans, un autre depuis quatorze, sans autorisation. Le chambellan préposé au gouvernement des théâtres voyait son pouvoir paralysé par une singulière subtilité. Son autorité, disait-on, est « permissive et non prohibitive. » En vain les théâtres privilégiés menaçaient de faire des poursuites : le préjugé public paralysait le plus grand nombre. Si l'un d'eux obtenait une sentence au risque de se ruiner en frais judiciaires, les délinquans condamnés se substituaient un prête-nom, qu'un acte d'insolvabilité affranchissait de toute peine. Le plus souvent, les magistrats eux-mêmes semblaient prendre parti contre les plaignans; au lieu de dire aux accusés : « Prouvez que vous êtes autorisés, produisez votre licence, » ils disaient aux accusateurs : « Prouvez que les défendeurs n'ont pas de licence. » Ils prétendaient obéir, en procédant ainsi, au sens et à la lettre des statuts, la loi, suivant eux, n'admettant jamais que des accusés fussent tenus de prouver contre eux-mêmes.

Mille ruses qu'autorisait l'esprit formaliste de la justice anglaise étaient employées pour éluder la loi. On raconte qu'à Wolverhampton, où les quatre Kemble donnaient des représentations non autorisées, on avait imaginé d'envoyer des invitations gratuites. Par ce moyen, la prohibition qui n'atteignait que les théâtres où l'on était admis en payant, ne se trouvait plus applicable; seulement, les annonces se terminaient par cet avis : *Nota bene.* — Le billet est gratis, mais M. T*** (le régisseur) possède une excellente poudre dentifrice à 2 sh. 1 d. la boîte (*box*, qui signifie à la fois loge et boîte). Entrez et achetez. » Aucune poursuite ne fut exercée.

Ainsi la loi était impuissante et la répression nulle; plus de douze théâtres étaient exploités à Londres sans autorisation. On signalait de

semblables désordres dans les provinces. Frappée de ces abus, la commission d'enquête demanda que le pouvoir du chambellan fût étendu et mieux défini, et que des mesures fussent adoptées pour qu'aucune entreprise ne pût s'établir sans autorisation; toutefois, elle respecta le principe de la concurrence, et proposa, tout en maintenant les théâtres déjà autorisés, de déclarer que l'autorisation ne pourrait être refusée toutes les fois que, dans une grande paroisse ou un district populeux, l'ouverture d'un théâtre serait sollicitée par une pétition signée de la majorité des chefs de famille. Le chambellan devait être investi du droit de fermer tout théâtre non autorisé, et de se pourvoir auprès du ministre de l'intérieur pour faire prononcer sommairement la clôture de ceux qui auraient violé les conditions de leur privilége ou offensé la morale publique. Un bill qui reproduisait les conclusions de l'enquête passa presque sans opposition à la chambre des communes. Plus sévère, la chambre des lords le repoussa. Les raisons ne manquaient point pour justifier cette rigueur. On reprochait à ce bill de porter atteinte à la prérogative royale dans la disposition qui obligeait, en certains cas, le chambellan à accorder des priviléges; on l'accusait de violer les droits de la propriété en créant une concurrence ruineuse pour les théâtres patentés. L'évêque de Londres s'éleva surtout avec force contre la proposition, se récria contre le préambule, qui considérait le théâtre comme un amusement moral et innocent, et se livra aux plus véhémentes attaques. Un projet qu'on accusait de blesser à la fois les priviléges de la couronne, les intérêts de la religion et le droit de propriété, ne pouvait trouver grace devant les tories. Le bill fut donc rejeté; représenté l'année suivante, il éprouva le même sort. Ce n'est que sous le ministère actuel que la question put être engagée de nouveau : un bill du 22 août 1843 adopte le travail de 1832 dans quelques-unes de ses dispositions, mais lui substitue un système plus simple et plus absolu. Aucun théâtre ne peut s'ouvrir, dans toute l'étendue de la Grande-Bretagne, sans lettres patentes de la reine ou sans une licence délivrée, selon les lieux, par le lord-chambellan ou par les juges de paix réunis en session spéciale, au nombre de quatre au moins; en cas de contravention, l'amende encourue peut s'élever jusqu'à 20 livres sterl. pour chaque représentation non autorisée. Les pouvoirs du chambellan sont circonscrits dans l'enceinte de Londres et Westminster, de la banlieue et des résidences royales. L'autorisation se paie comme toute chose en Angleterre, où en général le public qui s'adresse à un employé de l'état est tenu de lui donner un salaire. Un tarif est établi à cet effet : le maximum de la rétribution s'élève, pour le chambellan, à 10 shellings

et pour les juges de paix à 5 shellings, pour chaque mois d'ouverture du théâtre. L'autorisation est accordée à un directeur responsable; son nom doit être imprimé sur toutes les affiches; il doit fournir un cautionnement de 500 liv. sterl. au plus, et présenter à l'agrément de l'autorité deux répondans, chacun pour une autre somme de 100 liv. sterl. au maximum. Ces sommes sont destinées à garantir l'observation des règles imposées à l'entreprise et le paiement des amendes qu'elle pourrait encourir. Le chambellan a droit d'ordonner la clôture, tant qu'il le croit convenable, de tout théâtre où éclate quelque désordre ou sédition; il peut aussi interdire les représentations à certains jours marqués. Les juges de paix, pendant leurs sessions, déterminent les règlemens à suivre pour assurer l'ordre et la décence dans les théâtres de leur juridiction, et pour fixer les époques où ils doivent s'ouvrir ou se fermer. Ces règlemens sont annexés aux autorisations, et toute infraction, constatée par une déclaration sous serment, peut entraîner la clôture à temps. Dans la circonscription des universités d'Oxford et de Cambridge, et à la distance de quatorze milles, les théâtres doivent en outre être autorisés par le chancelier ou le vice-chancelier de l'université, lequel peut aussi, en cas de désordre, retirer la permission. Tout acteur qui joue sur un théâtre non autorisé encourt une amende dont le maximum est de 10 liv. sterl. par représentation; la loi est applicable à toute représentation pour laquelle les spectateurs sont assujettis à payer une somme en argent, ou toute autre rétribution directe ou indirecte, ou même à acheter un objet quelconque; elle atteint aussi les tavernes, cafés, etc., qui feraient jouer la comédie; il est formellement exprimé qu'en cas de poursuite le théâtre accusé devra prouver qu'il est autorisé, et sera considéré comme ne l'étant point, s'il ne peut produire sa licence. Sont exceptées des prescriptions de la loi les représentations données en vertu de la permission des autorités locales dans les foires, fêtes et réunions établies par l'usage. Les mesures prises par les juges de paix peuvent être l'objet d'un recours à la session trimestrielle. Telles sont les dispositions adoptées. Le projet proposait de réserver aux théâtres qui en avaient déjà le privilége exclusif le droit de jouer les ouvrages de Shakspeare et interdisait au lord-chambellan la faculté de l'étendre à d'autres entreprises. Cette disposition n'a pas été maintenue. Le parlement s'est refusé à déclarer qu'il ne serait pas loisible à tout théâtre d'offrir aux applaudissemens du public les chefs-d'œuvre du poète national : hommage légitime rendu au génie, satisfaction bien innocente de l'orgueil anglais, car il était constaté et reconnu que les tragédies de Shakspeare se jouaient rarement et n'attiraient point la foule.

Jusqu'au bill de 1843, les privilèges accordés aux entreprises les assujettissaient à un genre déterminé d'ouvrages. Les grands théâtres étaient seuls autorisés à jouer la tragédie, la comédie, et toute espèce de pièce comprise sous la catégorie de *drame légitime*, dénomination plus littéraire que légale. Les théâtres secondaires (*minor theatres*) étaient consacrés à l'opéra-comique ou au vaudeville (*burlettas*) et aux ballets; mais ces divers genres, soit insuffisance des règlemens, soit impossibilité d'une désignation précise, se confondaient et étaient mal distingués. L'enquête de 1832 chercha à obtenir des définitions exactes, et ne recueillit que des explications vagues et contradictoires. Un témoin n'appelle *drame légitime* que les œuvres de Shakspeare, d'Otway, de Rowe, de Sheridan, de Colman et des autres auteurs classiques. Un autre, ne considérant que le théâtre même où les pièces étaient représentées, définit le *drame légitime* « tout ouvrage joué à Drury-Lane ou à Covent-Garden; » d'autres, « toute œuvre dramatique dans laquelle n'entre ni musique ni chant; » quelques-uns pensent qu'une pièce où le chant serait introduit n'en appartiendrait pas moins au drame légitime, pourvu que *rien n'y outrageât la nature.* Un témoin mieux inspiré, Payne Collier, entend par drame légitime « tout ouvrage qui a un bon dialogue, de bons caractères et une bonne moralité. » La signification du mot *burletta* n'est pas moins vague. La plupart des gens du métier s'accordent néanmoins à le définir « une petite pièce mêlée de danses et de chants. » La confusion des genres était encore augmentée par les habitudes du public anglais. Les premiers théâtres jouent toujours, après la tragédie ou la comédie, des pantomimes ou des farces qui tranchent grossièrement avec les grands ouvrages de leur répertoire, et cependant l'abus des mots a été porté au point de qualifier les pièces de ce genre, représentées sur les grands théâtres, du nom de *farces légitimes.*

Le nouveau bill ne contient aucune disposition relative à la désignation des genres, mais il confère au lord-chambellan des pouvoirs si étendus, que les nouvelles autorisations pourront encore établir des prescriptions spéciales sur ce point. L'enquête de 1832 a révélé les prétentions des théâtres patentés, qui se disaient seuls autorisés à jouer le répertoire des grands écrivains dramatiques : ces prétentions avaient été défendues dans la chambre des lords, et, comme elles se fondent sur la possession, toujours si puissante dans les habitudes de l'Angleterre, elles seront certainement prises en très grande considération.

Le droit d'ouvrir un théâtre en Angleterre est, comme on vient de le voir, subordonné à une permission de l'autorité publique, et cette

permission peut être retirée en certains cas. Les représentations ne sont pas soumises à un régime moins restrictif : bien que la liberté de la presse soit reconnue et consacrée comme un des premiers droits du peuple, toutes les pièces de théâtre sont soumises à la censure. Un pamphlet dialogué de Fielding, *Pasquin*, paraît avoir amené l'établissement de ce mode de surveillance. Cette pièce contenait une satire très violente du pouvoir politique, et Fielding portait la licence de ses attaques jusqu'à l'emportement et la provocation. La censure, condamnée seulement par quelques esprits absolus, n'a soulevé aucune réclamation puissante dans l'enquête de 1832. De graves témoins en ont reconnu la nécessité. « Les allusions politiques, dit l'un d'eux, M. Thomas Morton, dont les ouvrages ont eu l'heureux privilége d'attirer la foule, sont avidement saisies par les spectateurs. La scène devient un foyer de provocation; les applaudissemens y enflamment les esprits, les mécontentemens publics peuvent s'y traduire en révoltes. Rien de plus terrible qu'une assemblée furieuse (*enraged*). Je tiens, dit-il encore, du célèbre Talma, que la révolution française ne fit que des progrès insignifians tant que les théâtres ne servirent point d'arène aux passions populaires; mais aussitôt que la scène devint une tribune, le mouvement fut irrésistible. » Plusieurs considèrent la censure comme avantageuse aux théâtres. Une surveillance étroite et constante peut seule protéger efficacement la société. Le public ne souffrirait pas des représentations ouvertement immorales ou séditieuses, mais il en tolérerait dans lesquelles l'immoralité et la sédition s'infiltreraient à certaines doses.

La censure paraît avoir été conciliante et facile; elle a provoqué peu de plaintes. Quelques-uns l'accusent de caprice ou de partialité; la plupart rendent hommage à son bon esprit. L'examinateur lit les pièces, efface les passages ou les mots qui lui paraissent répréhensibles, et, si l'ensemble attire son blâme, prononce une interdiction complète. Il s'attache à supprimer tout ce qui est indécent, profane ou irréligieux, tout ce qui justifie ou encourage le vice ou le crime, tout ce qui fait allusion aux évènemens publics contemporains, et surtout les mots qui peuvent exciter du trouble. Une tragédie de *Charles Ier* fut refusée, parce qu'il ne manquait à la peinture du régicide que de voir tomber sur le théâtre la tête du monarque infortuné. Dans une autre pièce, on faisait dire à un personnage, en parlant du roi Guillaume : « Il joue du violon comme un ange. » Cette phrase fut supprimée. La censure retranche sévèrement toutes les expressions grossières ou impies. Ainsi, elle ne souffre pas ces

mots : *Sur mon sang et mon ame;* elle repousse tout emploi inutile du nom du Créateur, tout passage contraire aux opinions religieuses, tout jurement : *Dieu me damne,* etc. Dans l'opinion des censeurs, la tragédie peut comporter l'emploi du nom de l'Être suprême, jamais la comédie. Parfois, au dire de Charles Kemble, la censure fait des suppressions quelque peu frivoles et qui décèlent plus de pruderie et de bigotisme que de lumières et d'élévation d'esprit. L'un des censeurs entendus consent bien à ce qu'un amant dise à sa maîtresse : *Mon ange;* mais un autre, George Colman, s'y oppose absolument, comme à un empiétement sur le domaine sacré; il proscrit le mot *cuisse* comme indécent, et celui de *lutin damné* comme blasphématoire. Le témoin qui a signalé ces rigueurs est le fécond Moncriff, auteur de deux cents pièces de théâtre, qui toutes ont été censurées. Or, ce même George Colman, qu'effarouche l'innocente expression d'*ange*, a lui-même écrit pour le théâtre et ne s'est pas toujours montré si chatouilleux. Le président de l'enquête se donne le malin plaisir de le lui rappeler, et lui fait, sous air d'information, subir perfidement une petite torture dans le dialogue suivant : « Le comité a appris que vous aviez retranché d'une pièce l'épithète d'*ange* appliquée à une femme. — Oui, en effet, parce qu'un ange est une femme, si vous voulez, mais une femme céleste. C'est une allusion aux anges de l'Écriture, qui sont des corps célestes. Toutes les personnes qui ont lu la Bible le savent, et, si elles l'ignorent, je les renvoie à Milton. — Vous rappelez-vous le passage dans lequel vous avez fait cette suppression? — Non, je ne puis pas charger ma mémoire de tout ce bagage; je ne sais s'il m'est arrivé de supprimer un ange ou deux, mais il y a apparence que je l'aurai fait une fois ou l'autre. — Les anges de Milton ne sont pas des dames (*ladies*)? — Non, mais quelques anges de l'Écriture le sont, je crois. — En admettant que vous vous décidiez quelque jour à laisser passer quelque ange dans un opéra ou une farce, quelle serait, selon vous, l'impression qu'en éprouverait le public? — Je ne saurais le dire, je ne puis sonder le cœur de ceux qui sont à la galerie, au parterre ou dans les loges.... — Comment conciliez-vous vos opinions d'aujourd'hui avec l'emploi que vous-même avez fait, dans quelques-unes de vos compositions le plus applaudies, de mots que vous trouvez impies et de juremens qui vous blessent? — Si j'en avais été l'examinateur, je les aurais raturées, et je le ferais maintenant. Alors ma position était autre. J'étais un auteur graveleux et leste; aujourd'hui je suis le censeur dramatique. Alors je faisais mon métier d'auteur; en ce moment, je fais celui de censeur. — Ces pièces qui ont eu

tant de succès et que vous ne pouvez plus corriger aujourd'hui, croyez-vous qu'elles aient corrompu les mœurs? — Elles ne les ont certainement point purifiées, et je regrette d'y avoir introduit ces profanations. En qualité d'être moral, on devient plus sage avec les années, et je serais très heureux d'alléger mon esprit de ce souvenir. — Est-ce à dire que vous regrettez d'être l'auteur de *John Bull?* — Non, sans doute; c'est autre chose. Je puis ne pas me repentir d'avoir fait un bon pudding; mais, s'il contient quelques raisins gâtés, je serais charmé de les en extraire. »

La commission d'enquête ne fit aucune proposition relativement à la censure; elle se borna à critiquer le mode de perception des taxes prélevées par les officiers du lord-chambellan. Le bill de 1843 a sanctionné et régularisé le régime observé jusqu'alors. D'après les dispositions de ce bill, une copie de tout ouvrage dramatique nouveau ou de tout acte, scène ou fragment quelconque, ajouté à un ouvrage ancien, doit être adressée au lord-chambellan sept jours au moins avant la première représentation, avec l'indication du théâtre et du jour où l'on se propose de le jouer, et la représentation peut toujours, avant ou après cette période de sept jours, en être défendue. Un droit est dû pour l'examen; il ne peut excéder 2 guinées et doit s'acquitter au moment même de l'envoi de la copie. L'interdiction peut être prononcée toutes les fois que le chambellan croit qu'elle est commandée par l'intérêt des bonnes mœurs, du *decorum*, ou de la paix publique (*for the preservation of good manners, decorum or of the public peace*); elle est absolue ou temporaire et comprend tous les théâtres de la Grande-Bretagne ou quelques-uns seulement. Quiconque représente un ouvrage interdit, ou même non autorisé par le lord-chambellan, est soumis à une amende qui peut s'élever à 50 livres sterling, et l'autorisation est retirée au théâtre. Dans la dénomination générale d'ouvrage dramatique sont compris les tragédies, comédies, farces, opéras, vaudevilles (*burlettas*), intermèdes, mélodrames, pantomimes, et autres productions destinées à la scène, soit dans leur entier, soit par fragmens.

On ne saurait étudier les intérêts du théâtre sans se préoccuper de ceux des auteurs dramatiques, qui s'y lient étroitement. A cet égard, la législation anglaise jusqu'en 1833 avait témoigné pour les droits de la propriété littéraire le plus condamnable dédain. Il n'était pas nécessaire d'obtenir la permission de l'auteur avant de jouer sa pièce, ni de lui payer un droit quelconque, comme en France, pour chaque représentation. L'auteur n'obtenait une rétribution que du théâtre même

auquel il livrait son manuscrit et avec lequel il traitait. Les théâtres de province se croyaient libres, et l'étaient par le fait, de jouer toute pièce déjà représentée à Londres, et ceux de Londres toute pièce déjà publiée, parce qu'elle était alors considérée comme appartenant au domaine public. Afin de retarder l'exercice de ce droit, si l'on peut donner ce nom à un véritable vol, le théâtre, en traitant avec l'auteur, convenait qu'il ne publierait sa pièce qu'après un délai de trois mois; mais des juges avaient décidé, contre O'Keefe, que la représentation constituait une publication. Des sténographes venaient donc s'emparer de la pièce, au théâtre, pendant la représentation; un bureau central la vendait, et elle se jouait partout sans entrave : alors c'était à qui des directeurs ne traiterait pas avec l'auteur. Les copies se vendaient 2 ou 3 livres, et cette industrie de forban enrichissait le sténographe et les autres théâtres en ruinant le malheureux auteur. Aussi, les écrivains dramatiques firent entendre les plaintes les plus vives et demandèrent d'une voix unanime que la loi française fût adoptée. Les faits les plus crians étaient signalés. *Mazaniello*, représenté plus de cent cinquante fois à Drury-Lane avec un immense succès, n'avait pas rapporté un shelling à son auteur. Suivant les conventions, celui-ci devait recevoir 50 livres pour trois représentations jusqu'à la vingt-quatrième; mais l'entrepreneur ayant fait banqueroute sans avoir tenu ses engagemens, ses successeurs repoussèrent toute solidarité et continuèrent à donner la pièce sans rien payer. Ils invoquèrent l'usage qui conférait la propriété d'un ouvrage au théâtre où il avait été une fois représenté. « C'est ainsi, dit l'auteur entendu dans l'enquête, qu'après les plus grands et les plus légitimes succès, mes ouvrages ne m'ont rapporté qu'amertume et humiliation. J'ai dû, de semaine en semaine, solliciter de misérables sommes de 10 livres en récompense de mes veilles, et j'avoue que je succombe sous le poids de ces odieuses iniquités. On m'a dit enfin que la cour de la chancellerie était désormais mon seul refuge; mais je sais bien qu'un pauvre diable comme moi ne peut point s'y aventurer. » Un autre auteur, Jerold, se plaignait de spoliations semblables. Une de ses compositions, *The black eyed Suzanna*, jouée quatre cents fois en un an, ne lui avait produit que 60 livres. Il avait sollicité une gratification supplémentaire; mais Covent-Garden avait fort mal accueilli cette prétention impertinente. Un des théâtres patentés avait pris à une entreprise secondaire une pièce de Moncriff. Celui-ci voulait poursuivre; malheureusement il lui fallait d'abord dépenser 80 livres en frais judiciaires : incapable de se les procurer, il dut renoncer à se faire rendre justice. Moncriff, cet auteur de plus de deux

cents pièces, avait été engagé par Drury-Lane pour dix ans à 40 shellings par semaine, pour composer ou plutôt pour improviser des drames et des farces; on les lui commandait selon le besoin, quelquefois vingt-quatre heures d'avance. Une de ces pièces, jouée trois cents fois, lui valut 200 livres. « Si l'on me donnait un écu par représentation, dit-il, au lieu d'être un des plus pauvres de mon pays, j'occuperais un rang parmi les plus riches. »

Ces faits durent frapper vivement la commission d'enquête; elle déclara que les auteurs étaient livrés à une oppression inique et intolérable, et démontra que l'intérêt de la littérature dramatique était également compromis par ce régime de spoliation. A ses yeux, la seule comparaison des procédés qu'avaient à subir les auteurs dramatiques avec la protection dont jouissaient les autres écrivains devait détourner tout auteur éminent et en renom de la carrière du théâtre. La commission insistait sur la nécessité d'assurer à l'auteur dramatique les mêmes garanties qu'à l'auteur de toute autre production, et d'empêcher que son œuvre fût représentée sans son consentement exprès ou formel sur aucun théâtre de Londres ou de la province. On voulut immédiatement porter remède à des désordres sans excuse, et, dès la session suivante, un bill, proposé par M. L. Bulwer et définitivement adopté le 10 juin 1833, établit que, par application du principe qui reconnaissait les droits exclusifs des auteurs sur l'impression de leurs œuvres pendant leur vie, et au moins pendant vingt-huit ans à partir de la première publication, les écrivains dramatiques jouiraient seuls, pendant le même temps, du droit de représenter ou de faire représenter sur les théâtres de la Grande-Bretagne et de ses dépendances les ouvrages de leur composition. Les contrevenans furent déclarés passibles d'une indemnité proportionnée au bénéfice usurpé ou au dommage éprouvé par l'auteur, indemnité qui en aucun cas ne pourrait être inférieure à 40 sh. Ce bill ne fournissait aucun moyen d'assurer le recouvrement des rétributions qu'il autorisait à établir. Pour y parvenir, les auteurs dramatiques se sont réunis en société et ont nommé des agens dans toutes les villes du royaume. Cette association autorise les entrepreneurs de théâtre à jouer les ouvrages de ses membres, moyennant un tarif dont le minimum est de 7 shellings; cependant un assez grand nombre d'auteurs, et entre autres M. Sheridan Knowles, n'ont point voulu en faire partie et se sont constitué des agens particuliers chargés de défendre leurs intérêts.

Ce nouveau régime a dû modifier la situation des auteurs, mais certains usages révélés par l'enquête de 1832 ont probablement continué

d'exister. Ainsi les théâtres de Londres n'ont ni comités ni lecteurs attitrés pour prononcer sur le mérite des ouvrages. Le directeur consulte qui bon lui semble, s'adresse chaque fois à un examinateur différent, et à moins qu'il ne s'agisse d'un écrivain ou d'une production tout-à-fait hors ligne, prend successivement l'avis de deux ou trois personnes. Les acteurs sont désignés dans l'enquête comme des juges peu sûrs; ils se trompent, dit-on, souvent et jugent mal les effets de la scène. Un témoin en donne pour raison qu'ils sont les êtres les plus capricieux de la terre. L'auteur reste propriétaire de son manuscrit et le vend lui-même à l'éditeur chargé de la publication; mais aujourd'hui la valeur en est complètement nulle. Il y a trente ans, 100 livres sterl. pour une pièce représentaient un prix peu élevé; aujourd'hui, on en obtient à peine 10, et souvent on ne les peut vendre à aucun prix. Depuis que les pièces étrangères sont traduites en anglais, le prix du manuscrit est réduit presque à rien; c'est à peine si Sheridan Knowles a pu vendre celui du *Hunchback*, qui avait obtenu un grand succès. On ne considère plus les ouvrages dramatiques comme appartenant à la littérature proprement dite, comme devant trouver place dans les bibliothèques. Quant aux avantages résultant de la représentation pour l'auteur, les usages ne paraissent pas avoir été modifiés par les nouvelles dispositions de la loi. Covent-Garden accordait généralement pour chaque pièce 100 livres à la troisième représentation, 100 à la sixième, 100 à la neuvième et 100 à la quarantième, mais il est rare qu'on atteigne ce nombre. Le plus haut prix donné pour une tragédie ou une comédie n'excédait pas 900 livres. Généralement, on n'attribuait rien à l'auteur de la musique d'un opéra; cependant Weber avait touché 500 livres sur le prix donné pour *Oberon*. Au même théâtre, une pièce en trois actes, traduite du français, rapportait, en cas de succès, de 200 à 400 livres. Drury-Lane accordait 33 livres 6 shellings 8 deniers pour chaque représentation jusqu'à la neuvième, et un supplément de 100 livres à la vingtième. Dans les six années antérieures à l'enquête, les deux grands théâtres avaient dépensé chacun 1,500 livres en droits d'auteur. Les théâtres secondaires avaient d'autres tarifs. Celui de la Cité allouait 10 livres par pièce, celui de Cobourg de 20 à 25 livres, jamais davantage; quelquefois on accordait aux auteurs une guinée ou une demi-guinée par représentation, mais point de représentation à bénéfice. Les farces rapportaient communément 50 livres par trois représentations. D'après plusieurs dépositions, aucun auteur n'avait touché plus de 5,000 livres en un an. Cependant les plaintes des écrivains portaient moins sur la modicité des

tarifs que sur la difficulté qu'ils éprouvaient à se faire jouer. Covent-Garden et Drury-Lane, qui autrefois représentaient régulièrement, dans chaque saison, deux ou trois comédies et un grand nombre de farces *légitimes*, ne donnaient presque plus de nouveautés. On soumettait chaque année au directeur de Haymarket cent à cent cinquante pièces; il n'en jouait que cinq ou six. Somme toute, indépendamment des abus auxquels le bill de 1833 a tenté de remédier, le théâtre paraissait peu lucratif pour les écrivains; le bill a nécessairement amélioré leur situation en mettant un terme à des actes de spoliation : nous doutons cependant qu'il ait créé à leur profit des ressources que l'état précaire de l'industrie dramatique ne leur permettait guère d'espérer.

L'enquête de 1832 a encore fourni des renseignemens curieux sur les comédiens. L'Angleterre ne possède aucune école dramatique, aucun établissement analogue à notre Conservatoire et à ses classes de musique et de déclamation. Aussi ne s'y forme-t-il point de sujets pour représenter le répertoire classique, Shakspeare, Otway, etc. Ce sont les théâtres de province qui servent de pépinière à ceux de la métropole; York, Bath, Dublin et Liverpool passent pour former les meilleurs acteurs. Kean s'est élevé sur les théâtres de province.

La condition des acteurs est généralement précaire, difficile, et peu digne d'envie; loin de s'améliorer, elle est devenue plus critique, sous l'influence de certains préjugés qui s'enracinent chaque jour davantage. Leur découragement perce dans leurs dépositions. « Quiconque peut faire autrement, dit Macready, ne se jette point dans la carrière ingrate du théâtre. » Tandis que les grands acteurs font la loi, les médiocres la subissent. On se dispute les premiers, et les seconds se donnent au rabais, double effet d'une concurrence excessive. « Les théâtres qui s'ouvrent sur tous les points, au dire d'un comédien dans l'enquête, dégradent la profession; ils se procurent un acteur d'élite qu'ils appellent leur *étoile* (*star*), et le reste de la troupe est misérable. » Les acteurs des grands théâtres n'ont pas le droit de jouer sur les scènes secondaires. Ils sont tenus de se pourvoir d'une permission spéciale, qui, du reste, leur est ordinairement accordée. Il a fallu un ordre du lord-chambellan pour contraindre Covent-Garden et Drury-Lane à laisser paraître leurs acteurs à Haymarket, pendant le temps de leur clôture, du 30 juin au 30 septembre. Les deux théâtres patentés se sont concertés pour ne prendre qu'après une saison, depuis leur retraite, les acteurs sortis de leurs troupes respectives. Ils s'étaient même coalisés pour limiter les traitemens, mais Drury-Lane a manqué le premier à cet engagement.

On n'a recueilli aucune évaluation précise des émolumens ordinaires des acteurs. Un régisseur prétend que tous ceux des grands théâtres qui ont eu de l'ordre ont pu, sinon s'enrichir, du moins se constituer une fortune indépendante; mais il n'énonce aucun fait précis, ne présente aucun calcul à l'appui de cette assertion assez vague. Les acteurs sont généralement payés à la semaine, quelques-uns à la représentation. Kean a joué pendant deux ans à Haymarket moyennant 50 livres par soirée; une autre année, il n'obtint plus que 33 livres 1/3, et la quatrième que 30 livres. Le théâtre Cobourg donnait alors 60 livres par représentation à son meilleur acteur. En province, la situation des comédiens est encore plus triste que dans la métropole. Leur plus haut salaire, dans les théâtres de première classe, ne dépasse pas trois guinées par semaine; encore doivent-ils prélever sur cette somme leurs frais de voyage de ville en ville, et l'achat ainsi que l'entretien de leurs costumes. Les comédiens ambulans sont soumis aux règlemens des foires; ils prennent des permissions des autorités locales. Quoique peu nombreux, ils meurent de faim; « mais, dit un témoin, ils sont sobres. — Les théâtres de province, ajoute un des acteurs ambulans les plus distingués, n'ont jamais pu me faire vivre, moi et ma famille. J'ai toujours été dans la gêne avec les ressources insuffisantes qu'ils me procuraient. » Les grands théâtres envoient à la recherche des talens dans toutes les parties de l'Angleterre et se recrutent dans les troupes de province, qui passent pour une meilleure école que les théâtres secondaires de Londres; cependant il n'y a pas un sixième des bons acteurs qui puissent espérer un engagement à Drury-Lane ou à Covent-Garden, objet de leur dernière ambition.

Sous le régime que nous venons de retracer, les théâtres souffrent et font de vains efforts pour échapper à la ruine. Ceux de Londres sont dans l'état le plus déplorable. Par une singularité remarquable, la foule se porte surtout à l'opéra italien et au théâtre français, et, sur les scènes secondaires, la plupart des pièces sont traduites du français. Des deux théâtres nationaux, l'un a été fermé à plusieurs reprises : c'est Covent-Garden. L'autre, celui de Drury-Lane, n'a point fait de bonnes affaires, malgré la direction de Macready. L'enquête de 1832 a dévoilé la marche et les causes de cette ruine. Drury-Lane pliait déjà à cette époque sous le poids d'une dette évaluée à 6 ou 700,000 livres sterling. De 1809 à 1832, les recettes de Covent-Garden avaient constamment baissé; dans les dix premières années de cette période, la moyenne s'élevait à 83 ou 84,000 livres sterling par an; dans les dix dernières années, elle était descendue à 53 ou 54,000. La période la plus florissante a été celle de 1810 à 1815, époque de sa-

crifices et de grands efforts nationaux, mais aussi de prospérité intérieure, ce qui fait dire à un témoin que le retour de la paix a tari toutes les sources de la fortune publique en Angleterre.

Les dépenses qu'entraîne une exploitation théâtrale à Londres sont excessives. Pour les grands théâtres, l'énormité de leurs charges tient à un personnel trop considérable. Tandis qu'à Adelphi la troupe entière paraît tous les soirs, à Drury-Lane et à Covent-Garden un tiers à peine est employé dans chaque représentation. Le reste demeure oisif, et cependant, à peu d'exceptions près, les acteurs y sont toujours payés, soit qu'ils jouent ou se reposent. L'opéra ayant tout envahi, ces théâtres sont obligés d'entretenir deux troupes à la fois. Il en résulte que, quand un opéra ou une tragédie obtient un succès qui permet de le donner tous les soirs, la plus grande partie de la troupe devient un fardeau inutile et grève le budget de l'entreprise sans aucune compensation.

Le besoin de faire de grosses recettes condamne les grands théâtres à recourir à tous les expédiens propres à piquer la curiosité publique. Ils ne pourraient se soutenir, s'ils se bornaient à la tragédie et à la comédie; ils donnent des pantomimes, des ballets, des pièces à spectacle, des farces; les pantomimes ont principalement le privilége d'attirer la foule, surtout pendant les fêtes de Noël. Depuis la reconstruction de Covent-Garden en 1809 jusqu'en 1821, l'entreprise ne s'est pas libérée d'un shelling au moyen du *drame légitime;* tous les bénéfices ont été obtenus par les pantomimes de Noël. On a converti les théâtres en ménageries. Au grand scandale des amis du théâtre national, des tigres et des lions ont été introduits à Drury-Lane et à Covent-Garden, et y ont obtenu un ignoble succès. Après les farces, les ouvrages les plus populaires sont ceux où le crime est représenté dans toute sa nudité. Les scènes de meurtre attirent et captivent le peuple. Le parterre, ordinairement bruyant, devient silencieux et recueilli dès que la lame d'un poignard brille à ses regards; c'est le grand mérite de Macbeth, c'est la fortune du théâtre de Thurtill, qui représente incessamment les drames les plus sanglans. Il paraîtrait que tandis que les grands théâtres prostituaient leur scène pour rétablir leurs affaires, les représentations des entreprises secondaires prenaient un caractère plus élevé. Il y a trente ou quarante ans, on y donnait des pièces à peine supportables sur les tréteaux de la foire. Depuis, les auteurs se sont montrés plus scrupuleux, les directeurs plus sévères, et certains ouvrages ont obtenu assez de succès pour exciter l'envie des grands théâtres, qui s'en sont emparés et les ont joués concurremment.

Malgré tous les efforts, le public paraît s'éloigner des théâtres. Autrefois le roi et sa famille leur accordaient une protection déclarée; ils assistaient au moins à une représentation par semaine; la cour les imitait. Cet usage n'existe plus. Le changement des heures du dîner retient dans leurs hôtels l'aristocratie et les classes riches. Il faudrait, pour s'accommoder à leurs habitudes, ne commencer qu'à dix heures du soir, et alors les classes inférieures s'éloigneraient à leur tour. La mode, dans la société distinguée, est de ne plus aller au théâtre. On assiste aux concerts du matin, on lit chez soi les pièces en vogue; on ne désire point les voir jouer. La curiosité publique en général s'est, dit-on, refroidie. L'esprit de secte et de rigorisme crée d'autres entraves. Les théâtres sont souvent fermés par des motifs de religion. A Cambridge, pendant longues années, aucun théâtre ne put obtenir la permission de s'ouvrir même pendant les vacances de l'université et pour l'amusement exclusif des habitans de la ville. Le goût public a sa part dans le déclin du théâtre. Au dire de Kean, les Anglais ne sont point une nation dramatique, et l'art est plus que jamais en décadence. Les auteurs abandonnent les sujets nobles ou élevés pour embrasser les genres secondaires, ou renoncent au théâtre pour les recueils périodiques et les romans.

Tel est, dans son ensemble, l'état du théâtre en Angleterre : nulle scène ouverte au public si elle n'est autorisée, nulle représentation si l'ouvrage n'a été censuré. Les auteurs, long-temps livrés aux plus criantes exactions, ont enfin obtenu une loi protectrice. Les comédiens, abandonnés à eux-mêmes, sont pour la plupart pauvres et malheureux. Les entreprises dramatiques souffrent, l'art n'est point encouragé, le public s'éloigne.

L'organisation française offre des analogies nombreuses et des dissemblances frappantes. La plus considérable tient à la différence générale du système d'administration adopté dans les deux pays, l'un s'appuyant sur une organisation puissante, sur les ressorts énergiques de la centralisation, l'autre refusant au gouvernement toute force d'initiative et d'impulsion, et s'en rapportant au zèle des intérêts privés du soin d'assurer l'exécution des lois. On jugera du contraste par le tableau que nous allons présenter.

II.

En France comme en Angleterre, l'existence légale des théâtres est subordonnée à une double condition : nécessité d'une autorisation

spéciale dont le gouvernement dicte les clauses en vue de l'utilité publité, et obligation de soumettre à une censure préalable les ouvrages destinés à la scène. Ce régime, pratiqué de temps immémorial et suspendu seulement pendant les premiers accès de la fièvre révolutionnaire, n'est pas en opposition avec le principe de la liberté industrielle. Même en matière commerciale, la concurrence est restreinte lorsqu'on la suppose préjudiciable aux intérêts du plus grand nombre. Pourrait-on mettre en doute la nécessité de réglementer très sévèrement un genre de spéculation qui fournit à notre société frivole son principal aliment intellectuel?

Ce n'était donc pas pour conserver aux élus du pouvoir les bénéfices du monopole qu'on opposait autrefois des difficultés nombreuses à la multiplication des théâtres. Les règles suivies par l'administration, en pareille circonstance, avaient leur principe dans des sentimens d'un ordre plus élevé. Quand Louis XIV, en fondant l'Opéra, lui concédait le monopole de toute représentation musicale; quand plus tard il inféodait ce privilége à Lully, il croyait avancer l'art en favorisant son plus illustre interprète; quand il réunissait en une seule société la troupe de l'hôtel de Bourgogne et celle de Molière, il se proposait de « rendre plus parfaite la représentation des comédies. » Son génie avait compris que l'unité, la discipline, la hiérarchie, étaient les conditions nécessaires du progrès, et qu'un gouvernement éclairé ne pouvait point livrer la scène aux hasards des efforts privés et aux luttes aveugles de la concurrence. Ces traditions prévalurent jusqu'en 1789; aucun théâtre ne put être ouvert, tant en province qu'à Paris, sans un privilége du roi, conféré par arrêt du conseil.

Les principes de liberté proclamés par l'assemblée constituante commencèrent pour le théâtre une ère nouvelle. Les restrictions qui lui avaient été imposées jusqu'alors furent considérées comme une atteinte aux théories triomphantes, comme une entrave à l'industrie qu'on croyait vivifier, en l'affranchissant de tout lien. La loi du 19 janvier 1791 déclara que « tout citoyen pourrait élever un théâtre public et y faire représenter des pièces de tous les genres, » sur une simple déclaration faite à la municipalité du lieu. Ainsi, suivant une formule souvent répétée, on put *jouer tout et partout*. Les entreprises théâtrales se multiplièrent comme par enchantement. A Paris seulement, on n'en comptait pas moins de quarante pendant les années les plus terribles de la révolution. Cette indépendance absolue fut-elle favorable à l'art ou du moins à l'industrie? Pas plus à l'un qu'à l'autre. La littérature dramatique tomba dans l'avilissement malgré le succès

de quelques productions estimables. Les acteurs qui brillèrent alors appartenaient, par leur éducation, à la période précédente. La concurrence entre les spéculateurs ouvrit des abîmes où beaucoup de fortunes s'engloutirent. Le mal parut plus grand encore, au point de vue de la police et de la morale publique. « On voit, disait le ministre de l'intérieur dans un rapport du 5 mars 1806, on voit chaque jour une foule de petits théâtres se disputer dans la capitale une faible recette et le triste succès d'attirer la dernière classe du peuple par des spectacles grossiers ou de pervertir l'enfance par de prétendues écoles qui enlèvent des sujets utiles à la société, sans jamais former des élèves utiles à l'art. On voit des hommes inconnus ouvrir des théâtres dans les départemens, recevoir des abonnemens, faire des emprunts, fermer bientôt après par une faillite qui reste impunie, et s'enrichir aux dépens du public et des prêteurs. »

Frappé de ces désordres, l'empereur voulut y mettre un terme. La question était délicate; il ne s'agissait de rien moins que de supprimer des entreprises formées en vertu de la loi et sous sa protection. On chercha d'abord à régulariser le chaos sans secousse ni violence. Le décret du 8 juin 1806 posa deux principes : la nécessité de l'autorisation du chef de l'état pour tout établissement d'un théâtre à Paris; le droit pour le gouvernement de déterminer le genre de spectacle de chaque entreprise. Ce même décret prescrivit de réduire le nombre des théâtres exploités dans les départemens et plaça ceux qui devaient être conservés sous la surveillance du ministre de l'intérieur. Ce petit coup d'état ayant produit de bons effets, on eut hâte de réprimer, à Paris même, les conséquences désastreuses d'une concurrence excessive. Une résolution énergique coûtait peu à l'empereur, quand la nécessité lui en était démontrée. Le 29 juillet 1807, il décréta la réduction du nombre des théâtres à huit, savoir : quatre grands théâtres et quatre théâtres secondaires. Les autres devaient être fermés avant le 15 août. Peu après, deux des entreprises supprimées furent rétablies, et ainsi Paris ne posséda plus que dix théâtres (1).

L'autorisation préalable du gouvernement, le partage des genres, la limitation du nombre des entreprises rivales, telles sont les trois règles qui ressortent des décrets impériaux et constituent encore le régime administratif des théâtres. Chacune de ces règles a son utilité propre et ses conséquences nécessaires; elles se servent mutuelle-

(1) On comptait dans ce nombre, pour un seul théâtre, l'Odéon et l'Opéra-Italien, dont les deux troupes devaient alterner. On étendit la tolérance à quelques théâtres de parades populaires et à certaines scènes d'élèves.

ment de complément et de sanction. La nécessité de l'autorisation préalable appelle le gouvernement à intervenir dans la formation des établissemens, pour constater que le fondateur possède les moyens nécessaires au succès matériel de l'entreprise, pour assurer, à l'aide d'un cautionnement, les droits des personnes intéressées en qualité de spéculateurs ou d'artistes, et l'exécution des conditions du privilége. Le partage des genres, assignant à chaque théâtre un ordre spécial d'études, prépare au public des jouissances plus dignes de lui, et empêche des profanations décourageantes pour les scènes d'un ordre élévé. La limitation du nombre proportionne les spectacles aux besoins de la population et prévient l'invasion honteuse de la concurrence mercantile dans le domaine des arts. L'empereur voulait plus encore. Il se faisait un noble devoir d'assurer la prospérité de l'Opéra et du Théâtre-Français : il les considérait comme des institutions nationales, dont la splendeur dispendieuse devait être entretenue aux dépens de la spéculation égoïste et mesquine. Il n'hésita donc pas à assujétir toutes les scènes secondaires à une redevance envers l'Opéra, et à coup sûr, s'il n'étendit pas le bénéfice de cette mesure jusqu'à la Comédie-Française, c'est qu'elle était alors dans une veine remarquable de prospérité. Il attribua du moins au Théâtre-Français et à l'Opéra-Comique la propriété des pièces de leurs répertoires, tombées dans le domaine public, et voulut qu'aucun autre théâtre ne pût emprunter des pièces à ces répertoires, « sans l'autorisation des propriétaires et sans leur payer une rétribution qui serait réglée de gré à gré. » A Paris, le droit de donner des bals masqués fut conféré à l'Opéra seul, et, dans les départemens, aux théâtres approuvés. Plus tard, la Comédie-Française fut autorisée à appeler dans ses rangs tout acteur qui recevrait du gouvernement un ordre de début.

Dans cette organisation, tout se combine et s'enchaîne. L'Opéra, entretenu par l'état, subventionné par les théâtres secondaires, est à la tête des théâtres lyriques; au-dessous de lui, l'Opéra-Comique, enrichi par son répertoire spécial, et l'Opera-Buffa, son annexe. La tragédie et la haute comédie, en grande faveur alors, sont comme le patrimoine du Théâtre-Français, dont l'Odéon est une annexe pour la comédie seulement. Un répertoire composé de tous les chefs-d'œuvre de notre littérature, et le droit d'absorption consacré par les ordres de début, assurent la suprématie de la première scène française. A un degré inférieur s'ouvrent, pour les esprits moins cultivés, la Gaîté, l'Ambigu-Comique, affectés au mélodrame, les Variétés et le Vaudeville, consacrés au genre qui a donné son nom à ce dernier

théâtre; plus tard, on tolère la Porte-Saint-Martin pour le drame et le ballet villageois, et le Cirque-Olympique pour les exercices d'équitation et les pantomimes équestres. Les théâtres secondaires sont abandonnés à eux-mêmes; l'industrie privée, qui les soutient à ses risques et périls, est rendue tributaire de l'Opéra, à qui elle paie le vingtième de ses recettes. Seuls, les grands théâtres sont jugés dignes d'une protection spéciale, et placés sous la tutelle d'un surintendant des spectacles chargé de veiller à la prospérité de l'art dramatique comme au bien-être de ceux qui contribuent aux plaisirs du public.

Sous ce régime, le théâtre fut florissant. L'art lyrique, il est vrai, n'excite pas encore cet enthousiasme un peu trop exclusif, auquel le génie de Rossini devait habituer le public français. L'Opéra impose à l'état de lourdes dépenses malgré les divers avantages qui lui ont été ménagés. Les Italiens, dont les talens sont appréciés par des juges délicats, n'ont pas encore conquis la vogue. Mais l'Opéra-Comique fait la fortune de la société qui l'exploite; il réunit sous les yeux du public des comédiens si habiles, qu'on remarque à peine qu'ils sont en même temps de très habiles chanteurs. Quant à la Comédie Française, elle est, sans contestation, le premier théâtre du monde; l'empereur ne dédaigne pas d'ajouter le prestige d'un art national à l'éclat de sa propre gloire, et, dans les capitales conquises par nos armes, il convie l'Europe à la représentation des chefs-d'œuvre qui honorent le plus l'esprit français. L'Odéon, exploité par Picard, traduit devant le parterre les ridicules de notre société nouvelle. Les scènes secondaires suffisent à la curiosité des classes laborieuses, qu'elles captivent par des émotions honnêtes. L'école littéraire fondée sous la restauration affecte de traiter avec mépris la période impériale. Nous éviterons de discuter des questions étrangères aux intérêts administratifs qui nous préoccupent; mais, sans sortir de notre sujet, nous ferons remarquer tout ce qu'il y a d'injustice à déprécier un régime qui a développé une vive émulation parmi les écrivains comme parmi les acteurs, et contribué puissamment à la prospérité matérielle des théâtres.

La loi qui a constitué cette organisation est encore en vigueur, car la législation de septembre 1835 s'est bornée à consacrer des principes que la révolution de juillet avait mis en question, mais non pas abrogés. Toutefois, dans ces derniers temps, des concessions nouvelles, accordées légèrement et sans que les besoins du public et l'intérêt de l'art eussent été pris en considération, ont complétement dérangé l'équilibre nécessaire à la prospérité des théâtres. Nous reviendrons sur ce sujet; notre but, quant à présent, est seulement de

constater l'état de la législation et les droits qu'elle confère au gouvernement.

Dans les départemens, vingt-huit troupes sédentaires exploitent à demeure fixe les principales villes du royaume; dix-huit troupes d'arrondissement desservent les villes les plus importantes d'un nombre égal de circonscriptions tracées à cet effet; vingt-deux troupes ambulantes, réparties dans ces mêmes arrondissemens, en parcourent les villes plus petites; quatre sont en dehors de ces circonscriptions. La plupart des villes importantes s'imposent des sacrifices pour leurs théâtres. Les indemnités allouées à cet effet s'élèvent, en certains lieux, jusqu'à la somme de 80,000 francs. La ville de Rouen, qui s'est soustraite jusqu'ici à cette charge, est citée comme une exception. Les théâtres des départemens ont droit encore au privilége des bals masqués et au cinquième brut des spectacles ou exhibitions, de quelque genre que ce soit, ouverts dans la sphère de leur exploitation.

C'est ainsi que le principe de l'autorisation, sous l'empire de notre centralisation administrative, est appliqué aux théâtres; il les a mis entièrement sous la main de l'autorité publique, et a fait établir certaines règles secondaires qui ont été jugées utiles et réclamées par l'intérêt public. Ainsi, la multiplicité des faillites a déterminé l'administration à exiger des directeurs un cautionnement qui a pour objet de garantir les droits de l'état dans les théâtres où il possède une partie du mobilier, et d'assurer partout aux artistes et employés le paiement de leurs appointemens. Ce cautionnement est pour l'Opéra de 300,000 fr., pour l'Opéra-Comique de 200,000, pour le Vaudeville de 40,000, pour l'Ambigu de 30,000. Le Théâtre-Français et les Variétés, qui jouissent d'un privilége perpétuel, sont affranchis de cette charge. En province, les directions des villes de premier et de second ordre fournissent aussi un cautionnement. On a attaché long-temps à la transmission des priviléges qu'une faillite avait rendus vacans la condition de désintéresser les créanciers de l'entreprise précédente, soit en les payant intégralement, soit en composant avec eux; mais il a paru que cette obligation compromettait l'exploitation nouvelle, en la grevant d'un lourd passif, avant même qu'elle fût en activité: aujourd'hui les priviléges sont concédés sans aucune solidarité des dettes contractées par les directeurs tombés en faillite. Ces diverses mesures nous paraissent sages et utiles. Nous n'en dirons pas autant de certaines règles établies par l'administration: ainsi, elle n'accorde à présent que des priviléges limités à une durée ordinairement fort courte; en cas de décès du directeur, elle ne reconnaît aucun droit à ses héritiers ou

représentans; elle interdit toute espèce d'associations. De pareilles restrictions sembleraient mieux combinées pour nuire aux entreprises que pour y appeler les capitaux; elles accusent plus d'esprit de tracasserie que d'élévation dans les vues.

La loi de septembre 1835, comme le décret de 1806, a établi la censure en même temps que le régime des priviléges. Elle le pouvait sans porter atteinte aux principes de la constitution. La charte de 1830, en interdisant pour toujours le rétablissement de la censure, n'a point eu en vue les représentations dramatiques; il ne faut pas, comme le disait un arrêté du directoire exécutif du 25 pluviose an IV, « confondre la liberté de la presse, si religieusement et si justement consacrée par la constitution, avec le droit, essentiellement réservé à l'autorité civile, de disposer d'un établissement public pour y influencer, par le prestige de la déclamation et des arts, une grande masse de citoyens, et y répandre avec sécurité le poison des maximes les plus dangereuses. » Un régime purement répressif serait dépourvu d'efficacité; il serait même, on peut le dire, injuste autant que périlleux, car il conduirait le pouvoir à la fâcheuse nécessité de sévir non-seulement contre l'auteur, mais contre des spectateurs excités au désordre par les provocations de la scène. Et d'ailleurs la difficulté pour des corps judiciaires de se livrer à des appréciations complexes et arbitraires ne serait-elle pas une cause fréquente d'impunité? Comment protéger, contre des allusions perfides, les principes de nos institutions, le caractère des hommes publics? Comment atteindre ces ouvrages dangereux où la perversité des doctrines se cache sous la politesse du langage? Peut-on frapper d'un châtiment légal de simples inconvenances, qui sont indécentes plus qu'immorales, grossières plus que corruptrices, railleuses plus qu'impies?

Ces impossibilités sont si manifestes, que jamais, malgré les lois qui proclamaient la plus absolue liberté, les représentations dramatiques n'ont échappé à la surveillance du pouvoir. A défaut du gouvernement, les factions ont exercé une redoutable censure. Le 31 août 1792, l'assemblée législative, tout en consacrant de nouveau la liberté des représentations, déclarait qu'elle « n'entendait rien préjuger sur les décrets ou règlemens de police qu'elle pourrait donner dans le code de l'instruction publique, sous le rapport de l'influence des théâtres sur les mœurs et les beaux-arts. » Pendant la tourmente révolutionnaire, la convention improuvait l'arrêté de la commune de Paris qui défendait *l'Ami des Lois*, mais en annonçant que « tout théâtre sur lequel seraient représentées des pièces tendant à dépraver l'esprit

public et à réveiller la honteuse superstition de la royauté serait fermé, et les directeurs arrêtés et punis selon la rigueur des lois, » et au même moment elle approuvait la fermeture du Théâtre-Français « par suite de l'accusation d'aristocratie portée contre ses acteurs et son répertoire. » Jamais aucune censure ne sera aussi oppressive que de telles menaces, dans un pareil temps; aussi, théâtres et auteurs s'empressaient-ils à l'envi de solliciter par grace l'examen préalable des pièces. Nous avons vu la lettre d'un écrivain du temps qui sollicitait la censure de la police, parce que le directeur du théâtre des *Sans-Culottes*, que son titre ne rassurait pas encore assez, ne voulait recevoir aucune pièce qu'à cette condition. On sait que le décret du 12 germinal an II avait supprimé les ministres et créé à leur place douze commissions; celle de l'instruction publique était chargée de la surveillance des spectacles et fêtes nationales. Cette commission rendit, le 25 floréal suivant, un arrêté qui n'a point été publié, et qui rétablissait expressément la censure, en ordonnant à tous les théâtres de communiquer leur répertoire. On a conservé et nous avons parcouru les feuilles remises en exécution de cet arrêté et les notes des administrateurs du temps. Rien ne peint mieux cette époque. Dans l'espace de trois mois, sur 151 pièces censurées, 33 sont rejetées et 25 soumises à des changemens. Tout l'ancien répertoire est examiné : la censure déclare « mauvais » les ouvrages les plus irréprochables, presque toutes les comédies de Molière, *Nanine*, *Beverley*, *le Glorieux*, *le Jeu de l'Amour et du Hasard*, *le Dissipateur*, *le Joueur*, *l'Avocat Patelin*, et vingt autres comédies; elle exige des corrections dans *le Devin de Village*, *le Père de Famille*, *la Métromanie*, dans le *Guillaume Tell* de Lemierre, bien qu'à titre de passe-port on lui donnât pour second titre *les Sans Culottes suisses;* le dénouement de *Brutus* et de la *Mort de César* doit être changé; *Mahomet* est interdit comme « chef de parti. » En revanche, les pièces suivantes sont autorisées; nous n'en connaissons que le titre, mais il en indique assez le sujet : *Encore un curé*, *Plus de bâtards en France*, *la Papesse Jeanne*, *Ésope républicain*, *la Mort de Marat*, *l'Esprit des Prêtres*, *les Crimes de la noblesse*. Les théâtres vont au-devant de ces mutilations; ils annoncent qu'on a changé les qualifications des personnages suspects. L'Ambigu-Comique écrit que, « dans toutes les pièces anciennes, on substitue à la scène le mot *citoyen* à celui de *monsieur*. » Le répertoire de l'Opéra-Comique est terminé par cette note : « Les pièces ci-dessus avec l'apostille *arrangée* sont celles où jadis il y avait des seigneurs et qu'on a remises à l'ordre du jour. Quant aux autres qui

ne sont point apostillées, c'est qu'elles n'étaient point dans le même cas, et qu'il n'y avait rien qui rappelât l'ancien régime. »

La censure avait été maintenue indirectement par le directoire, elle le fut expressément par le décret du 8 juin 1806. Peu auparavant, le ministre de l'intérieur écrivait aux préfets : « Les spectacles ont attiré la sollicitude du gouvernement; c'est témoigner au peuple intérêt et respect que d'éloigner de ses yeux tout ce qui n'est pas digne de son estime et tout ce qui pourrait blesser les opinions ou corrompre les mœurs. » La censure, appliquée pendant tout l'empire et sous la restauration, souleva de vives réclamations après la révolution de juillet; le gouvernement lui-même douta un instant de son droit. A défaut de la censure, qui fut suspendue, il fallut recourir à des mesures violentes, prononcer des interdictions arbitraires, les appuyer au besoin par l'intervention de la force publique, sans parvenir à empêcher des représentations non moins contraires à l'ordre qu'au sentiment moral. D'indignes profanations furent commises; on vit un acteur fouler aux pieds le crucifix sur la scène; dans le drame du *Juif errant*, le Christ était aperçu dans le fond du théâtre par le personnage principal. La politique s'empara du vaudeville, au grand déplaisir du public, qui ne l'aime pas au théâtre, où il cherche le repos et non la lutte. M. de Montalivet, ministre de l'intérieur, cédant plus, selon toute apparence, au mouvement des esprits qu'à une conviction personnelle, avait proposé une loi basée sur le système de la répression; ce projet souleva les plaintes de ceux qu'on avait cru favoriser, et n'obtint pas même les honneurs d'une discussion. La loi de 1835 a mis un terme à ces incertitudes par le rétablissement formel de la censure.

Depuis huit ans, cette loi s'exécute. Une commission de quatre examinateurs, formée à Paris au ministère de l'intérieur pour donner son avis sur les pièces nouvelles, s'est acquittée de cette tâche laborieuse avec zèle, exactitude et habileté. En sept années, 4,119 ouvrages, composés de 7,452 actes, ont été censurés; 2,045 ont obtenu une autorisation pure et simple, 1,945 ont dû subir des changemens, et 129 ont été frappés d'interdiction. Ces rigueurs ont porté principalement sur des ouvrages destinés aux scènes inférieures; les quatre théâtres des Délassemens Comiques, de la Porte-Saint-Antoine, du Luxembourg et du Panthéon sont compris à eux seuls dans les 129 refus pour 63. La part des cinq grands théâtres n'est que de 7, savoir : la Comédie-Française, 3; l'Opéra-Comique, 1; l'Odéon, 3; l'Opéra et les Italiens, 0.

L'avis de la commission est presque toujours adopté par le ministre; dans quelques circonstances rares, l'approbation a été accordée ou le refus prononcé contre ses conclusions. En province, les préfets peuvent autoriser les ouvrages qui n'ont pas encore été joués à Paris, et interdire ceux que la censure a autorisés, mais qui ne pourraient sans inconvénient être joués dans leur département. Un ouvrage autorisé peut être ultérieurement défendu; le droit de l'administration ne s'épuise ni ne se prescrit. Ainsi, le *Vautrin* de M. de Balzac a été interdit le lendemain de la première représentation; *l'Auberge des Adrets* et *Robert Macaire* l'ont été après avoir épuisé le genre de succès auquel les ouvrages de cette nature peuvent prétendre. Toutes les pièces représentées avant 1835 sont dispensées d'examen, lorsqu'elles continuent à être jouées sur le même théâtre.

Les manuscrits sont remis en double à la commission par les directeurs, dont la signature constate que la pièce est accueillie par leur comité de lecture. La réception préalable est une première recommandation, surtout de la part des grands théâtres, et il est juste que la commission, avant de se livrer à son travail, soit assurée que l'ouvrage a chance d'être joué. L'examen doit avoir lieu dans les dix jours du dépôt; ce délai est rarement dépassé. Cet examen se fait en commun, après que chacun des membres a pris connaissance du manuscrit. La commission est en permanence; elle se réunit tous les jours. Quand elle a terminé son travail intérieur et réuni les élémens d'une décision, sur le fond ou sur les détails d'une pièce, les auteurs ou les directeurs sont admis à présenter leurs observations. Dans l'origine, la commission prononçait à huis-clos, et son avis était communiqué aux intéressés par les bureaux du ministère. Les auteurs se plaignaient d'être jugés sans avoir été entendus, et la commission elle-même regrettait de ne pouvoir pas faire connaître les motifs de ses décisions. Il a paru utile d'établir des conférences amiables, dans lesquelles des concessions ont pu être arrachées par l'importunité et l'influence personnelle, mais qui ont eu pour résultat utile d'éviter à la censure les attaques violentes auxquelles était constamment exposé un pouvoir essentiellement arbitraire, toujours aux prises avec les deux intérêts les plus irritables, la réputation et la fortune.

Il est impossible de rédiger le code de la censure et de formuler les principes qu'elle doit suivre. Sa mission est délicate et périlleuse. Protéger les mœurs sans interdire la peinture, souvent salutaire, du désordre et du vice; perpétuer la tradition du langage honnête et décent, effacer toute parole obscène sans proscrire les hardiesses

que l'exemple de nos pères et les écrits de nos plus illustres auteurs ont naturalisées au théâtre; garantir les institutions et les pouvoirs publics sans soustraire aux jugemens du parterre les faiblesses de la vie politique; faire avec discernement la part des temps, des lieux et des opinions, apprécier les convenances de chaque genre, étudier les besoins et les goûts de chaque public, éviter avec un soin égal la pruderie et la licence, la faiblesse et l'intolérance : tels sont les devoirs de la censure, et il suffit de les indiquer pour montrer combien ils exigent de tact, de sagesse et de prudence. Sans mettre en cause ceux qui exercent actuellement cette sorte de magistrature, sans dissimuler les difficultés de leur mission, on pourrait demander s'ils ne sont pas quelquefois trop indulgens pour les choses qui touchent à la morale, trop sévères pour celles qui ont trait à la politique. La scène doit jouir dans une juste mesure des libertés générales consacrées par nos institutions. S'il est vrai que le théâtre doive être le miroir du monde, la peinture de nos mœurs politiques ne saurait lui être interdite : on s'effraie trop de la moindre allusion, et nous ne sommes pas certains que *Tartufe* et *le Mariage de Figaro* fussent autorisés aujourd'hui, si la toute-puissance de Louis XIV et l'infatigable persistance de Beaumarchais ne les avaient point mis à l'abri du ciseau des censeurs.

Quant à l'organisation de la censure, elle nous satisfait. Le temps perfectionnera un instrument encore nouveau sous notre régime de liberté, et qui fonctionne au milieu des obstacles et des résistances. Une commission de quatre hommes droits, d'un esprit juste et éclairé, qui soulage la responsabilité du ministre et ne la déplace point, est préférable à un censeur unique, plus exposé à des attaques personnelles, et par conséquent plus dépendant des influences extérieures. On a souvent proposé de créer une juridiction élevée, composée d'hommes éminens dans les lettres, et dont tous les théâtres relèveraient. Cette proposition, selon nous, repose sur une idée fausse. Les censeurs ne sont point appelés à exercer une juridiction littéraire; à d'autres, le jugement des questions d'art et de goût. A nos yeux, la censure doit représenter la portion saine du public. Se substituant, par anticipation, aux citoyens et aux pères de famille, elle assiste par la pensée à la représentation d'une pièce, recherche simplement et de bonne foi si aucun mot ne doit blesser des oreilles honnêtes, si le sujet ou les situations n'offenseront point des sentimens qui ont droit aux respects; elle se décide ensuite selon les lumières de la conscience et les impressions du cœur.

Après avoir retracé les prescriptions légales relatives à l'établissement des théâtres et le régime de la censure, il nous reste à exposer la condition que nos lois ont faite aux auteurs et aux comédiens.

Dans les premiers temps du théâtre moderne, les droits d'auteur n'existaient point, du moins sous leur forme actuelle. Les comédiens achetaient, avant la représentation, la pièce qu'ils se proposaient de jouer. Le prix de cette vente était des plus variables; il dépendait, comme de raison, du mérite de l'ouvrage et plus encore de la réputation de l'auteur. Quinaut eut enfin assez de crédit pour obtenir qu'on le payât à chaque représentation au prorata de la recette. On peut dater de cette convention ce qu'on a appelé depuis la *part* ou le *droit d'auteur*. Ce n'est pourtant qu'en 1697 qu'un règlement a imposé l'obligation aux comédiens de payer cette redevance. Jusqu'alors, la matière n'était réglée que par les usages ou par les conventions réciproques. La troupe de Molière paya à Corneille 2,000 francs pour *Bérénice*, et 2,000 francs encore pour *Attila*. La même somme fut accordée à Molière pour *le Festin de Pierre*, mais comme gratification exceptionnelle. On sait en effet que Molière crut accomplir un acte de complaisance en écrivant un chef-d'œuvre. Ordinairement, à chaque représentation, la troupe partageait la recette en seize parts après avoir préalablement acquitté les frais. Les quatorze acteurs, au nombre desquels était Molière, recevaient chacun une part, et les deux dernières parts appartenaient à l'auteur.

Le règlement de 1697 fut renouvelé trois fois, en 1757, 1766 et 1780, sans éprouver des modifications importantes jusqu'à la révolution de 1789. En dernier lieu, la recette était divisée en dix-huit parts. L'auteur en avait deux pour les pièces en cinq actes; les seize autres étaient la propriété des comédiens. Les pièces en trois actes ou en un acte n'avaient droit qu'à un dix-huitième. Le partage n'avait lieu qu'après le prélèvement de tous les frais.

Ces règles ne s'appliquaient qu'à la Comédie-Française. A l'Opéra, des arrêts du conseil, dont le dernier était de 1778, accordaient aux auteurs 200 francs pour chacune des vingt premières représentations de leurs ouvrages, 150 francs pour les dix suivantes, et 100 francs pour les autres, jusqu'à la quarantième, passé laquelle l'auteur n'avait plus rien à réclamer. Ce droit descendait à 80, 60 et 50 francs pour les petits ouvrages en un acte. Aucune prescription de l'autorité publique ne déterminait les droits des auteurs sur les scènes du second ordre. Ces droits, selon toute apparence, étaient réglés de gré à gré, d'après les circonstances. La Comédie-Italienne promettait une gratifi-

cation de 1,000 livres, outre la rétribution ordinaire, à l'auteur dont l'ouvrage produirait 40,000 livres en quinze représentations. *Richard Cœur-de-Lion* rapporta, assure-t-on, environ 12,000 livres à Sedaine. Quant aux directeurs de province, ils s'appropriaient, souvent pour les travestir, les ouvrages des auteurs vivans, non-seulement sans les appeler au partage de la recette, mais sans daigner même solliciter leur autorisation. La seule excuse d'un pareil abus était la pénurie de presque toutes les entreprises provinciales.

Acceptables en principe, les conditions faites aux écrivains dramatiques par l'ancienne Comédie-Française n'étaient pas toujours suivies avec une irréprochable loyauté. Par une subtilité difficile à justifier, les sociétaires s'abstenaient de comprendre dans le total des recettes la location des loges à l'année, qui devait être alors considérable : ils ne voulaient compter avec les auteurs que pour les sommes perçues chaque soir à la porte du théâtre. L'évaluation des frais à déduire donnait lieu à de fréquens démêlés. Les auteurs croyaient agir généreusement en accordant 800 livres par jour au lieu de 900, qui étaient réclamées pour les déboursés d'exploitation, non compris les honoraires des artistes. La clause du règlement dont il était le plus facile d'abuser était celle qui déclarait *tombées dans les règles*, c'est-à-dire acquises en toute propriété à la Comédie, les pièces dont les recettes s'abaissaient pendant trois représentations consécutives au-dessous d'un minimum convenu (1). Cet état de choses entretenait une irritation déplorable entre les auteurs dramatiques et leurs interprètes nécessaires. Ceux-ci avaient alors pour eux le prestige du talent, la puissance de la vogue; mais leurs adversaires eurent le bonheur de rencontrer en Beaumarchais un avocat d'une ardeur inépuisable, d'une causticité redoutée. L'auteur du *Mariage de Figaro*, qui avait commencé sa célébrité par des scandales judiciaires, alimenta pendant quatre ans la lutte entamée contre les comédiens. « Depuis douze ans, disait-il en 1791 à ses mandataires, dans un rapport qui résume la discussion, les auteurs dramatiques ne s'étaient partagé que 38,000 francs dans ces fortes années où le produit brut d'un million laissait aux comédiens français 25, 26, 27,000 francs de part entière. La médiocre somme qui vous est laissée n'aurait rendu à chaque auteur que 1,650 livres en masse, s'ils avaient fait bourse commune. » A force de protester

(1) Il est juste de dire que la Comédie n'usait pas toujours de ses droits à la rigueur. En 1770, *la Veuve de Malabar* s'étant relevée inopinément, après une chute qui entraînait la déchéance de l'auteur, Lemierrre reçut comme dédommagement une gratification considérable.

contre la tyrannie des comédiens, au nom de la propriété la plus sacrée de toutes, celle de l'intelligence sur ses propres créations, Beaumarchais parvint à passionner le public en faveur de ses cliens. En 1791, l'assemblée nationale trancha un trop long débat en proclamant, comme un droit naturel et légitime, la propriété des auteurs et la liberté des transactions entre eux et les comédiens. Le décret du 8 juin 1806 consacra de nouveau cette liberté, et chargea les autorités locales de veiller strictement à l'exécution des conventions intervenues entre les entrepreneurs de théâtre et les auteurs. Tel est encore aujourd'hui l'état de la législation. L'Opéra et la Comédie-Française, étant moins des entreprises mercantiles que des établissemens publics, accordent aux auteurs les droits qui sont établis par les règlemens émanés de l'autorité supérieure. L'Opéra donne 500 fr. de droits fixes pour chacune des vingt premières représentations d'un grand opéra, à partager entre l'auteur du poème et celui de la musique. Un ballet est moins rétribué. Après la vingtième représentation, le droit descend à 300 fr. A la Comédie-Française, le tarif des auteurs est arrêté de la manière suivante : pour cinq actes le douzième brut de la recette, pour trois actes le dix-huitième, pour un acte le vingt-quatrième. A l'Opéra-Comique, la rétribution est, pour un grand ouvrage en trois ou cinq actes, de 8 1/2 pour 100 sur la recette, déduction faite du droit des pauvres; pour deux actes, de 6 1/2 pour 100, et 6 pour 100 seulement pour un seul acte. Lorsqu'un ouvrage compose à lui seul tout le spectacle, il donne droit à un supplément de part qui est fixé à 6 pour 100. Dans les autres théâtres, les droits sont réglés de gré à gré, ou plutôt imposés par la société des auteurs dramatiques, qui tend à amener toutes les administrations théâtrales à un droit invariable de 12 pour 100 sur la recette brute. Ce mode est en vigueur sur presque tous les théâtres de vaudeville et de mélodrame. Pour la province, les auteurs perçoivent un droit fixe tarifé suivant le genre de l'ouvrage et l'importance de la ville. On sait que, par une faveur spéciale, le roi de Sardaigne a récemment étendu à ses états continentaux le droit des auteurs français.

Si on attribue seulement la qualification d'auteur dramatique à ceux qui ont des pièces représentées sur l'une des scènes françaises, on peut dire que nous en possédons cinq cents; mais s'il était possible de compter les malheureux qui rêvent l'illustration et la fortune en travaillant pour le théâtre, on éprouverait à coup sûr un sentiment de tristesse et de pitié. Une foule d'écoliers ou de sots présomptueux, d'une nullité qui les exclurait des plus humbles voies de la littérature,

obstruent les portes des théâtres, sollicitent, intriguent, passent de la supplication à la menace, bourdonnent sans cesse aux oreilles des directeurs, des examinateurs, des artistes, au point de les étourdir, de leur causer un dégoût, une lassitude nuisibles peut-être à quelques ouvrages estimables noyés dans le déluge de ceux qui sont présentés. Les trois quarts, et c'est peu dire, des productions soumises à l'examen, décèlent une impuissance qui n'est comparable qu'à la fatuité de l'auteur. L'un envoie un *Mariage de Figaro* qu'il a pris la peine de traduire en vers; l'autre, offrant un *nouveau Tartufe*, met aux prises un prêtre catholique et un ministre protestant au milieu de la Forêt Noire. Les auteurs déjà connus qui ont l'habitude de travailler en commun sont, de leur côté, en butte aux plus fatigantes obsessions. Les pièces pleuvent chez eux; quelquefois même leur muse banale est exposée aux offres d'association les plus étranges. Un écrivain célèbre à juste titre reçut un jour une demande de collaboration d'une femme qui lui avoua qu'elle était cuisinière, et sans place pour le moment.

Dans le nombre des auteurs que la littérature peut avouer, vingt environ travaillent d'une manière plus spéciale pour la Comédie-Française et les autres théâtres royaux; tous, excepté cinq ou six, ont donné des pièces aux théâtres de mélodrame ou de vaudeville. Autrefois les écrivains qui se consacraient au Théâtre-Français formaient une sorte de classe d'élite qui, à de rares exceptions près, dédaignait de descendre aux scènes secondaires. Ces distinctions ont disparu. Est-ce au profit de la littérature dramatique? nous en doutons. On cherche les succès faciles et lucratifs, et l'on ne s'aperçoit pas que, même à ce point de vue indigne d'un esprit éminent, on se livre à de faux calculs. Les théâtres de vaudevilles offrent peu de chances de succès aux hommes qui ont contracté, sur des scènes plus élevées, l'habitude de respecter le public et leur propre talent. On ne saurait trop le répéter, les nobles efforts ne sont jamais restés sans récompense, et s'il était possible de contrôler le budget des poètes d'élite qui se sont enrichis en travaillant pour la scène, on verrait que le Théâtre-Français, l'Opéra et l'Opéra-Comique ont fourni les bases solides de leur fortune.

Les droits d'auteur sont évalués en moyenne à 800,000 francs par an pour Paris, et 200,000 francs pour la province, sans compter des avantages accessoires que nous évaluerons plus tard. Ces droits sont soumis à un prélèvement de 2 pour 100 à Paris, et de 15 pour 100 dans les départemens, au profit des agens chargés de les recouvrer. Ce million, si considérable que paraisse une telle somme, laisse une bien maigre part à l'humble troupeau, lorsque celle des lions a été

faite. Bien des rêves dorés n'aboutissent qu'à d'amères déceptions. Malgré tout, l'exemple de quelques grandes fortunes, le charme de certaines relations qui plaisent à des imaginations jeunes et ardentes, recrutent sans cesse le corps des écrivains dramatiques, et, à tout prendre, des diverses carrières ouvertes aux hommes d'imagination, le théâtre est une de celles qui offre le plus de ressources.

Dès la fin du dernier siècle, et à l'instigation de Beaumarchais, les auteurs dramatiques manifestèrent une tendance à se constituer en corporation pour le soutien de leurs droits. Un premier acte de société réunit en 1794 les noms de Méhul, de Cherubini, de Sédaine, de Picard et de quelques autres écrivains moins influens. En 1801, le contrat social fut renouvelé et réunit quatre-vingt-quinze signatures. Des sociétés analogues, instituées à diverses époques, se confondirent en 1829 dans l'*association générale des auteurs*, qui a pris une assez grande consistance. Son objet, indiqué dans l'acte constitutif, est : « 1° la défense mutuelle des associés vis-à-vis des administrations théâtrales ou des personnes en rapport d'intérêt avec les auteurs; 2° la perception à moindres frais des droits des auteurs et la mise en commun d'une partie de ces droits; 3° la création d'un fonds de secours au profit des associés, de leurs veuves et héritiers ou parens; 4° la création d'un fonds commun de bénéfices partageables. » Cette société, renouvelée en 1837 avec de nouveaux développemens, est en pleine activité. Quatre cent vingt auteurs environ y ont adhéré. Une commission, élue en assemblée générale, l'administre et la représente. Elle a toujours compté dans ses rangs et à sa tête les premiers des écrivains dramatiques. Les services qu'elle a rendus aux auteurs sont nombreux et incontestables : des fraudes commises par plusieurs directions théâtrales réprimées et punies, la perception des droits d'auteur rendue plus régulière et moins coûteuse, les intérêts de tous défendus avec zèle, attestent l'efficacité de son intervention. Le fonds de secours a soulagé de nombreuses infortunes; de 1819 à la fin de 1843, près de 70,000 francs ont reçu ce noble emploi; plus de mille allocations charitables ont contribué à soutenir, à préserver du désespoir, à aider dans des momens de crise les auteurs malheureux, leurs veuves, leurs enfans. La société a tendu la main aux familles même de ceux qui, morts depuis long-temps, ne lui appartenaient que par leur illustration. Nous avons plaisir à enregistrer ici les services et les bonnes œuvres. Notre sincérité nous donnera plus tard le droit de signaler des écarts qui nous paraissent susceptibles d'exciter l'attention du gouvernement.

La condition générale des comédiens offre de nombreuses analogies avec celle des auteurs. Avant la révolution, les comédiens étaient frappés par l'opinion plus encore que par les lois; quand, dans la séance du 24 décembre 1789, l'assemblée constituante eut à prononcer sur la réclamation qu'ils lui avaient adressée, M. de Beaumetz et Mirabeau protestèrent contre des opinions intolérantes qui se produisirent sans trouver d'échos. Un décret du même jour déclara implicitement que les artistes dramatiques ne sont frappés par aucune exclusion : nos lois leur confèrent donc les mêmes droits qu'aux autres citoyens, et les mêmes distinctions peuvent récompenser leurs talens ou leurs services. Sous la restauration, Talma fut appelé dans un collége électoral de Paris aux fonctions de scrutateur; depuis 1830, un artiste de l'Opéra a obtenu la croix de la Légion-d'Honneur pour des services rendus dans la garde nationale. Des hommes de lettres qui, dans leur jeunesse, avaient paru sur le théâtre, sont entrés à l'Académie française et ont occupé d'honorables emplois. Les comédiens ne sont plus exposés aux arrestations arbitraires qui les atteignaient sous l'ancien régime; ils vivent sous la protection de la loi commune. Cependant ces arrestations ont été quelquefois nécessaires pour calmer un public irrité et protéger contre ses violences l'artiste qui avait encouru sa colère. Perlet, sous la restauration, en offrit un exemple. Ces cas extraordinaires n'ont point porté atteinte au droit, et nous ne croyons pas qu'ils se soient reproduits depuis 1830.

Le nombre des comédiens en France est d'environ 3,000. D'anciens documens élevaient par évaluation ce chiffre à 8,000. Peut-être y comprenait-on cette population fiévreuse qui tourbillonne autour des théâtres, en attendant avec une dévorante anxiété le jour suprême du début. Pour ne parler ici que des comédiens qui trouvent à exercer leur talent, de grandes inégalités se rencontrent dans leur condition respective. Les plus éminens, qui cumulent de gros appointemens avec le bénéfice éventuel des représentations en province, arrivent à l'opulence. D'autres, à Paris et dans les grandes villes, vivent dans l'aisance; le plus grand nombre traîne une existence misérable. Les entreprises des petites villes, les troupes ambulantes donnent à peine les moyens de se suffire à ceux qui les composent. Après une vie de privations et de souffrances, leurs derniers jours sont exposés à toutes les angoisses de la plus affreuse pauvreté. En province surtout, leur condition est précaire : chaque année remet en question leur état, on pourrait dire leur existence. Le parterre les juge sans appel et se montre souvent impitoyable à leur égard. Le théâtre est une carrière presque toujours

semée d'écueils : elle attire une jeunesse sans expérience, et ne réserve à l'âge mûr et surtout à la vieillesse que l'humiliation et la misère.

Des cœurs généreux se sont émus au spectacle de ces maux. En 1840 s'est formée parmi les artistes dramatiques une société dont l'objet est, non de se coaliser pour élever leurs revenus, mais de créer un fonds de secours pour ceux que la fortune traite avec le plus de rigueur. Le succès de cette association a répondu aux vœux de ses promoteurs. En 1843, les souscriptions recueillies parmi les sociétaires, au nombre de plus de 1,700, les bals, les représentations à bénéfice, avaient formé un capital de 94,206 fr., employé en partie à l'achat d'une rente sur l'état de 3,000 fr. Des secours mensuels sont fournis aux artistes dans le besoin, des pensions constituées à de pauvres vieillards courbés sous le poids de l'âge. Quoique formée depuis peu d'années, la société des artistes dramatiques est déjà consolidée, et l'accroissement de ses recettes lui permettra d'étendre de plus en plus sa bienfaisante action. Elle a droit à la protection de l'autorité, à la sympathie de tous. Aucune classe peut-être n'est en même temps plus imprévoyante et plus généreuse que celle des comédiens. Leur caisse de secours aura donc toujours et des ressources fécondes et des charges pesantes. Puissent-elles se compenser! Jusqu'ici, on ne lit point sans émotion, dans ses comptes annuels, le récit des dons obtenus et des sommes distribuées par son entremise. De pauvres artistes se font un devoir de prélever leur tribut sur les plus modiques traitemens. Les plus célèbres donnent en province des représentations dont ils abandonnent tout le produit. Plusieurs directeurs ont concouru avec empressement à ces bonnes œuvres. On ne trouverait cette munificence, s'il est permis d'employer ce mot, dans aucune autre profession.

Les artistes dramatiques se forment à diverses écoles : les uns, engagés dès leur plus jeune âge dans des troupes de province, s'y livrent de bonne heure, auprès de leur famille, à l'exercice d'un art qui ne doit jamais être pour la plupart qu'un dur et stérile métier. D'autres montent sur les théâtres d'enfans et y répètent des rôles qu'ils ne comprennent pas toujours. Un certain nombre sort du Conservatoire, pépinière instituée par l'état pour former des musiciens et des acteurs. Le Conservatoire, simple école de chant à son origine, fut créé par arrêt du conseil du 3 janvier 1784. Il s'ouvrit le 1er avril suivant, à l'hôtel des Menus-Plaisirs du roi, dans le faubourg Poissonnière. En 1786, sur la proposition de M. le baron de Breteuil, une classe de déclamation y fut établie et confiée à Molé. Le but étant de former

des acteurs pour les grands théâtres, on jugea nécessaire de développer leur instruction littéraire : une chaire de langue française, d'histoire et de géographie fut créée. Le commissaire-général de la maison du roi (M. de La Ferté) assistait aux examens qui se faisaient tous les trois mois; à la suite de l'examen, un rapport sur les dispositions et les progrès des élèves était remis par les maîtres à M. de La Ferté, qui le plaçait sous les yeux du ministre. Cet établissement, détruit par la révolution, fut relevé le 18 brumaire an II, sous le nom d'*Institut national*, et réorganisé le 16 thermidor an III comme *Conservatoire de musique*. L'empereur s'en occupa avec intérêt; en 1806, il y fonda des prix annuels; en 1809, il en étendit l'enseignement; des représentations publiques furent données par les élèves; le nombre des chaires s'accrut : Dugazon, Monvel, Dazincourt, Lafon, vinrent les occuper; Talma et Fleury composèrent le comité de surveillance. Le décret de Moscou institua dix-huit places d'élèves pour le Théâtre-Français, et créa de nouveau une chaire de grammaire, d'histoire et de mythologie appliquées à l'art dramatique. La restauration donna au Conservatoire le titre d'*École de déclamation*, et le plaça dans les attributions du ministre de la maison du roi. En 1830, la musique détrôna encore une fois la déclamation; la chaire consacrée à cet enseignement n'a été rouverte qu'en 1836, celle de littérature est restée supprimée. En 1842, on a rétabli les représentations publiques des élèves, en costume et de jour, interdites sous la restauration dans la crainte qu'elles ne fissent tort aux théâtres. Les concours sont jugés par un jury qui se compose d'hommes de lettres, d'artistes et de membres de la commission des théâtres royaux. Le Conservatoire a rendu de grands services à l'art musical et formé des milliers d'instrumentistes qui, pour l'ensemble, la vigueur, l'élégance de leur exécution, n'ont pas de rivaux au monde. Son utilité, relativement à la Comédie-Française, est moins bien prouvée, et de fort bons esprits la contestent. Cependant notre grand tragédien est sorti de ses classes (1). Aucune école ne peut donner les qualités qui viennent de la nature, l'intelligence, la sensibilité, la puissance vocale; mais une école comme le Conservatoire peut garder le dépôt des traditions et maintenir les habitudes distinguées, sans lesquelles la haute comédie perd tout son lustre. Nous pensons donc qu'il est heureux qu'une

(1) On lit dans les Mémoires de Bachaumont, à la date du 2 décembre 1787 : « L'école de déclamation, fondée par M. le duc de Duras, sur les conseils de Mme Vestris, sa maîtresse, a produit sur la scène française son premier élève, Talma. »

institution si souvent attaquée ait trouvé grace devant l'opinion publique.

Nous venons de retracer les dispositions générales de notre législation relativement aux théâtres et les faits principaux qui se sont constitués sous son empire. A ne voir que les apparences extérieures, la scène française devrait prospérer; le patronage de l'état devrait lui donner du lustre et la garantir contre le désordre des faux calculs et des spéculations privées. Cependant le théâtre souffre; sa décadence, sa ruine peut-être, sont imminentes. Nous allons entreprendre d'exposer les causes de ce déclin.

III.

L'état actuel du théâtre en France est précaire et inquiétant. A ne considérer que les résultats matériels, il suffit de dire que, depuis douze ans, les faillites se sont succédé presque sans interruption dans les entreprises dramatiques, que presque tous les théâtres de Paris ont été frappés, quelques-uns à plusieurs reprises. Vingt-un priviléges ont, dit-on, changé de mains; dix-huit exploitations sont restées au-dessous de leurs frais. Les mêmes désastres ont atteint les départemens. Il n'est pas de ville qui ne réclame sa troupe d'opéra, sans renoncer pour cela à la comédie, au mélodrame, au vaudeville. Paris ne sait plus produire de ces charmans petits ouvrages d'une exécution facile et peu dispendieuse, qui composaient jadis les répertoires de province. Depuis que l'agrément et l'esprit ne suffisent plus, toutes les nouveautés à la mode exigent des acteurs d'exception, du luxe et du fracas de mise en scène. De grosses avances d'argent mettent journellement en problème l'existence des entreprises. Aussi l'exploitation des théâtres provinciaux est-elle devenue tellement périlleuse, qu'on ne trouve pas toujours facilement à remplacer les directeurs qui succombent, malgré les sacrifices que la plupart des villes s'imposent pour conserver un spectacle.

Le gouvernement ne peut pas s'intéresser directement, nous le savons, aux vicissitudes de l'industrie privée; mais il doit veiller avec sollicitude à la prospérité des scènes qu'il a adoptées, et dont la déchéance serait une humiliation pour notre pays. Or, si nos renseignemens sont exacts, la situation des grands théâtres ne serait pas sans difficultés. L'Opéra, chancelant sous les charges énormes de son budget, dans l'impuissance de renouveler son répertoire comme de

remplacer les grands artistes qu'il a perdus, paraît menacé d'une crise inquiétante. L'Opéra-Comique doit son salut à l'heureuse idée de faire revivre quelques ouvrages de l'ancienne école, qui sont pour la génération présente de piquantes nouveautés. Le Théâtre-Français, malgré l'économie introduite récemment dans toutes les parties de son administration, n'est pas à l'abri des embarras financiers. Les succès productifs de *Mademoiselle de Belle-Isle*, du *Verre d'Eau*, etc., surtout la vogue prodigieuse de Mlle Rachel, ont ramené pour un temps les recettes journalières au chiffre des années les plus prospères de ce siècle (1); mais d'une part il y a déficit considérable sur la location des loges à l'année, qui était en 1812 de 138,000 fr.; d'autre part, l'augmentation démesurée et irrémédiable de tous les frais d'exploitation, la surcharge de 190,000 francs de pension annuelle (2) à servir aux acteurs retirés, aggravent le budget des dépenses à tel point, que les artistes associés de notre première scène seraient loin d'obtenir une rémunération proportionnée à leurs talens, si un traitement fixe ne leur était pas attribué sur la subvention de 200,000 francs accordée par l'état. La part sociale était de 23,536 francs en 1810, de 22,992 en 1814, non compris les feux et autres avantages attachés au sociétariat. Présentement Mlle Rachel reçoit une allocation de 42,000 francs, faveur exceptionnelle bien justifiée d'ailleurs, puisqu'il est constaté par les registres du théâtre, que, de 1838 à 1843, les 327 représentations données par la jeune tragédienne ont produit en total 1,550,132 fr.! Quant aux autres sociétaires, leur part subventionnelle, inférieure au traitement que des acteurs médiocres reçoivent des petits théâtres, est considérablement réduite par l'obligation imposée à chacun d'eux de pourvoir à certaines dépenses de son costume.

Les causes qui ont produit tant d'embarras et de désastres dans le monde dramatique sont très diverses : le mal provient de quelques fautes administratives, des mœurs littéraires de notre époque, et, nous pardonnera-t-on de le dire? des tendances généralement mesquines de notre société.

Depuis quelques années, les théâtres ont été multipliés inconsi-

(1) 576,200 francs en 1812, et 574,950 francs en 1842.

(2) En 1812, date du décret constitutif qui régit le Théâtre-Français, les pensions de retraite ne s'élevaient qu'à 70,700 francs. Le Théâtre-Français, comme toutes les républiques, a eu ses jours d'anarchie, où les honneurs du sociétariat ont été accordés inconsidérément. Les sociétaires actuels expient les fautes de leurs devanciers. Les pensions inscrites, depuis cinq années seulement, ont aggravé le passif de la société de plus de 70,000 francs.

dérément. Le décret de 1807 en avait réduit le nombre à huit, sans compter les Italiens, qui alternaient avec l'Odéon. Le Cirque-Olympique, alors consacré presque exclusivement à des exercices équestres, fut rétabli en faveur de cette destination spéciale. La Porte-Saint-Martin obtint grace un peu plus tard; mais ses vicissitudes devaient prouver bientôt que les calculs du décret primitif étaient en rapport avec les besoins du public. La Porte-Saint-Martin fut fermée pendant les années 1808 et 1810, 1813 et 1814. Il restait démontré que Paris ne contenait pas une population suffisante pour alimenter dix théâtres.

Sous la restauration, l'accroissement de la population parisienne excusait une nouvelle concession de privilége. Le Gymnase-Dramatique fut ouvert en 1820. Ce théâtre prospéra, grace à une protection toute-puissante, à l'habileté de son directeur, au talent de M. Scribe. L'année suivante, une société d'hommes de lettres et d'artistes, obtint l'autorisation d'ouvrir le Panorama-dramatique, qui se soutint péniblement pendant deux à trois ans. Ce dernier privilége étant éteint par la ruine de l'entreprise, on permit l'établissement de la salle des Nouveautés, aujourd'hui exploitée par le Vaudeville, de sorte qu'en fin de compte, de 1807 à 1830, le nombre des théâtres n'a été augmenté que de deux.

C'est après la révolution de juillet qu'on a commencé à multiplier les priviléges hors de toute mesure, et sans aucune vue d'ensemble. En 1831 ont été autorisés le Palais-Royal, les Folies-Dramatiques, le théâtre Molière; en 1832, le Panthéon; en 1833, le théâtre Ventadour; en 1835, la Porte-Saint-Antoine; en 1837, le théâtre Saint-Marcel; en 1841, les Délassemens comiques. Des salles ouvertes sans autorisation, dans la banlieue de Paris, furent fermées par mesure de police, et quelques-uns des entrepreneurs livrés aux tribunaux; mais un privilége qui n'expirera qu'en 1857 avait entouré Paris d'une ceinture de théâtres. Consacrées naturellement aux genres qui satisfont les appétits grossiers de la foule, au vaudeville et au mélodrame, ces exploitations au nombre de douze, font refluer hors des barrières la population des quartiers excentriques, comme si on avait voulu que la débauche de l'esprit se trouvât à proximité des lieux où tout favorise la débauche des sens. On exigea la clôture de quelques petits théâtres clandestins dans l'intérieur de Paris; mais on ferma les yeux sur la fâcheuse concurrence qu'un trop grand nombre de spectacles populaires ou enfantins établissait au préjudice des entreprises que la loi devait protéger spécialement.

En ce moment, 25 entreprises sur 28 qui sont autorisées, ou sim-

plement tolérées, donnent des représentations dans Paris, et 12 salles, dont 6 peu importantes, sont ouvertes à ses portes, dans la banlieue. Sur les 5 grands théâtres, dits théâtres royaux, 3 sont consacrés à l'art lyrique, 2 à la tragédie et à la comédie; 4 théâtres secondaires exploitent le vaudeville exclusivement; 9 sont affectés au mélodrame et au vaudeville concurremment; les 5 spectacles de curiosité empiètent sur le genre dramatique en donnant des pantomimes, des farces et des vaudevilles; 2 salles, dont une détruite récemment par un incendie, sont destinées aux enfans. Les priviléges du théâtre Molière, des Nouveautés et de la Renaissance ne sont pas actuellement exploités, et doivent être considérés comme éteints. Aucun genre particulier n'est imposé aux théâtres de la banlieue. Ces diverses entreprises, déjà trop nombreuses, ne sont pas les seules qui convient chaque soir le public à la dissipation. Les concerts, les bals, sont autorisés sur tous les points : le chant est introduit dans des salles où le prix d'entrée est inférieur au moindre billet des théâtres privilégiés. Des exhibitions de tous genres provoquent la curiosité. En été, un théâtre équestre retient les promeneurs aux Champs-Élysées. L'administration publique semble épuiser tous ses efforts pour amuser le peuple de la capitale : sollicitude louable sans doute, mais dont les effets n'ont pas été suffisamment prévus et calculés.

Quel est le principe de la loi qui confère au pouvoir supérieur le droit de donner des priviléges? Si on s'imagine que le devoir du gouvernement consiste seulement à prescrire certaines formalités d'ordre et de police, si le privilége est dû à quiconque est en mesure d'accomplir ces formalités, nous n'avons rien à répondre, et les choses se sont passées régulièrement; mais telle n'est point la mission d'un pouvoir qui se respecte parce qu'il veut être respecté. S'il est juge souverain en matière d'entreprise théâtrale, c'est à la condition de maintenir cette discipline littéraire qui est une garantie de moralité publique. Les législateurs de la convention s'étaient placés à cette hauteur de vues, lorsqu'ils attribuaient la surveillance de l'art dramatique au comité chargé de diriger l'éducation nationale. Il serait peu digne d'une autorité tutélaire d'envenimer une concurrence déjà trop active, de pousser à une ruine presque certaine ceux qu'elle semble favoriser par la concession d'un monopole, d'avilir les spéculations littéraires par les souillures de la banqueroute.

Dira-t-on que l'augmentation du nombre des théâtres a suivi les progrès de la population parisienne? C'est ce qu'il convient d'examiner. En 1808, la population était de 600,000 ames environ. Le der-

nier recensement de 1841 accuse un peu plus de 900,000 ames : c'est une augmentation de moitié. La recette, nous le reconnaissons, a suivi également une progression ascendante; toutefois il ne faut pas considérer seulement l'augmentation arithmétique, si l'on peut ainsi dire, de cette recette : c'est la manière dont elle a été distribuée, qui est décisive. Interrogeons à ce sujet les documens qui ont un caractère officiel.

ÉTAT COMPARATIF DE LA MOYENNE ANNUELLE
DES RECETTES DES DIVERS THÉATRES, DE 1807 A 1816 ET DE 1833 A 1842.

THÉATRES.	RECETTES. 1807 à 1816.	1833 à 1842.	EN PLUS DANS LA SECONDE PÉRIODE.	EN MOINS DANS LA SECONDE PÉRIODE.
Opéra	599,307 72	1,072,372 84	473,065 12	»
Italiens (1)	290,001 80	606,454 97	316,453 17	»
Vaudeville	392,475 60	451,245 30	58,769 70	»
Cirque-Olympique	219,903 53	402,586 58	182,683 05	»
Porte-Saint-Martin (2)	376,860 77	453,091 32	76,230 55	»
Théâtre-Français	808,046 91	592,543 16	»	215,503 75
Opéra-Comique	738,228 81	602,392 45	»	135,836 36
Variétés	579,317 75	441,959 21	»	137,358 54
Gaieté	405,551 41	362,815 97	»	42,735 44
Ambigu-Comique	404,050 58	350,568 77	»	53,481 81
Cirque des Champs-Élysées (3)	»	285,024 89	285,024 89	»
Gymnase	»	485,562 44	485,562 44	»
Palais-Royal	»	524,807 03	524,807 03	»
Folies dramatiques	»	221,417 79	221,417 79	»
Délassemens comiques, Panthéon, Saint-Antoine et Saint-Marcel. (4)	»	252,122 31	252,122 31	»
Totaux (5)	4,813,744 88	7,104,965 03	2,876,136 05	584,915 90

(1) Période de 1815 à 1824, l'Opéra-Italien ayant été confondu avec l'Odéon jusqu'en 1815. Ce dernier théâtre, dont l'existence a été très irrégulière, ne figure pas non plus dans ce tableau.

(2) Dix premières années d'exploitation à partir de 1818, le théâtre ayant été fermé plusieurs fois avant cette époque.

(3) Moyenne de 1835 à 1842. Les recettes se sont considérablement élevées depuis cette époque.

(4) Recette réunie de 1842.

(5) Ces résultats ne sont pas rigoureusement exacts, plusieurs théâtres ayant subi des clôtures momentanées pendant les périodes indiquées; mais ils offrent une ap-

D'après ce tableau, la recette annuelle des théâtres s'est augmentée d'une période à l'autre de 2,291,220 francs; sur cette somme d'anciens théâtres, comme l'Opéra-Français, l'Opéra-Italien, le Cirque-Olympique, la Porte-Saint-Martin, ayant donné de l'extension à leurs entreprises par des dépenses considérables, ont forcément élevé le chiffre de leurs recettes. Ces anciens théâtres ont donc réalisé en plus, dans la seconde période, une somme de 1,107,201 fr.; il n'est resté pour les nouvelles entreprises que 1,184,018 francs, soit un cinquième environ de la recette annuelle de 1807 à 1816, somme inférieure à celle qui était nécessaire pour soutenir trois théâtres secondaires. D'après cette donnée, trois théâtres au plus auraient pu être ajoutés au nombre fixé en 1807. Les concessions de priviléges faites au-delà de cette limite ont eu pour conséquence nécessaire de diminuer la recette de cinq des anciens théâtres, qui ont obtenu, en moyenne, 584,916 francs de moins par année.

Un autre calcul prouvera mieux encore que l'augmentation du nombre des théâtres n'a suivi ni les progrès de la population ni ceux de l'ensemble des recettes. Les 17 salles les plus spacieuses offrent chaque soir au public parisien 26,000 places à peu près. On a calculé approximativement que, pour couvrir les frais quotidiens de ces divers théâtres, évalués en masse à 8,200,000 francs, il faudrait placer chaque jour 11,000 billets. Si les 26,000 places étaient constamment occupées, les administrations dramatiques réaliseraient l'énorme bénéfice de 55 pour 100 sur la recette brute; mais en retranchant de la population de Paris tous ceux qui, par mille causes diverses, volontaires ou forcées, ne vont jamais au spectacle, en prenant en considération la concurrence créée par d'autres établissemens, et la foule de curieux qui entrent sans bourse délier, on conçoit que les théâtres aient grand'-peine à attirer chaque jour 11,000 spectateurs payans. Déduction faite des jours fériés, des suspensions accidentelles, des relâches, comme ceux de l'Opéra, qui ne joue que trois fois par semaine, et des Italiens, qui ne résident que six mois à Paris, on compte 340 jours de représentations par année : la recette moyenne de chaque jour, en y comprenant les subventions accordées par l'état, représente au plus 28,000 fr., réduits à moins de 26,000 après le prélèvement du onzième au profit

proximation suffisante. — Il est à remarquer encore que depuis plusieurs années la progression s'est soutenue au-delà de 8 millions : en 1841, la recette des dix-neuf théâtres donna 8,629,177 francs. Les comptes récemment publiés de l'année dernière donnent seulement 8,170,000 francs.

des pauvres. Cette dernière somme équivaut à l'ensemble des avances faites par les divers entrepreneurs de Paris; mais les recettes ne se distribuent jamais également. Pour peu qu'un théâtre attire et captive la foule, il inflige à ses concurrens des sacrifices douloureux. Tels qu'ils sont constitués, les théâtres sont un jeu de hasard où, pour un audacieux qui gagne, plusieurs malheureux doivent infailliblement se ruiner.

Nous sommes de ceux qui trouvent légitime que sur les plaisirs du riche il soit prélevé une part pour les souffrances de l'indigent; cependant nous ne voudrions pas qu'on ne fît que déplacer la souffrance, en créant des misères pour en soulager d'autres. Le prélèvement du onzième de la recette brute de tous les théâtres proprement dits est effectué aujourd'hui au profit des hospices. Ce *droit des pauvres* a produit, pour les 18 théâtres exploités à Paris pendant l'année 1842, la somme de 723,816 fr. Lorsque ce droit fut établi sous le directoire, on voulut le faire peser uniquement sur le public. Dans cette intention, le prix des places fut partout augmenté de la quotité même de l'impôt; pourtant, en dépit des apparences, c'est toujours l'entreprise qui paie, car il est évident que toute augmentation du prix des places réduit proportionnellement le nombre des spectateurs. Que le directeur d'un théâtre populaire s'enrichisse avec 200,000 fr. de recette, il paiera moins de 20,000 francs d'impôt; qu'un théâtre littéraire ne fasse pas ses frais avec une recette de 660,000 francs, l'aumône qu'on lui imposera au profit des pauvres sera de 60,000 francs. Accorder, comme le demandent la plupart des directeurs, que l'impôt fût frappé seulement sur les bénéfices, ce serait le mettre en question; mais peut-être y aurait-il justice à atténuer une charge vraiment accablante, en remplaçant le onzième invariable par un abonnement fixe, et proportionné aux chances de l'entreprise.

Après le prélèvement du onzième de la recette brute par l'administration des hospices viennent les *agens dramatiques*, qui emportent environ le neuvième de ce qui reste. Certes il est juste que l'homme de lettres obtienne la récompense de son talent et perçoive un tribut sur le théâtre qu'il alimente : il n'est pas d'existence plus honorable que celle de l'écrivain enrichi par sa plume, et fier à juste titre des ressources qu'elle lui procure; mais, malgré des nécessités trop souvent impérieuses, nous voudrions que la perspective du gain le préoccupât moins exclusivement, et que sa pensée première fût accordée à la gloire et à l'intérêt des lettres. N'a-t-on pas vu trop souvent des esprits d'élite épuiser dans les plus tristes spéculations littéraires leurs

nobles facultés? A ce sujet, nous dirons pleinement notre pensée. Les auteurs, long-temps victimes des administrations dramatiques, prennent aujourd'hui une impitoyable revanche. Ils abusent, pour se faire valoir, de la concurrence désespérée des directeurs, de la rareté croissante des bons ouvrages, des appétits maladifs de cette foule à qui chaque année il faut offrir un plus grand nombre d'ouvrages à dévorer. Dès qu'un auteur dramatique a acquis quelque consistance, les tarifs ordinaires ne lui suffisent plus; il réclame des avantages exceptionnels. Ainsi s'est introduit, depuis 1830, l'usage d'offrir aux auteurs dont le nom semble une garantie de succès une *prime de lecture*, c'est-à-dire que le théâtre commence par payer 1,000 francs par acte pour obtenir le manuscrit d'une pièce destinée peut-être à une lourde chute (1). C'est, pour les grands ouvrages, une avance de 5,000 francs, qui augmente d'autant les premiers frais de mise en scène. Quelques écrivains n'ont pas borné là leurs exigences. Il en est qui imposent au théâtre l'obligation d'engager une actrice dont les services ne sont pas toujours indispensables. S'il arrivait, ce qui n'est pas sans exemple, que l'artiste engagée forcément fût complètement inutile, il faudrait considérer ses appointemens de deux ou trois années, soit 8 à 10,000 fr., comme un supplément de prime, ce qui porterait à 15,000 fr. de surcroît les avances de mise en scène. Il se trouve parmi les écrivains des caractères trop nobles pour s'abaisser à de mesquins calculs. Ceux-ci, hélas! sont rarement supérieurs aux faiblesses de la vanité. Pour se ménager les apparences du succès, ils exigent qu'un certain nombre de représentations soit assuré à leurs pièces, ou bien encore qu'on reprenne un de leurs anciens ouvrages abandonné, et sans attrait pour le public.

De cette façon, pendant que les bénéfices des entreprises théâtrales subissaient une décroissance notable, ceux des auteurs, assez audacieux ou assez influens pour parler en maîtres, tendaient constamment à s'élever. Laissons parler les chiffres. On peut évaluer ainsi le produit d'un livret d'opéra, d'un de ces grands opéras, il est bon de s'entendre, fournis par un auteur en réputation, et auxquels la musique de Rossini ou de Meyerbeer, garantit plus de 100 représentations.

(1) Le Théâtre-Français vient de prendre à ce sujet une louable résolution. Les *primes fermes* (ne se croirait-on pas à la Bourse?) viennent d'être abolies, et remplacées par des primes conditionnelles, payables après un nombre convenu de représentations, et proportionnées au succès.

Prime de lecture pour cinq actes.	5,000 francs.
Vente du livret à l'éditeur.	3,000 —
Le tiers attribué à l'auteur des paroles sur le prix de la partition (soit 30,000 francs). .	10,000 —
Vingt premières représentations à 250 fr. .	5,000 —
Quatre-vingts représentations suivantes à 150 francs.	12,000 —
Droits pour la province, environ.	5,000 —
	40,000 francs.

Quarante mille francs pour les cent premières représentations d'un de ces poëmes qui, bien rarement, ont constitué un titre littéraire! *Robert-le-Diable* a été joué 250 fois!

Relativement à la Comédie-Française, nous n'en sommes plus réduit à de vagues approximations. Les droits payés aux auteurs se sont élevés en 1841, à 39,300 francs; en 1842, à 40,179 francs, sans compter les primes. Les succès obtenus sur notre première scène sont très productifs : on en pourra juger par quelques exemples.

PRODUIT

DE QUELQUES OUVRAGES JOUÉS AVEC SUCCÈS A LA COMÉDIE-FRANÇAISE.

NOMS DES OUVRAGES.	NOMBRE DES REPRÉSENTATIONS.	PRODUIT POUR LE THÉATRE (1).	BÉNÉFICE DE L'AUTEUR.
Les Templiers.	81	267,318 fr.	22,275 fr.
Les Deux Gendres.	52	160,891	13,416
La Fille d'Honneur.	57	172,014	14,407
Sylla.	75	319,429	26,625
Valérie.	67	289,980	24,187
L'École des Vieillards. . .	149	441,862	36,822
Henri III.	76	207,733	17,311
Hernani.	72	160,560	14,075
Louis XI (2).	114	153,615	17,801
Les Enfans d'Édouard. . .	157	280,955	28,413
Bertrand et Raton.	156	251,879	27,491
Angelo.	66	146,652	17,221
Don Juan d'Autriche. . . .	116	238,413	24,867
La Camaraderie.	87	168,102	19,008
Mlle de Belle-Isle.	78	183,142	20,262
Le Verre d'eau.	116	235,270	24,609
Une Chaîne.	80	135,216	16,268

(1) Déduction faite du droit payé aux hospices.

(2) Cette pièce et celles qui suivent ont obtenu des *primes* dont le montant est compris dans le total des droits d'auteur.

A ce droit proportionnel aux recettes des théâtres doivent être ajoutés la vente du manuscrit et le contingent de la province. Ainsi, on peut sans exagération estimer à plus de 60,000 francs pour l'auteur le produit de *l'École des Vieillards*, pièce qui eut à l'origine le rare avantage de réunir Talma et Mlle Mars. *Les Templiers*, *Sylla*, *les Enfans d'Édouard*, ont rapporté certainement plus de 40,000 francs. La plupart des autres pièces que nous avons mentionnées ont dû atteindre le chiffre de 30,000 francs.

Certes, la récompense est magnifique, et il semblerait qu'une vive émulation dût exister entre les auteurs pour produire de ces beaux et nobles ouvrages, qui donnent la fortune en même temps que la gloire. Toutefois, dans l'industrie littéraire, comme dans toutes les autres, il est plus commode de travailler pour le vulgaire que pour un public d'élite. Si les triomphes à la scène française sont glorieux et productifs, ils sont rares et difficiles. Partout ailleurs le succès, nous voulons dire ce genre de succès qui conduit à la considération, n'est pas même nécessaire pour faire fortune. Il suffit de pouvoir semer chaque année le long des boulevards dix à douze actes de mélodrame ou de vaudeville. Avec un roman qu'on découpe, une *actualité* qu'on exploite, un début d'acteur qu'on fait valoir, avec une moitié dans une pièce, un quart dans une autre, avec les douze pour cent de Paris et la menue monnaie récoltée en province, avec le produit des billets qu'on vend plus ou moins cher, selon la pluie ou le beau temps (1), on parvient à arrondir fort honnêtement son revenu. Un écrivain, dont l'ingénieuse fécondité constitue un mérite vraiment exceptionnel, a gagné, dit-on, en certaines années, plus de 140,000 fr. On conçoit encore qu'une dizaine d'hommes distingués, dont chacun de nos lecteurs indiquerait les noms, obtiennent de 40 à 50,000 fr.; mais au-dessous de cette aristocratie, dans une obscurité favorable aux talens médiocres, il se trouve un assez bon nombre d'ouvriers en dialogue qui recueillent chaque année au-delà du traitement alloué à d'éminentes fonctions. Joindre au nom de ces *poètes* le chiffre de ce qu'ils gagnent, cela ressemblerait à une épigramme.

Une branche de revenu très féconde pour les auteurs attachés aux petits théâtres, c'est le trafic qu'ils font aujourd'hui sur les billets. Autrefois, les billets accordés aux auteurs étaient en petit nombre et

(1) Les variations atmosphériques ont une grande influence sur les recettes. Un jour de beau temps est un jour néfaste. Les étés froids et pluvieux, qui semblent attrister toute une population, sont, dans le monde dramatique, les années de bonne récolte.

destinés seulement à leur famille ou à leurs amis : un sentiment de pudeur écartait jusqu'à la pensée de les vendre. Aiguillonnés par la concurrence, les directeurs ont augmenté à l'envi le nombre des places mises à la disposition des auteurs; puis ils en sont venus à considérer les billets, non plus comme une gratification volontaire, mais comme un supplément de droit, de sorte que l'auteur demeure libre d'en réaliser la valeur. Le Théâtre-Français et l'Opéra seuls n'échappent qu'en partie à cette exaction. Partout ailleurs le *droit de signature* est écrit dans les traités. A l'Opéra-Comique, les auteurs ou compositeurs qui ont produit un certain nombre d'actes ont droit d'entrée personnelle à vie; lorsque le nombre des actes fournis est assez grand pour constituer droit à deux ou trois entrées viagères, l'auteur peut les céder à qui bon lui semble. Pour les représentations quotidiennes, l'auteur et le compositeur sont autorisés à disposer chacun de seize places pour un grand ouvrage, et de huit places pour un petit. La proportion est plus forte encore dans la plupart des théâtres de vaudeville. Un seul acte y donne le droit de signer des billets pour 36 fr. Ces billets, vendus à moitié prix, avilissent ceux qui sont délivrés aux bureaux des théâtres. Un mandataire des auteurs, armé de leur griffe, est le principal agent de ce commerce illicite, qui, assure-t-on, produit plus de 1,000 fr. par jour à répartir entre les auteurs dont les noms rayonnent sur les affiches. Si donc nos informations à ce sujet sont exactes, la vente des billets (ajoutant encore 400,000 fr. par an au droit proportionnel sur les recettes de Paris et de la province), et la vente aux libraires des deux ou trois cents pièces imprimées chaque année porteraient à 1,500,000 fr. environ le budget de notre littérature dramatique (1).

Comment les auteurs en sont-ils venus à cette omnipotence qui leur permet de tyranniser les entreprises théâtrales? C'est en abusant de la force qu'ils ont puisée dans le principe de l'association. Il fut un temps, nous l'avons déjà dit, où les directions ont été oppressives et iniques : ce sont leurs exigences déloyales qui ont créé la *société des auteurs dramatiques*. Cette société, dont nous avons exposé l'organisation, que nous avons même approuvée dans ce qui méritait de l'être, constitue aujourd'hui une autorité despotique, sanctionnée en quel-

(1) Ce tribut ne semblerait-il pas suffisant aux auteurs dramatiques? Dans la dernière réunion générale de leur société, le secrétaire a lu un rapport sur la concurrence que les saltimbanques font aux théâtres. Comme démonstration, on a pris la peine de calculer que ces redoutables saltimbanques se sont permis récemment de réaliser une recette de 34,000 en un seul jour de fête foraine!

que sorte par un récent arrêt des tribunaux. La commission qui le dirige, et qui est choisie parmi les associés à la majorité des voix, est investie d'une véritable dictature : elle se substitue aux auteurs, remplace leur volonté individuelle par son influence collective, et dirige exclusivement presque toutes leurs transactions. Composée de pairs, de députés, d'écrivains en renom, soutenue par la presse la plus hardie et la plus caustique, elle fonctionne comme un tribunal suprême, et juge sans appel toutes les questions dramatiques.

Le vœu des législateurs de 1791 était de consacrer une indépendance féconde, une égalité équitable entre les écrivains et ceux qui exploitent leurs œuvres. A cette époque, le nombre des spectacles n'était pas limité : on pouvait concevoir que la liberté des transactions existât dans le domaine théâtral comme dans les divers genres d'industrie. L'équilibre fut rompu par le décret impérial de 1808, qui constitua un monopole en faveur d'un petit nombre de directeurs privilégiés. Dès-lors, les écrivains ne pouvaient plus profiter de la concurrence des directeurs, de même que ceux-ci entendaient profiter de la concurrence des auteurs. On conçoit que la littérature, justement alarmée, se soit mise en mesure de défendre ses droits. Malheureusement les gens de lettres ne surent pas résister à la tentation d'abuser de leur pouvoir, et, à force d'empiétemens, ils en sont venus à constituer un despotisme inique, une coalition dans le genre de celles que la loi pénale atteint quand elles se produisent dans la sphère des spéculations industrielles. Aujourd'hui, la société des auteurs défend à ses membres de faire des traités particuliers à des conditions inférieures à celles qui sont fixées par les traités généraux qu'elle impose : exiger davantage est permis; se contenter de moins est une infraction punie par une amende de 6,000 fr. Si un théâtre refuse d'accéder aux demandes de l'association, il est mis en *interdit*, c'est-à-dire que la commission directrice retire à la fois, à jour fixe et sans exception, toutes les pièces des auteurs qui ont adhéré à ses statuts. Sa décision est obligatoire pour tous ses membres, sous la même peine de 6,000 fr. d'amende. Il y a plus : les *agens dramatiques* qui entretiennent des correspondances dans toutes les villes pour y surveiller les intérêts des auteurs sont considérés par l'association comme ses mandataires spéciaux. Les écrivains qui se placeraient en dehors de la société ne pourraient obtenir l'intervention de ces agens, et il ne leur resterait plus aucun moyen d'opérer le recouvrement de leurs droits en province. Cette combinaison enserre tous les auteurs dramatiques dans le réseau d'une étroite solidarité. Un théâtre ne se trouve jamais en

présence d'un seul auteur libre dans ses volontés : il a toujours affaire à une nombreuse corporation (1) dont la volonté collective est immuable.

S'étonnera-t-on encore que, pesant sur les ministres par l'influence de ses membres, sur les théâtres par la menace de l'interdit, une telle société exerce, en matière théâtrale, une autorité supérieure à celle du gouvernement lui-même? Ce n'est pas là une exagération. C'est elle qui provoque sans cesse l'établissement de ces nouveaux théâtres, dont la concurrence est si dangereuse pour les anciens. Le gouvernement ne pourrait retirer arbitrairement un privilége : la commission peut affamer une entreprise en lui retirant le répertoire, qui est son alimentation quotidienne. Le gouvernement ne pourrait exempter aucun spectateur du prélèvement en faveur des indigens : la commission impose des traités en vertu desquels des billets sont vendus sans acquitter ce droit. Citons un exemple d'usurpation flagrante. En 1806, au moment où le gouvernement impérial préparait de nouveaux règlemens sur les théâtres, les ministres de l'intérieur et de la police avaient proposé de soumettre à une taxe la représentation des ouvrages tombés dans le domaine public. Le produit de ce droit devait former un fonds spécial, qui, sous le titre de caisse dramatique, aurait été employé en secours aux auteurs ou aux acteurs, et en encouragemens pour les progrès de l'art. On reconnut qu'une loi seule pouvait autoriser cette perception, et le projet fut abandonné. Ce que l'empereur lui-même n'a pu faire, les auteurs dramatiques l'ont décrété dans ces derniers temps. Les traités qu'ils ont passés avec l'Opéra-Comique et l'Odéon les autorisent à percevoir un droit sur les ouvrages du domaine public. Une telle stipulation n'est-elle pas la preuve la plus manifeste de la contrainte que la société exerce? Que le produit en ait été employé à des actes de générosité, la perception n'en reste pas moins illégale dans son principe. Jouer souvent les ouvrages du domaine public, c'est-à-dire ces chefs-d'œuvre des vieux répertoires qui offrent aux générations vieillies le charme des souvenirs, et à la jeunesse l'attrait de la nouveauté, c'est pour les théâtres subventionnés un devoir plutôt encore qu'un droit. L'assentiment des directeurs de l'Odéon et de l'Opéra-Comique à la clause qui attribue aux auteurs contemporains une redevance sur les ouvrages de Corneille et de Mo-

(1) Il paraît que les directeurs de théâtres secondaires avaient signé, par représailles, une convention qui tendait aussi à les mettre à même de faire la loi aux auteurs et aux comédiens. Si cette convention avait reçu son application, elle eût été entachée des mêmes vices que les actes de la société des auteurs.

lière, de Méhul et de Grétry, est à la fois une faiblesse et une infraction à l'esprit de leur privilége.

Si du moins le despotisme des auteurs avait pour excuse une émulation vive et féconde! Mais bien loin de là. On a d'autant moins besoin d'être poète qu'on devient plus habile homme d'affaires. Ces œuvres d'élite où l'on sent une inspiration mûrie par l'étude sont aujourd'hui plus que jamais de rares exceptions. La plupart des écrivains spéculent sur le talent ou la popularité des acteurs qui font recette; ils travaillent pour eux, comme les costumiers du théâtre, après avoir pris la mesure de leurs qualités et de leurs défauts. Le nom de ces acteurs à qui tout est sacrifié se trouvant toujours uni au succès, on finit par les croire indispensables. Les directeurs se les disputent et se les enlèvent par des sacrifices dont l'extravagance même est quelquefois un coup de maître, parce qu'elle aiguillonne la curiosité publique. C'est ainsi qu'il y a peu de temps un dédit de 100,000 francs a été compté pour faire passer un comédien d'un théâtre secondaire sur une scène rivale.

Les exigences des acteurs qui exercent l'attraction sur la foule n'ont cessé de suivre une progression dont on n'aperçoit pas même le terme. Peu avant la révolution, des arrêts du conseil assuraient aux premiers sujets de l'Opéra, comme une récompense magnifique, un traitement annuel de 9,000 francs, et, sous l'empire, 18 à 20,000 fr. suffisaient aux plus exigeans : il en est aujourd'hui qui obtiennent de 50 à 80,000 francs par an. Aux Italiens, plusieurs premiers sujets reçoivent du théâtre plus de 40,000 francs pour six mois, et recueillent des sommes énormes en chantant dans les concerts publics ou particuliers. A l'Opéra-Comique, il y a trente ans, Elleviou et Martin, Mmes Scio et Rolandeau se contentaient de traités qui leur assuraient 25 à 30,000 francs par an : aujourd'hui le même théâtre contracte des engagemens de 40 et 60,000 francs. En 1810, le Théâtre-Français ne payait que 2 à 3,000 francs à ses pensionnaires, dont la liste comprenait des artistes tels que Cartigny et Firmin, Mlles Rose Dupuis, Demerson et Dupont. A cette époque, 52,000 francs suffisaient au traitement de 19 pensionnaires : aujourd'hui le même théâtre entretient 29 pensionnaires, qui lui coûtent plus de 100,000 fr. Quant aux sociétaires, placés sous le régime de la communauté, ils n'ont point participé aux bénéfices de la concurrence. Le chiffre de leurs appointemens varie selon les chances bonnes ou mauvaises de l'entreprise. Les théâtres secondaires, où la concurrence est plus directe, ont dû céder à des prétentions excessives. Les artistes distin-

gués qui firent autrefois la fortune des Variétés recevaient 6,000 fr. par an; ceux qui, par un succès exceptionnel, attiraient la foule au Vaudeville ou aux théâtres de mélodrame, n'étaient pas plus rétribués. Aujourd'hui, un premier sujet demande 30 ou 40,000 francs. Les traitemens des acteurs de second ordre, qui étaient autrefois de 3 à 4,000 francs, sont montés à 8, 10 et 12,000. Les mêmes effets se produisent en province. On peut dire en général que les appointemens des *premiers rôles* y sont doubles de ce qu'ils étaient il y a trente ans. Les chanteurs surtout y exploitent fructueusement le fanatisme musical de notre époque. Dans les villes de quelque importance, 25,000 fr. suffisent à peine à de médiocres vocalisateurs. Par un affligeant contraste, à mesure que se sont élevés les revenus de ces *étoiles*, comme on dit en Angleterre, le contingent des employés inférieurs a été réduit sous prétexte d'économie. Il est déplorable, par exemple, que, dans certains théâtres d'un ordre élevé, les *utilités* et les choristes ne reçoivent plus un traitement qui puisse les préserver de l'inconduite en leur assurant une modeste indépendance.

Ces acteurs en renom qu'il faut payer si cher ne garantissent pas infailliblement le succès. Il est un autre moyen d'attraction qu'on exagère à l'envi, le luxe des décorations et la pompe du spectacle. Sous prétexte de couleur locale, on fait de la scène un panorama éblouissant; on parle aux yeux de ce public qu'on ne sait plus toucher au cœur. Bien que le prix des places, à peu d'exceptions près, n'ait pas subi d'augmentation, que même plusieurs entreprises aient reconnu la nécessité de le réduire, les frais de mise en scène n'ont cessé de s'élever. Le tailleur, le peintre, le machiniste, les figurans, lèvent un impôt énorme sur les théâtres. On assure que l'Opéra a déboursé 95,000 fr. pour mettre en scène *la Juive*, et 54,000 fr. pour *Dom Sébastien*. L'Ambigu a dépensé, dit-on, pour *le Festin de Balthasar*, 30,000 francs; la Porte-Saint-Martin, 45,000 francs pour *les Mille et Une Nuits*. On pourrait enregistrer d'autres folies. Un théâtre qui devait plus que tout autre échapper aux exigences de la mode, parce qu'il est dans sa nature de ne s'adresser qu'aux plus nobles facultés de l'intelligence, la Comédie-Française, a vu ses dépenses annuelles de costumes, de décorations et de matériel, augmenter d'environ 40,000 fr. lors de l'invasion de ce qu'on a appelé le *drame moderne* (1). Il est vrai que dans ces premiers frais de mise en scène elle compre-

(1) Cependant il n'est pas sans exemple que l'ancienne Comédie ait fait de grandes dépenses pour monter un ouvrage. On peut rappeler les 30,000 francs déboursés

nait les primes et autres sacrifices qu'elle devait subir pour obtenir les ouvrages nécessaires au renouvellement de son répertoire. Il est curieux de constater cette progression par quelques chiffres.

FRAIS DE MISE EN SCÈNE.
TABLEAU COMPARATIF.

ANCIENNE ÉCOLE.		ÉCOLE NOUVELLE.	
TRAGÉDIE.		**Sans primes.**	
Les Templiers	3,270 fr.	Henri III	11,592 fr.
Sylla	7,085	Le More de Venise	15,370
COMÉDIE.		Hernani	18,518
Deux Gendres	2,030	**Avec primes.**	
École des Vieillards	3,532	Louis XI	22,716
		Les Enfans d'Édouard	11,845
(Chacune de ces pièces a obtenu un succès très productif.)		Angelo	26,755
		Caligula	43,811
		La Popularité	12,741

Des réformes ont été faites sous ce rapport à la Comédie-Française dans ces dernières années. Ainsi, pour des pièces montées d'une manière brillante, comme *le Verre d'Eau* et *le Mariage sous Louis XV*, les dépenses ont été ramenées à 8 ou 9,000 francs, même en y comprenant la prime. Malgré ces exemples de sage économie, on peut dire qu'en général, au point où les choses ont été poussées, la mise en scène d'un ouvrage n'est guère qu'un coup de loterie.

Signalons encore un contraste qui n'est pas à l'avantage de notre temps. A cette époque où la mise en scène des ouvrages coûtait si peu, les premières représentations étaient un appel sincère au jugement du public, et par conséquent elles offraient beaucoup d'intérêt. Ces solennités littéraires réunissaient tous les amis du théâtre, juges scrupuleux, éclairés, enthousiastes, qui joignaient à ces divers mérites celui de payer leur place. Il en résultait qu'une pièce, même médiocre, couvrait le théâtre de ses déboursés à sa première apparition. Les choses se passent autrement de nos jours. Soit que les auteurs aient pour système d'imposer leurs œuvres à ce public que plusieurs d'entre eux affectent de dédaigner, soit que les administrations craignent de livrer à des juges indifférens le sort d'une pièce pour laquelle elles ont fait de grandes avances, on compose un auditoire d'amis

pour le *Henri VIII* de Chénier, que cet auteur retira déloyalement la veille de la représentation. Ce qui était alors une rare exception est devenu une nécessité.

complaisans qui ne paient pas, et même d'applaudisseurs qu'on est obligé de payer. Il serait curieux de comparer le produit des premières représentations sous l'ancien régime et sous l'influence de nos nouvelles habitudes littéraires. On remarquerait que des ouvrages joués sans succès rapportaient deux ou trois fois plus à la première épreuve que ceux qui, de nos jours, se recommandent le mieux au public par le nom de leurs auteurs (1).

Les comédiens assez puissans pour dominer le public sont toujours fort rares. La plupart d'entre eux doutent de leurs forces, et ont besoin de se sentir soutenus; un dédaigneux silence les paralyserait complètement. Des applaudisseurs à gages, jouant la gaieté ou l'enthousiasme, pour réchauffer la salle et renvoyer l'étincelle à l'acteur, sont un accessoire triste, mais nécessaire, de toute représentation dramatique. Le public lui-même n'est pas fâché qu'on lui fasse violence jusqu'à un certain point, en stimulant son apathie. Mais n'a-t-on pas abusé effrontément et maladroitement de ce charlatanisme? Jadis, le parterre jugeait en dernier ressort; aujourd'hui, les *claqueurs* y règnent avec une grossièreté qui en éloigne les spectateurs honnêtes. Le chef qui dirige ces machines à succès est un fonctionnaire en titre. Nous avons eu entre les mains un marché par lequel une pareille *charge* est transmise à prix d'argent comme une étude d'avoué ou de notaire. *L'entrepreneur* s'engage « à faire tout ce qui dépendra de lui pour faire réussir les pièces nouvelles. » Il doit « protéger les débuts des acteurs et actrices, et soutenir ceux ou celles qui lui seront désignés. » Il n'est pourtant, aux termes de la convention, nullement responsable des non-succès, « à moins qu'il n'y ait faute ou mauvaise gestion de sa part. » Pour prix de cet engagement, un nombre déterminé de billets est mis à sa disposition. Artiste et poète à sa manière, il *fait* et *joue* les pièces. Applaudir après un grand air, après un jeu de physionomie, c'est ce qu'il appelle, en terme du métier, « faire un grand air, faire une physionomie. » On croira peut-être que les malheureux qui s'attellent en sous-ordre à un ouvrage pour le tirer de l'ornière sont indemnisés du sacrifice de leur soirée.

(1) A la Comédie-Française, la première représentation des pièces les plus faibles faisait toujours entrer dans la caisse 4 à 5,000 francs, somme qui couvrait les frais de mise en scène dès le premier jour. Exemples : *Hercule au Mont OEta* (1787) produit 4,680 fr. — *Montmorency*, tragédie jouée en 1800, produit 5,591 fr. — *L'Aimable Vieillard* (1801) produit 4,326 fr. — *La Mort de Henri IV*, tragédie (1806), produit 5,608 fr. — Aujourd'hui, de grands ouvrages d'un incontestable mérite produisent rarement 2,000 fr.

Nullement : ils paient pour applaudir. Ce sont d'ordinaire des ouvriers qui, pour satisfaire la passion du spectacle, presque générale dans leur classe, consentent à acheter un billet à moitié prix, sauf à payer le surplus en applaudissemens.

Tous les claqueurs ne sont pas le soir dans les salles. Il y en a d'autres au dehors qui sont payés pour soutenir les pièces, non plus par des trépignemens d'enthousiasme, mais en chantant victoire dans les réclames et dans les feuilletons. Quelques directions dépensent, assure-t-on, des sommes considérables en pensions annuelles, en gratifications, en festins, en cadeaux, pour se concilier les faveurs de la publicité. Il faut avoir une bien triste opinion du public pour croire qu'il se laisse prendre aux éloges maladroits décernés invariablement à toutes les nouveautés de certains théâtres. Le résultat le plus évident de ces manœuvres est d'enflammer la cupidité de ces *condottieri* de la presse, qui prétendent régenter le monde dramatique, et menacent de leur plume vénale les artistes honnêtes qui rougiraient de se soumettre à un honteux tribut.

Sans compter les applaudisseurs et les journalistes, un nombre à peine croyable de personnes assiste chaque soir aux spectacles gratuitement ou à très bas prix. La foule se cherche elle-même; il fait froid dans une salle déserte, et le plaisir s'en éloigne. Dans cette conviction, beaucoup de directeurs distribuent des billets soumis à une simple taxe d'un franc : comme s'il n'était pas assez de la concurrence étrangère, c'est le théâtre qui fait lui-même concurrence à sa propre caisse. D'autres directions respectent encore assez leur art pour ne pas le mettre au rabais; elles comblent le vide des mauvais jours en jetant les billets à pleines mains à qui veut les prendre. On a prétendu que ces billets sont une sorte d'amorce propre à attirer vers le théâtre une foule de spectateurs en qui l'on fait naître ainsi le besoin des émotions dramatiques. Nous inclinons plutôt à croire qu'on habitue les amateurs de spectacles à s'en procurer le plaisir sans bourse délier, et qu'on émousse la jouissance chez ceux qui ont la facilité de l'obtenir pour rien. Ce qui est positif, c'est qu'une somme énorme est ainsi retranchée du budget des théâtres. En 1830 et 1831, des discussions s'étant élevées à ce sujet, l'administration des hospices fit faire le relevé des billets de faveur présentés aux bureaux de contrôle. Leur valeur fut portée, pour 1830, à 1,135,652 fr., et, pour 1831, à 1,164,730 fr. Le désordre s'est encore accru depuis lors. Bien loin de chercher à le restreindre, les agens de l'autorité ne négligent pas les occasions d'en profiter. Les théâtres, et surtout ceux que des subventions placent

plus étroitement dans la main du gouvernement, sont assujétis à fournir des loges et des entrées gratuites, sans nécessité bien démontrée. Obtenir les plaisirs du spectacle sans les payer est un signe d'influence, un témoignage de crédit. Des loges accordées à de hauts fonctionnaires, en vue du service public, passent de main en main, et procurent pour rien les meilleures places à une succession de curieux dépourvus de tout caractère officiel, et qui se gardent bien, dans la prévision de cet avantage, de jamais retenir leur place au bureau de location. On a calculé les pertes qui résultent de ces complaisances; elles sont énormes. Le ministre de l'intérieur a une loge par jour à chacun des cinq théâtres royaux; la préfecture de police et celle du département se partagent environ quinze loges par jour aux divers théâtres; les officiers inférieurs de la police n'en ont pas moins leurs entrées personnelles. A ces concessions perpétuelles il faut ajouter les demandes particulières qu'il est à peu près impossible de repousser. Napoléon, pour qui le gouvernement était un art, agissait d'une autre façon. Un jour, en l'an XI, on lui soumit l'état des loges occupées à l'Opéra par ce qu'on appelait les autorités constituées. Sur cette liste figuraient les trois consuls, le secrétaire d'état, les ministres de l'intérieur et de la police, le secrétaire du ministère de l'intérieur. Il prend la liste et écrit au bas : « A dater du 1er nivôse, toutes les loges seront payées par ceux qui les occupent. » Pareille chose fut faite pour le Théâtre-Français. En 1807, la mesure fut généralisée par un arrêté où on lit ces paroles : « Personne n'a le droit de jouir gratuitement d'un amusement que l'entrepreneur vend à tout le monde. Les autorités n'exigeront donc d'entrées gratuites que pour le nombre d'individus jugés *indispensables* pour le maintien de l'ordre et de la sûreté publique. » En gouvernant ainsi, on domine plus sûrement les hommes qu'en les comprimant dans les entraves d'une bureaucratie exigeante et taquine.

Tant d'abus ont porté leurs fruits. L'art dramatique traverse présentement une crise douloureuse et menaçante pour son avenir. L'esprit de négoce a tué chez les poètes l'enthousiasme du talent. La plupart d'entre eux ont fait de leur esprit un gaspillage impie. Après de brillans débuts, on les a vus descendre degré par degré jusqu'aux scènes infimes, déserter le théâtre pour le feuilleton qu'un spéculateur couvre d'or, et puis reprendre ces feuilletons qui ont repu le vulgaire pour les découper en mauvais drames. Les bons comédiens deviennent chaque jour plus rares : aucune mesure n'est prise pour remplacer ceux qui s'éteignent. Les belles productions de notre an-

cienne littérature comptent peu d'interprètes dignes d'elles : on ne les joue plus qu'au Théâtre-Français; la province ne peut les apprécier que par la lecture. La tragédie serait à peu près abandonnée, si Mlle Rachel ne l'avait fait revivre autant par l'émulation qu'elle a excitée chez les autres tragédiens que par ses propres succès. Les traditions s'effacent; les bonnes manières s'oublient : les théâtres se recrutent presque exclusivement dans les classes inférieures. L'oisiveté, le penchant à la dissipation, l'attrait d'un certain désordre encore trop commun parmi les artistes, le dégoût de la condition paternelle, font des vocations factices et enlèvent aux ateliers, sans profit pour l'art, des jeunes gens médiocres, dépourvus d'éducation, et trop souvent de cet enthousiasme qui peut remplacer l'éducation et inspirer la distinction personnelle. La race bénévole de ces vieux amateurs dont la sévérité bienveillante était si précieuse pour les artistes a disparu. Elle est remplacée par la critique des journaux, peu attentive, peu éclairée, peu sympathique, procédant toujours par des éloges outrés ou par des négations absolues, qui gonflent ridiculement les uns, découragent les autres, et assourdissent le vrai public, qui n'ose plus s'abandonner à ses propres émotions. Aussi, ce public si crédule, si débonnaire de sa nature, est devenu méfiant à l'excès, et traite les auteurs comme il a été traité par eux. Il se fatigue vite, et comme un sultan blasé demande sans cesse du nouveau. Les efforts faits pour surprendre sa curiosité le fatiguent plus qu'ils ne l'excitent, et, à force d'être déçu, il a perdu sa confiance dans les noms les plus sonores de notre temps.

Enfin, pour comble de disgrace, le gouvernement assiste à cette anarchie et y paraît indifférent. Au lieu d'exercer son action tutélaire, il se croit affranchi de toute responsabilité, quand la censure a supprimé quelques allusions impertinentes et que les sergens de ville ont maintenu l'ordre matériel. En ne couvrant pas de son patronage, en ne dirigeant point les forces vives de la littérature, il s'est fait, pour ainsi dire, le complice de l'avortement de ces belles intelligences qui nous promettaient une généreuse fécondité.

Telle est la situation présente du théâtre. Nous nous sommes attachés aux traits les plus frappans en négligeant de multiplier les preuves pour éviter toute question personnelle. Plusieurs des causes auxquelles on peut rapporter les maux que nous avons signalés échappent à l'action de la loi comme au zèle des administrateurs. A quoi servirait de récriminer contre les mœurs, les habitudes littéraires, le prosaïsme de nos nouvelles formes politiques? On doit savoir vivre avec son époque, en travaillant autant que possible à l'améliorer. Pour rendre

au théâtre cette prospérité idéale que peuvent rêver les amis du plus beau, du plus difficile des arts, il faudrait de ces mystérieux hasards qui font naître les grands poètes et les grands artistes; mais il est des abus qu'un ensemble de sages mesures pourraient faire disparaître, il est des influences qui pourraient corriger la stérilité de notre temps. Il nous reste à indiquer les réformes praticables, ce que nous tâcherons de faire avec la réserve indispensable dans une recherche si épineuse.

IV.

Les diverses mesures dont nos investigations ont dû faire sentir la nécessité peuvent être ramenées à quatre objets principaux. Il convient, selon nous, 1° de réorganiser les théâtres en réduisant le nombre de ceux qui existent; 2° de garantir les droits légitimes des écrivains dramatiques, mais, en même temps, de réprimer les empiètemens de la société illégale qu'ils ont formée; 3° de faciliter aux scènes littéraires les moyens de se recruter en acteurs; 4° de rendre plus vigilante et plus efficace la tutelle que l'état doit exercer sur les théâtres. Un résumé rapide suffira au développement de ces quatre propositions.

1° L'exagération du nombre des théâtres est la cause première de tous les embarras, de tous les désordres que nous avons signalés; elle a déterminé cette concurrence effrénée qui a eu pour effets les frais croissans de mise en scène, les exigences tyranniques des auteurs, les traitemens ruineux des acteurs, les luttes d'amour-propre et d'ambition qui ont abouti à de déplorables catastrophes; elle a porté à l'art un grave dommage, en favorisant le gaspillage des productions de l'esprit, en récompensant outre mesure ces compositions hâtives qui ont épuisé, pour des succès d'un jour, des intelligences heureusement douées. Au lieu d'un petit nombre de théâtres réunissant des acteurs d'élite, on en laisse ouvrir douze ou quinze, dont pas un ne possède une troupe complète. La prospérité matérielle du théâtre, si nécessaire aux progrès de l'art, est devenue une impossibilité, puisque les ressources fournies par le public sont manifestement insuffisantes pour faire réussir tant d'entreprises, fussent-elles toutes dirigées avec la plus incontestable habileté.

Les *cinq* grands théâtres littéraires ou lyriques, *deux* théâtres de vaudeville, *deux* théâtres de mélodrame, *un* théâtre de pantomimes et d'exercices équestres, *trois* petits théâtres populaires, *une* salle d'essai

pour les élèves, en tout *quatorze* scènes pour Paris seulement, trois de plus que sous l'empire; plus, nous l'accordons, *trois* théâtres pour la banlieue; plus encore, les innombrables concerts, les exhibitions de tout genre, ne serait-ce pas assez pour alimenter la curiosité parisienne?

Tout démontre donc la nécessité de réduire le nombre des théâtres existans : la responsabilité du gouvernement, l'équité envers les anciennes entreprises, l'intérêt bien entendu des auteurs et des artistes vraiment distingués, l'intérêt plus pressant encore de l'art, sont autant d'argumens en faveur de cette mesure. L'exécution en serait facile. Il ne s'agit point, comme en 1807, de détruire des propriétés reconnues par la loi. A peu d'exceptions près, tous les théâtres sont exploités en vertu de priviléges temporaires, dont la plupart expirent dans peu d'années. Il suffira de ne point renouveler ceux qui ne paraîtront pas devoir être maintenus, et de faire rentrer dans les limites de leur autorisation les simples théâtres de curiosité, qui, au mépris de la loi et de leurs devoirs, empiètent sur le genre des théâtres proprement dits. Aucun droit ne sera violé; nul ne pourra se plaindre. Les auteurs et les acteurs vulgaires seront seuls intéressés à réclamer. En revanche, on pourrait compter sur l'adhésion des écrivains et des artistes véritables, à qui la réforme proposée préparerait plus de gloire avec une égale rémunération. Le gouvernement se doit à l'art sérieux, à la vraie, à la grande littérature dramatique. Les productions de ceux qui gaspillent leur talent pour en faire métier n'ont aucun droit à sa protection.

La réduction du nombre des théâtres a pour conséquence nécessaire le partage exact des genres entre les entreprises conservées. Ce partage, malgré les objections théoriques qu'il soulève, aurait dans la pratique les meilleurs résultats. Il serait le plus sûr moyen de maintenir entre les divers théâtres une hiérarchie salutaire, de prévenir la déloyale concurrence et les aberrations du talent. Est-il besoin d'ajouter que, pour être efficace, une réforme comme celle que nous sollicitons doit être complète, et qu'on n'extirperait pas le mal avec des palliatifs et des termes moyens. « Tout le monde sent, disait en 1806 le ministre de l'intérieur, combien est funeste la multiplicité des petits théâtres. Ils perdent le goût, les mœurs, l'amour du travail; avec eux, la tradition des bons ouvrages et des bons acteurs disparaît; ils se dévorent par une concurrence sans frein. Il n'y a qu'un seul remède à de tels abus : c'est une réduction considérable du nombre des petits théâtres. » Ces paroles sont franches et décisives; nous les adoptons pleinement pour nos conclusions.

2° Les écrivains voués au théâtre se nuisent à eux-mêmes en abusant d'un pouvoir usurpé. Leur association, telle qu'elle est conçue et telle qu'elle se manifeste, ne saurait être long-temps tolérée. Le gouvernement, tôt ou tard, sera conduit à prendre des mesures contre la dictature des dix ou douze membres composant le comité-directeur de l'association; pouvoir absolu, irresponsable, dont les arrêts sans appel enchaînent non-seulement ceux qui les approuvent, mais chacun des cinq cents écrivains qui ont signé l'acte social.

Toutefois, reconnaissant que les ouvrages destinés à la représentation scénique se produisent dans des circonstances particulières, et n'admettent pas une liberté parfaite de transactions, nous pensons que le gouvernement, avant de se prononcer contre la société des auteurs dramatiques, doit remplacer son action par une tutelle désintéressée et bienveillante, de nature à protéger les écrivains sans alarmer les directeurs. Il suffirait d'octroyer à la population dramatique une sorte de charte dont on nous permettra d'indiquer les bases :

Tarifer d'une manière absolue les droits d'auteur, tant pour Paris que pour la province, suivant la nature et l'étendue des ouvrages, suivant le rang qu'occupent dans la hiérarchie dramatique les scènes où ces ouvrages sont représentés; — interdire toute stipulation qui tendrait à convertir une partie de ces droits en billets qui échappent au contrôle de la police et frustrent les hôpitaux; — retirer son privilége à tout directeur qui falsifierait les comptes de recette, ou qui abuserait de sa position pour obtenir des auteurs isolés l'abandon de leurs droits, pour s'attribuer les profits d'une collaboration simulée, ou même pour faire jouer trop souvent ses propres ouvrages à l'exclusion de ceux des autres, surtout quand cette préférence ne serait pas justifiée par la faveur publique : — telles sont, d'une part, les garanties que le gouvernement doit assurer aux gens de lettres.

D'autre part : — ne pas reconnaître la dictature que les auteurs dramatiques, réunis en corps, s'attribuent; — frapper de nullité tous les actes qui pourraient enchaîner postérieurement la liberté des associés; — ne considérer les réunions des auteurs que comme des assemblées consultatives, exiger que toutes leurs décisions soient soumises à l'autorité supérieure, qui en appréciera la justice et se portera arbitre entre les auteurs et les directeurs, mais ne plus souffrir que les écrivains, juges et parties dans leur propre cause, communiquent directement des *arrêtés* à leurs adversaires, en fulminant contre eux une sorte d'excommunication; — prêter, au besoin, le secours des agens de l'état pour la perception des droits, de manière à permettre

aux auteurs qui voudraient rester en dehors de l'association de toucher leurs revenus sans sacrifier leur indépendance : — voilà ce que le gouvernement doit faire, s'il veut rassurer ceux qu'il a privilégiés pour l'exploitation des théâtres. Contenu en même temps que protégé par un tel réglement, chacun des contractans retrouvera sa liberté d'action sans qu'il lui soit possible d'en abuser, et peut-être cette indépendance rendra-t-elle au génie dramatique le ressort que des habitudes mercantiles ont visiblement affaibli.

3° Entre toutes les plaies du théâtre, il en est une qui deviendrait mortelle, si l'on n'y portait remède : c'est la progression toujours croissante du traitement d'acteurs souvent médiocres. Plus d'une fois les directeurs ont essayé de se concerter pour réduire les appointemens des artistes : de semblables coalitions, répréhensibles en elles-mêmes, resteront toujours sans effet, car il n'est pas possible qu'un entrepreneur dramatique résiste long-temps au désir secret de fortifier sa troupe, en désorganisant celle de ses rivaux. Les prétentions exagérées ne pourront être réduites que par la concurrence que les acteurs se feront à eux-mêmes. Il faut que les directeurs se coalisent, non pour molester les talens qui existent, mais pour créer et développer des talens nouveaux.

C'est surtout pour les grands théâtres que les moyens de recrutement sont insuffisans. Pour briller sur les scènes inférieures, il ne faut qu'une intelligence superficielle, un chaleureux instinct, une certaine aptitude à l'imitation, qualités naturelles qui peuvent se révéler instantanément; mais l'artiste véritable ne se forme pas en un jour, si richement doué qu'il soit. Les longues études, les exercices fatigans, l'observation attentive sur les autres et sur soi-même, lui sont tellement indispensables, que l'ardeur au travail, que la persévérance sont les indices les plus certains de sa vocation. Autrefois, l'honneur de paraître sur les grands théâtres était l'ambition de presque tous les artistes. Il n'en est plus de même aujourd'hui. On a hâte d'acquérir quelque peu de métier, pour l'exploiter sur une scène vulgaire. Il y aurait moyen de contrebalancer cette funeste disposition par quelques mesures en faveur des études que l'art et le bon goût peuvent avouer. La composition des théâtres royaux n'est pas assez irréprochable pour justifier l'insouciance de l'administration à cet égard. Le Conservatoire, dont nous avons approuvé l'institution et reconnu les services, ne suffira jamais au recrutement des grands théâtres. Il n'est qu'une école. Or, au sortir de toute école, il y a nécessité de couronner l'éducation théorique par les leçons de l'expé-

rience. Le Conservatoire ne peut fournir que des élèves, et encore serions-nous heureux s'il en formait beaucoup qui donnassent des gages pour l'avenir. Les théâtres des départemens, voués jadis à la tragédie et à la comédie, commençaient des réputations qui tôt ou tard étaient couronnées à Paris par les suffrages des bons juges. Ils sont stériles aujourd'hui. Les scènes lyriques ne leur doivent aucun artiste éminent : Monrose est le dernier comédien qu'elles aient donné au Théâtre-Français.

Il est donc nécessaire que l'autorité intervienne au plus tôt, si elle veut prévenir la décadence irrémédiable de l'art théâtral. Le programme des études du Conservatoire doit être soumis à une révision sévère. Un ou deux théâtres d'essai doivent être élevés et encouragés pour les élèves qui étudient isolément ou sous l'inspiration d'un professeur particulier. Il serait bon encore que les administrations départementales, en accordant les subventions, fissent quelques réserves, afin que les scènes ne fussent pas envahies exclusivement par ce petit vaudeville qu'on peut jouer sans art, et ce petit opéra-comique qu'on peut chanter sans voix.

Les ordres de début de l'ancien régime, renouvelés sous l'empire, répugnent à nos principes de liberté. On ne comprend guère l'obligation imposée à un comédien de paraître malgré lui sur un théâtre où ne l'appelle point son goût, ni peut-être sa vocation. Cependant il est une disposition qui ne nous paraît pas incompatible avec la législation générale, et dont l'adoption favoriserait le recrutement des scènes du premier ordre. L'obstacle à l'exécution d'un ordre de début peut venir du comédien qui le reçoit, ou du théâtre où il est présentement engagé. On ne peut contraindre le premier, s'il refuse de déférer à l'ordre; mais le gouvernement pourrait renouveler les conditions imposées aux fondateurs du Gymnase, c'est-à-dire stipuler, dans les priviléges qu'il confère, que dans le cas où le comédien donnerait son consentement, son engagement antérieur serait rompu sans dédit. La liberté personnelle de l'artiste serait respectée, et le directeur ne pourrait se plaindre de l'exécution d'une clause à laquelle il se serait soumis en recevant son investiture.

Il est surtout un théâtre auquel cette disposition devrait s'appliquer; nous voulons parler de l'Odéon. La création d'un second théâtre français a été utile et bonne; il était convenable que deux scènes fussent consacrées à la littérature sérieuse, à la tragédie, à la haute comédie; mais on a eu le tort de constituer l'Odéon en rivalité directe avec le Théâtre-Français : il en devait être seulement l'annexe, comme

l'avait voulu le décret de 1807. Organiser l'Odéon de telle façon qu'il devienne une scène de début et d'essai pour le premier théâtre, sans toutefois compromettre la liberté nécessaire aux progrès de l'art, et la dignité personnelle des artistes, c'est un problème d'une solution difficile, nous l'avouons, mais non pas impossible, à ce qu'il nous semble. Nous insisterons seulement sur cette pensée, qu'il serait peu logique de subventionner les théâtres royaux, si on ne leur facilitait pas les moyens de recruter leur personnel, et de justifier, par une incontestable supériorité, les sacrifices faits en leur faveur.

4° Comme couronnement de ces mesures, et pour en assurer le succès, le gouvernement doit ressaisir sur les théâtres une autorité qu'il a trop laissé affaiblir. La réorganisation générale que nous sollicitons doit être étudiée et réglée dans des vues d'ensemble, avec une certaine hauteur de pensée, avec la constante préoccupation des intérêts d'ordre, de bonnes mœurs, d'éducation publique et de police qui y sont engagés. La révolution de juillet, en remettant au ministre de l'intérieur la surveillance des théâtres, les a privés d'une direction spéciale et attentive. La liste civile, sous l'empire et sous la restauration, tenait à honneur de soutenir les grands théâtres; elle leur accordait de larges gratifications, et ceux qui la représentaient se faisaient un devoir de défendre des établissemens dont le succès touchait en quelque sorte à l'honneur de la couronne. Cette solidarité a cessé le jour où le gouvernement des théâtres a échappé à la liste civile.

Pour apprécier la différence des deux régimes, il suffit de comparer l'indifférence qui a suivi 1830 aux efforts prodigués auparavant pour assurer la conservation et la prospérité de notre première scène nationale. Sans remonter à Louis XIV, sans invoquer les traditions vraiment royales de l'ancienne monarchie, il nous suffira de rappeler qu'en l'an VII, le directoire exécutif prenait des mesures pour écarter tout embarras de la Comédie-Française, voulant, disait-il, « assurer l'existence de cette école nationale de l'art dramatique. » L'empereur déclarait en 1806, dans le conseil d'état, que le Théâtre-Français « fait partie de la gloire nationale. » En 1812, il écrivait à Moscou la charte constitutive de ce théâtre; il couvrait les comédiens de sa protection constante, ne dédaignait point de leur donner personnellement audience, et les appelait dans toutes les solennités de sa cour. Sur son invitation, sa famille et tous les grands dignitaires avaient une loge payée chaque année : la bienveillance du souverain excitait l'émulation, provoquait la faveur publique, échauffait le zèle des artistes et appelait sur eux cette célébrité qui est un gage de fortune.

Cet éclat, déjà affaibli sous la restauration, s'est éteint depuis 1830. La liste civile se réserve encore plusieurs loges en déduction du loyer de la salle dont elle est propriétaire, et plusieurs fois elle a fait généreusement des remises sur les termes de ce loyer; mais le haut patronage qu'on a enlevé aux théâtres royaux, en les détachant de la liste civile, est loin d'être remplacé par la gestion du ministère de l'intérieur. Le ministre, absorbé par d'autres soins, détourné par les préoccupations de la politique, subjugué par les influences parlementaires, ne peut consacrer aux théâtres la vigilance de tous les instans qu'ils réclament.

Pour les théâtres secondaires, comme pour ceux des départemens, le gouvernement est souvent appelé à choisir des directeurs. Si nous en croyons des renseignemens dignes de foi, ces choix jusqu'ici n'ont pas été fort heureux : ils n'ont pas toujours porté sur les hommes les plus irréprochables, sur ceux que leurs ressources mettaient le plus en état de subvenir aux obligations qu'ils contractaient. On a vu un directeur acheter un privilége un million et demi, et, à défaut de capitaux, le payer en billets de spectacle, qui, vendus à moitié prix, devaient le priver pour long-temps de bénéfices, combinaison qui rendait sa ruine inévitable. La commission des auteurs dramatiques est à même de faire à cet égard de curieuses révélations : les documens divers qu'elle a recueillis éclaireraient d'un triste jour l'histoire financière du théâtre.

Le premier devoir de l'administration est de ne point imposer aux entreprises des charges inutiles. Il y aurait peu de dignité de la part des fonctionnaires publics, à s'armer de leurs titres pour obtenir des entrées gratuites, lorsque cette faveur n'est pas légitimée par les nécessités du service. L'ancienne aristocratie se faisait un point d'honneur de soutenir les théâtres. Ceux qui possèdent aujourd'hui l'influence en vertu du régime constitutionnel s'exposeront-ils plus longtemps à une comparaison fâcheuse? Les petits spectacles, à qui tous les moyens de succès sont bons, ont une subvention assurée dans la bourse de tous ceux dont les instincts et le goût sont vulgaires. Que restera-t-il aux théâtres qui ont pour mission de conserver les traditions et les convenances de la bonne société, si le gouvernement ne s'applique pas à leur ménager l'utile patronage des classes supérieures?

Nous nous sommes montré favorable au principe de la censure, sans admettre que le gouvernement ait accompli sa tâche quand les ciseaux de ses examinateurs ont mutilé les pièces soumises à son examen. La censure est purement négative; elle prévient la violation de l'ordre ou

de la morale; mais elle n'assure point leur règne. Un gouvernement a une mission plus élevée. Il doit guider le peuple confié à sa direction suprême, le vivifier par de nobles émotions, lui inculquer des principes. Ce devoir est surtout impérieux dans un pays où de longues agitations ont ébranlé les croyances, dans une société qui a pour base la liberté de la pensée et le droit d'examen, dans une nation qui renferme des classes laborieuses, en nombre immense, travaillées par l'esprit de désorganisation et souvent irritées par de dures souffrances. Aucun moyen d'influence n'est plus puissant que le théâtre, où la foule accourt, avide de plaisir, et accessible à tous les sentimens de grandeur, de générosité et de dévouement. Aucune école ne peut être plus fertile en bons enseignemens, aucune tribune plus féconde en inspirations droites et pures. Tous les gouvernemens éclairés ont appelé à leur aide les représentations dramatiques. Des récompenses sont déjà décernées à l'écrivain qui répand dans les familles des productions utiles aux mœurs. Pourquoi serait-on moins généreux envers celui qui par le drame s'adresse au public en masse? Que des encouragemens lui soient offerts. Après la censure, qui aura défendu de dépraver par des spectacles honteux les classes inférieures, de leur présenter le pauvre et le faible comme la victime obligée du riche et du fort, doit intervenir la puissance publique pour honorer et enrichir l'écrivain appliqué à faire pénétrer dans le peuple de bonnes et saines doctrines, à lui montrer dans le travail, dans l'instruction, dans la soumission aux lois de la Providence, les moyens sûrs et honnêtes d'améliorer sa condition ou d'alléger le poids de sa misère. Ne serait-il pas temps d'essayer, au prix de quelques sacrifices, de diriger vers un but de perfectionnement moral le plaisir des classes les plus nombreuses, les plus dignes de notre sollicitude?

La grande littérature a aussi sa moralité. C'est en redressant les esprits qu'elle agit sur les mœurs publiques. Les gouvernemens antérieurs ne négligeaient pas d'encourager spécialement le génie dramatique. Aujourd'hui, sur une somme de 1,200,000 francs destinée aux théâtres, les trois quarts sont accordés au chant et à la danse. La part faite sur ce budget à la littérature proprement dite nous semble insuffisante. Sous l'ancien régime et sous l'empire, des prix étaient décernés aux compositions littéraires ou musicales d'un ordre élevé. Ne serait-il pas opportun de relever par des stimulans de cette nature les intelligences momentanément affaissées? Les petits théâtres détrôneront les grands, les pièces à couplets tueront la haute comédie, comme le feuilleton a tué les ouvrages sérieux et les travaux de

longue haleine, si l'autorité publique ne contrebalance pas, à l'aide des ressources dont elle dispose, les offres corruptrices de ces industriels qui spéculent sur la prostitution littéraire. Le remède que nous proposons est d'un usage difficile, nous le sentons bien : il y aurait bien des précautions à prendre pour que l'intrigue et le favoritisme ne fissent pas dégénérer une libéralité nationale en abus scandaleux. Provisoirement une satisfaction immédiate peut être accordée aux écrivains dramatiques sur une question qui intéresse leurs familles. Le droit de leurs héritiers est limité à dix ans, tandis que les héritiers des autres auteurs conservent pendant vingt ans la propriété de leurs œuvres. Cette inégalité doit disparaître. Déjà, il y a trois ans, les deux chambres, lorsqu'elles discutèrent la loi sur la propriété littéraire, que diverses causes firent rejeter, avaient sans contestation réglé uniformément le droit de tous les héritiers. Nous demandons une disposition nouvelle qui consacre cette égalité.

Tels sont les objets sur lesquels nous appelons l'attention du gouvernement. Que le théâtre trouve auprès de lui la protection et la discipline, les encouragemens et les conseils. Le jour où l'administration publique prendra ce rôle, l'avenir de la scène française cessera d'être un sujet d'inquiétude.

Nous terminons ici un exposé trop long peut-être, et dans lequel cependant nous avons été condamné à négliger de nombreux détails. Nous avons cherché plutôt à poser les questions qu'à les résoudre. La matière est importante et comporte de sérieuses études, de longues réflexions. Une enquête pourrait jeter une lumière utile sur des faits nombreux et complexes. Quant à la loi présentée aux chambres dans la dernière session, elle n'effleure pas même le sujet; elle n'a sondé aucune des plaies du théâtre et ne propose aucun remède; elle ne s'occupe que d'intérêts de police déjà réglés par la législation de 1835, et nous n'hésitons point à dire qu'elle n'est digne ni des chambres qui en sont saisies, ni du gouvernement qui l'a proposée.

VIVIEN.

DE

LA PHILOSOPHIE

DU CLERGÉ.

I. — *Philosophie du Christianisme*, par M. l'abbé BAUTAIN; 1835.
II. — *Du Panthéisme*, par M. l'abbé GOSCHLER; 1839.
III. — *Essai sur le Panthéisme*, par M. l'abbé MARET; 1841.
IV. — *Théodicée chrétienne*, par le même; 1844.
V. — *Instruction pastorale sur l'union nécessaire des dogmes et de la morale*, par M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS; 1844.
VI. — *Conférences de Notre-Dame*, par les révérends pères DE RAVIGNAN et LACORDAIRE; 1840-1844.

Nous assistons, depuis quelques années, à un spectacle bien fait pour porter le trouble et le découragement dans une ame encore peu éprouvée. Suspendue pour un temps par la grande commotion politique de 1830, la guerre s'est rallumée entre le clergé et les philosophes avec une nouvelle ardeur, et, au moment où nous écrivons, elle est parvenue au dernier degré de violence et d'acharnement. La paix serait-elle donc impossible entre la philosophie et la religion, et faut-il absolument que l'une des deux périsse, pour faire place à l'empire exclusif de l'autre? Qui ne serait attristé par une telle pensée? Quelle ame élevée et généreuse n'a désiré, n'a espéré pour soi-même et pour ses

semblables ce bel accord de la raison et de la foi, de la liberté et de la règle, des clartés de l'intelligence et des mystérieux besoins du cœur? Qui ne s'est complu à rêver pour l'espèce humaine, comme le dernier terme de ses agitations et de ses progrès, cet équilibre admirable qui s'est réalisé à un instant suprême dans l'ame d'un Bossuet et d'un Leibnitz, pour disparaître si vite, et qui a imprimé à tous les monumens du siècle privilégié qui porta ces grands hommes un caractère si particulier de sérénité, de mesure et de majesté?

De nobles esprits ont pensé que cette harmonie de la religion et de la philosophie, que le XVIIIe siècle a brisée, le XIXe était destiné à la rétablir. Que voyons-nous cependant autour de nous? Partout la discorde, partout la guerre. La philosophie de notre temps, échappant aux entraves où le scepticisme des Hume, des Kant, des Voltaire, semblait l'avoir emprisonnée pour jamais, s'est jetée avec ardeur sur les pas de Schelling et de Hégel dans des voies inconnues et périlleuses, hors des barrières que la hardiesse de Descartes avait respectées. De son côté, l'église, à qui le siècle semble échapper, au lieu de s'associer au mouvement nouveau des intelligences pour le contenir et le régler, s'est, pour ainsi dire, jetée en travers, et, confondant en sa réprobation des aberrations passagères avec une cause éternellement respectable et sainte, elle a condamné toute philosophie à l'impiété et à l'extravagance.

En présence d'un si étrange spectacle, il est plus que jamais nécessaire de rappeler aux amis de la philosophie, comme à ceux de la religion, que cette lutte des deux grandes puissances morales qui se disputent l'empire du genre humain tient étroitement à leur nature et aux conditions mêmes de leur existence et de leur progrès. Consultez l'histoire; les plus belles époques de la pensée ont été souvent les plus orageuses. Le XVIIe siècle lui-même, si calme et si régulier, a vu l'orthodoxie aux prises avec Jansénius, avec Claude et Jurieu, avec Fénelon. La vie de Bossuet fut un long combat. Que dirais-je du siècle d'Athanase, de celui de saint Augustin, de celui de Luther et de Bruno? C'est dans ces fortes épreuves, c'est au sein des persécutions et des combats, que la philosophie et la religion font paraître toute leur puissance et l'inépuisable vitalité qui est en elles. Il semble, au contraire, que toute époque entièrement étrangère à ces nobles agitations ne porte que des ames dégénérées et abâtardies, incapables d'oublier les misérables intérêts de ce monde pour ceux de l'ame immortelle et de l'avenir.

Et il ne faut pas croire que la philosophie et la religion se consu-

ment en querelles stériles; toute grande lutte entre ces deux adversaires profite au témoin de leurs combats, je veux dire à l'humanité. La religion devient-elle oppressive? cesse-t-elle d'être en harmonie avec l'état des intelligences et des ames? la philosophie s'arme contre elle au nom de la raison et de la liberté. La philosophie, à son tour, devient-elle téméraire? s'emporte-t-elle au-delà des limites que lui marque le sens commun? vient-elle, dans l'entraînement de ses systèmes, dans l'ivresse de sa puissance, à obscurcir, à altérer, à nier quelqu'une de ces vérités éternelles dont Dieu a commis la garde à la conscience religieuse de l'humanité? la religion élève sa voix vénérée, elle proteste au nom de Dieu, elle fait entendre ses menaces et ses anathèmes. Toute lutte sérieuse entre la philosophie et la religion sert donc la cause de l'une et de l'autre. Tel système philosophique peut y périr, telle forme religieuse peut y subir de mortelles atteintes; mais la religion, en ce qu'elle a d'universel et d'essentiel, y gagne toujours, comme aussi la philosophie, j'entends cette immortelle philosophie, *perennis quædam philosophia*, comme l'appelle Leibnitz, à laquelle travaille le genre humain, au travers des générations et des siècles, par les mains du génie et sous l'œil de la Providence.

Pour ne parler ici que des temps les plus voisins du nôtre, la restauration a vu s'élever entre la philosophie et la religion une lutte éclatante et acharnée. Croit-on qu'elle ait été sans gloire et sans utilité? Et d'abord, n'est-ce rien que d'avoir suscité un si grand nombre d'écrivains éloquens, de hardis et fermes penseurs, d'écrivains brillans et ingénieux? Un Benjamin Constant, si abondant, si limpide, si disert; un Jouffroy, si grave dans sa haute ironie, pensée lumineuse et sereine, ame mélancolique et douce, destinée incomplète, hélas! et si tôt ravie; en face de ces dignes champions de la liberté, l'héroïque défenseur du passé, Joseph de Maistre, vigoureux et perçant génie, plume étincelante, noble cœur; Bonald, l'ingénieux et subtil métaphysicien, si habile à donner à des théories un peu creuses je ne sais quel air de sagesse et de profondeur, et entre tous ces esprits d'élite, le plus hardi de tous, Lamennais, ame inquiète et troublée, avide d'émotions et d'orages, toujours différent de lui-même dans ses systèmes, toujours le même par l'indomptable énergie du caractère, la grandeur et la témérité des entreprises, la sincérité passionnée des convictions. Et cette lutte déjà si grande par le talent, l'ardeur, le génie des adversaires, pense-t-on qu'elle n'ait rien laissé après soi? Les livres de *l'Indifférence*, de *la Religion*, du *Pape*, sont-ils donc condamnés à l'oubli? Le *Globe* a sa place marquée dans

l'histoire, et les *Soirées de Saint-Pétersbourg*, les *Mélanges philosophiques*, à qui suffirait pour durer l'admirable beauté du style, resteront aussi comme d'illustres dates que la postérité n'oubliera pas. Croit-on enfin que le sentiment religieux ait perdu, dans cette lutte de quinze années, quelque chose de son autorité, de sa légitime influence? Non, certes. Si la liberté a triomphé, ce n'est point la religion qui a été vaincue; ce sont les doctrines ultramontaines, c'est ce mélange adultère de l'esprit religieux et de l'esprit de domination temporelle, ce sont ces regrets insensés pour le passé, ces espérances folles pour l'avenir, tant d'intolérance avec tant d'hypocrisie, tant de violence avec tant de faiblesse, voilà ce que 1830 a emporté. Et plaise à Dieu que ce soit pour toujours!

On accusait hautement la philosophie d'impuissance; on la condamnait au scepticisme. Qu'est-il arrivé? Au plus fort de la mêlée, du sein même de l'orage, la philosophie a montré une fécondité inattendue. Elle a produit, on sait avec quel éclat, quel prestige, quel cortége de sympathies et d'espérances, une méthode nouvelle, un système nouveau. On conteste aujourd'hui très vivement la vérité de ce système, et on en a parfaitement le droit; mais qu'une nouvelle école philosophique ait été fondée sur la base solide d'un spiritualisme conciliateur, que cette école dès sa naissance ait fait de nombreuses conquêtes, qu'elle ait inspiré à la génération nouvelle, en même temps qu'une curiosité féconde pour le passé, un noble et puissant essor vers les hautes régions spéculatives; qu'elle ait produit enfin tout un mouvement intellectuel dont les destinées sont loin d'être épuisées, voilà des résultats, voilà des effets que nul esprit sincère, ami ou ennemi, ne peut méconnaître.

La nouvelle lutte qui s'est engagée et se poursuit sous nos yeux sera-t-elle aussi féconde? Le clergé comprendra-t-il enfin que c'est mal servir les intérêts du christianisme que de les mettre en opposition déclarée avec les besoins nouveaux que le progrès des temps a désormais consacrés; que la foi ne se sépare jamais impunément de la science; qu'il y a pour l'église quelque chose de mieux à faire que de maudire la philosophie, c'est de se régénérer par elle; que chaque pas qui éloigne le clergé de l'esprit nouveau qui depuis trois siècles a pénétré l'Europe l'éloigne des sources mêmes de la vie et prépare au catholicisme un isolement intellectuel plus dangereux mille fois que les persécutions qui s'attachèrent à son berceau? A son tour, la philosophie du XIXe siècle, qui, dans l'élan mal réglé de ses premiers mouvemens, s'est trop souvent égarée à la suite des guides aventureux de

l'Allemagne, sentira-t-elle que pour la raison la plus libre et la plus hardie, il y a des croyances universelles, des sentimens indestructibles, des instincts aveugles, mais légitimes et puissans, qu'on ne peut froisser sans péril, et qu'il ne s'agit pas pour le philosophe de changer de fond en comble la foi du genre humain, mais de l'épurer et de l'éclaircir, de l'expliquer et de la satisfaire? Nous sommes loin de penser que de tels résultats se puissent réaliser en un jour; mais une discussion impartiale peut dès ce moment les préparer : espérons que l'avenir les accomplira.

I.

Du temps de Bossuet et de Malebranche, le clergé avait une philosophie, celle de Descartes. Bien qu'elle ne fût pas née dans son sein, le clergé ne dédaignait pas d'en faire usage pour consolider et vivifier les croyances religieuses. C'est ainsi que saint Augustin avait fait servir la philosophie de Platon, et saint Thomas celle d'Aristote, à l'établissement, à la défense, à la systématisation des dogmes fondamentaux du christianisme. De nos jours, ces illustres exemples n'ont pas paru dignes d'être imités, et, chose triste à dire, la philosophie du clergé se réduit maintenant à un cri de guerre universel contre la philosophie. C'est là le véritable sens de cette formule célèbre où se résume toute la pensée du clergé sur les questions philosophiques : *le rationalisme aboutit nécessairement au panthéisme.* Cette sentence d'accusation a partout retenti depuis dix années : dans les chaires de théologie de la Sorbonne, sous les voûtes de Notre-Dame, et jusque dans les mandemens et les instructions pastorales de l'épiscopat. Il s'est rencontré de graves docteurs pour la réduire en système, des prélats justement respectés pour en recommander l'usage, des prédicateurs éloquens, des écrivains instruits pour la développer et la répandre.

Au premier regard jeté sur cette formule, il est aisé de reconnaître que, depuis les luttes mémorables de la restauration, la polémique du clergé a subi deux changemens essentiels : on n'attaque plus aujourd'hui la philosophie, du moins on ne l'attaque plus en face et par son nom, mais seulement ce qu'on appelle le rationalisme. On ne condamne plus la raison au scepticisme universel, c'est-à-dire à une impuissance absolue; on se borne à la menacer d'un faux système, et ce monstrueux système qui accompagne inévitablement le rationa-

lisme, et par-là même le dénonce et l'accuse, c'est le panthéisme. Que signifie cette double transformation de la polémique du clergé? Est-elle en tout point sérieuse et profonde? Et d'abord, que faut-il penser de cette distinction si accréditée entre la philosophie et le rationalisme? Voilà le premier point à éclaircir et à discuter d'une manière complète, car, tant qu'on ne s'entendra pas sur cette question capitale, tout espoir de conciliation sera perdu.

Qu'on s'explique donc clairement et sans réticence. Qu'appelle-t-on le *rationalisme?* Entend-on par-là une certaine espèce particulière de philosophie qui consisterait à prendre la raison et la raison seule pour guide? Mais en vérité il n'y a pas une autre philosophie que celle-là. Le développement libre de la raison, voilà la philosophie; elle est cela, ou elle n'est pas. La liberté de la pensée ne constitue pas seulement un des caractères, un des droits de la philosophie; c'est son essence, c'est son être.

Faut-il être obligé de rétablir de tels principes deux siècles après Descartes? Ce grand homme ne serait-il point par hasard, aux yeux du clergé, un vrai philosophe et le père de la vraie philosophie? Si l'on ose répondre non, le débat sera terminé, et l'on saura à quoi s'en tenir sur la grande distinction de la philosophie et du rationalisme. Que si l'on veut bien accorder la qualité de philosophe à Descartes, je rappellerai la première règle de son *Discours de la Méthode*, qu'on paraît avoir oubliée : *Ne recevoir jamais aucune chose pour vraie que je ne la connusse évidemment être telle*. Cela est-il clair? Et quelle est la première application de cette règle? Le doute universel. Cela est-il équivoque? Ce doute est, dit-on, un jeu d'esprit, un artifice d'exposition et de style. Commode et naïve explication! Non, le doute de Descartes est bien autre chose; c'est toute une méthode, toute une révolution.

Un écrivain du clergé, un docteur de Sorbonne, nous déclare qu'il accepte de grand cœur la philosophie de Descartes (1); il ne fait qu'une réserve, mais elle est à noter. Il retranche le doute méthodique; c'est avoir la main malheureuse. Que dirait-on d'un philosophe qui accepterait tout le catholicisme, sauf le péché originel? En vérité, la jeune Sorbonne est plus susceptible que l'ancienne, qui daignait accepter la dédicace des *Méditations!* Et Fénelon était moins scrupuleux que M. l'abbé Maret, quand il se servait si loyalement du doute métho-

(1) M. l'abbé Maret, *Essai sur le Panthéisme*, p. 1.

dique dans son *Traité de l'existence de Dieu* (1), pour asseoir sur la base de la raison, et de la raison seule, l'édifice entier des grandes vérités morales et religieuses.

Entend-on par rationalisme tout système de philosophie contraire à la révélation? Voilà une nouvelle définition, mais qui repose, comme la précédente, sur une étrange confusion d'idées, et trahit un singulier oubli des conditions et de la nature même de la philosophie. On a l'air ici de reconnaître la philosophie comme une puissance indépendante; on se borne à exiger d'elle qu'elle ne contredise point les vérités révélées. Qu'est-ce à dire? Exige-t-on d'un philosophe, pour qu'il soit vraiment philosophe, un engagement pris d'avance de ne rien admettre pour vrai qui ne soit conforme à telle religion? Une fois cette promesse faite, on laissera, dit-on, le philosophe parfaitement libre, mais pas avant. Qui ne voit la puérilité ou l'artifice d'une telle combinaison? qui ne voit qu'elle porte une égale atteinte à la dignité de la religion et à l'existence de la philosophie? Quoi! la religion est-elle donc si peu de chose qu'on puisse y croire dans sa pensée et dans son cœur, et rester libre? Non. Cette liberté n'est qu'un leurre, et ceux qui la donnent savent bien ce qu'elle vaut, et qu'ils ne cèdent rien. Faut-il rappeler que le christianisme contient sous le voile de ses mystères et de ses symboles toute une haute métaphysique qui embrasse dans ses cadres immenses et résout par des principes étroitement coordonnés les éternels problèmes qui font l'objet de toute grande religion et de toute grande philosophie? Quiconque enchaîne sa raison à un tel système religieux l'engage tout entière. Il n'est plus libre sur une seule question. C'est donc entièrement méconnaître la nature de la philosophie que de vouloir qu'elle s'engage d'avance, ne fût-ce que sur un seul problème. La philosophie n'a pas de parti pris, ni pour, ni contre quoi que ce puisse être, ou, si l'on veut elle en a un, mais c'est de ne rien admettre au monde que sur la foi de l'évidence et de la raison.

Un éminent écrivain du clergé, M. l'archevêque de Paris, n'hésite pas à compter Descartes au nombre des vrais philosophes; mais il prétend séparer sa cause de celle du rationalisme. Descartes, à l'en croire, n'admettait point une liberté absolue de penser, et acceptait expressément les vérités révélées à titre de limite à la spéculation philosophique (2). C'est là une erreur. Le doute méthodique n'excepte rien,

(1) Fénelon, *De l'Existence de Dieu*, seconde partie, ch. I.

(2) *Recommandation* de M. l'archevêque de Paris, dans la *Théodicée chrétienne* de M. l'abbé Maret, p. 5.

pas même Dieu. Avant de s'y engager, Descartes, prévoyant qu'il pourra durer plus d'un jour et le mener loin, sent la nécessité de se donner des règles provisoires de conduite, et, en vrai sage, c'est à la religion qu'il les emprunte, à la religion de ses pères, à celle où, comme il dit, *Dieu lui a fait la grace d'être instruit dès son enfance*. La religion, ici, n'est point considérée comme un système de vérités spéculatives, mais comme une règle pour la pratique. Descartes le déclare expressément : c'est une morale qu'il se donne, rien de plus, et *une morale par provision* (1). Je me sers de ses termes afin que toute équivoque soit impossible. Ce serait donc une tentative bien vaine que celle de nier ou d'obscurcir ce qu'il y a dans le cartésianisme de plus clair et de plus avéré, je veux dire le fait de la sécularisation définitive de la raison. L'éternel honneur de Descartes, c'est d'avoir accompli ce grand ouvrage que les siècles avaient préparé. Si l'on a conçu de nos jours la funeste pensée de l'ébranler ou de le détruire, qu'on renonce du moins à prendre Descartes pour complice.

Les écrivains du clergé se récrient contre cette indépendance absolue de la philosophie; ils demandent si elle prétend tout connaître, tout pénétrer, sonder tous les mystères, percer tous les voiles, ne reconnaître enfin aucune limite. Ils se déclarent en état de démontrer rationnellement que la philosophie a des bornes étroites, qu'elle est incapable de satisfaire les besoins les plus impérieux de la nature humaine, que, si elle ose l'entreprendre, elle mène au scepticisme, au matérialisme, au panthéisme. Je ne crois pas qu'une seule de ces assertions soit vraie; mais j'avoue que nous voilà sur un terrain où la discussion est possible et légitime. La philosophie ne peut souffrir qu'on la limite en vertu d'une autorité étrangère; mais du moment qu'on s'appuie sur la raison pour assigner des bornes à la philosophie, la philosophie serait infidèle à son propre principe, si elle refusait le débat. La question est donc de savoir quelles sont les limites de la raison, quelle est la portée de la philosophie en matière de questions morales et religieuses, ou plutôt la question est de savoir si le clergé, sous prétexte de limiter la philosophie, n'en veut point consommer la ruine. C'est ce qui va s'éclaircir de plus en plus.

Depuis la controverse célèbre à laquelle l'auteur de l'*Essai sur l'indifférence* a attaché son nom, deux opinions nouvelles se sont produites au sein du clergé, avec plus ou moins d'éclat et d'autorité, touchant les droits et la portée de la raison.

(1) *Discours de la Méthode*, troisième partie.

M. de Lamennais, M. Gerbet et leurs amis soutenaient que la raison sans l'autorité, la philosophie réduite à ses propres forces, la philosophie telle que Descartes l'a faite, avec la conscience pour point de départ et l'évidence rationnelle pour lumière, étaient radicalement et absolument impuissantes. Ils ne contestaient point à la raison, à la philosophie, tel ou tel de ses droits; ils les niaient tous sans exception et sans réserve, et condamnaient tout usage de la liberté de penser au scepticisme absolu. Tel fut l'excès, telles furent les violences où s'emportèrent M. de Lamennais et ses amis. La sagesse du clergé s'alarma; l'épiscopat fit entendre sa voix. Le jeune clergé, un instant séduit, fut contenu et surveillé. L'église, les catholiques, le public tout entier, abandonnèrent M. de Lamennais, et cette doctrine, désertée par ses plus fervens adeptes, reçut le dernier coup de son auteur même, qui l'abandonna formellement et n'en parla plus que par honneur.

Le caractère commun des deux opinions qui ont succédé dans les rangs du clergé à l'ancienne doctrine lamennaisienne, c'est de ne point nier absolument la philosophie et de faire à la raison sa part; mais les uns la font plus grande, les autres plus petite.

Ceux-ci prétendent réduire la raison aux vérités d'expérience et de raisonnement, et lui interdire absolument le domaine des principes, c'est-à-dire, en termes plus clairs, l'ordre entier des vérités morales et religieuses. A les en croire, la raison naturelle ne dépasse pas l'horizon de ce monde visible; pour s'élever plus haut, pour atteindre la région des vérités éternelles, pour trouver Dieu, le devoir, la vie future, il faut à l'ame humaine appesantie sous la chair les ailes divines de la foi. Si la raison refuse de se soumettre au joug salutaire des vérités révélées, incapable dès ce moment d'une autre lumière que celle des sens, elle aboutit nécessairement au matérialisme et à l'athéisme. Telle est la doctrine qui a été développée, non sans vigueur et sans éclat, par un esprit distingué, par un professeur célèbre, M. l'abbé Bautain, l'homme peut-être le plus considérable, comme écrivain et comme penseur, qu'ait produit le clergé depuis qu'il a perdu M. de Lamennais. Il est incontestable que cette doctrine a fait une très grande fortune dans le clergé; elle a exercé, elle exerce encore une influence qui, pour n'être pas toujours avouée, n'en est pas moins décisive. Toutefois, si l'on ne regarde qu'aux signes purement extérieurs, on peut dire qu'elle n'a point obtenu l'approbation de l'épiscopat. On sait avec quelle fermeté M. l'évêque de Strasbourg s'est prononcé contre elle. D'autres prélats l'ont également rejetée, et, à leur tête, un archevêque

dont la parole a une grande autorité, à qui l'étendue de ses connaissances administratives, la modération ordinaire de son langage, la fermeté et l'habileté de sa plume, donnent une considération méritée, M. l'archevêque de Paris.

Cette partie imposante du clergé, ennemie, à ce qu'il semble, de tout excès, de toute extrémité, semble sérieusement disposée à reconnaître les droits de la raison. Non-seulement elle lui accorde une certaine autorité, et lui trace un domaine où elle peut se développer avec liberté, mais elle lui reconnaît le droit de s'élever jusqu'à certaines vérités supérieures de l'ordre moral et religieux. La raison naturelle porte jusqu'à Dieu, puisqu'elle en démontre l'existence; voilà sa grandeur et voilà son droit, mais voilà aussi sa limite éternelle. La philosophie prouve Dieu, mais elle ne le connaît pas. Elle élève l'ame au-dessus du monde des sens et la conduit jusqu'au monde invisible, mais elle n'en touche que la limite. Arrivée au seuil du temple éternel, elle y laisse l'ame entre les mains de la religion qui la conduit par degrés jusqu'au sanctuaire. Toute philosophie qui veut sonder la nature de Dieu est frappée de vertige; elle se trouble, se confond dans ses propres pensées, et finit par se précipiter dans le panthéisme. Un Dieu séparé du monde, un Dieu qui se suffit à soi-même, un Dieu créateur et providence, tout cela n'est que scandale pour l'humaine raison. Le panthéisme, voilà le terme inévitable où une philosophie qui oublie sa faiblesse aboutit nécessairement.

Cette doctrine, que l'épiscopat a généralement adoptée, que M. l'archevêque de Paris a esquissée avec sa discrétion, sa dextérité et son talent ordinaires, dans ses *Instructions pastorales* et sa brochure sur la *Liberté de l'Enseignement*, a été développée et réduite en système par un professeur de théologie, M. l'abbé Maret, soit dans ses cours de la Sorbonne, soit dans deux ouvrages fort accrédités auprès du clergé, l'*Essai sur le Panthéisme* et la *Théodicée chrétienne*. Les révérends pères Lacordaire et de Ravignan l'enseignent à Notre-Dame, et l'on peut dire qu'elle est aujourd'hui la doctrine dominante du clergé de France.

Nous sommes loin de nier qu'il n'y ait des différences considérables entre les trois opinions que nous venons d'esquisser tour à tour sur la question si délicate et si décisive des limites de la raison. Assurément il faut féliciter le clergé français de ne pas s'être laissé séduire à cette doctrine excessive, téméraire, extravagante, qui refuse à la raison humaine, à la philosophie, le droit de s'assurer d'aucune vérité, même de l'existence personnelle. C'est un premier pas vers la vérité

que de reconnaître, avec M. Bautain et son école, qu'il y a un certain nombre de vérités d'expérience et de raisonnement qui sont indépendantes de l'autorité de l'église, et qu'on peut savoir que l'aimant attire le fer et que le soleil se lèvera demain sans consulter l'Écriture sainte; c'est un second pas, c'est un progrès plus grand encore de maintenir, comme M. de Strasbourg, M. de Paris et l'immense majorité de l'épiscopat, que la raison peut s'élever par sa propre vertu jusqu'à la notion du bien et du mal et jusqu'à l'existence de Dieu, double base de la loi et de la religion naturelles. Mais qu'on ne se fasse aucune illusion sur les dispositions et les sentimens du clergé de France, qu'on ne soit pas trompé par la modération calculée du langage, qu'on pèse les paroles et les déclarations, qu'on mesure l'étendue des concessions soigneusement rapprochées des restrictions qui les limitent ou les annulent, et l'on se convaincra que les différences qui séparent ces trois opinions sont plus apparentes que réelles, qu'elles consistent dans les mots plus que dans les choses, dans quelques distinctions logiques et abstraites plus que dans les effets réels et les conséquences pratiques.

Accusé hautement d'incliner au lamennaisianisme, M. l'archevêque de Paris a protesté avec énergie, au nom de l'épiscopat tout entier (1), de son profond éloignement pour les doctrines de l'*Essai sur l'indifférence*, de son respect pour les droits de la raison, pour la saine philosophie. Examinons, en respectant à notre tour la loyauté des déclarations, les pièces du procès. Laissons les mots et les personnes, allons aux choses et aux doctrines.

M. l'archevêque de Paris s'est expliqué récemment encore sur les droits de la philosophie. Jamais la modération de son langage et l'habileté de sa dialectique, jamais l'art des tempéramens et des correctifs, n'avaient été poussés plus loin. Eh bien! la pensée qui fait le fonds de la nouvelle *Instruction pastorale*, et qui éclate même à des yeux médiocrement exercés sous cet appareil d'impartialité et de justice, c'est que la philosophie, utile peut-être dans une sphère inférieure comme épreuve intellectuelle, est radicalement impuissante en tout ce qui touche aux intérêts moraux et religieux de l'humanité. La philosophie réduite à la logique, c'est-à-dire détruite comme philosophie, la philosophie déshéritée du droit de parler aux hommes de Dieu, de la Providence et de leurs devoirs, la philosophie quittant le domaine des choses divines et des vérités éternelles pour descendre

(1) *Théodicée chrétienne*, p. 8.

au rang d'une science particulière, voilà ce qu'on appelle faire à la philosophie sa part et la renfermer dans ses limites. M. l'archevêque de Paris le déclare en propres termes : *La philosophie*, dit-il, *si féconde sous tous les autres rapports, est frappée, quand il s'agit de dogmes fondamentaux, d'une éternelle stérilité* (1). Or, quels sont ces dogmes fondamentaux? M. l'archevêque de Paris vient de le dire : ce sont l'existence de Dieu, la Providence et la justice divines, l'immortalité de l'ame. Voilà donc cette philosophie si respectable, si utile, si féconde! Voilà cette bonne et saine philosophie, bien différente du rationalisme! Le rationalisme a l'insigne audace, depuis Pythagore et Platon, de parler aux hommes de leurs droits et de leurs devoirs, de Dieu et de la vie future. La vraie philosophie est plus sage; elle se tait sur tout cela, de crainte d'en mal parler; par prudence, elle consent à ignorer Dieu, et elle est si modeste, qu'elle se réduit volontairement à la logique. Telle est l'idée avantageuse et grande que M. l'archevêque de Paris se fait de la philosophie, et c'est là qu'éclate, en dépit de lui-même, l'intime accord qui l'unit avec l'école de Strasbourg et celle de M. de Lamennais. La réduction de la philosophie à la logique, et la substitution de la théologie à la philosophie en toute matière morale et religieuse, c'est là proprement en effet l'entreprise de M. Bautain, héritière trop fidèle de l'*Essai sur l'indifférence*. A quoi sert, je le demande, que la philosophie puisse prouver Dieu, si elle doit rester absolument étrangère aux intérêts moraux et religieux du genre humain, comme le professe expressément M. l'archevêque de Paris? Et s'il faut réduire la philosophie, comme on le faisait au XIIe siècle et comme le veut M. Bautain, à commenter l'Écriture sainte ou à contempler sans fin les innocentes beautés du syllogisme, je dis alors que la philosophie n'est plus, et qu'il faut recourir, comme M. de Lamennais, à la seule autorité.

Je rends hommage, dit M. l'archevêque de Paris, à la fécondité de la philosophie; elle n'est stérile que sur les dogmes fondamentaux. Je ne conteste point, dit M. Bautain avec une égale naïveté ou une égale ironie, comme on voudra, la puissance de la philosophie; je ne lui ôte qu'un droit, celui de poser des principes (2). N'est-ce point là le même esprit et le même langage? Il faut entendre les écrivains du clergé apprécier la valeur de cette espèce de philosophie qu'il leur plaît d'appeler le rationalisme, et qui est tout simplement la philosophie

(1) *Instruction pastorale sur l'union nécessaire*, etc.
(2) *Philosophie morale*, préface, p. IV.

de Platon, d'Aristote, de Descartes, de Malebranche, de Leibnitz. Elle n'est propre, suivant M. Maret, qu'à créer de vaines hypothèses et à enfanter des doutes (1). C'est une terre basse, obscure, froide et stérile (2), suivant le révérend père de Ravignan. Depuis six mille ans, elle n'a trouvé que le désespoir ou le doute sur les faits intérieurs de la conscience, sur les rapports de l'ame avec Dieu, et sur notre fin dernière (3). Le révérend père Lacordaire n'hésite point à déclarer que hors de la certitude *mystique et translumineuse* que donne la foi, il n'y a pas de philosophie possible (4). M. l'abbé Bautain, considérant l'ensemble des spéculations philosophiques depuis deux siècles, n'y voit que *vieilleries renouvelées des Grecs* (5). C'est dans ce noble et beau langage, c'est avec cette étendue de coup d'œil et cette profondeur de critique que le clergé de France fait l'histoire de la pensée humaine. Croirait-on que M. l'archevêque de Paris a voulu enchérir sur ces pauvretés? Lui, le chef du clergé libéral et mesuré, le prélat éclairé et conciliateur, vient nous dire que la philosophie n'a pas produit une idée nouvelle depuis quatre mille ans (6), et, perdant enfin toute charité avec toute mesure, s'emporte jusqu'à dire que « les sauvages du Nouveau-Monde adorant le grand esprit sur les bords de leurs fleuves ou au sein de leurs immenses forêts sont plus rapprochés de la vérité que certains philosophes contemporains dont les noms et les écrits ont retenti dans toute l'Europe (7). »

Mais ce ne sont là que des assertions, des moqueries et des injures. Écoutons les raisonnemens et les preuves. L'esprit qui anime le clergé et les desseins qu'il médite sur la philosophie s'y caractérisent en traits non pas plus clairs, mais plus profonds encore. Tout le corps de l'argumentation du clergé pour établir l'impuissance de la philosophie en matière morale et religieuse se réduit à trois idées fondamentales : la raison humaine, étant finie, est incapable d'atteindre l'infini ; — étant individuelle, elle ne peut constituer une morale universelle; — étant inséparable de la parole, elle doit le peu qu'elle sait naturellement de Dieu et du devoir à la tradition. — J'ose dire qu'un examen un peu

(1) *Théodicée chrétienne*, p. 315.

(2) *Conférences de Notre-Dame*, 5 mai 1843.

(3) M. de Ravignan, *ibid.*

(4) *Conférences de Notre-Dame*, 1844.

(5) *Philosophie du Christianisme*, t. I, p. 364.

(6) *Recommandation* de M. l'archevêque de Paris, p. 75, dans la *Théodicée* de M. Maret.

(7) *Instruction pastorale*, p. 17.

sérieux de ces trois idées ne laissera aucun doute sur leur origine lamennaisienne et sceptique, et nous fera toucher au doigt les vrais sentimens du clergé sur l'autorité de la raison et les limites de la philosophie.

Pour établir premièrement l'impuissance de la raison en matière religieuse, M. l'archevêque de Paris s'appuie sur ce principe, qu'une intelligence finie ne peut connaître l'infini. Il est nécessaire de bien s'entendre sur le sens précis et la juste portée de ce principe si cher aux sensualistes, et dont les pyrrhoniens ont tant abusé. Si l'on veut dire que l'intelligence humaine ne peut comprendre Dieu, en donnant au mot *comprendre* son sens le plus strict et le plus rigoureux, comme marquant une conception complète, absolue, égale à son objet, alors le principe est incontestable, et je ne connais aucun philosophe qui ne l'ait expressément déclaré. Pour ne citer qu'un seul exemple, mais décisif, je demanderai s'il y a un penseur plus hardi, plus téméraire, plus pénétré, et pour ainsi dire plus enivré de la puissance de la raison que Spinoza. Eh bien! cet audacieux génie qui écrivait à la fin du premier livre de l'*Éthique : J'ai expliqué la nature de Dieu*, convient hautement qu'il y a dans cette nature absolument infinie une infinité d'attributs et de modes dont nous n'avons pas la moindre idée. Si donc M. l'archevêque de Paris ne veut pas dire autre chose, son principe est incontestable assurément, mais en même temps inutile. Comment ce principe prouverait-il quelque chose contre la possibilité d'une théologie rationnelle, étant formellement adopté par tous ceux qui l'ont entreprise? C'est se moquer en vérité que de prêter à la philosophie, qui se définit elle-même la raison développée, l'extravagant dessein de s'affranchir des limites de la raison. La philosophie ne s'arroge pas le droit de percer tous les mystères, de sonder toutes les profondeurs de la nature divine : la révélation même ne promet pas cela et ne peut pas le promettre; mais la philosophie réclame hautement, et a su, depuis bien des siècles, faire reconnaître aux hommes le droit qu'elle emprunte à la raison de s'élever au-delà du monde visible, et d'embrasser dans son horizon le principe éternel de l'existence et la nature de Dieu même, de méditer sans cesse cette nature infinie pour apprendre aux hommes à la connaître et à l'adorer toujours davantage; elle réclame le droit de donner à la justice humaine une règle invariable, au droit méconnu un vengeur, à l'artiste un idéal, à toutes les sciences une suprême unité, le droit de montrer au physicien qui l'oublie la main qui donna le branle à l'univers, à l'astronome absorbé par le calcul des mouvemens célestes, l'éternel géomètre qui, par une

mathématique immuable, en régla et en conserve l'admirable économie.

Voilà les droits que revendiquent la philosophie et la raison, et ce sont ces droits qu'on leur veut ravir quand on proclame la stérilité de la philosophie en matière de dogmes fondamentaux. En invoquant ce principe, qu'une intelligence finie ne peut connaître l'infini, M. l'archevêque de Paris a donc voulu dire, non seulement que la philosophie est incapable de *comprendre* Dieu, ce qui est évident et accordé de tous, mais qu'elle est absolument incapable de connaître d'aucune façon sa nature, de se former aucune idée de ses attributs. En même temps, on accorde qu'elle peut prouver l'existence de Dieu. N'est-ce point là une inconséquence ou une dérision? Quoi! la raison prouve invinciblement qu'il est un Dieu, et elle est dans une absolue ignorance de sa nature? Et comment, je vous prie, prouve-t-elle son existence? N'est-ce point par l'idée de l'infini, de l'être parfait, toujours présente, bien que trop souvent éclipsée, au plus profond de la conscience humaine? Vous soutenez donc que, lorsque ma raison me donne l'idée de l'être parfait, elle ne me parle pas de sa nature! Qu'est-ce donc que la perfection absolue de l'être, sinon la nature même de Dieu? Soutiendrez-vous que Fénelon, Leibnitz, Malebranche, n'avaient pas le droit de traiter, comme ils l'ont fait, de la divine Providence, par les lumières de la seule raison et sans jamais faire appel à l'autorité? Le traité tout philosophique ou, si l'on veut prendre ce langage, tout rationaliste de Bossuet sur la prescience et le libre arbitre, les *Essais de théodicée* de Leibnitz, sont-ce là des scandales pour nos modernes théologiens? Mais ils ne manqueront pas de dire que tous ces grands esprits étaient éclairés des lumières surnaturelles du christianisme; je demanderai alors où était le christianisme quand Platon découvrait aux hommes le Dieu de la *République* et du *Timée*, source éternelle de la vérité et de l'être (1), invisible soleil des intelligences, beauté sans tache et sans souillure (2), exemplaire immuable de toute justice et de toute sainteté, architecte et providence de l'univers, père des hommes (3); ce Dieu qui a fait le monde par une effusion de sa bonté parfaite, et qui, voyant s'agiter sous sa main cette image vivante de ses perfections infinies, goûte une joie sublime et rentre dans son repos accoutumé. De quelle lumière surnaturelle était donc

(1) *République*, livre VI.
(2) *Banquet*, traduction de M. Cousin, p. 272.
(3) *Timée*, t. XII, p. 119 et 120.

éclairée l'intelligence d'Aristote, quand il écrivait le XII[e] livre de sa *Métaphysique*, et décrivait en traits immortels son moteur immobile du monde (1), en dehors, au-dessus de l'espace et du temps, intelligence absolue, pure de tout mélange, qui, se possédant pleinement elle-même, trouve au sein de cette contemplation éternelle une éternelle félicité, une vie ineffable et parfaite (2), idéal de la nature et de l'humanité, désirable éternel, objet de l'aspiration universelle des êtres, énergie pure et infinie qui enveloppe l'univers de son attraction toute puissante, centre où tout est suspendu, et qui, appelant tout à lui, répand partout le mouvement, l'ordre et la vie (3) ?

Ce ne sont là apparemment que des rêveries et des chimères pour ceux qui soutiennent que la philosophie est absolument stérile en matière de dogmes fondamentaux. Eh bien! que ces contempteurs altiers de la philosophie aient le courage de leur opinion, qu'ils cessent de recourir à des tempéramens qui ressemblent à des subterfuges et de faire des concessions qu'on pourrait prendre pour des piéges. Qu'ils ne viennent pas nous dire que la raison peut prouver Dieu, mais qu'elle est du reste absolument incapable de rien dire aux hommes de sa nature; qu'ils poussent à sa vraie conséquence leur principe que l'infini ne peut être atteint par une intelligence finie, et qu'ils osent dire que la stérilité de la philosophie en matière de religion a pour cause l'impossibilité absolue où est la raison naturelle d'atteindre, de quelque façon que ce puisse être, l'objet même de la religion, l'être des êtres, l'infini, Dieu.

Voilà du moins une doctrine nette; c'est celle de l'école de Strasbourg. Expressément enseignée dans la *Philosophie du Christianisme*, blâmée par l'épiscopat, rétractée par l'auteur, elle reparaît en se déguisant, moins excessive en apparence et par là même plus dangereuse, dans les écrits de M. l'archevêque de Paris, dans les conférences de Notre-Dame qu'il approuve, puisqu'il les autorise et y préside, dans les cours de théologie de la Sorbonne, qui se font sous son inspiration et sa surveillance, enfin dans les livres de M. l'abbé Maret, qu'il approuve aussi, puisqu'il les recommande publiquement à son clergé. Rendons ici pleine justice à M. l'abbé Maret : il est l'écrivain le plus modéré de son parti. Comme M. l'évêque de Strasbourg et M. l'archevêque de Paris, il professe que la raison est capable de

(1) *Physique*, livre VIII.
(2) *Métaphysique*, XII, 7.
(3) *Ibid.*, XII, ch. IX et X.

prouver Dieu; mais il a bien soin de retirer d'une main ce qu'il accorde de l'autre. Ainsi, M. Maret veut bien accorder à la théodicée de Platon quelque valeur; mais, au fond, c'est pure politesse, et il trouve que saint Augustin a bien mieux établi l'existence de Dieu. Or, toutes ces preuves qui satisfont si parfaitement M. l'abbé Maret sont empruntées à Platon. Il en est une, en particulier, fondée sur l'idée du beau, et qui est de la dernière sublimité. M. l'abbé Maret, qui la lit dans saint Augustin avec enthousiasme, ne s'aperçoit pas qu'elle est traduite littéralement de Platon, et que ce même père de l'église, qui relisait avec émotion le IVe livre de l'Énéide, ne se plaisait pas moins au banquet d'Agathon, et savait faire servir à la gloire de Dieu, même les discours de la belle Diotime. M. l'abbé Maret applaudit aux preuves de l'existence de Dieu données par Descartes, qui est pourtant à ses yeux le père du rationalisme, et partant du panthéisme et de l'athéisme modernes; mais croit-on que M. Maret consente à faire honneur de ces hautes preuves à la raison? Nullement. C'est à la *conscience chrétienne* que Descartes les a empruntées. Il y a donc deux consciences pour M. l'abbé Maret, comme il y a deux raisons et deux certitudes pour M. l'abbé Lacordaire, la raison naturelle et la raison catholique, la certitude rationnelle qui est simplement lumineuse, et la certitude mystique ou *transluminеuse;* distinctions significatives et déplorables inconnues à Bossuet et à l'église, et qui préparent, si l'on n'y prend garde, une scission violente et définitive entre le catholicisme et la raison.

L'*Essai sur l'indifférence* et la *Philosophie du Christianisme* donnent la clé de toutes ces distinctions. Sait-on quel est, aux yeux de M. Bautain, le plus grand philosophe des temps anciens et modernes? C'est Kant. Et à quel titre le père de la philosophie critique obtient-il cette distinction signalée? C'est qu'il a détruit toutes les preuves de l'existence de Dieu, et par conséquent, suivant M. Bautain, condamné à jamais la raison humaine à l'athéisme. « Il nous a paru *piquant*, dit M. Bautain dans sa rétractation, de détruire toute raison et toute philosophie par les propres mains des philosophes (1). » Badinage impie! indigne langage! Pascal au moins avait l'ame déchirée quand il contemplait avec un tressaillement de joie douloureuse *la superbe raison invinciblement froissée par ses propres armes, et l'homme en révolte sanglante contre l'homme*, et qu'il donnait pour dernier conseil à cette raison superbe et imbécile de renoncer à elle-même et de s'*abêtir.*

(1) *Philosophie morale*, préface, p. IV.

Voilà où conduit nécessairement cette doctrine, que la philosophie et la raison sont absolument stériles en matière religieuse; elle n'a d'autre base que le principe essentiellement sensualiste et pyrrhonien qu'une intelligence finie ne peut rien connaître d'infini, et ce principe, dont assurément le clergé n'aperçoit pas toutes les conséquences, n'est rien moins que la ruine de toute philosophie et de toute religion. Qu'il est triste d'entendre des hommes graves et religieux, des interprètes consacrés de la doctrine de l'église, chercher des armes contre la philosophie dans l'arsenal du scepticisme, et prendre pour auxiliaires David Hume et l'auteur du *Leviathan!* Le sens du christianisme est-il donc perdu? Cet élan prodigieux qui emportait autrefois les esprits et les ames vers l'infini et qui a conquis le monde à la religion du Christ, ce sentiment profond de la perfection qui palpitait au cœur des Athanase et des Augustin, cette immense curiosité des choses divines qui inspirait le *Monologium* de saint Anselme, et la *Somme* de saint Thomas, tout cela n'est-il plus qu'un glorieux souvenir? Hommes imprudens et aveugles, qui voulez que la philosophie périsse et ne voyez pas que pour la détruire vous tarissez dans les ames l'instinct sublime de l'infini, source immortelle de toute philosophie comme de toute croyance religieuse. Et d'où vient donc la grandeur du christianisme? où est le secret de sa durée, de sa puissance, de sa robuste vitalité, si ce n'est cette communication perpétuelle qu'il établit entre le fini et l'infini, entre la terre et le ciel, entre l'homme et Dieu? Quoi! le fini ne peut connaître l'infini sans un miracle! Argument d'école qui ne prouve rien ou qui prouve trop. Logique vaine, contre laquelle s'élève le cri de la conscience et du cœur! Ne voyez-vous pas que vous condamnez à l'athéisme toute intelligence qui n'a pu entendre vos dogmes ou qui se refuse à fléchir? Mais ce n'est pas tout. Vous rendez la révélation elle-même impossible, car si le fini ne peut absolument pas connaître, ni par conséquent aimer, adorer l'infini, voilà l'homme éternellement séparé de Dieu, voilà toute philosophie et toute religion coupées à leur racine. Et ce sont des chrétiens, des prêtres, des évêques, qui tiennent ce langage ou qui l'autorisent!

Toutes les religions ont connu Dieu; mais les religions orientales, dans leur mystique fatalisme, écrasaient l'homme en quelque sorte sous le poids de l'infini. Les religions de la Grèce et de Rome, plus humaines, plus sociales, tombaient dans l'excès opposé, et, pour rapprocher Dieu de l'homme, elles humanisaient Dieu. C'est l'honneur de la religion du Christ d'avoir annoncé aux hommes un Dieu assez grand pour se suffire à soi-même, hors de l'espace et du temps, dans

les splendeurs et les joies éternelles de l'indivisible Trinité, et qui a assez aimé les hommes, après leur avoir donné l'être, pour descendre au milieu d'eux, pour se revêtir de leur nature, et, en s'humiliant jusqu'à leur bassesse, les élever jusqu'à sa grandeur. Tel est l'esprit du christianisme : ce Dieu fait homme, ce Verbe fait chair, cette personne unique où s'unissent sans se confondre la nature divine et la nature humaine, cette victime sainte qui descend des hauteurs de l'infini pour devenir l'aliment de nos ames et le pain même de notre bouche, ne sont-ce point là de touchans et magnifiques symboles de l'union intime et permanente qui s'accomplit entre l'homme et Dieu au fond de la conscience et dans ses plus secrets sanctuaires? Cette union est un mystère, dit-on. Oui certes, c'est un profond, un insondable mystère, mais un mystère naturel. Ce mystère, c'est la vie, c'est nous-mêmes. Qu'est-ce à dire d'ailleurs? un mystère peut-il être contraire à la nature des choses? Nul théologien ne le dira, et cela nous suffit. S'il n'est pas contraire à la nature des choses que le fini s'unisse à l'infini par l'intelligence et par l'amour, que signifie alors le principe qu'on invoque? Que vient-on nous dire que la raison s'égare nécessairement quand elle médite l'infini, que la révélation seule peut nous le faire connaître? Dieu seul, dit-on, peut se faire connaître à l'homme. Oui sans doute, mais quelle est donc cette lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde? n'est-ce point Dieu même? J'en appelle à saint Augustin et à Fénelon.

La doctrine du clergé sur l'impuissance de la philosophie en matière de morale est plus caractéristique et plus nette encore, s'il est possible, qu'en ce qui touche les questions religieuses. M. l'archevêque de Paris pratique encore ici sa méthode favorite, qui est de faire des concessions pour les retirer un peu après. Il déclare que la raison distingue le bien du mal, qu'il y a une morale naturelle. Mais à ce compte, la philosophie, qui n'est que la raison développée, pourrait donc faire de la morale une science, et parler aux hommes de leurs droits et de leurs devoirs avec autorité et avec fruit. Telle n'est point l'opinion de M. l'archevêque de Paris. Et quel est son grand argument pour établir l'impuissance de la philosophie en matière morale? Le voici : « Si la raison, dit-il, est investie d'une parfaite indépendance, si elle est le seul juge compétent, supposition commune à tous les philosophes, il est évident que chaque individu pourra faire sa morale, ou plutôt il n'y aura plus de morale. La morale est essentiellement une loi, et toute loi, ainsi que le dit l'école et le bon sens, est une règle commune à tous et non une règle particulière, une règle permanente

et non variable à l'infini, une règle émanée d'un pouvoir supérieur, et non du sujet qui doit s'y soumettre (1). »

Ce langage est clair. La raison humaine est essentiellement individuelle, variable, subjective, et de là son impuissance radicale à sortir de l'étroite enceinte du moi, à poser aucune loi, à rien concevoir d'éternel et de nécessaire. C'est là encore la doctrine de M. Bautain, qui soutient que, sans la révélation, l'homme ne peut trouver d'autre loi que soi-même (2). Si l'on en croit l'auteur de la *Philosophie du Christianisme*, le rationaliste dit avec fierté : Ma raison, c'est moi (3). Quel est donc ce personnage de fantaisie qu'on se plaît à mettre ici en scène sous le nom de rationaliste? Est-ce Platon, est-ce Leibnitz? Sait-on bien qui a soutenu sans cesse ce principe immoral de l'individualité de la raison invoqué par M. l'archevêque de Paris? Certes ce ne sont point ces nobles génies qu'on veut flétrir du nom de rationalistes. C'est Pyrrhon, c'est Carnéade; ce sont les sophistes, dont Socrate a combattu au prix de sa vie la pernicieuse influence, les Calliclès et les Thrasimaque; c'est Montaigne, c'est Hobbes, c'est Bayle; c'est de nos jours M. de Lamennais. Ce langage des matérialistes, des sophistes et des pyrrhoniens est-il bien digne de la sagesse de l'épiscopat? Elles sont d'un de ses membres les plus éminens, ces fortes paroles : « A défaut de génie et d'instruction suffisante, on aura recours à l'exagération et à l'enflure; au lieu de montrer l'insuffisance de la raison, on la présentera comme impuissante à jamais arriver à la certitude; au lieu d'affirmer la nécessité de la foi pour connaître, pour observer la vérité religieuse, on rendra son domaine absolu, universel, on révoltera au lieu de persuader; *au lieu de faire des croyans, on préparera des sceptiques.* » Qui parlait au clergé, il y a deux ans, ce ferme et digne langage? C'est M. l'archevêque de Paris lui-même, qui vient nous dire aujourd'hui que la morale, sans la révélation, est à la merci de nos caprices, et cela, au nom de la variabilité et de l'individualité de la raison, c'est-à-dire au nom du scepticisme absolu. Il est vrai que M. l'archevêque de Paris répète plusieurs fois qu'il y a une morale et une religion naturelles; mais c'est ici le dernier trait qui achèvera de caractériser la doctrine du clergé. Croit-on par hasard que nos théologiens accordent à l'ame humaine le pouvoir de s'élever, par la vertu des principes qu'elle porte au fond d'elle-même, jusqu'à

(1) *Observations sur la liberté d'enseignement*, p. 57.
(2) *Philosophie du Christianisme*, t. II, p. 85.
(3) *Ibid.*, t. I, p. 170.

l'idée de l'ordre et jusqu'à Dieu? Tant s'en faut. Tout cela nous est donné par la parole, par l'enseignement, c'est-à-dire par une tradition qui remonte au premier homme. Il suffit de constater ici, pour la dernière fois, sur un point capital, l'accord parfait de M. l'archevêque de Paris avec trois personnages également ennemis de toute philosophie, l'ancien abbé de Lamennais, M. de Bonald et M. Bautain. Suivant cette doctrine, ce sont les mots qui créent les idées; ôtez le mot Dieu, le genre humain devient athée. C'est par la tradition orale que Platon s'éleva, au sein du paganisme, à l'idée d'un Dieu unique et spirituel, source de l'être et père des hommes. Mais nous n'avons point à discuter ces théories; nous voulons seulement les constater, pour mettre en lumière, par une décisive et dernière preuve, l'étroite union qui existe entre les principes du clergé et ceux d'un homme qu'il désavoue vainement, et dont il subit sans le vouloir et sans le savoir, la vivace et funeste influence.

Je crois donc avoir le droit de conclure que le triple principe sur lequel repose toute la polémique du clergé contre la philosophie, savoir : l'impuissance où est une intelligence finie de concevoir l'infini, la variabilité et l'individualité de la raison, enfin l'incapacité absolue de l'esprit humain sans une révélation faite au premier homme et transmise par la parole, ce triple principe vient directement de M. de Lamennais, qui l'avait emprunté lui-même à Pascal, c'est-à-dire à Montaigne et au scepticisme. Elle est donc peu sérieuse cette distinction du rationalisme et de la philosophie. Il n'est donc que sur les lèvres ce respect qu'on professe pour Descartes, pour Malebranche, pour tous ces glorieux interprètes de la pensée libre, et ce désir qu'on étale de renfermer la philosophie dans ses justes limites couvre le dessein prémédité de la discréditer et de la détruire. Comment respecterait-on la philosophie? On ne la connaît pas. On parle de son histoire de manière à faire pitié aux moins instruits. On cite Platon sans le comprendre; on traite Aristote comme on ferait un médiocre écolier (1). On parle de Spinoza, et ce vigoureux génie, dévoyé sans doute, mais qui marche d'un pas si ferme et d'un cœur si sincère vers les abîmes, on le caractérise par ces deux traits : sophiste et mauvais logicien (2). Il est clair, en un mot, que les sentimens de modération qu'on affiche cachent des rancunes implacables; qu'en parlant de paix, c'est la guerre

(1) M. Bautain, *Philosophie du Christianisme*, tome I, p. 361.

(2) M. l'archevêque de Paris, *Recommandation*, etc., dans la *Théodicée chrétienne* de l'abbé Maret.

qu'on médite au fond de l'ame, qu'on n'en veut pas à cet être de fantaisie, à ce fantôme qu'on appelle rationalisme, mais à la raison même et à la liberté.

Que le clergé du moins soit sincère; qu'il n'ait point d'illusion et n'en laisse aucune aux autres sur ses desseins et ses espérances. S'il persiste dans cette guerre impie qu'il a déclarée à la raison, qu'il ait le courage d'effacer de son drapeau ce mot équivoque : le rationalisme mène au panthéisme, pour y inscrire celui-ci, dont la responsabilité est pesante, mais dont le sens est clair : la raison, la philosophie, mènent nécessairement au panthéisme; ou, comme l'a dit en termes plus significatifs encore un écrivain considérable du clergé dont il faut honorer la franchise, *point de milieu entre le catholicisme et le panthéisme* (1). Il nous reste à considérer, sous ce dernier point de vue, les sentimens et les doctrines du clergé.

II.

La philosophie, si l'on en croit les écrivains du clergé, aboutit nécessairement au panthéisme. Ce qui nous frappe avant tout dans cette doctrine, c'est moins sa nouveauté, qui la doit toutefois rendre fort suspecte aux théologiens, c'est moins sa fausseté même, qui va, nous l'espérons, devenir évidente pour tout le monde, que l'étonnante imprudence, l'inconcevable témérité qui s'y font sentir, et l'immense péril qu'elle crée pour le catholicisme et pour toute religion.

Les esprits téméraires qui ont imaginé cette doctrine, les écrivains qui la répandent, l'épiscopat qui l'autorise, le clergé qui l'accepte, en ont-ils bien mesuré toute la portée? Si l'on se bornait à dire avec M. l'abbé Bautain, cette fois bien inspiré, que le panthéisme est capable d'exercer un puissant attrait sur un grand et noble esprit, « parce qu'il enseigne de profondes vérités, mêlées à des erreurs d'autant plus séduisantes qu'elles sont sublimes (2), » il n'y aurait rien dans ce langage qui ne fût très digne d'un théologien philosophe; mais ce n'est là, dans la *Philosophie du Christianisme*, qu'une phrase isolée : les écrivains du clergé et M. Bautain lui-même sont si loin d'entendre le panthéisme de cette façon équitable et relevée, qu'ils le confondent presque toujours avec le matérialisme et l'athéisme, basses et dégradantes doctrines où l'on chercherait vainement la plus faible

(1) M. l'abbé Maret, *Essai sur le Panthéisme*, p. 94.
(2) *Philosophie du christianisme*, t. II, p. 168.

trace de grandeur. Et l'on ne se borne point à dire que la raison peut conduire au panthéisme, ni même qu'elle y incline; on soutient qu'elle y aboutit fatalement, comme une cause produit son effet nécessaire, comme un principe conduit à sa conséquence inévitable.

Quelle est donc cette vertu mystérieuse et toute-puissante que possède le panthéisme d'attirer vers soi toute pensée libre, toute ame philosophique? Il n'y a point ici de hasard, ni apparemment de miracle. Cet irrésistible attrait du panthéisme ne lui saurait donc venir que de son parfait accord avec les tendances secrètes et l'essence même de la raison. Mais alors la raison dans son fonds le plus intime, dans ses lois les plus universelles, est donc panthéiste. Le panthéisme est donc un système de philosophie essentiellement et parfaitement raisonnable, que dis-je? c'est le seul raisonnable. Quiconque suit la raison d'un esprit libre et ferme ne peut manquer d'être panthéiste, et tout philosophe qui rejette le panthéisme est un hypocrite ou un esprit faible. Or, si la raison, dans ses conceptions nécessaires et ses immuables lois, réfléchit la vérité même, il s'ensuit que le panthéisme, étant conforme à la raison, est aussi conforme à la vérité, et qu'étant le seul système raisonnable, il est aussi le seul véritable. En un mot, le panthéisme est le vrai.

Voilà où conduit la polémique du clergé, pressée par une logique un peu rigoureuse. Voilà l'abîme où elle veut précipiter la raison. Certes la témérité de Pascal était grande, quand il laissait échapper cette mémorable parole : « le pyrrhonisme est le vrai. » Mais quoi! le clergé se récrie contre un tel excès. Il s'indigne même qu'on l'impute à Pascal, et, par des correctifs imaginaires et de vains raffinemens, il essaie d'atténuer, d'affaiblir ce mot énergique et désolant, ce cri d'une ame que le doute avait profondément troublée. Aveuglement étrange, singulière inconséquence! Le clergé s'inscrit en faux contre le scepticisme de Pascal, et lui-même, que fait-il? il l'imite, et je dis plus, il le surpasse. Pascal disait : Point de milieu entre le catholicisme et le scepticisme, et il ne voyait pas que cette terrible alternative était plus propre à faire des sceptiques qu'à affermir de vrais chrétiens. Les écrivains du clergé disent aujourd'hui : Point de milieu entre le catholicisme et le panthéisme, et ils ne s'aperçoivent pas que cette alternative est tout aussi fausse et mille fois plus dangereuse que celle de Pascal. Le scepticisme, en tout temps, est une doctrine désolante, sans attrait pour le cœur, sans prestige pour l'imagination, contraire à tous les instincts, à tous les besoins de notre nature; et on peut dire qu'au siècle de Descartes et de Bossuet, ce pyrrhonisme absolu où se

consuma l'ame ardente de Pascal avait peu de prise sur les ames, et partant peu de périls. Mais en est-il de même aujourd'hui du panthéisme? et croit-on faire paraître une haute prudence quand on vient dire à un siècle malade et profondément agité par les doctrines de Spinosa et de Hégel qu'il n'y a point de milieu entre le catholicisme et ces doctrines, ce qui revient à dire au fond, je le répète, que le panthéisme est avoué par la raison, bien loin de lui être contraire; que c'est même le seul système vraiment raisonnable, et que, pour renoncer au panthéisme, il faut en même temps renoncer à tout libre exercice de son intelligence.

Je le demande à tout homme sage, à tout esprit impartial et mesuré, est-ce là une ligne de conduite vraiment droite, vraiment prévoyante? Que diraient de nos théologiens et de nos évêques ces grands esprits du XVII[e] siècle, si fermes dans la foi, si dociles pour l'autorité de l'église, mais si libres en même temps, si calmes, si attachés aux droits de la raison? Fénelon a écrit une réfutation de Spinoza; s'est-il servi pour cela des saintes Écritures? Nullement; il a combattu Spinoza en philosophe, par les seules armes de la logique et de la raison. Il est vrai qu'en réfutant Spinoza, il lui dit peu d'injures, il ne l'appelle point sophiste et pauvre logicien; mais, pour être réduite à de bonnes raisons, sa réfutation en est-elle moins solide? Bossuet, lui aussi, a engagé le père Lami à écrire contre Spinoza. S'agissait-il d'une discussion théologique? Pas le moins du monde. Il s'agissait de se placer sur le terrain même de Descartes, et par les propres principes du maître, que Spinoza, suivant Bossuet, avait mal entendus, de ramener au vrai de téméraires et infidèles disciples. Comme Bossuet et Fénelon, Clarke et Leibnitz attaquèrent avec force le spinozisme, sans emprunter jamais d'autre appui que celui d'une métaphysique profonde. Voilà les exemples que le XVII[e] siècle a légués au clergé, voilà les traditions qu'il devrait recueillir et continuer au lieu de s'engager dans des voies nouvelles, inconnues à la sagesse de ses plus glorieux devanciers, pleines d'écueils et de dangers. Mais non. Si nous en croyons la haute prudence de M. l'abbé Bautain, la profondeur de M. l'abbé Maret, il faut dire que Bossuet, Fénelon et Leibnitz ont manqué de prévoyance et de pénétration. Ces grands esprits ont pensé que le panthéisme était aussi contraire à la raison qu'à la foi, qu'on ne pouvait être à la fois raisonnable et panthéiste. Erreur, faiblesse d'esprit! C'est le contraire qui est la vérité. Le panthéisme est sans doute opposé à la foi, mais il est parfaitement conforme à la raison. Quiconque cherche avec sa raison à s'expliquer la nature de Dieu et ses rapports avec

le monde, quiconque en un mot cherche à s'éclairer, d'un esprit libre et d'une ame sincère, sur les grands problèmes qui intéressent l'humanité, loin d'aboutir à la philosophie généreuse des Descartes, des Fénelon et des Leibnitz, tombe nécessairement, par la force même des choses, dans le panthéisme. Et comme le panthéisme est au fond identique à l'athéisme, il s'ensuit finalement que l'athéisme est le dernier mot de la philosophie et de la raison.

Que les hommes sages du clergé y prennent garde : la direction actuelle de sa polémique est un danger immense pour la religion. Les apologistes du catholicisme, depuis trente années, sont entièrement dévoyés. Au lieu de suivre la grande route du XVIIe siècle et de soutenir avec force l'accord de la révélation avec la raison, ils prennent la route opposée, celle d'un pessimisme funeste, également contraire à la dignité et aux intérêts du christianisme. Que la raison s'égare, que la philosophie chancelle et fasse un faux pas, qu'un système erroné séduise un instant les intelligences, au lieu de conseiller et de redresser la raison, le clergé la pousse dans sa fausse voie, non pour la ramener ensuite et pour la sauver, mais pour la perdre à jamais. Qu'arrive-t-il de là? C'est qu'au lieu de combattre l'erreur, on la fortifie. Oui, Pascal en son temps, et M. de Lamennais dans le sien, ont servi à leur insu la cause du scepticisme, et j'ose dire qu'à l'heure qu'il est, les livres de M. Bautain, ceux de M. Maret, et les recommandations de M. l'archevêque de Paris, loin de nuire au panthéisme, ce qui est sans aucun doute leur intention, ne servent qu'à le fortifier et à le répandre. Ajoutez que les erreurs se succèdent sans cesse, d'autant plus éphémères qu'elles sont plus éloignées du vrai. Hier c'était le scepticisme, aujourd'hui c'est le panthéisme; demain, peut-être, ce sera un autre système. Quel spectacle que celui d'une polémique qui, au lieu de reposer sur des principes constans, comme il sied si bien aux organes d'une religion immuable, change ses principes au gré du temps et des circonstances, et, après avoir un certain jour condamné pour jamais la raison et la philosophie à une erreur particulière, vient leur imposer le lendemain avec la même assurance l'erreur justement opposée. Dans ces variations déplorables, dans cette stratégie qui paraît si habile et qui est si vaine, périssent avec toute puissance toute noblesse et toute dignité.

On s'attend bien que nous n'allons point discuter, l'histoire de la philosophie à la main, la vérité de cette thèse, toute de circonstance, que la philosophie aboutit nécessairement au panthéisme. Si cette découverte des modernes apologistes du catholicisme avait le moindre

fondement, quelle serait la conséquence? C'est évidemment que tous les grands systèmes de philosophie ne sont que des formes diverses du panthéisme, par conséquent que Pythagore et Socrate, Platon et Aristote, Bacon et Descartes, Locke et Leibnitz sont des panthéistes. Admirons la critique profonde des adversaires du panthéisme et leur incomparable habileté. Voilà les coups qu'ils portent à l'erreur, voilà les services qu'ils rendent à la religion. Ils ont peur apparemment que le prestige du génie de Spinoza et de Hegel ne suffise point à séduire les ames; ils mettent le panthéisme sous le patronage des noms les plus vénérés et les plus glorieux. Il n'y a pas un sage, il n'y a pas un homme de génie qu'ils n'appellent à son secours, et ils lui font un invincible rempart de tout ce que la philosophie a produit de plus grand, de tout ce que le genre humain respecte le plus.

Et admirez aussi la logique des écrivains du clergé. Que nous disions après Hegel que Malebranche c'est Spinoza chrétien; que nous répétions ce mot de Leibnitz : que Spinoza a cultivé certaines semences de la philosophie de Descartes, on se récrie, on s'emporte, on nous accuse de faire trop d'honneur à Spinoza en le regardant comme un fils légitime, quoique égaré, de la grande famille cartésienne; et voici que ces adversaires ardens du spinozisme lui donnent, non plus seulement Malebranche pour complice, mais Leibnitz, mais Bacon, mais Descartes lui-même.

Il paraîtra impossible à plusieurs que des théologiens, des prêtres, des docteurs de Sorbonne, se soient jetés dans cet excès. Qu'on lise les ouvrages de M. Bautain et de ses disciples; qu'on ouvre par exemple un livre composé sous les yeux du théologien de Strasbourg par un de ses disciples fidèles, M. l'abbé Isidore Goschler, on y verra les fruits de cette méthode pessimiste et désespérée, aujourd'hui dominante dans le clergé, et qui consiste à retrouver partout l'erreur présente et à y condamner pour toujours l'esprit humain. M. l'abbé Goschler a imaginé un procédé infaillible pour répandre le panthéisme à pleines mains dans l'histoire de la philosophie, en dépit de toute critique et de toute vérité. C'est de distinguer autant d'espèces de panthéisme qu'il y a de systèmes philosophiques : à l'aide de cet étrange procédé, nous voyons arriver tour à tour le panthéisme *physique*, le panthéisme *imaginatif*, le panthéisme *rationnel*, le panthéisme *intellectuel*, et d'autres panthéismes encore. Spinoza est à côté d'Aristote, et Platon tient sa place à côté d'Akiba et des kabbalistes. Voilà l'histoire de la philosophie à l'usage de l'école de Strasbourg, mère déplorable de cette grande distinction du rationalisme et de la

philosophie, et de cette merveilleuse loi que toute philosophie rationnelle est panthéiste. L'*Essai sur le panthéisme*, de M. l'abbé Maret, qui passe pour un livre savant et profond dans tout le clergé, et la *Théodicée chrétienne*, ouvrage supérieur encore, à ce que M. l'archevêque de Paris assure, ne sont guère que la thèse de M. Goschler développée. Et il y a en France, sur les siéges les plus élevés de l'épiscopat, des hommes qui encouragent ces déréglemens et chargent leur esprit et leur caractère de la responsabilité de ces folies!

Nous ne les discuterons pas : nous ne prendrons pas au sérieux une histoire de la philosophie, toute d'imagination et de fantaisie, que le clergé changera peut-être demain. Nous chercherons seulement s'il y a dans l'état actuel de la philosophie une explication suffisante de cette espèce de terreur panique qui a gagné le clergé et qui fait voir à ses yeux troublés, dans tout philosophe, un panthéiste et un ennemi. Nous nous demanderons si la philosophie française, si la philosophie européenne sont en effet panthéistes; mais, avant d'entrer dans l'examen de cette question, nous croyons utile de placer ici quelques observations qui serviront à faire comprendre pourquoi elle a été traitée le plus souvent d'une manière si confuse et si embrouillée, et résolue en des sens si divers et si équivoques.

Un premier fait dont il est difficile de n'être pas frappé, c'est l'extrême défiance du clergé en matière de doctrines philosophiques. Tout l'inquiète, tout lui fait peur, tout lui est un sujet d'ombrage. Sans cesse il perd de vue, sans cesse il viole cette règle de haute tolérance et de sagesse profonde qu'exprima si fortement un père de l'église : *In certis unitas, in dubiis libertas, in omnibus charitas.* Tantôt les opinions les plus innocentes sur les matières les plus libres lui paraissent grosses d'hérésie, infectées de panthéisme et d'athéisme; tantôt des doctrines éminemment chrétiennes, où la plus stricte orthodoxie n'a rien à désavouer, deviennent, à ses yeux, téméraires, impies, sacriléges, par cela seul qu'elles se rencontrent sous la plume d'un philosophe. Je donnerai un exemple décisif de chacun de ces deux genres d'illusion.

S'il y a au monde une doctrine généreuse et pure de toute impiété, c'est celle du progrès. Cette doctrine est chère à notre siècle, et à juste titre, car elle honore l'homme et glorifie Dieu. Elle est la clé de l'histoire, et, en donnant au genre humain le secret de ses misères et de ses agitations à travers les âges écoulés, elle lui découvre vers l'avenir des perspectives infinies. En quoi la religion peut-elle s'alarmer de ces nobles espérances? Et quelle inspiration fatale pousse les écri-

vains du clergé à heurter de front les instincts les plus vivaces de notre temps et à prodiguer aux intelligences d'élite qui savent les comprendre et s'efforcent de les régler, les accusations les plus flétrissantes?

J'accorde sans peine que la théorie du progrès n'est point de mise en pure et stricte théologie. Une religion n'existe en effet qu'à condition d'avoir un symbole de foi immuable. Quel catholique pourrait concevoir la folle pensée d'ajouter, de retrancher, de changer un seul article au symbole des apôtres? Toucher au symbole, c'est toucher à Dieu; modifier le symbole, c'est corriger Dieu. Le théologien par excellence, l'Ange de l'École, ce vaste et pénétrant génie, cet Aristote du XIV[e] siècle, capable de tout comprendre et de tout oser, mit sa gloire à n'être que l'exact et fidèle interprète de la doctrine chrétienne, *expositor et definitor*. Mais si la doctrine du progrès est, en un sens, inadmissible en théologie, est-ce une raison de la proscrire dans l'ordre des vérités philosophiques et sociales? De ce qu'on croit que Dieu a révélé aux hommes un certain nombre de vérités essentielles, est-ce à dire qu'il ait condamné le genre humain à une absolue immobilité, et que, pour éclairer notre raison, il ait dû la pétrifier?

Après s'être ainsi très gratuitement inscrit en faux contre la doctrine du progrès, on va plus loin. On ose accuser de panthéisme, c'est-à-dire d'athéisme, quiconque ose prétendre que la vérité et la justice ne se manifestent et ne s'établissent parmi les hommes qu'à l'aide du temps. Croirait-on qu'il n'en faut pas davantage à de graves écrivains (1) pour ranger parmi les panthéistes les esprits les plus sobres, les plus mesurés, les plus discrets en toute matière théologique, M. Jouffroy, par exemple? Oui, M. Jouffroy est panthéiste pour avoir écrit des phrases comme celles-ci : « Ce n'est point de la vérité à l'erreur, et de l'erreur à la vérité, que voyage l'esprit humain, mais d'une vérité à une autre, ou, pour mieux dire, d'une face de la vérité à une autre face. » Cette pensée fût-elle fausse, je demande ce qu'elle a à démêler avec le panthéisme. Quelle est cette mystérieuse affinité qui unit le panthéisme et la théorie du progrès? Si c'est être impie et panthéiste que d'admettre que la vérité, immobile en elle-même, n'apparaît dans l'homme que sous la condition du progrès et du temps, il y a un panthéiste et un athée que je dénonce à la vigilance de M. l'abbé Maret; c'est celui qui a écrit cette parole : *Veritas filia temporis, non auctoritatis* (2).

(1) M. l'abbé Maret, *Essai sur le Panthéisme*, p. 27 et suiv., 47 et suiv.
(2) Saint Augustin.

Les écrivains du clergé ne se bornent point à commettre témérairement la révélation sur des questions où il serait infiniment plus sage de laisser toute liberté. Leur zèle aveugle s'emporte jusqu'à condamner, dans les livres des philosophes, des doctrines que l'église approuve expressément par l'organe de ses plus saints docteurs. Pourrait-on croire, si on ne lisait de ses propres yeux les mandemens et les instructions pastorales de nos évêques, qu'on ait sérieusement reproché à M. Cousin de soutenir que la raison qui éclaire nos intelligences, variable et faillible en chacun de nous, parce que nos imperfections et nos misères en souillent trop souvent la pureté, échappe en elle-même et dans son fonds aux limites de la personnalité humaine, qu'elle est divine dans son essence, qu'elle est Dieu même? Faut-il plaider devant des chrétiens la cause d'une telle doctrine? Faut-il citer encore une fois les paroles de saint Jean : *Le Verbe est la lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde*, et ce commentaire décisif : *Nous avons tous reçu de sa plénitude?* Faut-il rappeler saint Augustin se complaisant, dans *la Cité de Dieu*, à mettre en lumière l'accord parfait de la philosophie et de la foi, et empruntant avec joie au saint vieillard Simplicien ce mot d'un platonicien qui s'écriait en lisant l'Évangile de saint Jean, qu'il fallait l'écrire en lettres d'or au seuil de toutes les églises? A son tour, saint Augustin rend hommage à Platon « pour avoir enseigné que cette lumière d'esprit qui nous rend capables de comprendre toutes choses, c'est Dieu même qui les a créées (1). » Les pères platoniciens sont-ils suspects? je citerai saint Thomas (2), que ses sympathies pour Aristote et son réalisme assez équivoque n'ont pas empêché de se mettre d'accord sur ce point avec toute la tradition chrétienne. Bossuet enfin paraîtra-t-il à nos modernes apologistes un théologien assez attentif, assez scrupuleux, assez correct en orthodoxie? Qu'on ouvre le traité de *la Connaissance de Dieu et de soi-même*. Bossuet y répète à dix reprises différentes que nos idées universelles et nécessaires viennent de Dieu, sont Dieu même (3).

Ces ombrages du clergé, cette défiance aveugle, cette espèce de peur superstitieuse que la philosophie lui inspire, et qui ont leur source, il

(1) *Cité de Dieu*, livre XII.

(2) « Nous voyons tout en Dieu, dit saint Thomas, en tant que nous connaissons et discernons toutes choses par la participation de sa lumière. » (*Somme*, part. I, quest. 12, art. XI.)

(3) Particulièrement chapitre IV, article 5, pages 164, 166, 167, de l'édition de M. Jules Simon.

faut bien le dire, dans l'extrême abaissement où sont tombées les études théologiques, telle est, selon nous, la première cause qui a empêché les apologistes contemporains de voir bien clair dans la question du panthéisme. Une seconde cause de confusion et d'erreur, c'est l'inconcevable incohérence des idées que s'est formées le clergé sur la nature, le caractère et l'origine des systèmes panthéistes. On écrit de gros livres contre le panthéisme moderne. Cherchez-y une définition précise, une idée nette du panthéisme. Pour une définition que vous demandez, vous en trouverez trois ou quatre, toutes fort différentes, quelques-unes absolument contradictoires. Que résulte-t-il de là? C'est que tel philosophe ne peut plus convenir qu'il accepte un principe pur au fond de tout panthéisme, sans avoir l'air de s'accuser lui-même; tel autre philosophe, panthéiste en effet, peut soutenir avec vraisemblance et en certains cas même doit soutenir qu'il ne l'est pas. Par suite, des ambiguités perpétuelles, des accusations calomnieuses, des rétractations équivoques, des professions de foi à double entente, l'absence de toute loyauté dans l'attaque, de toute franchise et de toute liberté dans la défense, une obscurité, une incertitude, une confusion impénétrables.

La définition du panthéisme la plus généralement admise, et cependant la plus fausse de toutes, est celle-ci : le panthéisme consiste à absorber Dieu dans l'univers, l'infini dans le fini; en un mot, c'est la théorie de l'univers-Dieu (1). Concevoir l'ensemble des êtres comme un tout composé de parties, voir dans chaque partie de ce tout une partie de Dieu, et Dieu dans le tout lui-même, voilà bien, en effet, un système de philosophie qui, à défaut d'autres avantages, possède incontestablement celui d'être clair. Ce système n'est pas nouveau; avant Cabanis et Volney, Gassendi et Hobbes l'avaient professé, et avant eux Épicure et Démocrite. Il porte un nom bien connu, c'est le matérialisme. Certes, s'il plaît aux écrivains du clergé d'appeler ce système le panthéisme, ils ont bien raison de soutenir que le panthéisme équivaut à l'athéisme; car il est clair que n'admettre d'autre réalité que celle de ce monde visible, ce n'est pas unir Dieu avec le monde, ce n'est pas répandre Dieu dans le monde : c'est nier Dieu. On dit bien qu'il y a un Dieu, savoir, le tout; mais, en conservant le nom, on ôte la chose. Voilà une doctrine assurément bien basse, bien grossière, bien

(1) M. l'abbé Maret, *Essai sur le Panthéisme*, p. 101. — *Ibid.*, p. 208. — M. l'abbé Goschler, *Du Panthéisme*, p. 15. — M. l'abbé Bautain, *Philosophie du Christianisme*, t. II, lettre 27, 33 et 34. — M. l'évêque de Chartres, *Lettres à l'Univers religieux*.

dégradante; mais de grace à qui persuadera-t-on que cette doctrine soit celle qui exerce aujourd'hui sous le nom de panthéisme une sorte de fascination sur les imaginations et les ames? Qui consentira à reconnaître sous ces traits ce système des Plotin, des Bruno, des Spinoza, qu'on appelle avec emphase la grande hérésie du XIXe siècle? Je demanderai aussi par quelle incohérence d'idées déplorable, M. l'abbé Maret, par exemple, est conduit à définir le panthéisme l'absorption de l'infini dans le fini, pour l'identifier un instant après (1) tout aussi faussement avec une doctrine diamétralement opposée, celle qui absorbe le fini dans l'infini, l'univers en Dieu, et aboutit à cette extravagante conclusion que Dieu seul existe et que le monde n'est pas? Étrange polémique en vérité qui combat sous le même nom les deux systèmes les plus contraires qui se puissent concevoir!

On nous dispensera sans doute de démontrer que la doctrine de l'école d'Élée n'est pas celle de Fichte, de Schelling et de Hegel, celle de M. Cousin, de M. de Lamennais, de Jouffroy. Chose singulière, on accuse tous ces philosophes de spinozisme, identifiant ainsi, et cette fois avec raison, le spinozisme et le panthéisme. Or il arrive qu'à s'en tenir strictement aux deux précédentes définitions du panthéisme, Spinoza cesserait d'être panthéiste. On tombe en effet dans une double méprise au sujet de Spinoza. Tantôt on nous le représente comme un mystique absorbé dans la contemplation de l'infini, enivré par une perpétuelle extase, oubliant et le monde et soi-même au sein de Dieu; tantôt on veut faire de lui un grossier matérialiste, un athée sans pudeur qui s'épuise à prouver géométriquement qu'il n'y a point de Dieu. L'erreur est égale de part et d'autre, et l'on défigure presque également l'austère et calme physionomie de ce métaphysicien-géomètre élevé à l'école de Descartes, en le représentant comme un *mouni* indien, ou comme un pourceau d'Épicure. La clé du système de Spinoza, qui est aussi celle du panthéisme, c'est la conception d'une activité infinie qui se développe, par la nécessité de sa nature, à travers l'espace et le temps, en une variété inépuisable d'êtres successifs et limités, qui apparaissent tour à tour sur la scène changeante du monde pour bientôt disparaître et céder la place à de nouveaux êtres, dans une métamorphose perpétuelle, sans terme et sans repos. Cette source qui ne tarit pas, ce centre immobile et fécond d'où la vie rayonne, cette éternité du sein de laquelle s'écoule le temps, cet océan sans fond et sans rives, dont tous les êtres sont des flots, voilà Dieu. Ce

(1) *Essai sur le Panthéisme*, p. 133. — *Ibid.*, p. 189.

nombre infini d'êtres mobiles et fugitifs qui se succèdent dans la durée, qui se bornent dans l'étendue, s'opposent ou s'unissent, se combinent ou se séparent en mille façons variées, mais suivant un ordre nécessaire, voilà le monde. Dans un tel système, il est clair que Dieu n'est pas plus sans le monde que le monde sans Dieu. Le monde sans Dieu, c'est une série infinie d'effets sans cause, de modes sans substance, de phénomènes sans ordre et sans raison. Dieu sans le monde, c'est l'être absolument indéterminé, sans attributs et sans différence, incompréhensible et ineffable, c'est-à-dire une abstraction stérile et morte, un véritable néant d'existence. Et cependant on ne saurait dire que Dieu et le monde soient ici confondus et rigoureusement identifiés. Ils ne sont point séparés sans doute, ni même séparables : ils existent l'un avec l'autre, et, pour ainsi dire, l'un par l'autre; mais ils restent distincts, comme l'éternité est distincte du temps, l'immensité des formes de l'étendue, la substance une et identique de la variété et de la multiplicité de ses modes, la cause enfin de ses effets, même nécessaires. C'est donc imposer à la doctrine de Spinoza et au panthéisme deux formules également fausses que de les définir : l'absorption du fini dans l'infini, formule du théisme extravagant de l'école d'Élée, rêve à la fois grandiose et puéril de la philosophie grecque au berceau; ou bien, l'absorption de l'infini dans le fini, formule de l'athéisme absolu de Démocrite et d'Épicure. La vraie formule du panthéisme, c'est l'union nécessaire du fini et de l'infini, la consubstantialité et la coéternité d'un univers toujours changeant et d'un Dieu immuable.

Le panthéisme ainsi défini et nettement séparé de ce qui n'est pas lui, il faut reconnaître que sa place est grande aujourd'hui dans le mouvement de la philosophie européenne. Depuis quarante ans, il triomphe en Allemagne; si l'Italie le repousse avec énergie par l'organe de ses penseurs les plus respectés, les Galuppi, les Ventura, les Rosmini; si l'Angleterre, fidèle à ses vieilles traditions, refuse d'abandonner cet empirisme héréditaire que Bacon légua à Locke, Locke à Hume et à Bentham, on ne saurait contester qu'en France, les spéculations hardies de Schelling et de Hegel n'aient rencontré tout au moins de très vives sympathies. C'est là sans nul doute un fait considérable, et les adversaires de la philosophie ont parfaitement le droit de le constater; mais le droit de prendre acte d'un fait n'est pas celui de le défigurer, et tout homme sage conviendra que c'est un mauvais moyen de guérir une époque malade que de la tromper et de se tromper soi-même sur la nature, la gravité et les causes de son mal.

Le clergé veut reconquérir le siècle : c'est son droit; mais c'est aussi son devoir et en même temps son intérêt de ne pas méconnaître, de ne pas calomnier ceux qu'il désire appeler à lui. On déclame contre le matérialisme et l'impiété; on prodigue l'accusation d'athéisme. Calomnies stériles! vains anathèmes que le siècle ne comprend pas et qu'il écoute à peine! C'est que le siècle n'est point impie; la matérialisme n'a de prise aujourd'hui que sur les ames basses et les esprits obtus. Le siècle a adopté avec transport une philosophie plus noble; il demande, il implore une foi; il est avide de Dieu. On m'objectera la prédominance incontestable du panthéisme dans la philosophie européenne. Je réponds, au risque de surprendre et même de scandaliser certaines personnes, que parmi les causes qui expliquent ce phénomène philosophique, la principale à mes yeux, c'est la renaissance du sentiment religieux en France et en Europe depuis ces quarante dernières années. J'avoue que ce rapprochement est un paradoxe et un scandale pour ceux qui identifient le panthéisme avec le matérialisme et l'athéisme. Quiconque cependant portera un regard attentif et libre sur la nature du panthéisme n'hésitera point à reconnaître qu'il dérive avant tout d'un sentiment essentiellement religieux à sa source, bien qu'égaré dans son terme et dans tout son cours, je veux dire le sentiment profond de l'inconsistance des choses finies et de l'immensité, de la toute-puissance, de la toute-présence de Dieu. C'est ainsi que s'explique la coexistence de ces deux faits, qui sont assurément les plus considérables de notre époque : d'une part, le réveil de l'instinct religieux; de l'autre, les progrès du panthéisme, qui tend à succéder en philosophie au sensualisme et au scepticisme de nos pères. Qu'on veuille bien prêter ici quelque attention à des éclaircissemens nécessaires, et j'ose croire que l'intime union du sentiment religieux et du vrai panthéisme prendra un caractère d'évidence incontestable.

La philosophie a un double objet, comme la connaissance humaine a une double condition. L'infini et le fini, l'existence absolue et l'existence relative, Dieu et le monde, voilà les deux termes de la philosophie, les deux pôles de la pensée. Or, la grande affaire, en haute métaphysique, ce n'est point de trouver l'un ou l'autre de ces termes, qui sont donnés par la conscience et le sens commun, mais d'en pénétrer assez profondément la nature pour en comprendre la coexistence et les mettre en un juste rapport. C'est ici que commence le rôle de la science, de la philosophie. Ce qui se manifeste sourdement à la conscience du genre humain par de vagues inspirations, par des pres-

sentimens obscurs et mystérieux, la philosophie veut le traduire en conceptions précises, en explications lumineuses, et, sans se séparer jamais du sens commun, elle aspire à l'emporter à sa suite dans une carrière qui s'agrandit sans cesse avec les âges.

Qu'on veuille bien songer un instant à la prodigieuse difficulté d'une telle entreprise. Il ne faut point sans doute un grand effort à une ame un peu philosophique pour s'élever au-dessus de ce torrent d'êtres périssables et de formes fugitives jusqu'à l'être invisible et parfait, jusqu'à Dieu; mais cette haute région une fois atteinte, il s'agit de la reconnaître et de s'y orienter : il s'agit de trouver au sein même de cet infini, où la pensée a un moment oublié le monde, une voie qui nous y ramène. Venons-nous à concevoir Dieu comme un être nécessaire au monde, mais séparé de lui, de telle sorte que la substance et l'être même du monde soient en dehors de la substance de Dieu; qu'en retranchant le monde, Dieu reste tout entier, et qu'il ne manque au monde, en supprimant Dieu, que l'ordre, le mouvement et la vie : la raison ne peut se satisfaire d'une telle conception, Dieu n'est plus l'être des êtres, la source même et le dernier fonds de toute existence, mais un certain être, excellent sans doute, mais d'une excellence misérable, pour ainsi dire, au prix de la perfection absolue : Dieu infécond, qui meut les mondes et ne peut donner l'être à un grain de sable; Dieu solitaire et égoïste, sans providence et sans amour, pour qui penser au monde ce serait déchoir; Dieu limité au fond et presque inutile dans l'éclat trompeur de son oisive perfection.

Effrayée de ce dualisme qui, en séparant Dieu du monde prête au monde une indépendance et une stabilité qu'il n'a pas et rabaisse étrangement la majesté divine, la pensée humaine se jette sans mesure à l'extrémité opposée. Pénétrée jusqu'à l'excès du sentiment de la faiblesse de son être, de la profonde insuffisance de ce monde qui s'écoule et qui passe, l'ame avide de l'infini cherche une existence absolue et parfaite qui porte et soutienne son néant; cet être parfait, souverain, infini, elle le sent, elle le voit partout, dans la nature comme au fond d'elle-même. Dans son désir, dans son ivresse, elle dépouille l'univers de tout ce qu'elle y trouve de beauté, de grandeur, de perfection, et ne lui laisse que ses limites; elle se dépouille elle-même de toute existence propre et distincte, de toute liberté. Elle ne voit dans la nature que la force de Dieu, dans l'ame que sa pensée; elle proclame que la nature et l'humanité ne sont autre chose que le développement varié de l'activité divine, seule immuable, seule éternelle. Mais cet enchantement ne peut durer. L'esprit humain, un

instant séduit, ne peut tarder à reconnaître qu'en rattachant si étroitement le monde à son principe, non-seulement on abaisse outre mesure l'homme et la nature, mais on enchaîne et on dégrade le premier principe lui-même. Si le monde, si la nature et l'humanité ne sont rien sans Dieu, que sera Dieu sans le monde? L'activité absolue non encore développée, la pensée indéterminée sans conscience d'elle-même, une existence qui dans sa perfection stérile touche au néant. Si Dieu considéré en soi n'a pas conscience de lui-même, il faut s'écrier avec cet ancien : Que devient sa dignité? Τὶ ἂν εἴη τὸ σεμνόν (1). Si Dieu ne peut pas ne pas produire le monde, où est son indépendance, sa plénitude, sa liberté? Dans la nécessité absolue de ce développement éternel s'évanouissent avec la liberté et la sagesse, et la justice, et la bonté, et tous ces attributs sublimes qui font Dieu accessible et adorable au genre humain. A quoi donc a-t-il servi de dépouiller ce monde de sa part légitime d'individualité, de ravir à l'ame humaine son attribut le plus excellent, la liberté, pour la refuser ensuite à Dieu même, et le rabaisser presque, dans son aveugle et fatale activité, au-dessous de cette humanité misérable et imparfaite qui n'existe qu'en lui et par lui?

Voilà la pensée humaine suspendue entre deux écueils. Être dualiste, c'est presque renoncer à Dieu; être panthéiste, c'est presque renoncer à soi-même. Extrémités fatales entre lesquelles le génie et la sagesse même ont bien de la peine à tenir la route! Les métaphysiciens du clergé s'imaginent que le christianisme a levé la difficulté par le dogme de la création; c'est se méprendre étrangement. En vérité, si peu que l'on connaisse l'histoire de l'esprit humain et les terribles difficultés des problèmes métaphysiques, il est difficile de retenir un sourire en voyant ces contempteurs altiers de la philosophie, qui font si bon marché du panthéisme et le réfutent en quelques lignes, qui le prennent si haut avec Platon, avec Aristote, avec Spinoza, nous donner le dogme de la création comme l'explication merveilleuse, inattendue, incomparable, du rapport qui unit le fini avec l'infini. La création, voilà le grand mot de l'énigme, voilà la parole magique qui fait tomber tous les voiles et dissipe toutes les ténèbres. Et sans doute le dogme de la création est digne de tous nos respects; mais qu'on aille au fond de ce dogme : à la place d'une explication positive du problème, on n'y trouvera qu'une règle de sagesse sur un mystère impénétrable, une sorte de digue opposée par la sagesse des conciles aux témé-

(1) Aristote, *Métaph.*, XII, 9.

rités des théologiens et des philosophes. Mais si le sens commun se contente de cette sage réserve, elle ne suffit pas à la science, à l'ardente et insatiable curiosité de l'esprit humain. Même au sein du christianisme, même aux époques où la raison acceptait sans murmure et sans réserve le joug béni de la révélation et de ses mystères, vous voyez reparaître le grand problème, vous le voyez ramener les deux solutions opposées que l'antiquité lui donna tour à tour, et les théologiens et les penseurs se passionner tantôt pour l'une et tantôt pour l'autre, sans que jamais l'esprit humain ait pu se satisfaire d'aucune des deux. Quel est en effet le sens de ces grandes querelles du nominalisme et du réalisme qui ont si fortement agité, au moyen-âge, et l'église et l'état? Dans cette nuit épaisse d'arides discussions, l'historien philosophe découvre les éternels problèmes qui tourmentent toute ame élevée : sous cette écorce de barbarie, il sent pour ainsi dire battre le cœur de l'humanité, toujours inquiète, toujours avide de lumière et de vérité au sein même des époques les plus misérables. Qu'est-ce qui a fait la force du réalisme, sinon ce principe que la véritable existence n'est point dans ces frêles individualités qu'un jour fait naître et qu'un autre jour détruit, mais dans un premier universel qui possède l'être en propre et le dispense à toutes choses, et contre le réalisme qui triomphe sous la protection puissante du christianisme, qui soutient les efforts toujours opprimés et toujours renaissans du nominalisme, sinon ce sentiment énergique et profond de l'individualité et de la liberté humaine, qui fit la gloire et les malheurs d'Abailard et d'Okkam? Le dualisme et le panthéisme reviennent donc ici sous la forme du nominalisme et du réalisme; or, si l'on y prend garde, quels sont les philosophes et les théologiens qui ont laissé éclater pour le réalisme une incontestable sympathie? Ce sont les génies essentiellement spiritualistes et religieux, un Platon, un Plotin, un Augustin, un saint Anselme; et de quel côté penchait, je le demande, celui qui a dit : *Dieu n'est pas loin de chacun de nous; c'est en lui que nous vivons, que nous nous mouvons, que nous existons?* L'apôtre qui écrivait ces hautes paroles ne s'inspirait-il pas lui-même de cette autre parole que l'Écriture place dans la propre bouche de Dieu : Je suis celui qui est; *ego sum qui sum?*

Mais je dois me hâter d'expliquer ma pensée et de la circonscrire dans de justes limites. Personne n'est plus éloigné que moi de penser que le christianisme et le panthéisme puissent jamais s'accorder. Comment soutenir en effet une identité, un accord aussi étranges, lorsqu'il est incontestable, d'une part, que le principe fondamental du panthéisme,

c'est la coexistence nécessaire et la consubstantialité de Dieu et de l'univers; de l'autre, que le principe contraire est écrit pour ainsi dire en caractères éclatans à chaque page de la métaphysique chrétienne? Qu'exprime en effet pour un chrétien philosophe le dogme de la sainte Trinité, sinon que Dieu considéré en soi, dans la plénitude solitaire de son existence absolue, n'est point un être indéterminé, une activité purement virtuelle, une abstraite et inerte unité, mais un principe vivant, une intelligence qui se possède et qui s'aime, féconde sans sortir de soi, n'ayant rapport nécessaire qu'à soi, n'ayant besoin que de soi, se suffisant pleinement à soi-même dans son éternelle et ineffable béatitude? De là la parfaite indépendance de Dieu et la parfaite liberté de l'acte créateur. En donnant l'être au monde, Dieu n'augmente ni ne diminue son incommunicable et indéfectible perfection. Ce n'est point en effet de sa substance qu'il tire l'univers, ni d'une substance étrangère. Il dit, et les mondes sortent du néant. Voilà le miracle, voilà le mystère de la création. Dieu ne tire de soi que ce qui est égal à soi. Le Père engendre le Fils, le Saint-Esprit procède de l'un et de l'autre, et, dans cette région sublime, la coéternité et la consubstantialité sont nécessaires. Partout ailleurs elles sont impossibles et sacriléges. Tout ce qui n'est pas Dieu diffère infiniment de Dieu et est séparé de lui par un abîme infranchissable (1).

Ce Dieu si prodigieusement éloigné de l'homme, un mystère d'amour l'en va rapprocher : Dieu s'incarne dans l'homme. Ne croyez pas pourtant que Dieu et l'homme deviennent consubstantiels. La personne divine et la personne humaine s'unissent, il est vrai, et même s'identifient dans le divin Rédempteur; mais la distinction des natures subsiste. Et comme en Dieu la triplicité des personnes n'ôte pas l'unité de substance, dans l'homme-Dieu l'unité de la personne ne saurait effacer la diversité des natures, tant le christianisme a voulu maintenir dans la variété nécessaire de la vie divine l'unité du principe divin, et dans l'union intime de l'homme et de Dieu l'ineffaçable séparation de la créature et du créateur.

Rendue à sa pureté par son union avec Dieu, l'ame humaine redevient digne du ciel, et Jésus-Christ, sorti vivant des bras de la mort, lui en montre la route; mais en vain l'ame religieuse, dans un mystique élan, aspire à se perdre elle-même au sein de l'objet aimé : Dieu ne peut lui promettre que ce que l'éternelle raison permet d'accorder;

(1) Le caractère que nous assignons ici à la Trinité est parfaitement exprimé dans les images que les artistes chrétiens en ont essayées. Voyez la curieuse et savante *Iconographie chrétienne* de M. Didron.

s'il veut l'unir à soi par une intelligence plus immédiate et plus pleine, par un amour plus épuré, il ne peut l'égaler à soi. Ce n'est point l'identification impossible rêvée par la chimérique Alexandrie que le christianisme promet à ses saints, mais la vision béatifique, la contemplation face à face; union adorable et profonde, mais qui maintient encore au comble du plus pur amour le principe nécessaire et sauveur de la séparation des substances. Certes, quiconque sait entendre cette haute métaphysique, et s'est résolu, dans son esprit et dans son ame, à ne laisser jamais échapper la chaîne solide que forme la suite de ces dogmes, ne tombera jamais dans le panthéisme. Nous sommes donc aussi éloigné que personne de soutenir que les grands docteurs de l'église aient jamais professé expressément le principe de la consubstantialité du monde et de Dieu; mais nous disons qu'ils y ont visiblement incliné, sans le vouloir et sans le savoir, toutes les fois que, ne pouvant se contenter de la règle de haute réserve donnée par l'église, ils ont voulu porter la lumière sur le rapport mystérieux et inexpliqué qui unit la terre au ciel, le fini à l'infini, l'homme à Dieu. Arrivés par l'irrésistible essor d'une curiosité sublime à ce faîte des spéculations humaines, je dis que leur raison a quelquefois perdu ce sage équilibre que le christianisme ordonne, et que plus pressés de rattacher l'homme à Dieu que de maintenir les droits de l'individualité des êtres libres, ils ont penché vers le principe séduisant et périlleux de la consubstantialité universelle (1).

Nous ne voulons tirer de là qu'une conclusion très simple et qui ne sera contestée d'aucun esprit impartial, pourvu qu'il soit libre de faux préjugés : c'est que, si forte que puisse être l'opposition du panthéisme et du christianisme, si téméraire que fût la pensée de les concilier, cette erreur serait moindre encore que l'identification opérée par le clergé entre le panthéisme et l'athéisme. Nous sommes heureux de consigner ici un aveu échappé à la sincérité d'un membre du clergé dont nous avons reconnu plusieurs fois l'équitable modération : « La

(1) A défaut d'une démonstration régulière, je citerai ici quelques passages significatifs de Bossuet et de Fénelon : « La vertu infinie de la volonté divine, dit Bossuet (*Du libre Arbitre*, ch. VIII), atteint tout non-seulement dans son fonds, mais dans toutes ses manières d'être. » — « Pour vous, ô Dieu de gloire et de majesté!... vous êtes dans vos ouvrages par votre vertu, qui les forme et qui les soutient; et votre vertu, c'est vous-même, c'est votre substance. » (*Élévations*, I, 8.)

« O Dieu! dit Fénelon, il n'y a que vous. Moi-même, je ne suis point. » — « Je ne suis qu'un amas de pensées successives et imparfaites. » — « Il n'y a que l'Unité; elle seule est tout, et après elle, il n'y a plus rien; tout le reste paraît exister. » (*De l'Existence de Dieu*, seconde partie.)

raison moderne, dit M. l'abbé Maret, ne nie pas formellement Dieu; mais après avoir perdu l'intelligence du dogme chrétien, agitée par une inquiète et douloureuse ardeur, elle cherche, dit-elle, quelque chose de mieux que ce dogme : elle poursuit une conception de Dieu plus parfaite. » Nobles paroles dans la bouche d'un prêtre, et qui honorent également la pénétration et la loyauté de l'écrivain qui a eu le courage de les prononcer! Mais si tel est le véritable état des choses, je demande alors au clergé et à M. l'abbé Maret lui-même quel aveugle emportement les entraîne à confondre le panthéisme et le matérialisme dans la même définition et les mêmes anathèmes?

Que le clergé connaisse mieux l'esprit de notre siècle, et s'il aspire à ressaisir l'empire des intelligences, qu'il leur parle un langage mieux fait pour elles. Ce n'est pas en rompant brutalement en visière à l'esprit nouveau qu'on parviendra à s'en rendre maître. La première condition pour gouverner les ames, c'est de comprendre et de partager leurs besoins. A quoi sert de s'armer des préjugés d'une foule ignorante? C'est aux esprits d'élite qu'il faut parler; ceux-là mènent les autres. Les violences, les injures, ne sont point ici de mise. De tels moyens, mortels pour les mauvaises causes, sont nuisibles pour les meilleures. C'est par la discussion, c'est par la science, c'est par la liberté, que le clergé peut espérer de reconquérir une influence légitime et durable. De nos jours plus que jamais, les idées seules gouvernent les hommes.

La philosophie, au XIXe siècle, n'est plus le privilége de quelques intelligences supérieures ou le rêve de quelques solitaires. Elle a tout envahi. Elle a pénétré dans nos mœurs, dans nos institutions, dans nos codes; elle est dans chacune des libertés, dans chacun des droits que la société a conquis. Pourquoi l'église déclarerait-elle la guerre à l'esprit nouveau? La place qui lui a été faite est belle encore; il n'y a qu'à la garder et à l'agrandir régulièrement. Que le clergé renonce à d'inutiles regrets, à de vaines espérances. Qu'il devienne libéral au sein d'une société libre, philosophe à une époque où la philosophie est l'aliment nécessaire des ames, pacifique enfin, quand tout autour de lui aime et désire la paix.

Le clergé français s'inquiète beaucoup de l'invasion récente des spéculations allemandes dans notre pays. Derrière le panthéisme de Schelling et de Hegel, il voit l'exégèse de Strauss, et en présence de tels adversaires on ne peut, il est vrai, lui conseiller de rester désarmé. Aussi bien, son tort n'est-il pas de se défendre, mais de se défendre mal. Au lieu de se servir de la philosophie et de la raison contre le panthéisme,

il a conçu la déplorable entreprise de se servir du panthéisme, qu'il défigure et n'entend pas, contre la philosophie et la raison. Si le clergé, mieux inspiré et plus fidèle à ses traditions glorieuses, engageait sérieusement aujourd'hui contre le panthéisme de l'Allemagne une loyale et légitime lutte, les auxiliaires lui viendraient de toutes parts, et il les verrait sortir des rangs mêmes de ces philosophes qu'il calomnie et qu'il connaît si mal. Les esprits attentifs ne voient-ils pas à l'horizon philosophique poindre les premiers commencemens d'une réaction salutaire contre ces spéculations panthéistes dont l'Allemagne a rempli la France et l'Europe? Depuis trente années, il est vrai, la France a honoré la littérature et la philosophie germaniques d'une sympathie et d'un enthousiasme qui sont allés jusqu'à l'engouement. On commence aujourd'hui à se désenchanter, et à admirer l'Allemagne, que l'on connaît mieux, avec plus de calme, de discrétion et de mesure. En vérité la France philosophique a été, depuis près d'un siècle, et trop modeste et trop docile. Elle s'est d'abord traînée avec Condillac sur les pas de Locke et de la philosophie anglaise. Plus tard elle a cherché dans la philosophie écossaise un refuge contre le matérialisme de Cabanis et de Tracy; heureusement délivrée aujourd'hui de ce double esclavage, n'aurait-elle rien de mieux à faire que de se jeter dans les bras de la philosophie allemande? Il est temps que la France se souvienne qu'elle n'a pas besoin de courir l'Europe pour y trouver des maîtres, et que, sans rester fermée aux découvertes de ses voisins, la patrie de Descartes doit avant tout être elle-même.

La nouvelle génération philosophique est entrée avec ardeur dans cette voie nouvelle. Ces systèmes qui dans un obscur lointain lui apparaissaient sous des aspects si imposans, ces spéculations audacieuses de Fichte, de Hegel, de Oken, vues de plus près aujourd'hui, sont plus froidement et plus sévèrement appréciées. On commence à s'apercevoir que cette barbare et ambitieuse terminologie ne couvre pas toujours des profondeurs, que la fausse originalité se complaît dans ces ténèbres volontaires dont l'originalité véritable n'a pas besoin; on se souvient que Descartes prit soin de se débarrasser de ce formidable appareil de formules scholastiques quand il voulut gagner l'Europe à la philosophie la plus simple à la fois et la plus profonde qui fut jamais, que Leibnitz, tout Allemand qu'il était, exprimait aussi avec simplicité, d'un trait ferme et clair, les pensées du monde les plus originales et les plus hautes. Mais il y a des causes de défiance non moins légitimes et plus profondes. La solidité de l'esprit français n'accueille qu'avec réserve ces *constructions* merveilleuses où l'on se place d'em-

blée dans l'absolu, pour se former des univers de fantaisie, du haut desquels on regarde en pitié l'expérience, l'histoire et le sens commun. Tous les hommes sérieux, en présence de ces dérèglemens de la spéculation en délire, ont senti le besoin de tempérer la témérité naturelle de l'esprit de système par le contrepoids d'une méthode sévère, et ils se sont ralliés avec force à cette grande méthode psychologique, fondée par Descartes et que ce grand esprit abandonna trop vite, dont le fatal oubli égara Malebranche et perdit Spinoza; méthode salutaire et prévoyante qui condamne d'avance les excès du panthéisme en donnant pour base à toute spéculation rationnelle l'invincible sentiment du moi, de son activité et de sa liberté, fondement de ses droits, de ses devoirs, de ses espérances immortelles.

Qu'y a-t-il dans ce mouvement des intelligences dont la conscience publique se puisse alarmer, et que le clergé ait le droit de réprouver et de maudire? La philosophie relève le drapeau de Descartes et de Leibnitz, le drapeau d'un spiritualisme rajeuni et fécondé par l'esprit nouveau, capable de satisfaire ces nobles besoins religieux qui éclatent de toutes parts avec une si grande puissance. Que le clergé suive cette impulsion généreuse au lieu de la défigurer et de la combattre; qu'il nous rende la théologie profonde de Bossuet et de Fénelon en l'appropriant à l'esprit de notre siècle; ou, s'il ne peut suffire à cette tâche, s'il s'en reconnaît incapable, qu'il cesse alors de prétendre au gouvernement des intelligences, et laisse faire à d'autres ce qu'il ne lui est pas donné d'accomplir. Il faut le dire nettement : la première et la principale source des mauvais sentimens et des mauvais desseins du clergé à l'égard de la philosophie, c'est le défaut de lumières. Plus instruit, il aurait moins d'ombrages; plus fort et plus sûr de lui-même, il ferait voir plus de calme et de gravité; meilleur théologien, il serait plus philosophe. C'est une belle parole, et que le clergé se complaît à rappeler, mais trop souvent sans la bien comprendre, que celle de Bacon : un peu de philosophie éloigne de la religion, beaucoup de philosophie y ramène. Je ne crois pas être infidèle à la pensée de ce grand homme en affirmant que, si un christianisme superficiel éloigne en ce moment beaucoup d'esprits de la philosophie, un christianisme profond les y ramènera.

ÉMILE SAISSET.

LA TURQUIE

SOUS

ABDUL-MEDJID.

I.

SMYRNE.

Certains noms de villes et de pays ont le don singulier de faire apparaître devant nous, dès que nous les prononçons, un paysage que notre fantaisie a depuis long-temps esquissé, et que notre imagination colore aux heures de rêverie. Le nom de Smyrne, — si je juge par mes propres impressions des impressions des autres, — parle à l'esprit de luxe asiatique, de pompe orientale, et réveille en nous je ne sais quelles images de caravanes arrivant du désert, de groupes d'Arabes assis à l'ombre des platanes. Cette sorte de divination dont le ciel nous a dotés est une faculté dangereuse que le voyageur expie par de cruels mécomptes. Habitués à vivre dans des régions idéales, nous demandons plus tard à la réalité des merveilles qui ne sont pas de ce monde. La nature devient impuissante à satisfaire notre caprice; pour nous complaire, l'Orient lui-même n'a pas d'assez riches couleurs, et les tableaux qu'il nous offre sont, en général, fort différens de ceux

que nous avons rêvés. Le panorama de Smyrne, en particulier, ne ressemble en rien à celui que notre imagination nous présente.

Tour à tour retenue par les calmes et contrariée par une violente tramontane, l'escadre avait perdu beaucoup de temps; ce fut seulement vers la fin du cinquième jour après notre départ de Rhodes que le steamer *l'Achéron*, à bord duquel je me trouvais, sortit du détroit de Scio, remorquant à grand'peine un vaisseau de cent canons. Le soleil se couchait. Dans ce pays d'Orient, où la beauté du ciel fait la beauté du paysage, l'heure la plus magnifique du jour est assurément la dernière. Le rivage, dont on entrevoyait vaguement les contours, était couvert d'un éclatant tapis de pourpre, et la mer semblait rouler des flots d'or. Une tiède brise commençait à tempérer l'étouffante chaleur de la journée, et l'on ressentait cet inexprimable bien-être que, dans les pays méridionaux, on éprouve toujours à l'entrée de la nuit. Sur les flots endormis du golfe, *l'Achéron* glissait mollement, avec un bruit monotone, entraînant derrière lui *l'Inflexible*, dont les grands mâts et les voiles immenses semblaient glacés de rose. Indifférens au magnifique spectacle qui nous entourait, les matelots de quart, assis en cercle sur le pont, jouaient avec un petit mouton noir qui devait l'existence à l'affection que, depuis notre départ d'Athènes, il avait su inspirer à tout l'équipage. Couché sur la dunette, je ne pouvais détacher mes yeux du rivage; je cherchais à deviner toutes les sinuosités, à compter tous les arbres de cette terre d'Asie, vers laquelle s'étaient envolés autrefois mes plus beaux rêves. Bientôt s'éteignirent les lueurs de l'incendie qui embrasait l'horizon, des nuances plus pâles leur succédèrent, et la nuit amena avec elle une fraîcheur humide et un calme profond. Un instant je regardai la mer phosphorescente, où les bâtimens creusaient un sillage enflammé, le ciel où les étoiles s'allumaient une à une; puis ma vue se troubla, mes pensées s'effacèrent, et je m'endormis profondément. — Une heure plus tard, le grincement d'une chaîne et une légère secousse qui fit frémir *l'Achéron* me réveillèrent en sursaut. On venait de mouiller l'ancre, nous étions devant Smyrne. Une obscurité profonde régnait autour de nous, et à la faible lueur des étoiles j'entrevoyais à peine, dans le port, les longues vergues noires des navires, et du côté de la terre une masse sombre de maisons où brillaient çà et là quelques petites lumières. La ville était silencieuse, et les premiers bruits que j'entendis sur la côte d'Asie furent les hurlemens lointains de quelques chiens affamés. Après la manœuvre du mouillage, tout mouvement cessa peu à peu dans le port, la voix des officiers ne re-

tentit plus qu'à de longs intervalles, et bientôt rien ne troubla le calme imposant de la nuit que le tintement de l'heure sur les navires, auquel le matelot en vigie sur l'avant répondait par le cri de veille ordinaire : « Ouvre l'œil au bossoir ! »

Le lendemain, quand je montai sur le pont, il faisait une chaleur de fournaise, et le soleil éclairait la terre avec une telle magnificence, que dans le premier instant je ne pus rien distinguer de la ville, vers laquelle se portèrent aussitôt mes yeux éblouis. Une rangée de navires immobiles, exhalant une forte odeur de goudron, du linge qui séchait sur des cordages, des pavillons qui pendaient tristement le long des mâts, la mer blanche, lourde, huileuse, ce fut d'abord tout ce que j'aperçus. Enfin m'apparut un long quai de bois, étroit, inégal, presque à fleur d'eau, au-dessus duquel s'élevait une ligne de baraques rouges, percées de petites fenêtres dont les vitres étincelaient comme des diamans. De loin en loin, sur des maisons plus belles, plus hautes, ornées de contrevents verts, flottaient les pavillons des consuls; dans le fond du tableau, un grand amas de toits bruns s'étageaient confusément sur la pente très douce de deux larges collines, dont l'une est dominée par un château-fort, l'autre par un bois de sombres cyprès. Aucun bruit ne s'élevait de cette triste ville; il n'y avait sur le quai aucune animation, aucun mouvement dans le port; pas un souffle n'agitait l'air, tout semblait languir par cette journée d'étouffante chaleur. Derrière moi s'arrondissait le golfe magnifique de Smyrne, qui rappellerait, s'il n'était infiniment plus grand, le port autrefois célèbre de Syracuse. La réverbération de cette surface, unie comme un miroir d'acier, était intolérable. Au loin, un caïque arrêté par le calme, étendant en vain sa voile blanche taillée comme l'aile d'un goëland, semblait pris dans cette glace éclatante. Vers le sud s'élèvent des montagnes arides; du côté du nord, au contraire, la terre est basse, riante, de beaux arbres se dressent sur la rive et mirent dans les flots bleus leur feuillage d'émeraudes. A cette campagne verdoyante, la ville noire, sans caractère, avec son bois de cyprès qui la couronne et la vieille masure qui la domine, oppose un contraste frappant. Le silence effrayant de la ville, le calme profond de la campagne, l'immobilité de la mer, vous inspirent un vague recueillement, et l'on se sent pris d'une grande tristesse en contemplant pour la première fois le panorama de Smyrne.

En comprenant sous la dénomination générale d'Orient la Grèce et la Turquie, on est amené à chercher en imagination des similitudes entre deux pays qui n'ont ensemble aucun rapport, et l'on se fait de

l'un et de l'autre une très fausse idée. Entre une ville grecque et une ville turque, il n'existe pas la moindre analogie; Syra, par exemple, ne ressemble pas plus à Smyrne qu'à Saint-Malo. Encore n'est-ce pas tant par la forme des maisons, par la coupe des montagnes, que ces deux pays se distinguent, que par la couleur toute différente du ciel, qui donne aux objets une autre physionomie. Sur les côtes du Péloponèse, tout est sec, aride, désolé, dans le paysage. Les nuances les plus disparates s'y heurtent avec une vigueur extraordinaire, les murailles blanches des maisons qu'entourent de sombres oliviers se détachent si nettement sur le ciel sans tache, qu'on les dirait incrustées dans l'azur. A la vue des montagnes nues et stériles de l'Attique, on éprouve un frémissement involontaire, et le regard erre avec effroi sur un horizon grandiose. Dans l'Asie mineure, au contraire, sous un ciel plus vaporeux, plus rougi par la lumière, les diverses teintes du paysage se fondent davantage; la verdure éclatante qui se mêle aux toits rouges des maisons donne au panorama une physionomie moins sévère, moins arabe, moins orientale à notre point de vue. Dans les plaines poudreuses du Péloponèse, la chaleur vous brûle sans vous abattre; sur les côtes de l'Asie, il y a dans l'atmosphère une tiédeur qui vous pénètre, on subit malgré soi la molle influence du climat, une voluptueuse langueur s'empare de tous vos sens, vous rend tout effort pénible et vous dispose à de paresseuses rêveries. En approchant du Pirée, on éprouve une secrète souffrance, le cœur assailli de souvenirs se gonfle d'une tristesse qu'il voudrait exhaler : en arrivant à Smyrne, au contraire, tout en vous s'apaise et s'endort. A la vue de cette ville muette, de cette campagne déserte, de cette mer immobile, on sent passer dans son ame le calme de tout ce qui vous entoure, on est heureux de vivre sans penser, dans une vague et éternelle somnolence.

Au moment où j'allais débarquer sur un quai de bois sale et glissant, je vis venir, en compagnie d'un portefaix turc, un homme fort proprement vêtu à l'européenne, et qui paraissait m'attendre. Ce personnage me tendit la main pour m'aider à sortir du canot, et me demanda en bon français quel hôtel comptait habiter mon excellence. Je nommai la *Pension suisse*, et regardai d'un air interrogateur le questionneur officieux. — Je suis Moïse, me dit-il. Ce nom m'expliquait tout. Moïse est un juif célèbre dans le Levant. Tout à la fois marchand, cicerone, interprète et matelot, il s'est rendu, grace à son intelligence, l'homme essentiel de Smyrne. Tout étranger qui débarque est sa propriété, et il l'exploite à sa manière. Je le savais; mais

ses services m'étant indispensables, je le suivis dans un inextricable labyrinthe de ruelles tortueuses, sombres, humides, où régnait une certaine odeur de cannelle particulière aux villes de Turquie. Le bruit de nos pas résonnait seul dans ces étroits passages, où de loin en loin nous étions croisés par un Turc aux jambes nues, qui marchait, ruisselant de sueur et ployé sous un énorme faix. Après beaucoup de détours, nous arrivâmes à la *Pension suisse*, auberge passable, où je déposai à la hâte mon mince bagage, empressé que j'étais de parcourir la ville.

La rue des Francs, que nous suivîmes d'abord, est réputée la plus belle de Smyrne; elle a en effet beaucoup de caractère, bien qu'elle ne réponde en rien à l'idée qu'on peut s'en faire. Une rue étroite, un ruisseau infect, des maisons de toutes couleurs, de toutes formes, de toutes hauteurs, un mauvais pavé sur lequel ne roule jamais une voiture, à droite et à gauche des échoppes servant de boutiques, au-dessus des têtes de grands lambeaux de toile ou de cotonnade faisant office d'auvens et projetant des carrés d'ombre dans la rue inondée de soleil, sous les pieds des raclures de légumes, des côtes de melons écrasés, de grands chiens jaunes entraînant dans la boue des os à demi rongés; une foule bigarrée, chaussée de babouches, marchant sans bruit, se pressant sans tumulte; une inconcevable mêlée de turbans turcs, de chapeaux de castor, de fez rouges et de burnous; des portefaix qui vous poussent, des ânes dont les bâts vous heurtent, quelquefois une file de chameaux qui marchent droit devant eux, sans regarder, mettant indifféremment le pied sur le pavé ou sur le flaneur distrait qui n'a pas su les éviter; beaucoup de mouvement et peu de bruit dans cette multitude, tel est l'aspect de la rue des Francs. Des marchandises de toute nature sont étalées aux montres des pauvres boutiques. Ici des étoffes européennes font face à des comestibles, là une marchande de modes a exposé des chapeaux roses venus tout nouvellement de Paris auprès d'un marchand turc qui vend du tabac par monceaux; plus loin, un juif à la face rasée a établi une boutique de parfums, de bouts d'ambre, d'eaux de senteur tout auprès de l'étal d'un boucher qui écorche en pleine rue ses moutons. C'est un pêle-mêle dont il est difficile de se faire une idée; des visages de toutes nuances, des costumes de tous pays vous entourent, et l'on parle autour de vous toutes les langues. Les rues des bazars où nous arrivâmes bientôt ressemblent aux rues de la ville, à cela près qu'elles sont beaucoup plus étroites encore, plus immondes, et que les maisons à étages y sont remplacées par des baraques en bois qui rappellent les cahutes

provisoires que les marchands ambulans élèvent, à l'époque des grandes foires annuelles, dans quelques villes du midi de la France. Sur le devant de sa boutique, au milieu de son petit étalage, un vieux Turc à longue barbe, immobile comme un mannequin, est accroupi fumant alternativement sa pipe et mangeant des concombres verts. Dans un coin, près d'un réchaud allumé est assis un enfant qui prépare le café de son maître. Loin de vous appeler, de vous vanter ses marchandises, le vieux Turc se renferme dans le mutisme le plus complet et ne paraît prendre aucun souci de son négoce. Votre interprète lui demande-t-il s'il possède tel ou tel objet que vous désirez : il répond soit en fermant les yeux à demi et en faisant claquer sa langue contre son palais, signe négatif par excellence dans tout le Levant, soit par un imperceptible mouvement d'épaules qui veut dire : je n'en sais rien, cherchez. On fouille sa boutique, on ouvre ses tiroirs sans que le plus souvent il daigne même tourner la tête. Quand rien ne vous convient, vous le laissez impassible au milieu de sa boutique bouleversée. Si au contraire vous lui faites demander le prix d'une arme ou d'une paire de pantoufles, il énonce d'une voix gutturale un chiffre qui est ordinairement le double de celui qu'il veut avoir; vous lui en offrez la moitié, il tend la main, prend votre argent, et souffle par le nez une bouffée de fumée. L'enfant remet toutes choses en ordre, se rasseoit auprès du réchaud, et le marchand reprend son éternelle contemplation.

Au lieu d'être, comme dans les rues, enfouies pêle-mêle dans toutes les boutiques, les marchandises, dans les bazars, sont classées selon leur nature; chaque article de commerce a son cantonnement. Ici sont les soieries de Brousse, les robes de chambre, les mousselines brodées d'or; là les babouches de velours ou de maroquin; plus loin c'est le quartier des armes, des cangiars de Perse, des sabres de Damas; dans une autre rue sont établis les marchands de pierreries ou de tapis de Césarée. Çà et là s'ouvre l'établi d'un débitant de limonade, de mauvaises glaces et de *sorbets*, détestable boisson composée de neige fondue, sucrée avec le jus exprimé des raisins secs et affadie par quelques gouttes d'eau de roses. Plus loin, une rôtissoire de tôle, remplie de charbons ardens devant lesquels plusieurs brochettes, placées verticalement, se meuvent au moyen d'une petite roue de fer-blanc que le vent fait tourner, annonce l'échoppe d'un traiteur. Ces bazars boueux, où l'on respire un air fétide, où toutes les marchandises, même les plus précieuses, sont confusément entassées, ont un aspect misérable, et l'on s'ennuierait bientôt de les parcourir, si la foule qui se

presse dans ces couloirs humides n'offrait un spectacle bizarre qu'on ne se lasse pas d'observer. Dès le premier regard, on s'aperçoit que les Turcs forment la classe la plus noble de cette multitude. Ils doivent à leur ample costume un air imposant que ne dément ni la régularité de leur profil, ni leur attitude sévère. La population turque n'a pas encore adopté, comme on le croit généralement en France, l'odieux uniforme moderne imposé par Mahmoud à l'armée et aux fonctionnaires publics. En Turquie, Dieu merci, le turban de cachemire est encore à la mode. On en voit de toutes les couleurs dans les bazars de Smyrne, depuis le rouge, qui signale un riche négociant, jusqu'au vert, qui distingue un émir ou un pieux musulman qui a accompli le pèlerinage de la Mecque. Une veste sans collet, de drap brodé de soie ou pailleté d'or, un grand châle roulé en ceinture dans lequel est passé un poignard à manche d'agate, un immense pantalon descendant jusqu'aux genoux, des babouches le plus souvent rouges, par-dessus le tout une pelisse ou une grande robe de laine, tel est encore aujourd'hui le costume habituel des Turcs. Les Arméniens sont moins élégans. Coiffés d'un énorme ballon d'Astracan, pareil, quant à la forme, à une marmite renversée, ils portent sous une tunique rayée une soutane noire, d'une coupe sacerdotale. Au milieu de ces hommes à la démarche grave se faufilent rapidement des juifs dont le front pâle est entouré d'une loque blanchâtre couverte de petits dessins noirs si semblables à des chiffres qu'on est tenté de croire qu'avant d'être employée pour coiffure, elle a servi de livre de comptes. De beaux Grecs aux longs cheveux noirs, à la moustache retroussée, à la mine hautaine, sont les dandies de cette foule bigarrée où se pressent des nègres demi-nus, des officiers européens en uniforme, et où l'on voit se glisser comme des fantômes les femmes turques en dominos blancs. Malgré le mystère qui les entoure et quel que soit l'inexplicable attrait du fruit défendu, ces femmes, quand on les examine avec soin, n'ont rien de séduisant pour des Européens. On trouverait à leurs yeux noirs un certain éclat, si les bandes de mousseline qu'elles serrent autour de leur visage les laissaient seuls à découvert; mais, sous l'étoffe à demi transparente, on entrevoit des joues blafardes, odieusement comprimées, et des sourcils noirs dont la couleur artificielle déteint souvent sur le *yachmak*. L'ample *féredjé*, ou domino blanc qui les enveloppe, ne dissimule pas non plus suffisamment les contours par trop riches de leur taille, à laquelle on souhaiterait le soutien d'un corset. Leurs mains jaunes, leurs ongles teints en brun avec le henné, donnent de leur propreté une assez triste opinion, et

l'on est tout-à-fait dégoûté des aventures orientales, à la vue de leurs pieds enfoncés dans des bottines informes au-dessus desquelles on voit souvent à nu le bas d'une jambe molle, sans nerfs, sans contours, et qu'on dirait de cire. Il faut ajouter que les femmes qui se promènent seules dans les bazars sont vieilles la plupart ou de la plus basse classe. Condamnées par la jalousie orientale à une réclusion presque perpétuelle, les belles et riches dames turques sortent rarement à pied et marchent toujours accompagnées d'une nombreuse suite d'esclaves vêtues comme elles. On les reconnaît à la blancheur de leur *féredjé*, à leur taille plus svelte, qui, sans être provoquante comme celle des Andalouses, peut avoir de la grace dans son abandon, à leurs yeux noirs curieux et craintifs, où se mêle à l'éclat méridional cette langueur asiatique dont se sont de tout temps émerveillés les poètes. Sans doute parmi ces femmes il en est de fort belles, mais je n'en persiste pas moins à croire que si, pour parvenir jusqu'à elles, quelques Européens ont affronté de grands périls, une mort certaine en cas de surprise, elles le doivent moins à leurs séductions qu'au charme de l'inconnu et à l'attrait enivrant du danger.

Après avoir parcouru les bazars, nous nous dirigeâmes vers le marché des esclaves. Cette dénomination donne au voyageur l'idée d'un spectacle tout différent de celui qui l'attend et le prépare à des impressions pénibles qu'il ne doit pas ressentir. Après avoir suivi, sous la conduite de Moïse, les détours sans nombre d'une infinité de ruelles tortueuses, nous arrivâmes en face d'une grande masure. Une sorte de porte cochère, seule ouverture que présente à l'extérieur cet édifice, donne accès dans une cour spacieuse dont le sol inégal est jonché d'herbes jaunies. Quelques arbustes rabougris jettent seuls un peu d'ombre dans cette cour brûlante qu'entourent de mauvais bâtimens sans étages, sans fenêtres, et percés de petites portes à ogives. Le long des murailles étaient couchés quelques nègres, et, à l'ombre de la voûte qui sert d'entrée, une dizaine de Turcs, assis par terre, les jambes croisées, jouaient gravement aux cartes. Quoiqu'aujourd'hui les musulmans n'interdisent plus, comme autrefois, aux chrétiens l'entrée du marché des esclaves, il ne les y voient pas d'un très bon œil, et souvent encore, à Smyrne, ils repoussent rudement l'étranger qui affecte envers eux des airs d'autorité. Sur le conseil de Moïse, nous allâmes d'abord nous asseoir auprès des joueurs. L'intérêt que je paraissais prendre à leur jeu flatta l'un d'entre eux, qui me fit demander si, en Europe, on connaissait cette partie. C'était, à ce qu'il me parut, une sorte de drogue assez semblable à celle qui,

en France, est encore de mode au corps-de-garde; seulement, par respect sans doute pour la gravité musulmane, les Turcs plantaient dans leur turban les bâtons fendus, au lieu de les mettre, comme font nos soldats, sur leur nez. Je fis répondre au joueur que cette partie était bien connue dans mon pays, et à diverses reprises je lui donnai tant bien que mal mon avis. La connaissance se trouva faite, et quand le jeu fut terminé, le marchand me demanda le premier si j'étais curieux de voir ses esclaves. Sur ma réponse affirmative, il me dit de le suivre et me conduisit vers l'une des petites portes qui s'ouvraient sur la cour intérieure. Là, dans une salle basse dont tout le mobilier consistait en une natte de paille grossière, étaient assises une vingtaine de jeunes négresses demi-nues. Loin de paraître infortunées et d'offrir un de ces spectacles hideux dont s'indignent complaisamment certains philanthropes passionnés, ces jeunes filles, en apparence fort gaies, causaient vivement entre elles et poussaient de longs éclats de rire. A la vue de nos habits européens, cette gaieté se changea tout d'un coup en horreur, les cris de joie devinrent des cris de colère, et bientôt à ces apostrophes véhémentes par lesquelles se manifesta d'abord, au grand contentement du Turc notre introducteur, l'indignation des Abyssiniennes, succédèrent des cailloux qu'elles nous lancèrent avec rage. Un peu interdit d'une pareille réception, j'allais me retirer quand Moïse m'assura qu'il connaissait le moyen d'apaiser ces demoiselles et qu'il allait chercher ce qu'il fallait. Bientôt après il revint portant un panier rempli d'abricots et de gâteaux de maïs. Comme il l'avait prévu, la vue de ces friandises calma subitement le tumulte qu'avait excité notre présence. Vers l'appétissant panier se tournèrent à l'instant toutes ces faces noires, sur lesquelles, sans être grand phrénologiste, on pouvait facilement lire tous les signes de l'idiotisme. Distribués avec équité, les abricots furent accueillis avec enthousiasme; nous vîmes les filles du désert se rouler dans le plus singulier désordre et s'arracher les gâteaux en poussant de folles exclamations. Elles étaient la plupart d'une laideur repoussante, et leurs traits écrasés n'avaient rien d'humain. Le regard s'attachait avec dégoût sur leurs têtes laineuses, sur leurs bras grêles, sur leurs jambes hideusement maigres, sur leurs longs pieds couverts d'une peau rugueuse, et c'est à peine si l'on remarquait leur taille svelte, bien formée, que ne cachait en aucune façon une chemise de grosse toile ouverte sur la poitrine. Quand cette collation fut finie, les négresses se levèrent, et, me regardant avec des yeux fort adoucis, elles me montrèrent leur maître en faisant un geste qui disait claire-

ment : « Achète-moi, je veux te suivre. » Quoiqu'à Smyrne ma qualité de Franc m'interdît tout achat de ce genre (1), je demandai au marchand le prix de la moins affreuse; il en voulait 1,600 piastres (environ 400 francs). Moïse m'assura que le Turc se moquait de moi, et que pas une de ses négresses ne valait cent écus.

Les esclaves que nous venions de voir étaient de la pire qualité, et le marchand, tenant à honneur de nous montrer ce qu'il avait de mieux, nous introduisit dans une autre cellule où se trouvaient trois autres négresses d'une variété évidemment supérieure. Elles avaient le visage régulier, les lèvres minces, le nez droit; leur front n'était pas déprimé, et leur peau huileuse avait un lustre qui n'était pas désagréable. Quoique fort légère, leur toilette ne manquait pas de coquetterie. Un double collier de verroterie, bleue ou rouge, se détachait sur leur cou de bronze. Des bracelets de cuivre entouraient leurs bras au-dessus du poignet et leurs jambes au-dessus de la cheville. Leurs cheveux crépus, mais non laineux comme ceux de leurs compagnes, étaient divisés par petites tresses et entremêlés de pièces d'argent dont le poids les entraînait bon gré mal gré, les forçant à justifier jusqu'à un certain point l'épithète de lisses que le marchand leur donnait un peu prétentieusement. Bref, quoique la peau de ces jeunes filles ressemblât à du cuir mal tanné, j'eus le mauvais goût de les trouver jolies. Plus sauvages que leurs voisines, elles témoignèrent pour nos visages blancs une aversion que les abricots n'eurent pas le pouvoir d'adoucir; force nous fut de sortir de leur case. Je quittai le bazar des esclaves sans éprouver le dégoût auquel de récentes lectures m'avaient préparé. A Constantinople pas plus qu'à Smyrne, je n'ai été témoin des odieux traitemens que les marchands, a-t-on écrit dans ces der-

(1) En Égypte, le prix des esclaves est moindre, et les chrétiens peuvent en faire l'acquisition. A ce sujet, on m'a conté, à Smyrne, une odieuse histoire que je ne veux pas croire, bien qu'on m'en ait garanti l'authenticité. Il y a très peu d'années, un voyageur européen (il est inutile de désigner sa nation), ennuyé de faire seul le voyage du Nil, acheta à Alexandrie, moyennant 250 francs, une assez belle négresse. Il la garda auprès de lui pendant un séjour d'une année qu'il fit dans la Haute-Égypte, et il en eut un fils. De retour au Caire, et prêt à retourner en Europe, il revendit la mère et l'enfant au prix de 350 francs. De la sorte, il se trouva avoir fait un gain de 100 francs sur son fils, qui, étant mulâtre, avait déjà de la valeur. Fausse ou vraie, cette histoire, ainsi que beaucoup d'autres du même genre, est populaire à Smyrne. Je la donne pour échantillon; quiconque a voyagé en Orient sait quelle fâcheuse influence a la légèreté qu'affectent, en matière de moralité, la plupart des Européens. Ce n'est pas seulement en Algérie que l'irréligion de certains hommes déconsidère dans l'esprit des populations musulmanes la famille entière des chrétiens.

niers temps, font subir journellement à leurs esclaves. Aux mains de ces courtiers, je n'ai jamais vu « de fouets ni de poignards; » les esclaves, traitées par eux avec une grande douceur, m'ont toujours paru gaies, rieuses, et jamais je n'ai remarqué qu'elles « fixassent à terre, dans un morne silence, leurs yeux épuisés par les larmes. » Au lieu de me révolter, le spectacle qu'offrent ces bazars m'a convaincu que, dans le Levant, l'esclavage est une adoption plutôt qu'une servitude, et qu'il n'implique pas, à proprement parler, la dégradation. L'esclave acheté devient l'enfant de la famille qui l'achète. On mesure à son intelligence les fonctions qu'on lui donne, et si des occupations serviles échoient au plus grand nombre, plusieurs ont dans les maisons des emplois distingués. L'histoire ancienne de l'empire ottoman et ses annales contemporaines nous apprennent que les esclaves s'élèvent souvent aux plus hautes dignités de l'état.

Bien que Smyrne soit, ainsi que Constantinople, une ville tout à la fois turque et européenne, on ne voit guère s'y confondre les caractères si différens de l'Orient et de l'Occident. Sans se mélanger, l'Europe et l'Asie y vivent côte à côte, en bonne intelligence, à l'écart de la lutte irritante des diplomaties étrangères, qui n'ont en Orient que trois grands champs de bataille : Constantinople, Athènes et Alexandrie. Régie, comme les provinces et les îles turques, par un pacha ayant le titre de gouverneur, Smyrne est sans aucune importance politique. Le pacha étend son pouvoir sur les sujets turcs sans s'inquiéter des étrangers, et les consuls européens protègent leurs nationaux sans chercher à faire prédominer leur influence sur les populations indigènes. C'est donc de la réserve, de la neutralité des consuls, qu'est résultée la bonne intelligence qui règne entre les habitans de Smyrne; mais on remarque parmi les Turcs, et même parmi les fonctionnaires publics de cette ville, une tolérance religieuse qu'il faut attribuer tout entière à l'influence des lazaristes. Ceci est un fait remarquable. Depuis plusieurs années déjà, des lazaristes, de la propagande de Rome, se sont établis à Smyrne sous la protection française et sur la garantie des anciennes capitulations. Par leur simplicité, par leur bonté, ces saints prêtres ont acquis dans l'esprit des musulmans une immense considération. Ils ont fait plus que s'entourer du respect des Turcs; en les soignant dans leurs maladies, en les conseillant dans les circonstances difficiles, en les aidant au besoin et en les consolant, ils ont mérité leur reconnaissance et gagné leur affection. Tandis que sur presque tous les autres points de l'Orient les chrétiens haïs subissent sans cesse des persécutions et quelquefois (comme on l'a vu dernié-

rement) le martyre, les lazaristes, chefs de cette religion détestée, exercent à Smyrne, sur la population musulmane, une autorité toute paternelle. J'en puis donner une preuve bien remarquable. Au mois de juin 1842, le jour de la Fête-Dieu, j'ai vu la procession des lazaristes suivre paisiblement les rues de Smyrne, précédée par Kadji-Bey à cheval, et escortée par un détachement de soldats turcs qui, l'arme au bras, maintenaient l'ordre et contenaient la multitude. Quelques jours auparavant, j'avais été témoin d'un spectacle plus extraordinaire encore. Des sœurs grises, envoyées depuis peu d'années par les missions étrangères de Paris, ont fondé un établissement à Smyrne, où elles sont aimées et respectées à l'égal des lazaristes. Plus de cent cinquante jeunes filles, grecques, arméniennes et catholiques, reçoivent, grace à elles, une instruction solide et les préceptes d'une saine morale. Le dimanche de la Pentecôte, après avoir parcouru la ville, j'arrivai à l'église catholique. Une vingtaine des élèves des sœurs grises faisaient ce jour-là leur première communion. Uniformément vêtues de blanc et conduites par les bonnes sœurs, ces jeunes filles traversèrent la cour au milieu d'une affluence immense de Turcs et d'Arméniens. Les musulmans, aussi bien que les Grecs et les catholiques, s'inclinaient avec respect devant ces filles du Seigneur. L'émotion la plus vive se peignait sur tous les visages; on sentait que toutes les ames étaient élevées dans ce moment à cette hauteur où s'effacent toutes différences de dogmes et de croyances, où il n'y a plus que l'homme qui prie et Dieu qui écoute. Ce spectacle, touchant en tout pays, était sublime, je ne crains pas de le dire, sur cette terre du mahométisme.

Il faut ce concours heureux de circonstances pour maintenir parmi les habitans de Smyrne, séparés par tant de dissemblances, poussés en sens contraire par tant d'intérêts opposés, cet accord qui n'est que bien rarement troublé. Les Francs ont importé leurs mœurs dans la partie de la ville qu'ils occupent, et le quartier turc, malgré les réformes tentées par Mahmoud, a conservé en grande partie, comme nous l'avons vu, son originalité primitive. A part quelques chapeaux ronds, rien ne nuit pendant le jour à la physionomie tout orientale des bazars, et le soir, quand dort la ville turque, fermée aux chrétiens après le coucher du soleil, on ne voit ni turbans ni babouches dans la ville franque, où, au premier souffle de la brise de mer, la population se réveille et la vie commence. C'est l'heure de s'aller promener dans la rue des Roses. Plus large que les autres rues de Smyrne, la rue des Roses côtoie la mer dont elle suit la courbe et conduit hors de la ville à une langue de terre qui s'avance dans le golfe et forme une prome-

nade nommée à bon droit la *Bella-Vista*. A l'entrée de la nuit, cette rue, dorée par les dernières lueurs du couchant, offre un spectacle qui peut-être n'a pas son pareil au monde. Des deux côtés de cette voie, où se pressent des officiers de toutes les marines, des voyageurs de tous les pays, des dandies qui posent, des cavaliers qui caracolent, sont assises par centaines, auprès des portes entr'ouvertes, les plus belles femmes de l'Orient. D'autres, pour mettre mieux en évidence la richesse de leurs toilettes, debout, ou gracieusement accoudées derrière leurs compagnes, forment des groupes comme en rêvent les peintres. On ne risque guère de se tromper en disant que, parmi les Grecques de Smyrne, il n'en est peut-être pas une de laide, et la plupart sont admirables. Rien qu'à voir leur profil, on se rappelle ces filles de la molle Ionie de la beauté desquelles les chefs-d'œuvre de la statuaire antique sont les immortels témoignages. Leurs sourcils, vigoureusement accusés, donnent à leurs longs yeux noirs un feu extraordinaire, et, sous leurs lèvres rouges comme du corail, on voit briller des dents étincelantes. Nattés en tresses, leurs longs cheveux bruns s'enroulent autour d'une toque écarlate, coquettement posée sur l'oreille, et de laquelle s'échappent deux glands d'or. Ces jeunes filles, je dois à la vérité de le dire, sont d'une insigne coquetterie; tout en elles vise à l'effet. L'éclat de leurs prunelles est moins extraordinaire encore que leur mobilité. On assure qu'une Smyrniote peut facilement regarder ses oreilles, mais plus souvent que ses oreilles elle regarde les beaux officiers. Provoquant par un sourire voluptueux le passant qui l'admire, elle fixe sur lui sans pudeur

> Des yeux dont les regards ne font qu'arquebuser.

A première vue, ces agaceries donnent de la vertu des habitantes de la rue des Roses une assez mauvaise opinion; on se tromperait cependant si on les jugeait par les apparences. Coquettes par habitude, elles sont, non pas vertueuses, mais à peu près sages par calcul. L'ardeur du ciel d'Orient, la tiédeur de l'air de l'Anatolie, semblent n'avoir sur elles aucune influence. Ces yeux si pétillans n'expriment qu'une passion simulée, ce visage où la volupté respire n'est qu'un masque d'emprunt. Elles jouent la passion comme on joue, en d'autres pays, la pruderie. Fidèles à leur fiancé, passant avec lui des journées entières, les Grecques de Smyrne, comme les Américaines des États-Unis, attendent le mariage sans rien appréhender de ces longs tête-à-tête. Les étrangers gagnent difficilement leur confiance, et ceux-là même qui, à grand'peine, sont parvenus à se glisser dans l'intimité

d'une famille, trouvent bien rarement à échanger pour un nom plus doux le titre trompeur d'ami. Il n'en a pas été toujours ainsi, disent les mauvaises langues, et Smyrne se nommait autrefois le paradis des marins. Si ce beau temps n'est plus, les officiers de marine ne doivent, m'a-t-on dit, s'en prendre qu'à eux-mêmes. Leur brusquerie leur a nui; accusés à tort ou à raison de vouloir toujours commencer par le dénouement les romans d'amour, ils sont regardés comme des êtres fort redoutables par ces jeunes filles, habituées aux longues préfaces de leurs fiancés. Les Smyrniotes d'une autre génération ont acquis à leurs dépens une expérience dont profitent aujourd'hui les belles Grecques de la rue des Roses; quelques enfans qui n'ont jamais connu leur père sont cités par elles comme des preuves vivantes de l'inconstance des étrangers. Smyrne, devenue une ennuyeuse station, n'offre aux marins, à part la société des consuls et les réunions peu joyeuses des négocians européens, d'autres délassemens que les promenades à la Bella-Vista, les narguilés qu'on y fume au clair de lune, les parties de billard au café Valory, les courses à cheval dans la campagne, et le théâtre où une troupe italienne fort passable représente, trois fois par semaine, les chefs-d'œuvre de Rossini.

II.

Après avoir décrit le panorama de Smyrne et esquissé le tableau de sa population, il faut, pénétrant plus avant, rechercher les intérêts qui s'agitent dans cette ville et en font mouvoir les habitans. Il est un fait qu'il est d'abord important de constater, c'est la décadence presque sans exemple qu'a subie depuis quelques années le commerce de cette place. Jusqu'au XIXe siècle, Smyrne était, comme on sait, le point du Levant où affluaient de tous côtés, pour gagner l'Europe, les richesses de l'Asie, et vers lequel s'écoulaient, pour se répandre en Orient, tous les produits européens. En un mot, Smyrne, à cette époque, s'appelait l'entrepôt du Levant. Si l'on comparait au passé de cette ville l'état actuel des choses, on pourrait dire que Smyrne n'existe plus, et cela n'aurait rien de bien extraordinaire. Depuis un siècle, les secousses politiques ont causé de tels bouleversemens en Europe, et dans les intérêts des hommes de tels reviremens, que l'on ne s'étonne pas des changemens, quels qu'ils soient, que peut apporter dans le commerce d'un pays un laps de temps aussi considérable. Envisagée sous cet aspect, la situation de Smyrne serait loin d'être exceptionnelle, et beaucoup d'autres villes pourraient lui être assimilées. Pour montrer

ce qu'a de particulier la question qui nous occupe, il faut en écarter les influences du temps et des grands évènemens politiques, la saisir dans une période de paix et de courte durée. Aussi, sans chercher à établir, à une époque éloignée, sur des données confuses, une appréciation commerciale qui ne saurait être positive, nous prendrons Smyrne au moment où, après la commotion générale, l'ordre se rétablit, et les intérêts reprirent leur cours. Les guerres de l'empire avaient fermé la Méditerranée au commerce européen, et le manque de sécurité avait arrêté pendant plusieurs années toutes les spéculations considérables. Quelques bâtimens italiens et des caïques grecs se livraient à peu près seuls dans le Levant, malgré la terreur générale et la hardiesse des pirates barbaresques, à des opérations de cabotage. En 1816, après le rétablissement définitif de la paix, quand Smyrne put de nouveau ouvrir son port aux marines étrangères, son commerce extérieur présentait le total bien diminué sans doute, mais important encore, de 70 millions. Depuis cette époque, les intérêts commerciaux se sont partout affermis; l'activité mercantile, croissant toujours, a donné aux opérations une extension immense; la navigation à vapeur a diminué les distances, l'Orient s'est rapproché de nous; cependant, chose étrange, l'amoindrissement du commerce de Smyrne a été continu. Les 70 millions se sont peu à peu réduits. 42 millions est le total que donnent au mouvement de Smyrne, pour l'année 1842, les documens les plus authentiques (1).

Plusieurs causes ont amené cette décadence, dont on connaît maintenant le chiffre. — Autrefois le commerce était libre en Turquie, et tant que les sultans restèrent fidèles à l'ancien système religieux et politique, ils ne grevèrent d'aucune taxe, d'aucune vexation fiscale, la circulation intérieure des marchandises. Les grandes caravanes erraient librement dans les déserts de la vieille Asie, et le gouvernement n'arrêtait par aucune entrave ces hardis voyageurs qui, au mépris de périls sans nombre et de toute nature, entreprenaient d'immenses pérégrinations pour aller recueillir dans de lointaines contrées les objets nécessaires à l'existence ou au bien-être de leurs frères. A ces entreprises les populations reconnaissantes venaient en aide autant qu'elles le pouvaient, et la piété des particuliers élevait dans le désert, sur les lignes que suivaient les caravanes, d'élégantes fontaines et de nombreux

(1) Les négocians de Smyrne donnent, je le sais, un autre chiffre. Il est inutile de rechercher s'ils ont tort ou raison. Ce n'est pas la quotité des totaux qui importe, c'est la proportion. Or, cette proportion est à peu près la même dans le calcul des marchands et dans le nôtre.

caravanserails. Comme cette circulation intérieure n'était ni continuelle, ni périodique, l'arrivée presque inattendue d'une caravane était dans les villes un grand évènement. Que de pays ces voyageurs avaient visités! que de choses curieuses ils devaient rapporter! que d'objets inconnus peut-être! Toutes les portes s'ouvraient à ces hommes qui, tout à la fois soldats et marchands, faisaient le commerce à main armée, et cachaient leur caractère mercantile sous un habit guerrier, sous une apparence chevaleresque. Dans un pays où il n'a jamais existé, comme dans le nôtre, de classe vouée exclusivement aux armes et disposée à regarder comme indigne d'elle toute profession industrielle, on comprend quelle considération dut environner dès le principe ces marchands guerriers qui forment encore la classe la plus relevée de la famille musulmane. Le caractère sacré que le commerce eut dès-lors aux yeux des populations explique seul comment d'immenses opérations purent être menées à bonne fin, pendant de longues années, dans un pays dévasté par les brigandages et désolé par des guerres continuelles. De grands bienfaits étaient résultés de cet ordre de choses; grace à l'exemption d'impôts sur les marchandises et de taxes sur les objets de consommation, le prix des denrées était extrêmement modique. Non-seulement on ne connaissait pas en Turquie le paupérisme, cette lèpre de l'Occident, dont les ravages vont s'étendant de plus en plus au fur et à mesure que se propagent les savantes combinaisons des économistes, mais les classes inférieures y jouissaient d'une infinité de raffinemens réservés chez nous aux riches. Le sucre, le café, les épices, étaient à l'usage des plus pauvres, et si l'on considérait dans son ensemble le passé de ces populations que l'on disait barbares, peut-être arriverait-on à les voir plus rapprochées que les nôtres du bonheur, qui est, après tout, la vraie science et la suprême sagesse.

Cet état de choses ne pouvait durer, et la Turquie devait imiter les institutions de l'Europe. Aux premières taxes établies par Soliman le Magnifique succédèrent de jour en jour des impositions nouvelles, et une fois entré dans la voie de la cupidité, le gouvernement ne s'arrêta plus. Après avoir imaginé les droits intérieurs, on créa des monopoles, et le cours du commerce fut changé. Comme il était aisé de le prévoir, ces institutions, qui n'avaient pu s'établir en Europe qu'après de longs tâtonnemens et s'affermir qu'après des modifications successives enseignées de jour en jour par l'expérience, devaient donner lieu, en Turquie, à des abus de tous genres. Il y avait bien un pouvoir qui ordonnait, mais il n'y avait pas une adminis-

tration régulièrement organisée qui surveillât l'exécution des actes. Il fallait s'en rapporter entièrement à des agens éloignés sur lesquels aucune surveillance ne pouvait être exercée. Pour les stimuler, on crut devoir les intéresser dans les réformes. En créant des monopoles, le gouvernement avait fait une faute; il commit un crime en concédant aux gouverneurs des différentes provinces le droit d'établir d'autres monopoles pour leur propre compte. Trop inactifs pour agir par eux-mêmes, ces pachas cédèrent à leur tour, moyennant tribut, à des agens subalternes, une partie de leurs priviléges; ils vendirent à prix d'or, à certains spéculateurs, la faculté d'acheter exclusivement tels ou tels produits. Des vexations inouies furent le résultat principal de ces mesures qui ruinèrent les populations, dépeuplèrent les campagnes, et enrichirent les pachas sans grossir le trésor. On devine si dès-lors les places de gouverneur furent recherchées; le gouvernement spécula sur l'avidité des postulans; il mit à l'encan les charges de pachas, de *mutecellins*, de vayvodes de provinces; il les offrit au plus fort enchérisseur. Celui qui voulait se mettre sur les rangs s'adressait à un juif et lui demandait les fonds nécessaires pour payer au trésor ses dignités. Pour garantie, il offrait les dépouilles de la province qu'il allait mettre au pillage avec d'autant plus d'activité, que, l'année suivante, un autre pouvait offrir davantage et le supplanter. Industrie, commerce, agriculture, tout fut anéanti en Turquie par ce système barbare. L'industrie turque n'avait pu jusqu'alors se soutenir que par le bon marché de ses produits; en les grevant d'un impôt, on en augmentait la valeur, et on les assimilait aux produits des manufactures européennes. Pour rétablir la balance, il aurait fallu augmenter en même temps les taxes imposées aux marchandises étrangères, mais cette faculté était interdite à la Turquie, qui, enchaînée par d'anciens traités, devait s'en tenir aux chiffres convenus avec les puissances. Dès-lors, comme à prix égal les marchandises turques ne pouvaient soutenir la concurrence avec celles de l'Europe, les étrangers gagnèrent ce que perdaient les nationaux, et l'industrie indigène fut ruinée. Plusieurs circonstances contribuèrent, non pas à amener ce résultat, il était inévitable, mais bien à l'accélérer. Pendant que la Turquie adoptait ces mesures fatales, l'industrie se perfectionnait en Europe, et la production, qui dépassait si prodigieusement la consommation, cherchait partout des débouchés. La Turquie offrait une voie nouvelle, les marchandises européennes firent irruption dans le Levant. En réformant le costume de l'armée et de ses

plus riches sujets, Mahmoud, plus tard, porta le dernier coup aux branches les plus importantes de l'industrie de l'empire. Les pelisses, les robes de soie, les châles, les turbans de cachemire, furent remplacés par les habits de draps. C'était un produit que ne pouvait fournir une industrie en enfance. Habiles aux ouvrages qui demandent de la patience, accoutumés à suivre dans leurs travaux une routine invariable, les Orientaux ont l'imagination peu inventive. Obtenir des ouvriers turcs, astreints tout à coup à un genre de travail si nouveau pour eux, un produit qui, chez les nations les plus ingénieuses, ne s'était perfectionné qu'à la longue, était chose impossible. On ne le tenta même pas, et la Turquie accepta les draps étrangers, que l'Allemagne, la Belgique et l'Angleterre lui offraient d'ailleurs à vil prix. Par les réformes, l'industrie ottomane se trouva donc réduite à une double impuissance; ce qu'elle pouvait produire n'avait plus de valeur, et ce qui avait de la valeur, elle ne pouvait le produire.

L'Europe s'émut de la décadence qui se révéla dans le commerce intérieur de la Turquie dès qu'il fut possible d'entrevoir quelque chose au milieu des bouleversemens causés par les lois nouvelles. On répéta de tous côtés que la Turquie était perdue, et que pour relever ses finances un seul moyen lui restait, c'était d'obtenir le droit d'augmenter les tarifs sur les marchandises étrangères. A notre sens, c'était mal raisonner, c'était ne voir que la superficie de la question. Sans doute, d'une augmentation des tarifs serait résultée une amélioration immédiate, mais cette amélioration n'avait pas d'avenir. En rendant aux manufacturiers du pays un avantage passager, on ranimait en eux des espérances irréalisables, on les engageait à soutenir contre l'industrie européenne une lutte impossible. En matière d'industrie, l'indolence des Orientaux ne peut pas entrer en rivalité avec le génie mercantile et la fébrile activité des Européens; tous leurs efforts eussent abouti à rendre à leur industrie morte à tout jamais une apparence de mouvement, à lui donner une existence, pour ainsi dire, galvanique. Puisqu'on voulait des réformes, il fallait en accepter les conséquences, et, au lieu d'en retarder les effets, mieux valait déplacer tout d'un coup les intérêts des industriels et les forcer à suivre une nouvelle voie. Le ciel avait refusé aux Orientaux le génie manufacturier, mais en revanche il leur avait donné une terre fertile, des champs immenses qu'ils abandonnaient; si l'industrie leur faisait défaut, l'agriculture leur offrait une large compensation. Par malheur, les lois nouvelles ruinaient les laboureurs comme les commerçans. Les principales pro-

ductions de la terre avaient été déclarées monopoles; les gouverneurs, avides représentans d'un gouvernement cupide, après avoir pressuré pour le compte de sa hautesse les populations qui leur étaient soumises, faisaient chaque jour, à leur profit, des razzias dans leurs provinces. « Pourquoi ensemencer nos terres, disaient les agriculteurs, puisque nous n'en retirerons aucun fruit? Le gouvernement prendra nos grains au prix qu'il lui plaira de fixer, et si nous ne donnons pas des pots de vin à ses agens, on nous volera sur la mesure. — Il y a bien une loi qui autorise la libre vente des céréales, mais le gouverneur prétend qu'il n'en a pas connaissance. » Une souffrance générale se répandit dans tout l'empire, et la misère fut bientôt à son comble. On écrivit souvent alors que l'empire turc s'écroulait par la faute de ses habitans; on avait tort. Il ne fallait pas attribuer à l'inaptitude, à la paresse, à l'ignorance des populations cet état d'appauvrissement. Le peuple était, comme on le voit, condamné à l'immobilité, et le gouvernement seul était coupable.

Dans un écrit remarquable publié par un de nos compatriotes bien placé pour connaître l'Orient (1), je trouve un fait qui, peu important en apparence, donne cependant une idée frappante, ce me semble, de la situation misérable des habitans des campagnes. « Jusqu'en 1827, on vendait annuellement à Smyrne huit cents tonneaux d'étain pour l'étamage des ustensiles de cuisine dont chaque famille de paysans était pourvue, et qui étaient alors, en Turquie, comme dans nos provinces, un objet de première nécessité à chaque ménagère... Aujourd'hui on ne vend plus que quatre-vingts tonneaux d'étain, et c'est en vain que dans toutes les campagnes on chercherait un seul vase de métal. Ils ont été vendus pour satisfaire aux exactions de toute nature qui ont épuisé ces malheureuses populations. » La publication du hatti-chériff a mis un terme à ces odieux abus, et l'abolition des monopoles, décrétée en 1838, a ranimé un peu le commerce et l'agriculture. Cependant le tableau du mouvement commercial de Smyrne, pour ne nous occuper que de cette ville, ajoute, en 1839, un million seulement au total de l'année 1834. Ce chiffre prouve mieux que toutes les dissertations que la Turquie est comme au premier jour abattue sous le coup qui l'a frappée; qui peut dire si elle s'en relèvera jamais? En Europe, de pareilles secousses n'auraient peut-être rien de fatal. Les intérêts, un instant déplacés, reprendraient leur cours dans un autre

(1) *Statu quo d'Orient* 1839.

sens, et grace à l'esprit si vif, si ardent, des Occidentaux, toutes traces de ces commotions seraient vite effacées. En Orient, au contraire, la population indolente, obéissant machinalement à l'impulsion qui la jette hors de sa voie, n'entre pas pour cela dans une voie nouvelle; elle tombe au premier coup, et, s'endormant dans sa misère, elle souffre le mal sans chercher le remède.

En dehors de la décadence générale de l'empire dans laquelle elle entrait pour sa part, la ville de Smyrne avait encore d'autres échecs à subir. Une des principales causes de sa déchéance particulière, c'est la multiplication des relations établies depuis peu d'années entre l'Europe et Alexandrie. L'Égypte allait autrefois chercher dans l'Anatolie une quantité de produits que maintenant elle tire de l'Europe, et elle nous expédie directement les produits de l'Afrique et de l'Arabie, qui jadis, avant de nous parvenir, faisaient escale à Smyrne. En outre, comme le sol de l'Anatolie est extrêmement fertile, et que cette province produisait en plus grande quantité que les autres les objets récemment grevés d'impôts ou érigés en monopole, elle eut à souffrir des nouvelles lois plus que les autres parties de l'empire. Une seule branche de son commerce a pris de l'accroissement, c'est la vente des raisins et des fruits, qui figure au tableau des exportations pour une somme de 4 millions. La prospérité de cette vente tenta, en 1831, la cupidité du gouvernement, qui voulut déclarer monopole les fruits de l'Anatolie. Cette mesure devait porter une si cruelle atteinte aux intérêts des Smyrniotes, que les consuls européens intervinrent et firent abandonner cette malheureuse idée. Le résultat n'en était pas douteux, et le monopole devait détruire le commerce des fruits comme il avait anéanti celui de l'opium. Pendant quelque temps, la récolte de la vallonnée (1) a été de même abandonnée; le gouverneur de Smyrne avait défendu aux paysans de vendre à toute personne qui ne serait pas pourvue d'un certificat signé de lui. Ces privilégiés forçaient les malheureux paysans à leur donner pour 7 piastres ce qu'ils vendaient 20 piastres auparavant. Le gouverneur Tahir-Bey partageait avec ses associés un bénéfice de 200 pour 100 (2). La vente du coton et de la garance a également subi un amoindrissement des deux tiers.

(1) Sorte de gland employé dans la tannerie.

(2) Le pacha d'Aïdin faisait mieux encore. C'était à coups de bâton que, dans sa province, on forçait les paysans à récolter la vallonnée, si bien que ceux-ci, pour se soustraire à cette tyrannie, ne virent d'autre moyen que de mettre le feu aux bois et de détruire les arbres qui autrefois avaient fait leur richesse.

— Les tapis de Smyrne et de Césarée, dont on n'a pu imiter en Europe ni la finesse ni l'éclat, ajouteraient au commerce un article important, mais ils sont prohibés par toutes les douanes de l'Europe. — La cire, la soie, les éponges, les gommes, ne figurent que pour des sommes peu considérables au tableau des exportations de Smyrne, qui se réduisent, comme on le voit, à bien peu de chose. Ses achats consistent en produits manufacturés et en denrées coloniales. Ici se présente une nouvelle question. La France, qui fournissait en grande partie autrefois ces produits et ces denrées, a maintenant abandonné la place aux autres nations; après avoir parlé de la ruine du commerce turc en Turquie, il nous reste à apprécier la décadence déplorable du commerce français dans le Levant.

Si l'on jette un regard sur l'état comparatif du commerce moyen des puissances européennes dans le Levant, pour l'année 1789, on voit que la somme des opérations de la France forme exactement la moitié du total général des affaires. En 1816, ce chiffre était resté à peu près le même; en 1842, notre pays n'entre plus que pour moins d'un sixième dans le mouvement général ! Le commerce anglais a suivi la marche contraire. La Grande-Bretagne, qui, jusqu'en 1816, faisait le dixième seulement des opérations, en fait aujourd'hui plus du quart; l'Autriche en fait un autre quart; l'Italie, les États-Unis et la Russie se partagent le reste. — On doit attribuer à plusieurs causes l'accroissement du commerce de nos voisins et l'amoindrissement du nôtre. La raison principale est, je crois, celle-ci : c'est que, jusqu'au rétablissement de la paix générale, la France, en fait de commerce, n'avait pas à soutenir dans le Levant la rivalité de l'Angleterre. Avant cette époque, le commerce anglais ne paraît pas avoir songé à la Turquie. Si l'on consulte l'état officiel des douanes anglaises, on voit qu'en 1816 la Grande-Bretagne achetait dans le Levant pour 5 millions, et vendait pour 6 millions seulement. Les mouvemens qui se faisaient en Turquie donnèrent alors l'éveil aux négocians de Londres; ils comprirent que des innovations apportées dans les mœurs devaient naître dans les opérations commerciales de grands changemens, et qu'un pays ainsi bouleversé était pour de hardis spéculateurs un terrain magnifique. La possession nouvelle de Malte offrait d'ailleurs à leurs projets une grande facilité d'exécution. Sans attendre qu'on leur donnât l'exemple, comme en France nous sommes trop habitués à le faire, ils obéirent à l'instinct et s'élancèrent les premiers vers l'Orient. Ayant ouvert à leur commerce les voies nouvelles de Damas et de Trébisonde, ils élevèrent presque à 30 millions le total de leurs opérations,

et ce chiffre fut doublé en peu d'années. L'Autriche marcha bientôt sur les traces du commerce anglais. La destruction de la république de Venise mettait cette puissance dans une position magnifique. Devenue mer autrichienne, l'Adriatique lui ouvrait vers l'Orient une route sans pareille; elle en profita, et, suivant l'exemple de l'Angleterre, elle réussit comme elle. Notre commerce seul, au lieu de ressusciter au jour de cette renaissance générale, se laissa envahir de tous côtés, et nos négocians endormis ne surent pas même maintenir leurs affaires au taux où elles étaient à la fin du dernier siècle. Il serait toutefois injuste de faire peser sur eux seuls le poids de cette accusation; il faut leur tenir compte des développemens extraordinaires que l'industrie manufacturière avait pris en peu d'années en Autriche et en Angleterre. Ses progrès ont été dans ces deux pays bien plus instantanés que dans le nôtre, et surtout les fabricans anglais et autrichiens, étudiant avec plus de soin les peuples avec lesquels ils voulaient commercer, avaient su mieux approprier à leurs goûts les produits de leurs manufactures. Les Orientaux recherchent avant tout dans les marchandises l'éclat et le bon marché, les manufactures autrichiennes et anglaises travaillèrent en conséquence. Les réformes du sultan avaient de beaucoup augmenté, comme nous l'avons dit, la vente des draps; sous ce rapport, le commerce de l'Allemagne et de l'Angleterre avait des facilités qui manquaient au nôtre. Dans ces deux pays, l'industrie peut livrer des tissus de laine à des prix bien inférieurs à ceux des manufactures françaises; les négocians profitèrent de cette supériorité que l'Angleterre et l'Autriche doivent moins aux perfectionnemens des machines qu'à la taxe de 24 pour 100 dont sont grevées, à leur entrée en France, les laines étrangères. — Pendant que les administrations anglaise et autrichienne venaient autant que possible en aide à leurs nationaux, le gouvernement opposait, en France, plus d'un obstacle au commerce. Loin d'imiter l'exemple de l'Autriche, qui ouvrait dans les Alpes une nouvelle route au négoce; qui diminuait tous les jours, ainsi que l'Angleterre, et supprimait enfin presque entièrement les quarantaines, — la France fermait ses ports aux provenances du Levant, en maintenant avec un entêtement inconcevable la rigueur absurde des lazarets. Voici à ce sujet quelques faits irréfragables sur lesquels le gouvernement s'obstine à fermer les yeux. Depuis plusieurs années déjà, le voyageur peut se rendre, sans faire quarantaine, de Constantinople à Vienne, par la voie du Danube, et par Trieste, s'il se résigne à passer vingt-quatre heures seulement au lazaret. D'Alexandrie, il peut aller à Londres sans faire quarantaine,

par le moyen des paquebots anglais; et si de Londres il veut gagner Paris, il y arrive avant que ses compagnons, venus d'Égypte avec lui et voulant se rendre en France par nos paquebots, soient sortis du lazaret de Malte, où ils sont entrés le jour de son départ pour l'Angleterre! Est-il croyable que l'on puisse arriver plus rapidement d'Alexandrie ou de Constantinople à Paris, en passant par Gibraltar et Londres, qu'en s'y rendant par Marseille? Il est pourtant constaté que par les paquebots anglais l'on gagne seize jours en venant d'Alexandrie, et vingt-trois en venant de Constantinople (1). Que ressort-il de cela? C'est que, si la peste doit se déclarer pendant la période d'incubation que nous jugeons nécessaire, elle peut nous venir d'Autriche ou d'Angleterre, tout aussi bien que d'Egypte ou de Turquie. En ouvrant, sur tant d'autres points, notre territoire au terrible fléau, nous rendons parfaitement illusoire le rempart inexpugnable que nous lui opposons à Marseille. Pour être logique, le gouvernement devrait établir des lazarets sur les frontières de l'Allemagne et sur les côtes de la Manche. En attendant, l'épidémie ne se montre ni en Autriche ni en Angleterre, et, dans ces deux pays, on rit à bon droit de nos terreurs chimériques. Notre commerce a perdu les marchés du Levant. Les voyageurs reviennent presque tous d'Orient par les bâtimens étrangers, nos paquebots naviguent à vide, et le déficit de ce service ruineux a été, l'an passé, de 2,200,000 francs! En présence de pareils chiffres et de pareils résultats, on comprend difficilement l'optimisme ou l'insouciance de certains hommes qui nient ou acceptent comme une fatalité l'immobilité du gouvernement.

Les maisons de commerce établies par les Anglais à Smyrne sont loin d'être aussi considérables que celles que possédaient autrefois dans cette ville les négocians français. En Orient, les affaires ne sont plus faites sur une grande échelle par quelques hommes privilégiés, et le commerce s'est extrêmement fractionné depuis que l'impulsion donnée dans ces dernières années aux populations chrétiennes de l'empire ottoman a permis à la race si nombreuse des Grecs et des Arméniens de mettre à profit leur génie mercantile. Autrefois si avilis, qu'à peine il leur était permis de faire en secret de petits trafics sans importance, les rayas ont acquis maintenant une puissance que les Turcs sentent et subissent sans se l'avouer. Cette puissance grandit

(1) La question si importante des quarantaines ne peut être resserrée dans de si étroites limites; nous en ferons le sujet d'un prochain travail.

tous les jours. Après s'être infiltrés, au détriment des Européens, dans le commerce intérieur de la Turquie, ils ont étendu le cercle de leurs opérations et ont noué avec l'Europe des relations directes. Les maisons grecques et arméniennes établies à Londres, à Trieste, à Livourne, à Vienne, à Marseille, font leurs expéditions avec les avantages réservés aux nationaux. Ces petits négocians ont sur les grands spéculateurs de réels avantages. Sobres, économes comme des Levantins, ne songeant pas à ces recherches de luxe qui sont devenues des besoins pour les Européens, ils vivent de rien et font sans frais leurs affaires. Dans leurs frères, dans leurs cousins, ils trouvent d'excellens commis qui, actifs et clairvoyans comme des maîtres, se contentent pour tout salaire d'une légère part dans les bénéfices. Préoccupés d'une infinité de détails qui échappent à l'œil des grands spéculateurs, ils amassent mille profits, insaisissables dans les vastes exploitations, et recueillent des gains qui, minimes en apparence, n'en forment pas moins en résultat un total considérable.

Sans se mettre en évidence, sans faire d'éclat, les juifs se sont aussi faufilés, et en grand nombre, dans le commerce du Levant. Pour le mal des Européens, ils ont imaginé une sorte de spéculation d'un genre tout-à-fait hébraïque. Ils viennent eux-mêmes faire leurs achats sur les marchés d'Europe, et, fixant à un an de date le jour du paiement, ils rapportent, avec une grande économie de fret, leurs marchandises en Turquie, où ils les vendent le plus tôt possible au comptant. L'argent de l'acquéreur, placé par eux à des intérêts énormes comme on en paie dans le Levant, se multiplie rapidement et leur donne, à la fin de l'année, en sus du prix d'achat qu'ils restituent, un bénéfice de 30 ou 40 pour 100 qu'ils exploitent de nouveau. Pendant que les juifs et les Arméniens, à force d'adresse et de ruse, prenaient dans le commerce la place des Européens, les marins grecs enlevaient à notre navigation le profit des transports. A l'époque où la guerre fermait la Méditerranée aux navires européens, ils s'étaient emparés du cabotage; grace à leur extrême activité et à leur économie excessive, ils ont su conserver, après que la paix eut rouvert les mers, la supériorité qu'ils s'étaient acquise.

Ainsi donc notre terrain a été envahi dans le Levant par les Anglais, par les Autrichiens, par les Sardes, par les Américains eux-mêmes et par les rayas du pays; tout nous a été ravi, et on n'ose pas espérer que notre commerce regagne jamais dans ces contrées la place qu'il a perdue. Si pourtant des modifications apportées à notre législation douanière,

des priviléges accordés à notre industrie, rendaient chez nous la production moins coûteuse, si l'on réformait les quarantaines (1), si l'on encourageait en France le transit des marchandises étrangères, les marchés du Levant pourraient encore être ouverts à nos produits, ses ports à nos navires, et ses provenances, affluant dans nos provinces du Midi, se répandraient dans tout le royaume pour atteindre par la plus courte voie l'Angleterre, l'Allemagne, la Suisse, surtout les pays du Nord. Marseille, à qui l'Algérie a fait oublier la Turquie, gagnerait à un pareil ordre de choses de voir se doubler le mouvement déjà si considérable de son port. Du double transit, la France retirerait tous les avantages attachés à une grande circulation. Dans le Nord, elle se créerait des relations commerciales nouvelles auxquelles elle ne songe pas, et elle retrouverait, en Turquie, d'anciennes voies qu'elle a abandonnées.

III.

Les Européens fixés à Smyrne abandonnent la ville pendant l'été et vont chercher un peu d'air à la campagne. J'avais souvent entendu parler des environs de Smyrne. Je résolus un jour de les visiter. Ayant toujours eu en horreur les ciceroni, je partis seul, à cheval, un beau matin, muni seulement de quelques notions topographiques indispensables, et décidé à faire sans guide une course aventureuse. Laissant à ma droite la hauteur que domine le vieux château turc, dont les fondemens ont été jetés, dit-on, par Alexandre-le-Grand, je gravis la colline sur laquelle la ville s'étage, et, après une heure de marche, je vis s'ouvrir devant moi cette steppe immense qu'on nomme la plaine de Boudja. C'est un désert magnifique, une de ces solitudes impo-

(1) Nous n'en finirions pas, si nous voulions montrer, par tous les faits qui sont à notre connaissance, jusqu'où l'on pousse, en France, l'absurdité en matière de quarantaines. Voici, entre mille, un renseignement curieux donné, il y a peu de jours, à la *Société orientale de Paris* par M. le comte de Saint-Céran : « Les plus honorables négocians d'Odessa affirment que les navires ayant chargé dans le port d'Odessa et *touché à Constantinople*, en arrivant en Belgique ou en Angleterre, débarquent immédiatement leurs grains et leurs laines. — Le lendemain, par le chemin de fer belge, les laines peuvent être à Paris. — Tout au contraire, les navires ayant chargé à Odessa, *sans avoir touché à Constantinople*, sont soumis, en arrivant au Havre, à vingt jours de quarantaine. — Immense avantage pour la Belgique : elle peut nous expédier les laines dix-huit jours avant les négocians du Havre et aux mêmes prix. »

santes comme on en voit en rêve. Le regard que rien n'arrêtait suivait au hasard les lignes indécises de la terre qui allaient s'abaissant dans le lointain et se perdaient dans les vapeurs ardentes d'un horizon infini. Couverte de lentisques et de genêts épineux, la campagne avait au premier plan des teintes presque noires; au loin, les couleurs brillantes du ciel se fondaient avec ces sombres nuances, et le paysage était gouaché de larges reflets violets. Il n'y avait pas un souffle dans l'air, pas un nuage au-dessus de ma tête; un silence de mort pesait sur cette solitude; je n'entendais que le bruit sourd des pieds de mon cheval sur le sable, parfois le cri lointain d'une cigale, et, pour toute créature vivante, j'apercevais à quelque distance une cigogne immobile sur une pierre. A la vue de ce tableau grandiose, je me rappelai à la fois l'Océan et la campagne de Rome. Saisi d'admiration, je m'arrêtai un instant; puis j'éprouvai une folle joie à me sentir seul dans cette campagne dépeuplée, il me semblait y respirer l'air de la liberté primitive, et, obéissant à un entraînement dont je ne me rendais pas compte, je lançai mon cheval au grand galop dans ces plaines comme pour en prendre possession. Pendant cette course rapide, je ressentais une sorte de vertige, et, ma pensée s'exaltant jusqu'au délire, je songeais, oubliant qui j'étais, aux grands coups de lance et aux aventures merveilleuses des chevaliers errans. Dans le cours de ma vie voyageuse, que de plaines j'ai parcourues ainsi un fol enthousiasme au cœur et sentant fermenter en moi la sève de la jeunesse! Par malheur, ils durent peu ces instans d'ivresse, pendant lesquels l'ame atteint peut-être sa plus grande puissance. Trop vite passe le temps de cette fougue juvénile dont on s'étonne plus tard quand, à froid, on se la rappelle. Quelquefois même on rit au souvenir de ces exaltations ardentes, et l'on croit avoir grandi parce que l'on est calmé; tout au contraire, on est déchu. Quand on réprouve ces aspirations hardies, ces fécondes excitations de la jeunesse, c'est qu'on n'est plus capable de les ressentir. Pendant deux heures, j'allai au hasard, tantôt éperonnant mon cheval, tantôt l'arrêtant, et je ne sais où m'aurait conduit cette folle excursion, si le pauvre animal, dont l'itinéraire était mieux arrêté que le mien, ne m'eût dirigé, à mon insu, vers la vallée où se cache dans un bouquet d'arbres le village de Boudja, que j'avais compté visiter.

Boudja s'élève comme un îlot de verdure au milieu du désert; on dirait une émeraude tombée du ciel dans une plaine de sables. Les Anglais se sont approprié cet oasis, et, sous ses frais ombrages, ils ont bâti des maisons de plaisance et dessiné de jolis jardins qui leur

rappellent les vertes pelouses et les gracieux cottages de la patrie. Des massifs de grenadiers et de citronniers garantissent des ardeurs du soleil d'Orient ces villas bâties la plupart dans le goût italien. Les murs sont éblouissans de blancheur, et les allées bien sablées des jardins annoncent le soin et l'élégance qui ont présidé à l'arrangement intérieur de ces habitations. De petits ruisseaux, amenés avec art, après avoir couru dans les gazons, s'élèvent çà et là en jets d'eau et retombent en grésillant dans des bassins de marbre. On ne peut s'imaginer tout ce qu'a de frais et d'enchanteur, sous ce ciel de feu, le murmure de l'eau, et quelle élégance ces petites fontaines donnent à ces jardins où les rayons du soleil pétillent sur des fleurs éclatantes. Après avoir parcouru le village, je m'arrêtai un instant près de la grille d'une de ces jolies retraites. Aux deux étages de la villa, les fenêtres étaient hermétiquement fermées; à l'une des croisées du rez-de-chaussée cependant, la jalousie verte s'était arrêtée sur la balustrade de fer, et, par cet interstice, j'entrevis le parquet bien luisant d'un salon, plus loin, près d'un divan de soie rouge, deux vases de Chine remplis de camélias, et le bas d'une étagère couverte de ces mille riens dont les femmes se plaisent à garnir leurs boudoirs. Ce coup d'œil jeté dans cet intérieur élégant, ce tableau de la vie civilisée, opposait dans mon esprit un contraste si étrange aux scènes grandioses du désert que j'avais tout à l'heure contemplées, que je ne pus détacher mes yeux de la fenêtre entr'ouverte de la villa, et je restai immobile auprès de la grille. Tout à coup les sons d'un piano retentirent dans le salon, et dans les accords par lesquels préluda la musicienne (car je ne doutai pas un instant que l'exécutante ne fût une femme, et une jolie femme), je reconnus un motif de *Guillaume Tell*. Cet air réveillait brusquement en moi de si doux souvenirs de la patrie, il me sembla si surprenant de l'entendre sous ce ciel asiatique, que, m'autorisant de la singularité de la situation, je me mis à fredonner ces paroles de l'opéra de Rossini : *O ciel! tu sais si Mathilde m'est chère!* Le piano s'arrêta court; sur le parquet, je vis apparaître un joli pied, et la silhouette d'une robe blanche se dessina derrière la jalousie sur laquelle je fixai les yeux avec curiosité, regrettant qu'elle fût si peu transparente. Après avoir un instant considéré l'audacieux interrupteur, l'inconnue disparut, et, comprenant alors moi-même tout ce que mon action avait de *shocking*, je me retirai discrètement. Mon aventure finit ainsi; mais, quand le cœur est recueilli, qu'il faut peu de chose pour l'exalter! J'avais entendu quelques accords, en–

trevu à peine le bas d'une robe, deviné le contour d'une gracieuse taille, et tout un poème d'amour s'improvisait en moi. Dans ce pays d'or, me disais-je, sous ces ombrages embaumés, comme la vie s'écoulerait doucement! pourquoi une colonie de poètes ne viendrait-elle pas chercher à Boudja, loin des bruits du monde, un refuge enchanteur? Déjà toutes mes pensées se groupaient autour du souvenir de la musicienne inconnue, et je me retraçais en imagination une existence toute d'amour et de contemplation. Mon rêve se dissipa tout à coup. A l'angle d'une des rues du village, je venais d'apercevoir sur un écriteau cette inscription : *Lombard-Street*. Ce nom emprunté à une des rues les plus commerçantes de Londres me rappelait brutalement que ces délicieuses retraites, qui semblent avoir été créées par l'amant le plus délicat pour la femme la plus aimée, étaient habitées par des négocians anglais que la cupidité exile, et que préoccupent tout le jour des calculs d'arithmétique. — Il n'y a pas de Français à Boudja. Les représentans rivaux de deux nations rivales en Asie comme en Europe ont jugé à propos, pour que rien ne troublât « la cordiale entente » de leurs mutuels rapports, de laisser entre leurs villas une distance presque égale à celle qui sépare Douvres de Calais.

En quittant Boudja, je m'enfonçai de nouveau dans les champs déserts, me dirigeant vers Bournabas, autre village où sont fixés nos compatriotes. Laissant à ma gauche le chemin que j'avais d'abord suivi, je montai au galop une longue colline, au sommet de laquelle mon cheval essoufflé s'arrêta; je poussai malgré moi un cri d'admiration à la vue d'un des plus magnifiques panoramas qu'il m'ait jamais été donné de contempler. Au-dessous de moi, au-delà des landes arides qui m'entouraient, s'étendait mollement à ma droite une vallée étincelante de fraîcheur et de verdure; à travers ce long massif de toutes nuances, où le sombre cyprès élevait sa pyramide au-dessus du dôme fleuri des orangers, où le figuier mariait son feuillage noir au vert pâle des platanes, brillaient de distance en distance les murs blancs des villas de Bournabas. Devant moi s'arrondissait le golfe immense de Smyrne, les grands arbres des rives se reflétaient dans ce miroir immobile qui subissait dans toute leur magnificence les jeux de la lumière; les flots, dont la couleur foncée allait pâlissant par degré, se doraient dans l'éloignement, et à l'horizon ressemblaient à de l'ambre en fusion. Au loin, à ma gauche, s'élevaient des montagnes arides dont les festons bleuâtres, à peine entrevus, se fondaient dans les vapeurs roses du ciel. Sous mes pieds enfin, la ville de Smyrne, avec ses toits rouges en-

tremêlés de verdure, se courbait autour des flots comme une guirlande de fleurs. Dans la rade, aux flancs d'une douzaine de vaisseaux de guerre à l'ancre, brillaient, à cette heure d'exercice, les éclairs de coups de canon dont je n'entendais pas le bruit et dont la fumée s'élevait lentement, ainsi qu'une vapeur matinale, vers un ciel d'une pureté merveilleuse. Aucune description ne peut rendre le spectacle que j'avais sous les yeux, et surtout aucune parole humaine ne saurait donner une idée du calme presque effrayant de ce paysage d'Asie, de ce silence pesant où l'on n'entend que les battemens de son cœur et le sourd bruissement des herbes qui se tordent au soleil. On sent passer en soi, dans ces instans, le repos profond de tout ce qui vous entoure; l'ame se recueille, le corps s'allanguit; il semble que tout mouvement vous soit interdit par la nature elle-même, qui se complaît dans son immobilité. Un murmure étrange me tira de ma contemplation en me rappelant tout d'un coup le piano de Boudja. J'écoutai avec attention, et cette fois, dans les accords affaiblis qui arrivaient jusqu'à moi, je crus reconnaître les sons d'une guitare. Ayant marché lentement dans la direction que m'indiquait mon oreille, j'arrivai, après quelques centaines de pas, à une petite case presque entièrement cachée dans un pli du terrain, et de laquelle partaient en effet les sons d'une sorte de mandoline accompagnés d'un chant nazillard que je reconnus pour l'avoir entendu souvent dans l'Attique. Deux jeunes Grecques étaient assises devant la porte de cette hutte. J'attachai mon cheval à un piquet, et, m'avançant vers elles avec toute la politesse dont je fus capable, je leur demandai en mon meilleur italien la permission de me reposer un instant sous leur toit. Elles se levèrent en souriant, et, sans me répondre, me montrèrent du geste la porte de la cabane, où elles me précédèrent. Autour d'une chambre assez grande, quoique très basse, pauvre, mais proprement blanchie à la chaux, étaient assises une vingtaine de jeunes femmes, fort jolies la plupart, costumées selon la mode de l'Archipel, coiffées de leurs longs cheveux nattés en tresses et disposés autour de leur tête en manière de turban. A mon arrivée, elles se levèrent; je répondis à leurs révérences par un salut collectif et m'assis sur une chaise que m'offrit la maîtresse de la maison. Aussitôt la danse recommença, car c'était à un bal diurne que j'allais assister. La chanteuse reprit d'un ton dolent un éternel récitatif, en s'accompagnant d'un instrument nouveau pour moi. C'était tout simplement un bâton long de deux pieds autour duquel trois cordes étaient tendues. On comprend quelle devait être l'harmonie de cet objet; toutefois, me rappelant que j'étais

entre Troie et la Grèce, dans la molle Ionie, dans le pays des muses dont la lyre n'avait non plus que trois cordes, je pensai que ce bâton pouvait bien être l'instrument de Calliope, et ce ton nazillard, le mode sur lequel Pindare disait jadis ses poèmes. Après les premiers accords, un Grec, le seul homme qui fût dans la maison, s'avança au milieu de la chambre, fit lentement le tour du cercle, et, son choix étant fait, il jeta d'un air de sultan le coin d'un mouchoir à la plus jolie des jeunes filles, qui le saisit et se leva. Tous les deux ils marchèrent en rond jusqu'à ce que le danseur, s'arrêtant de nouveau, eût lancé de la main gauche un autre mouchoir à une seconde femme qui se leva également. Se tenant alors tous les trois par les mouchoirs, ils commencèrent aux sons du récitatif traînant une ronde qui, d'abord très lente, s'anima peu à peu avec la voix de la chanteuse et devint bientôt d'une extrême vivacité. Dès que ce tournoiement eut acquis la plus grande rapidité possible, la danseuse, la seconde choisie, quitta modestement la partie et alla se rasseoir en emportant les mouchoirs. Le mouvement de la musique se ralentit aussitôt, et les deux danseurs placés vis-à-vis l'un de l'autre se regardèrent un instant sans bouger. Puis le jeune homme s'avança galamment vers la jeune fille, qui recula avec embarras pour s'avancer de nouveau, les yeux baissés, vers le danseur, qui s'éloignait avec respect. Le chant s'anima peu à peu, et les figures de cette danse, qui ressemblait un peu à la cachucha et beaucoup à la tarentelle, devinrent de plus en plus rapides. Le jeune homme s'enhardissait, la jeune fille s'animait; tantôt provoquante et tantôt effrayée, elle attirait son danseur par une attitude qui était voluptueuse sans cesser d'être décente, et le fuyait en tournant brusquement autour de lui. A la fin, comme de raison, la victoire restait au jeune homme, qui mettait un terme aux vicissitudes de cet amoureux combat en passant autour de la taille de la danseuse un bras respectueux, quoique vainqueur. Après un instant de repos, il recommençait la ronde avec une danseuse nouvelle. En observant ces jeunes filles dont les regards curieux, mais non pas hardis comme ceux des Smyrniotes, s'attachaient sur moi à la dérobée, j'eus lieu de faire une remarque qui m'avait frappé souvent en Grèce : c'est que même les plus pauvres paysannes de ce beau pays ont reçu du ciel une distinction pleine de charme. Leur taille, que rien ne comprime, a beaucoup de souplesse, et leur maintien est parfaitement gracieux, parce qu'il est exempt de toute affectation. Vêtues à peu près comme nos villageoises, ces jeunes filles semblaient être d'élégantes dames déguisées. Elles ne rappelaient en aucune façon ces poupées serrées entre deux

planches et si gauchement maniérées, qui, le dimanche, forment de prétentieux quadrilles sur les places de nos villages. J'en étais là de mes observations quand je vis une hirondelle entrer dans la salle par la fenêtre sans châssis de la cabane. La pauvre petite bête avait suspendu son nid de terre aux solives du plafond. Sans s'inquiéter, bien que les danseurs touchassent presque du front son frêle édifice, elle passait à travers les têtes des jeunes filles, portait à sa couvée la pâture, et parfois, glissant son bec noir par l'ouverture du nid, elle regardait paisiblement le mouvement inaccoutumé qui se faisait au-dessous d'elle. En Turquie, tuer un oiseau est un crime; aussi les volatiles qui, chez nous, passent pour les plus sauvages, y sont-ils merveilleusement apprivoisés. Dans les champs, les cigognes sans s'effrayer vous regardent passer à deux pas d'elles; sur mer, les mouettes viennent se poser à portée de votre main sur le bord des caïques. On ne saurait croire combien cette particularité, en apparence si minime, ajoute un caractère nouveau aux paysages si paisibles de l'Orient. Il semble que sur cette terre des patriarches on retrouve dans toute sa simplicité naïve l'existence de nos premiers pères. Au tableau, que j'avais sous les yeux, de cette pauvre maison où régnait une joie douce et peu bruyante, le nid de l'hirondelle ajoutait un trait que j'ai voulu noter parce qu'il le complétait mieux que je ne le saurais dire. Cet oiseau chéri des voyageurs avait peut-être vu la France. Après avoir comme moi traversé les mers, il était venu chercher un abri sur cette terre lointaine, dans cette même cabane où le hasard m'avait conduit.

Quand je me levai pour partir, les jeunes filles me saluèrent; la maîtresse de la maison et deux de ses compagnes sortirent avec moi, et comme j'allais remonter à cheval, elle détacha, suivant l'usage d'Orient, une fleur du bouquet qu'elle portait à la ceinture, et me l'offrit en prononçant des paroles que, par malheur, je ne pus comprendre. C'était un adieu sans doute, ou peut-être s'excusait-elle de n'avoir rien de mieux à m'offrir. Je la remerciai en portant galamment la fleur à mes lèvres, et je me consolai d'avoir oublié mon grec de collége en répétant tout bas ces vers charmans des *Orientales*, qui semblaient faits pour la circonstance :

Adieu, voyageur blanc.... si tu reviens....
. . . .
Pour trouver ma hutte fidèle,
Songe à son toit aigu comme une ruche à miel,
Qu'elle n'a qu'une porte et qu'elle s'ouvre au ciel

Du côté d'où vient l'hirondelle.
Si tu ne reviens pas, songe un peu quelquefois
Aux filles du désert, sœurs à la douce voix,
Qui dansent le soir sur la dune!

Les scènes les plus magnifiques que le voyageur a contemplées ne sont pas toujours celles qui, dans l'avenir, s'offrent le plus souvent à sa pensée. Dans le souvenir de certains paysages oubliés ou à peine remarqués par d'autres, il retrouve quelquefois un charme inexplicable; ainsi, de tous les tableaux que ma mémoire renferme, celui de la plaine déserte de Boudja est un de ceux qu'il me plaît le mieux de revoir. Chose étrange, il me semble que maintenant je le juge mieux par la pensée que je ne le faisais le jour où il était devant mes yeux. Devant ce désert, je songeais à d'autres solitudes; dans ce pays lointain, je regrettais la patrie absente. Aujourd'hui, revenu au point de départ, ma pensée s'attache avec amour sur ce paysage éloigné, car notre imagination nous emporte toujours au-delà du cercle que nos regards peuvent embrasser. Le plus grand charme des voyages est assurément dans le souvenir qu'on en garde. Courir le monde, c'est agrandir l'horizon de sa pensée, entourer sa mémoire d'un panorama que chaque jour complète, et sur lequel l'éloignement vient répandre une teinte harmonieuse. Plus tard, aux heures de rêveries, le voyageur trouve dans les tableaux du passé les personnages qui les animaient, le soleil qui les éclairait, les fleurs qu'il y a respirées, sa jeunesse enfin, ses pensées d'un autre âge, et dans ce cadre s'enchâsse un jour écoulé de la vie, que cette divine faculté du souvenir lui permet de revivre encore.

Bournabas, où j'arrivai après deux heures de marche, est le pendant de Boudja. Là encore sont de charmantes villas épanouies comme des fleurs à l'ombre des platanes, de frais ruisseaux qui courent dans les pelouses, des jets d'eau qui murmurent, des massifs d'orangers qui embaument. Seulement dans ces jardins l'art de l'horticulteur est secondé par une végétation plus vigoureuse. Tandis qu'à Boudja les Anglais avaient à vaincre l'aridité d'un sol brûlé par le soleil, nos compatriotes trouvaient à Bournabas une terre arrosée, une nature féconde qui obéissait à toutes leurs exigences. Par malheur, la fertilité de cette vallée a séduit les indigènes comme les Français, et ses frais ombrages sont devenus le but ordinaire des promenades des Smyrniotes. Des cafés se sont établis dans le village, une route le traverse; de là mille inconvéniens : les querelles des buveurs, le bruit des pas-

sans, en un mot le mouvement de la ville transporté à la campagne, chose déplaisante en tout pays, chose odieuse dans ces contrées silencieuses, où tout vous dispose à la contemplation. A mon goût, Bournabas, quoique plus frais et plus riant, est de beaucoup inférieur, malgré ses caravansérails, à cet îlot de Boudja, où l'on a pour horizon le désert, pour tout bruit le cri des hirondelles. Du reste chacun comprend à sa manière les plaisirs de la campagne, et sur ce point, m'a-t-on dit, les habitans de Bournabas sont loin d'être de mon avis. Dignes représentans de cette classe nombreuse de propriétaires honnêtes qui, en France, s'applaudissant du nouveau tracé des ingénieurs, attendent avec impatience le jour où, à la campagne, ils auront pour perspective les deux rails d'un chemin de fer, pour réveil-matin le grincement des convois, et pour atmosphère la fumée des wagons, les négocians de Bournabas ne trouvent pas un grand charme à l'isolement, et ils comptent pour un agrément de plus le mouvement de leur village.

Vers le coucher du soleil, je repris la route de Smyrne. En chemin, j'étais croisé de temps à autre par un des propriétaires de Bournabas qui, monté sur un beau cheval turcoman, regagnait le soir sa villa, après avoir employé le jour à ses affaires. Tantôt je rencontrais de longues files de chameaux chargés de ballots et d'esclaves noires; parmi ces Abyssiniennes, je revis une de mes anciennes connaissances du bazar, laquelle, oubliant les abricots dont je l'avais régalée, répondit en tirant la langue, et en faisant une affreuse grimace, au salut amical que je lui adressai. Plus j'avançais vers la ville, et plus augmentait l'animation de la route. Des femmes turques enveloppées dans de longs voiles, assises sur des ânes, escortées de cavas armés de pistolets, suivaient lentement le bord du chemin, tandis que des cavalcades bruyantes de *midshipmen* passaient au grand galop, effrayant les ânes, faisant pousser aux femmes de grands cris, et des malédictions à leurs gardiens.

Bientôt une magnifique forêt de cyprès, jonchée de pierres tumulaires dressées les unes contre les autres, m'annonça le grand champ des morts, et j'arrivai au fameux pont des Caravanes. Pour construire le pont des Caravanes, on n'a eu à faire ni calculs géométriques bien compliqués, ni savantes épures. Un courant d'eau était là qu'il fallait traverser; on a jeté d'un bord à l'autre une route de pierre, non pas arrondie en arc comme nos ponts, mais taillée à angle aigu et présentant au passant, d'un côté, une montée assez raide, de l'autre, une rapide descente. Cette jetée, longue de quelques toises, pavée de

larges dalles disjointes, crevassée en maints endroits et dépourvue de parapets, est la principale entrée de Smyrne. Sous ce pont dort, en été, un ruisseau paisible, qui se change en un torrent fougueux pendant la saison des pluies. Sur la rive droite s'élancent d'immenses cyprès, sombres arbres qui répandent leur tristesse sur tous les paysages de Turquie et projettent de tous côtés leurs ombres funèbres sur cette terre où rien n'existe plus. A gauche s'ouvre une clairière entourée de corps-de-garde et de cafés. Là se rassemblent en grand nombre, le soir, les promeneurs de la ville. Près du ruisseau s'élève un platane gigantesque, sur les branches duquel un kiosque a été construit. J'allai m'y reposer des fatigues de cette journée. La nuit venait, une douce fraîcheur succédait à la chaleur brûlante, et les teintes suaves du crépuscule se répandaient sur la terre. Au-dessous de moi, du côté de la promenade, se pressait dans un désordre bizarre une foule très animée. Des marchands grecs remplissaient l'air de leurs cris; autour des chanteurs ambulans se groupaient des Arméniens timides, des juifs honteux d'eux-mêmes, des Turcs à la fière mine. Des officiers en uniforme accompagnaient des dames franques coiffées de chapeaux à plumes; des cavaliers fendaient la foule, et au-dessus de toutes ces têtes on voyait défiler de temps à autre des caravanes de chameaux. Des Grecques agaçantes étaient assises au bord du ruisseau que je dominais; ce ruisseau, au temps où il était grec, se nommait le Melès, et il vit marcher sur ses rives ce mendiant qui naquit, assure-t-on, dans les environs de Smyrne et qui s'appelait Homère. Son eau lourde, qui sommeille auprès des tombeaux des fils d'Othman, sépare seule cette promenade, d'où s'élèvent tous les bruits de la vie, du champ silencieux des morts. De ce côté, dans les ombres de la forêt lugubre où l'on entendait seulement roucouler quelques pigeons bleus, je voyais se dresser à perte de vue des dalles blanches surmontées d'un turban grossièrement sculpté. Aucun emblème ne distingue ces pierres que la piété plaça sur la fosse des croyans, aucune main ne les relève quand le vent les jette dans les herbes flétries; les musulmans confondent dans un même sentiment de respect la mémoire de ceux qui ne sont plus; ils gardent au fond de leur cœur le souvenir de ceux qui leur furent chers, mais ne pensent pas, comme nous, qu'il faille élever des monumens pompeux et durables sur des dépouilles qui ne durent qu'un jour. Auprès de moi, dans le kiosque aérien, était assis un vieux Turc à barbe blanche. Absorbé en apparence dans une extatique contemplation, il fumait silencieusement en regardant le champ des morts. Tout en le con-

sidérant, je ne pus m'empêcher de faire un retour sur moi-même, et, en comparant à l'existence de ce vieillard ma propre destinée, je sentis mieux que jamais la distance immense qui sépare l'Européen de l'homme de l'Orient. Rêveur inquiet, pour venir au kiosque du pont des Caravanes, j'avais quitté mon pays, poussé par ce désir de l'inconnu que tout excite en nous et que rien ne satisfait; assis devant ce vieux Turc, j'obéissais, en cherchant à lire dans le fond de sa pensée, à ce besoin d'analyse qui est inhérent à notre nature avide et agitée. Voulant avoir compte de tout, savoir de toute chose la raison, je me faisais spectateur de moi-même; pour étudier mes propres sensations, je fouillais dans mon cœur, tandis que, sans me voir, sans songer à moi, sans comprendre les pensées auxquelles j'étais en proie, ce vieillard, qui avait pris le monde pour ce qu'il était, qui avait accepté les évènemens sans en chercher les causes, supportant le mal sans se plaindre, jouissant du bien sans le commenter, regardait sans tristesse ce ruisseau que, pour tout voyage, il devait traverser un jour, afin d'aller prendre sa place, à quelques pas des lieux où sa vie s'était écoulée, à l'ombre des cyprès où reposaient ceux qu'il avait aimés.

Le coup de canon de retraite qui retentit dans le port me tira de ma rêverie. La nuit était venue; je rentrai dans la ville, et peu de jours après je partais pour Constantinople.

ALEXIS DE VALON.

POLITIQUE COLONIALE

DE L'ANGLETERRE.

IV.

CONQUÊTE DU SCINDE. — GUERRE CONTRE L'ÉTAT DE GWALIOR.

I. — *Correspondence relative to Scinde*, 1838-1843.

II. — *Supplementary Correspondence relative to Scinde*, presented to Parliament, 1844.

III. — *Conquest of Scinde*. Edinburgh Review, april, 1844.

La plus grande préoccupation de la France est, cette année, une affaire coloniale, l'affaire de Taïti. C'est une question qui commence, disait M. le ministre des affaires étrangères au mois de février; comme elle n'est point terminée encore, il n'est peut-être pas sans intérêt de chercher à éclairer les difficultés qu'elle a soulevées par des exemples choisis dans la politique même de l'Angleterre. Ces difficultés se réduisent à deux : l'Angleterre pouvait-elle opposer des objections fondées à l'acte accompli par l'amiral Dupetit-Thouars? Les griefs allégués par l'amiral contre la reine Pomaré avaient-ils une valeur confirmée par des précédens? — Il est évident, en effet, que notre gouvernement ne peut contester à M. Dupetit-Thouars l'utilité pour la France de la possession des îles de la Société; le reproche porterait en

plein sur l'établissement du protectorat et l'occupation de l'archipel des Marquises, ordonnés par le ministère lui-même; il n'est pas moins évident que personne en France ne s'efforcerait de prouver que M. Dupetit-Thouars a violé à l'égard de la reine Pomaré les principes de la justice politique, si les Anglais n'avaient pas cette manière de voir sur la conduite de l'amiral. Toutes les pages de l'histoire coloniale de l'Angleterre nous fourniraient des argumens pour justifier M. Dupetit-Thouars devant un tribunal anglais; mais il n'est pas nécessaire de recourir au passé : nous n'avons besoin que d'examiner les évènemens qui se sont accomplis dans l'Inde, l'année dernière et cette année, pour mettre les Anglais au défi d'alléguer contre la déposition de la reine Pomaré des raisons qui ne seraient pas la condamnation écrasante de la politique qu'ils poursuivent aujourd'hui dans leur empire asiatique. Ils viennent de nous montrer à Gwalior quels motifs leur suffisent pour imposer leur protectorat à un état indépendant, et de nous faire voir dans le Scinde comment ils s'y prennent pour changer le protectorat en une domination entière, dès que leurs intérêts les y invitent. Qu'auraient-ils à répondre, si on se contentait de leur dire que nous nous faisons honneur de prendre des leçons à leur école? Apparemment le crime, de notre part, ne consisterait pas à pratiquer dans des affaires relativement médiocres les principes de conduite qu'ils ont, eux, la bonne fortune de pouvoir appliquer à des intérêts grandioses.

Lorsque, à la suite de la révolution ministérielle qui a ramené sir Robert Peel et ses amis au pouvoir, lord Ellenborough prit le gouvernement de l'Inde, les Anglais voyaient se terminer par un épouvantable désastre la trouée téméraire qu'ils avaient faite dans l'Afghanistan : les évènemens de Caboul montrèrent par une expérience cruelle les périls auxquels s'exposait l'Angleterre en voulant porter son influence armée si loin de sa base; personne alors ne parut plus frappé de cet enseignement que le nouveau gouverneur de l'Inde; il condamna hautement dans une proclamation la politique de son prédécesseur, lord Auckland. C'est à peine s'il voulut consentir à tirer au moins vengeance des massacres de Caboul, et ce fut presque malgré lui que les généraux Nott et Pollock relevèrent le prestige des armes anglaises, en allant dicter encore une fois des lois aux Afghans dans leur capitale, avant d'abandonner leur funeste pays. Cependant, lorsque la retraite fut accomplie, une grande question restait à résoudre : où fallait-il fixer de ce côté la frontière de l'Inde anglaise? Rentrerait-on dans les anciennes limites? Se contenterait-on de la division natu-

relle marquée par les déserts qui séparent le Scinde de l'Hindostan, les nations mahométanes des peuples qui adorent Brahma et Boudha, les races tournées vers la Mecque des races tournées vers le Gange? Mais le Scinde, situé aux portes de l'Afghanistan, est maître des bouches de l'Indus, c'est-à-dire d'une des grandes voies qui mènent de la Haute-Asie et de l'Asie centrale vers l'Inde anglaise. Abandonnerait-on une des clés les plus importantes de l'empire britannique? Après être allé livrer dans les montagnes des Afghans une bataille désespérée à l'influence occulte de la Russie, laisserait-on maintenant ouvert ce cours de l'Indus qui, au sortir du Caboul, peut conduire si facilement le premier conquérant venu dans la mer de Bombay? Après l'évacuation de l'Afghanistan, les anciennes limites ne suffisaient plus à l'Angleterre; elle ne pouvait se replier en-deçà de l'Indus : l'intérêt de sa sûreté l'obligeait à adosser aux rives du grand fleuve les avant-postes de sa puissance. Lord Ellenborough le vit tout de suite; il comprit qu'il avait besoin d'annexer le Scinde aux vastes possessions britanniques. Mais le Scinde était un pays gouverné par des souverains indépendans, que l'Angleterre venait de s'attacher par un protectorat récent, et envers lesquels elle s'était liée elle-même par des traités solennels. On va voir avec quelle délicatesse de conscience lord Ellenborough a opté entre la justice et un intérêt démontré de l'Angleterre.

Le Scinde, enclavé entre l'Afghanistan et le Pundjab au nord, le Beloutchistan à l'ouest, la mer et les possessions de la présidence de Bombay au sud, a souvent subi la suzeraineté des conquérans mogols, persans et afghans; mais, depuis cent ans, il possédait un gouvernement local qui avait survécu à ces empires éphémères. Une chaîne de collines peu élevées sépare la riche vallée de l'Indus des régions pierreuses et stériles qui, sous le nom de Beloutchistan, s'étendent du côté opposé jusque près du golfe Persique; les tribus pastorales et belliqueuses qui parcourent cette contrée avaient fait depuis plusieurs siècles de nombreuses émigrations dans le Scinde, lorsque, il y a environ cent ans, les clans qu'elles y avaient établis devinrent assez puissans pour asseoir leur suprématie sur tout le pays. Ce fut la tribu des Caloras qui assura la domination des Beloutchis sur les anciens habitans du Scinde, les Juttes; elle fut elle-même supplantée, il y a cinquante ans, par une autre tribu beloutchi, celle des Talpours, qui régnait au moment de la conquête anglaise. Le gouvernement des Talpours était une sorte d'oligarchie patriarcale et féodale. Les chefs ou *émirs* se partageaient le pouvoir et les revenus; ils plaçaient ordinairement à leur tête, sous le nom de *reïs*, le plus âgé d'entre eux,

auquel ils accordaient une autorité supérieure pour juger leurs différends de famille et diriger leurs relations avec les étrangers. Des Beloutchis, dotés pour leur entretien d'assignations de terres, composaient la principale force militaire des émirs, autour desquels ils formaient des clans dévoués. Il y avait d'ailleurs deux grandes divisions territoriales : le Haut-Scinde, qui avoisine l'Afghanistan, et dont la capitale était Khyrpore; le Bas-Scinde, dans lequel se trouvent les bouches de l'Indus, et dont Hyderabad était la principale ville. Ces deux divisions avaient chacune leur reïs; mais la prépondérance de la cour d'Hyderabad était reconnue par les émirs de Khyrpore.

Jusqu'en 1836, la confédération des émirs n'avait eu avec les Anglais que les rapports d'une puissance complètement indépendante. Menacée à cette époque par le souverain du Pundjab, Runjet-Singh, elle noua avec le gouvernement de l'Inde des négociations qui furent conclues au mois d'avril 1838. Les émirs acceptaient la médiation des Anglais dans leurs différends avec Runjet-Singh, et ils permettaient la résidence d'un ministre britannique, accompagné d'une escorte convenable, à Hyderabad. Ce traité était signé depuis deux mois à peine, lorsque les Anglais l'annulèrent par les arrangemens qu'ils prirent avec le shah Soudja, dans l'intérêt de l'entreprise qu'ils méditaient sur l'Afghanistan. Ils firent revivre, au nom du chef imbécile qui servait de plastron à leur politique, de vieilles prétentions sur le Scinde, et, pour prix de leur médiation à l'égard du nouvel ennemi qu'ils créaient aux émirs, ils exigèrent des concessions nouvelles : ils leur demandèrent d'abord de racheter les prétendus droits de Soudja par une somme d'argent qui servît aux frais de l'expédition. La sûreté de l'armée qui allait marcher contre Caboul rendant nécessaire l'occupation militaire du Scinde, placé précisément entre l'Afghanistan et leur base d'opérations, les Anglais demandèrent encore aux émirs de leur permettre de former et d'occuper, tant que dureraient les hostilités, une chaîne de postes et de magasins depuis Kourachi, à l'embouchure de l'Indus, jusqu'au fameux passage du Bolan, sur la frontière de l'Afghanistan, de manière à relier par une grande ligne de communication militaire Bombay et la mer à la capitale des possessions qu'on allait conquérir pour le shah Soudja. Les émirs du Haut-Scinde se rendirent sans opposition à ces exigences : ceux du Bas-Scinde ne cédèrent que lorsque les armées de Bombay et du Bengale, traversant leur territoire, leur imposèrent dans un traité formel ces dures conditions.

Voici la nouvelle position que ce traité faisait au Scinde et aux

émirs. La confédération des chefs était rompue : ils passaient sous le protectorat anglais; aucun d'entre eux ne pouvait désormais négocier avec une puissance étrangère sans la participation de l'Angleterre. Les différends des émirs devaient être soumis à l'arbitrage du gouvernement de l'Inde. Le cours de l'Indus à travers le Bas-Scinde serait une route commerciale libre de tout péage de douane. Dans le Haut-Scinde, l'île et la forteresse de Bukkur étaient cédées aux Anglais, seulement pendant la durée de la guerre, et le cours de l'Indus n'était pas affranchi immédiatement des droits de douane. Cependant les émirs conservaient l'administration intérieure de leurs possessions; ils avaient le droit de lever et d'employer à leur gré leurs revenus, de gouverner leurs sujets avec pleine souveraineté, d'entretenir autant de troupes qu'ils voudraient, et de « continuer à correspondre affectueusement avec leurs parens et leurs amis. » Quelque onéreux qu'ils dussent paraître à des chefs de tribus belliqueuses, habitués à se considérer comme complètement indépendans, les termes de ce traité furent cependant exactement observés par eux, au moment même où il semble que les désastres de Caboul leur offraient l'occasion et le moyen de secouer un importun vasselage.

L'attitude pacifique des émirs durant une crise si terrible a sans doute puissamment aidé le gouvernement britannique à tirer des Afghans la vengeance qui lui a paru nécessaire pour relever l'éclat des armes anglaises. Voici la reconnaissance qu'il leur en a témoignée.

Une seule chose pouvait justifier jusqu'à un certain point les procédés des Anglais à l'égard des émirs en 1839, c'était la grandeur des intérêts engagés dans l'entreprise de Caboul et la nécessité impérieuse d'assurer les communications de l'armée d'expédition avec Bombay. Les Anglais devaient déjà tenir compte aux émirs d'avoir compris cette nécessité et d'avoir respecté ces intérêts dans une circonstance où il leur eût été facile de leur porter des coups irréparables. Cependant à peine les armées victorieuses de Nott et de Pollock se furent-elles retirées du Caboul, que lord Ellenborough, sentant tout l'intérêt qu'il y a pour l'Angleterre à rester maîtresse de l'Indus, en annonce le dessein dans sa correspondance avec le résident de la compagnie à Hyderabad, tandis que, aux termes des traités, les Anglais devaient évacuer les postes que les émirs leur avaient cédés seulement pour les besoins de la guerre. Dans des lettres du 22 mai et du 4 juin 1842, le gouverneur-général manifeste l'intention de se procurer la cession perpétuelle des forteresses de Bukkur, de Sukkur et de Kourachi, avec les districts adjacens à ces places. Dès-lors, lord Ellenborough est

exclusivement occupé à chercher dans la conduite des émirs des prétextes pour échapper aux conditions d'un traité qui avait été déjà, de la part de l'Angleterre, une première et énorme violence. Le résident anglais auprès des émirs, le major Outram, parle de quelques intrigues du premier ministre de l'émir Roustum, de Khyrpore, dans le Haut-Scinde; ces intrigues ne lui paraissent mériter d'autre châtiment que le renvoi du ministre. Le gouverneur-général y voit une raison pour dépouiller l'émir d'une portion considérable de ses territoires. Bientôt le major Outram, qui doit à une longue résidence auprès des chefs du Scinde la connaissance de leurs mœurs et de leur caractère, et qui éprouve pour eux quelques sentimens de bienveillance et de justice, est rappelé, et la direction des affaires du Scinde est donnée au général sir Charles Napier, avec le commandement des forces militaires laissées dans le pays par l'armée de l'Afghanistan. L'esprit qui devra animer la conduite du général est indiqué dans une phrase des instructions qui lui sont remises par lord Ellenborough : « Il convient que vous soyez averti que si les émirs, ou l'un d'eux, agissent hostilement ou témoignent de desseins hostiles à l'égard de notre armée, c'est ma résolution arrêtée de ne jamais pardonner ce manque de fidélité et d'en tirer un châtiment qui puisse servir de leçon à tous les chefs de l'Inde. » Le major Outram et les membres de sa légation ne furent laissés dans leur résidence que le temps nécessaire pour rédiger une compilation de toutes les plaintes que les Anglais pouvaient avoir à former sur la conduite des émirs. Cette énumération curieuse parut démontrer suffisamment à sir Charles Napier les dispositions hostiles dont parlait le gouverneur-général. Il la soumit sur-le-champ à celui-ci, comme offrant, ce sont ses expressions, « un excellent prétexte pour employer la contrainte contre les émirs (*a fair pretext to coerce the ameers*). » Au reçu de cette compilation de griefs, qui porte dans les papiers relatifs au Scinde soumis au parlement le nom de *return of complaints*, lord Ellenborough, saisissant le bon prétexte au vol, répondit courrier par courrier à sir Charles Napier qu'il n'était arrêté encore que par un doute sur l'authenticité de certaines lettres interceptées qui auraient prouvé la trahison de deux émirs : si sir Charles Napier pouvait constater ce point de fait dans un sens favorable aux desseins anglais, le gouverneur-général se croyait autorisé à dicter à tous les membres de la famille des Talpours les conditions qu'il lui plairait. Ces conditions, lord Ellenborough les fit passer immédiatement au général sous forme de traités nouveaux et plus sévères qu'il devait imposer à tous les émirs, dans le cas où il croi-

rait pouvoir déclarer coupables les deux d'entre eux auxquels les lettres de trahison étaient attribuées. Le général, voyant peser sur lui la responsabilité d'une décision aussi grave, hésita un instant. Il eut besoin d'être pressé de nouveau par lord Ellenborough. « Maintenant que vos forces sont rassemblées, lui écrivait celui-ci, je pense que vous ne devez plus mettre de délai à communiquer aux émirs la décision du gouvernement britannique au sujet de la révision de nos engagemens avec eux. » Sir Charles Napier ne différa plus en effet. Il fit traduire les traités révisés que lui avait envoyés le gouverneur-général, et au commencement de décembre 1842, de son quartier-général de Sukkur, il en envoya des copies à Khyrpore et à Hyderabad. Pendant ce temps, les chefs, émus des bruits qui leur annonçaient que de nouvelles exigences allaient peser sur eux, et alarmés des rassemblemens de troupes qui s'opéraient à Sukkur, commençaient à faire des préparatifs de défense; ils envoyaient leurs familles dans le désert, approvisionnaient leurs forteresses, et appelaient autour de leurs drapeaux leurs feudataires beloutchis.

Disons tout de suite quelles étaient les conditions des *traités revisés* dont on offrait l'acceptation à ces malheureux émirs dans une alternative dont la dépossession complète était l'autre terme. Nous parlerons ensuite des griefs sur lesquels s'appuyait cette violence. Nous avons déjà dit que le traité de 1839 avait rompu la confédération des émirs; il y avait été stipulé que l'Angleterre ne traiterait désormais qu'avec chaque émir individuellement, que chaque chef serait personnellement responsable de ses engagemens et de ses actes, que la famille des Talpours ne serait plus considérée comme formant une seule puissance, que toute solidarité politique serait donc brisée entre ses membres. Or, la première chose qui frappe dans les *traités revisés*, c'est la violation flagrante de cette stipulation expresse : les émirs sont enveloppés dans la même solidarité; les innocens y paient les fautes de ceux que l'on déclare coupables, tout comme si le traité de 1839 n'avait pas détruit la responsabilité commune. D'après les traités revisés, la monnaie anglaise devait devenir la monnaie de cours du Scinde; les Anglais pourraient couper du bois sur les bords de l'Indus pour le combustible nécessaire à leurs bateaux à vapeur, si les émirs ne leur en fournissaient pas les quantités requises; les forteresses de Kourachi et Tatta dans le Scinde méridional, de Bukkur, Sukkur et Rori dans le Scinde du nord, chacune avec un arrondissement, étaient cédées à perpétuité aux Anglais. Pour comprendre la sévérité de ces conditions, il faut se souvenir qu'en Orient les cessions de territoire sont

considérées comme des calamités beaucoup plus grandes que le paiement d'un tribut, que l'article relatif à la coupe des bois sur les bords de l'Indus atteignait les réserves de chasse de plusieurs émirs, lesquelles, comme ils le disaient eux-mêmes au négociateur du traité de 1839, sir Henry Pottinger, « leur étaient plus chères que leurs femmes et leurs enfans; » il faut considérer enfin qu'enlever aux émirs le droit de battre monnaie, c'était ravir à cette famille de princes la dernière marque de leur souveraineté chérie. Et ces dures conditions, pour quel motif se croyait-on autorisé à les leur faire subir? Parce qu'on leur reprochait d'avoir violé un traité antérieur qu'on leur avait imposé à la pointe de la baïonnette sans que l'on eût contre eux le moindre grief, et seulement pour les nécessités d'une politique qui ne les regardait en aucune manière, un traité d'ailleurs dont ils pouvaient reprocher avec bien plus de raison la violation à ce gouverneur-général qui, avant la fin de la guerre de l'Afghanistan, avait déjà résolu de ne pas se dessaisir des forteresses qu'on avait confiées à l'Angleterre sur la promesse formelle qu'elles seraient rendues après les hostilités.

Lors même que le premier traité conclu avec le Scinde n'eût pas eu d'autre cause et d'autre justification que l'expédition de Caboul; lors même que lord Ellenborough, en censurant, dans la proclamation qui a inauguré son gouvernement, la politique de cette expédition, n'eût pas implicitement blâmé ce traité avec le Scinde qui n'en était que la conséquence; lors même qu'il n'y aurait rien de choquant à voir un homme d'état se montrer si sévère pour des infractions sans résultat commises contre un traité dont il avait lui-même condamné l'unique cause comme une folie; quand même, en un mot, la justice la plus stricte n'aurait pas commandé à lord Ellenborough quelque indulgence à l'égard des émirs du Scinde, voyons encore quels sont les griefs qui paraissent suffisans à un gouverneur anglais pour aggraver un protectorat ou le transformer au besoin en une prise de possession définitive.

Nous ne dépouillerons pas ici la longue et fastidieuse liste des griefs consignés dans le *return of complaints :* la plupart des plaintes des Anglais portent sur des infractions relatives à l'article du traité qui affranchissait de tout droit le commerce par l'Indus. Plusieurs de ces plaintes sont singulières : par exemple, on reproche à un émir de Khyrpore les mauvais traitemens qu'un de ses agens a fait subir au domestique d'un officier anglais, et, si l'on cherche les détails de ce fait, on apprend que ce domestique était un ancien serviteur de l'émir, accusé d'avoir soustrait 1,500 roupies, et que les mauvais trai-

temens ont consisté à « mettre de la boue sur sa porte. » Il est clair que ce n'est pas sur des faits de cette nature que lord Ellenborough établit la justification de sa conduite à l'égard des émirs. Les seuls griefs que le gouverneur-général lui-même donne pour sérieux sont les lettres qu'il accusait deux émirs d'avoir écrites à des chefs étrangers. « La justification du traité qui doit être imposé à l'émir Roustum de Khyrpore et à l'émir Noussir de Hyderabad repose, ce sont ses propres expressions, sur la supposition que les lettres que l'on dit avoir été adressées par l'émir Roustum au maharadjah Shere-Singh et par l'émir Noussir à Bibruk Bougti ont été réellement écrites par ces chefs. » Ces lettres, adressées l'une au souverain du Pundjab, l'autre à un chef des montagnes voisines du passage de Bolan, constituaient, suivant lord Ellenborough, une violation directe de l'article par lequel les Anglais, en s'arrogeant le protectorat du Scinde, avaient interdit aux émirs toute correspondance politique avec les puissances étrangères; mais ces lettres n'ont abouti à aucun résultat : celle qu'on disait écrite par Roustum au maharadjah du Pundjab se rapportait à une négociation insignifiante; celle qui aurait été envoyée par l'autre émir n'avait trait à aucun acte déterminé. D'ailleurs, les deux émirs accusés protestaient que ces lettres leur étaient faussement attribuées, que leurs sceaux avaient été contrefaits : ils en donnaient des raisons assez plausibles et offraient de le prouver, si on leur représentait ces lettres, ce que l'on s'est bien gardé de faire. Il faut ajouter que Roustum, l'émir le plus influent de la partie septentrionale du Scinde, et celui que les accusations compromettaient le plus, était un vieillard de plus de quatre-vingts ans. Rien n'a fléchi l'impitoyable lord Ellenborough. Après de tels actes, les Anglais osent-ils appeler injuste la sévérité de M. Dupetit-Thouars à l'égard de la reine Pomaré, qui écrit, elle, pour protester contre le protectorat français, non pas à un chef de bande, non pas au souverain illusoire d'un pays dévoré par l'anarchie comme le Pundjab, mais à la reine d'un puissant empire, à son *amie* Victoria?

Ce fut le 6 décembre 1842 que les émirs connurent la teneur des nouveaux traités : ils avaient craint des conditions plus dures encore; ils espérèrent obtenir, par une prompte soumission, quelque amendement aux plus rigoureuses, et ils commencèrent à licencier leurs troupes. Le malheureux émir Roustum résolut même d'aller trouver le général Napier, à Sukkur, pour se mettre entièrement à sa disposition. Le général, craignant de voir ses desseins dérangés par cet excès de confiance, lui conseilla de se rendre auprès d'Ali-Morad, frère même de Roustum, mais que les Anglais avaient détaché de la con-

fédération, et auquel, pour en faire un docile instrument de leur politique, ils avaient promis la dignité de reïs du Scinde septentrional à la mort de Roustum, qui en était investi. Le vieux Roustum ne fut pas plus tôt entre les mains d'Ali-Morad, que celui-ci lui arracha par force l'abdication du turban, marque de la dignité de reïs. Le général Napier reconnut aussitôt cette qualité à Ali-Morad, et, lui attribuant même une domination absolue que les reïs n'avaient jamais exercée sur leurs collègues, il courut s'emparer en son nom des forteresses des autres émirs du Haut-Scinde.

Effrayés de ces violences, les émirs rappelèrent leurs Beloutchis; Roustum s'échappa des mains d'Ali-Morad et s'enfuit dans le désert, d'où il alla rejoindre les autres chefs à Hyderabad. Le général Napier le poursuivit un instant : « Hier (je cite une lettre du général pour donner une idée, par ses propres expressions, de la cruauté de sa conduite à l'égard de l'émir), hier, écrivait-il le 7 janvier 1843, nous sommes arrivés si près de Roustum-Khan, qu'apprenant que le major Outram était avec moi, il lui a envoyé un message pour lui dire qu'il nous était parfaitement soumis. Le major Outram me demanda la permission d'aller vers lui. Nous étions convaincus tous deux qu'Ali-Morad l'avait effrayé; il paraît qu'Ali-Morad a persuadé à ce vieillard que je veux l'emprisonner pour la vie. Les fatigues de sa fuite l'avaient entièrement épuisé. » Une longue résidence dans le Scinde, et les rapports de bienveillance qu'il avait toujours eus avec les émirs, avaient donné au major Outram la confiance de ces malheureux chefs. Le général Napier voulut se servir de son influence : il l'envoya à Hyderabad, où les émirs s'étaient rassemblés au milieu des Beloutchis. Un rayon d'espérance brilla sur les chefs lorsqu'ils virent, au mois de février 1843, arriver le major auprès d'eux; mais leurs dernières illusions s'évanouirent bientôt : le major Outram ne leur apportait que cette alternative, l'acceptation pleine et entière du traité et la dispersion immédiate de leurs troupes, ou la guerre. Les émirs savaient bien qu'ils ne pouvaient opposer aux Anglais une résistance victorieuse; ils dirent, tout en protestant contre les accusations dont ils étaient victimes, qu'ils étaient prêts à se résigner au traité; mais quant à leurs soldats, ils n'en étaient plus maîtres; ils déclarèrent qu'au point d'exaltation où les avait portés l'esprit national et religieux froissé par les procédés de sir Charles Napier, ils seraient impuissans à les disperser, si le général anglais ne faisait de son côté quelque chose pour satisfaire leurs patriotiques susceptibilités, et ils demandèrent que le turban fût rendu à Roustum. Cependant le général Napier marchait

rapidement sur Hyderabad; chaque nouvelle apportée des progrès de sa marche augmentait l'exaspération des Beloutchis. Les derniers momens de cette crise répandent un douloureux intérêt sur les infortunés émirs placés ainsi entre les violences des étrangers et l'indignation impatiente de leur peuple. Les dépêches du major Outram à sir Charles Napier peignent vivement leur anxiété. Le 12 février, le major écrivait au général : « Ces malheureux sont dans les plus grandes alarmes, en voyant vos troupes s'avancer vers Hyderabad; ils espéraient que leur acceptation du traité vous ferait arrêter. Je crains, si vous allez au-delà d'Hallaur, que, poussés par la terreur, ils ne rassemblent leur populace pour se défendre eux et leurs familles, dans l'idée que nous sommes résolus à les détruire malgré leur soumission. » Deux jours après, il écrivait encore en conjurant le général de ne plus avancer : « Il me semble que les émirs sont maintenant exécrés par leurs soldats, qui leur reprochent ce qu'ils appellent une lâche soumission à un brigandage. Pour la première fois depuis que je réside dans le Scinde, j'ai été reçu hier par la multitude avec des manifestations significatives de haine contre les Anglais. Si nous n'avions été gardés par une nombreuse escorte conduite par quelques-uns des chefs beloutchis les plus influens, la populace en serait venue à des violences contre nous. Il est évident que les émirs ont fait tout leur possible pour nous protéger.... Ils m'ont envoyé dire que les Beloutchis deviennent ingouvernables et refusent de leur obéir en aucune manière; ils m'ont engagé par amitié à me retirer le plus tôt possible. » Malgré les dangers auxquels il s'exposait en prolongeant son séjour à Hyderabad, le major Outram différait toujours de partir, dans la crainte de fermer la porte à tout accommodement. Mais sir Charles Napier refusait de son côté toute mesure de conciliation; à la demande de la réintégration de Roustum dans la dignité de reïs, il avait répondu par ces mots : « Il ne peut plus être question de la restitution du turban; je n'y consentirais que sur un ordre exprès du gouverneur-général. » Enfin, le 15 février, jetant irrévocablement le fourreau de son épée, il écrivait au major Outram : « Je suis en pleine marche sur Hyderabad, et je ne ferai point de paix avec les émirs. Je les attaquerai dès que je rencontrerai leurs troupes. Qu'ils se dispensent de m'adresser des propositions; il n'est plus temps : je ne recevrai pas leurs messagers. » Et, en effet, après deux actions éclatantes, les batailles de Meani et d'Hyderabad, où, une fois avec 2,500 hommes, une autre fois avec 5,000, il défit plus de 20,000 Beloutchis qui se battirent en désespérés, sir Charles Napier, vers la fin

du mois de mars 1843, put, maître du Scinde, le déclarer à jamais réuni aux possessions britanniques dans l'Inde.

Il suffit de raconter de pareils faits pour les faire juger : il y a quelque intérêt à voir comment ils ont été appréciés en Angleterre par les chambres et par le gouvernement (1); mais avant d'en venir à cette partie de l'enseignement que nous voulons tirer de l'examen des derniers actes de la politique anglaise dans l'Inde, disons un mot de l'expédition contre les Mahrattes, qui vient de se terminer par la prise de Gwalior.

Il y a trois choses à considérer dans une entreprise des Anglais dans l'Inde : l'intérêt, le prétexte et les moyens; l'intérêt qui détermine l'entreprise, le prétexte allégué pour la couvrir, les moyens employés pour la mener à fin. Les Anglais, et c'est ce qui fait la grandeur et l'étonnant succès de leur politique, ne se trompent jamais sur l'intérêt. Quant au prétexte, ils s'en soucient peu : plus l'intérêt est important, moins ils ont de répugnance à choisir de mauvais prétextes; ils s'inquiètent moins encore de l'équité et de l'humanité des moyens, et c'est ce qui fait que leur politique est presque toujours aussi injuste qu'elle est heureuse, aussi impitoyable qu'elle est grande.

Nous ne doutons pas que lord Ellenborough n'eût d'excellentes rai-

(1) Pour terminer l'exposé des procédés des Anglais à l'égard des émirs, il nous resterait à parler du traitement qui a été infligé à ces chefs après leur défaite. Dépouillés de leurs trésors, ils ont été, au nombre de vingt, transportés à Bombay, où on les a emprisonnés. Parmi ces malheureuses victimes, il y avait des vieillards, comme Roustum, âgé de quatre-vingt-cinq ans, des jeunes gens de moins de dix-huit ans, comme les fils de l'émir Noussir, qui avaient été remis par leur père aux soins de l'Angleterre avec de touchantes expressions de confiance, enfin des chefs qui n'avaient pris aucune part aux dernières complications politiques, et d'autres qui étaient restés les constans alliés de la politique anglaise. On sait combien les Anglais se sont récriés contre l'amiral Dupetit-Thouars pour avoir appelé Pomaré, après sa déposition, Mme Pomaré dans la suscription d'une lettre. Or, voici dans quels termes le général Napier répondait à quelques plaintes des princes déchus, devenus ses prisonniers; il écrivait le 18 mars 1843 aux émirs d'Hyderabad : « Je suis fort surpris des mensonges que vous débitez. Je ne supporterai pas plus long-temps cette conduite, et si vous venez encore m'importuner avec des faussetés grossières, ainsi que vous l'avez fait dans vos deux lettres, je vous jetterai en prison, comme vous le méritez. Vous êtes prisonniers, et quoique je ne veuille pas vous tuer comme vous avez ordonné à votre peuple de tuer les Anglais, je vous mettrai aux fers dans un navire. Shere-Mahomet est un homme très faible, qui travaille à sa perte, et vous préparerez la vôtre, si vous ne vous soumettez pas plus tranquillement au sort que votre folie a appelé sur vous. Je ne répondrai plus à vos lettres : elles ne sont que la répétition de grossiers mensonges que je ne veux pas tolérer. »

sons, au point de vue des intérêts britanniques, pour soumettre au protectorat anglais les Mahrattes qui obéissent au radjah de Gwalior. Les Mahrattes sont une race belliqueuse. L'état de Gwalior est voisin de la province anglaise de Bundelkund, où de sourds mécontentemens germent depuis plusieurs années et pouvaient recevoir de la part des Mahrattes, soit des provocations, soit un appui. Depuis la fin du XVIIIe siècle jusqu'en 1826, ces Mahrattes avaient eu pour chef un homme actif, remuant, habile, Doulat Rao Scindia, qui, avec une armée de quarante mille hommes commandés par des officiers français, avait long-temps lutté contre l'influence croissante de l'Angleterre. Enfin l'état de Gwalior possédait un magnifique parc d'artillerie qui pouvait devenir un jour un arsenal redoutable contre la domination anglaise.

Quant au prétexte dont lord Ellenborough s'est servi pour intervenir dans les affaires de Gwalior, on en a rarement vu qui portât un défi aussi insolent que celui-là au sens commun et à l'équité. Scindia avait eu pour héritier un fils adoptif qui est mort l'année dernière, et dont le gouvernement inhabile et dissipé avait provoqué de grands désordres. Ce prince, mort lui-même sans enfans, a laissé ses droits à sa veuve, jeune fille de douze ans, laquelle, conformément aux lois indiennes, les a transmis à un de ses parens âgé de neuf ans, qu'elle a adopté. C'était donc à une reine de douze ans et à un souverain de neuf, à deux enfans, que lord Ellenborough avait affaire. Il a prétendu d'abord que les Anglais étaient engagés par traité à fournir au radjah de Gwalior des troupes pour sa défense, et que le même traité obligeait le radjah à entretenir ces troupes à ses frais. Jamais ce prétendu engagement n'avait été rempli sous les prédécesseurs du radjah actuel. Cet engagement n'existait même pas. Lord Ellenborough ne pouvait invoquer d'autre traité que celui qui avait été conclu par Scindia avec les Anglais en 1803. Or, quoique vaincu et dépouillé d'une partie de ses provinces, Scindia, à cette époque même, avait refusé péremptoirement de laisser entrer un seul soldat anglais dans ses états. Il avait consenti uniquement à ce que six bataillons fussent placés aussi près de sa frontière que le gouvernement britannique le voudrait. Lord Ellenborough prétendait encore qu'il existait depuis quelque temps dans Gwalior une conspiration contre le souverain régnant et contre l'alliance de l'Angleterre. Le ministre de ce prince aurait été à la tête de cette conspiration; ce qui le prouvait clairement, au dire de lord Ellenborough, c'est qu'il empêchait le radjah de profiter de la brigade anglaise qui lui était offerte, qu'on le pressait même d'accepter. Le ministre et le prince persistant à nier qu'aucun traité obligeât leur

pays à entretenir cette brigade, le gouverneur-général, ne pouvant plus douter de la trahison du ministre, prépara sa grande expédition contre Gwalior.

Une fois entré avec son armée dans les états du maharadjah, lord Ellenborough changea de langage, et montra le fond de sa pensée : il signifia aux Mahrattes, déjà émus par son attitude agressive, des prétentions nouvelles qu'il savait ne pouvoir être admises sans une résistance opiniâtre par ce peuple fier et belliqueux. Il exigea que l'armée de Gwalior fût refondue et placée sous le commandement d'officiers anglais, et que le parc de trois cents canons qui était la force et l'orgueil du pays lui fût livré. En apprenant ces exigences, les chefs mahrattes empêchèrent la princesse douairière et le radjah de se rendre au camp de lord Ellenborough et se préparèrent à combattre. C'était ce que voulait le gouverneur-général. Il en vint à bout après les deux sanglantes batailles de Maharajpour et de Punniar. Les Anglais ont occupé Gwalior : le radjah vaincu a subi un nouveau traité qui réduit son autorité à l'administration purement civile. Son ancienne armée a été licenciée; de nouvelles troupes s'organisent en ce moment sur le modèle de celles de la compagnie et sous le commandement d'officiers anglais. Enfin l'autorité ministérielle doit avoir été confiée à un oncle du dernier radjah, qui s'était toujours montré dévoué aux intérêts britanniques, et voilà de quelle manière, en 1844, un nouveau protectorat anglais a été établi dans l'Inde.

Comment de pareils actes sont-ils jugés en Angleterre? Les prétextes allégués, les moyens employés, sont toujours blâmés par quelques voix généreuses, lorsque ces moyens et ces prétextes bafouent trop effrontément l'équité. Mon Dieu! qui a flétri avec une éloquence plus noblement indignée les premiers agrandissemens de la puissance anglaise dans l'Inde que Burke, Sheridan, Wyndham, Fox, Pitt, qui, pendant vingt ans, ont fulminé contre Warren Hastings de si véhémentes verrines? Ce qui s'est passé à propos des conquêtes de cet homme, qui avait autant de génie qu'il avait peu de principes et de scrupules, se reproduit à chaque fait nouveau, seulement avec moins de pompe et de sérieux. Les philanthropes et les rhéteurs envoient quelques reproches énergiques à la politique perfide ou cruelle des gouverneurs de l'Inde; les hommes pratiques ne se prononcent pas sur les moyens : ils se bornent à dire qu'on ne peut juger la politique indienne avec les idées européennes. La loyauté anglaise se tenant pour satisfaite des vertueuses apostrophes de quelques lords ou de quelques *commoners*, la puissance britannique jouit, en toute tran-

quillité de conscience, des résultats bien ou mal acquis, et les actes même le plus énergiquement, le plus universellement réprouvés par la conscience publique, ne sont jamais désavoués (1).

C'est précisément ce qui est arrivé pour les évènemens du Scinde, soumis cette année, au mois de février, à l'appréciation de la chambre des communes. Lord Ashley, l'avocat sincère et dévoué de toutes les infortunes, a défendu avec chaleur la cause des malheureux émirs dépouillés et emprisonnés par sir Charles Napier : il a tracé un tableau plein de franchise, et coloré par une honnête indignation, des procédés de la politique anglaise à l'égard des émirs. Il a rappelé que les émirs avaient toujours témoigné aux Anglais, avant l'expédition de Caboul, l'hospitalité la plus généreuse et la plus cordiale, hospitalité qu'avait éprouvée pour son compte l'illustre et infortuné Alexandre Burnes. Il a montré le gouvernement britannique liant des relations avec le Scinde et y établissant son protectorat, — sans y être provoqué par aucun procédé hostile des émirs, sans avoir aucun tort à leur reprocher, — seulement en vue d'un des intérêts impérieux de sa politique : s'engageant formellement à rendre les places fortes qu'il s'était fait ouvrir, aussitôt l'expédition de l'Afghanistan terminée; puis, à la fin de cette guerre, méditant d'éluder sa promesse. « Après la conduite pleine de confiance des émirs, disait lord Ashley, et après des secours si grands et si indispensables prêtés par eux à l'empire britannique, je crois être témoin de leur effroi, de leur terreur, de leur dégoût, lorsqu'ils virent arriver cette *grandis et verbosa epistola :* « Le gouverneur-général (lord Ellenborough écrivant au major Outram) me charge de vous informer qu'il compte continuer l'occupation de Kourachi; le gouverneur-général se propose aussi de con-

(1) Il ne faudrait pas prendre pour un désaveu politique le rappel de lord Ellenborough, que sir Robert Peel a annoncé à la chambre des communes dans la séance de vendredi dernier. Le Scinde ne sera pas rendu aux émi.s; les canons des Mahrattes ne leur seront pas restitués. D'ailleurs ce n'est pas le ministère qui rappelle lord Ellenborough; sa destitution a été prononcée, malgré le cabinet, par les directeurs de la compagnie. La charte de la compagnie des Indes donne, en effet, aux directeurs le droit de révoquer les gouverneurs-généraux. C'est la première fois de ce siècle que ce droit est exercé. Les griefs de la compagnie contre lord Ellenborough ne portent pas sur les actes politiques que nous discutons ici, puisqu'au contraire elle les a solennellement approuvés par des témoignages de gratitude votés à sir Charles Napier et à l'armée du Scinde. Lord Ellenborough a mécontenté la compagnie par son administration intérieure, qui paraît avoir soulevé contre lui tous les fonctionnaires de l'Inde. On dit que son rappel a été décidé au reçu d'une dépêche où il répondait sur le ton d'un altier dédain aux représentations des directeurs.

tinuer à occuper l'île de Bukkur. » Maintenant, s'est écrié lord Ashley, je le demande à la chambre, y avait-il un degré de défiance, y avait-il une forme de défense, y avait-il quelques moyens, dans les limites de la morale, que les émirs n'eussent, après cette lettre, le droit d'employer pour se défendre eux-mêmes contre une agression si manifeste et si peu scrupuleuse, et pour s'efforcer de conserver ce qui leur restait encore de leur territoire? » Lord Ashley a été applaudi par une nombreuse portion de la chambre, lorsqu'il a prononcé ces paroles; les applaudissemens l'ont encore interrompu, lorsque, parlant de la manière dont le procès des émirs a été instruit par sir Charles Napier, qui, suivant son heureuse expression, ne cherchait contre les émirs que de *bons prétextes*, il a rappelé qu'en somme on ne les a condamnés que sur deux lettres dont ils niaient l'authenticité, et que, malgré leur demande et contre tout principe de justice, on a refusé de leur représenter. Enfin, pour prononcer contre la conduite du gouverneur-général et de sir Charles Napier dans toute cette affaire une condamnation irrévocable, il n'avait qu'à lire à la chambre, et c'est ce qu'il n'a pas manqué de faire, une lettre écrite par l'officier qui avait conclu en 1839 le traité du protectorat avec les émirs, sir Henry Pottinger, aujourd'hui plénipotentiaire du gouvernement anglais en Chine : « Votre lettre a fait revivre dans ma mémoire les jours heureux et joyeux que j'ai passés dans le Scinde, et en la lisant j'ai plus profondément déploré la déchéance de mes vieux amis les émirs. J'ai dit et je dirai toujours dans toutes les circonstances, en tout lieu, devant qui que ce soit, toutes les fois que l'on fera allusion à notre conduite à leur égard, que c'est un des actes les plus pervers et les plus honteux qui aient jamais souillé les annales de notre empire dans l'Inde. Aucune explication, aucun raisonnement ne pourra enlever la tache qu'elle a laissée à notre bonne foi et à notre honneur, et comme je suis au fait plus qu'aucun homme vivant des évènemens et des mesures passées qui se rapportent à ce pays sacrifié, je me crois le droit d'exprimer mon opinion et mes sentimens à ce sujet. » Personne, dans la chambre des communes, ne pouvait réfuter cet arrêt : tout le monde aussi plaignit le sort des émirs; mais la plupart des membres furent de l'avis de sir Robert Peel : « Vous pouvez émettre toutes les propositions qu'il vous plaira, disait le froid baronnet, sur la convenance qu'il y a à observer dans notre politique indienne les règles et les principes observés entre les états européens, vous pouvez voter des actes du parlement qui interdisent au gouverneur-général d'étendre ses territoires par la conquête; mais je crains que partout

où la civilisation et le raffinement se mettent en contact avec la barbarie, une loi supérieure n'empêche l'application des règles pratiquées à l'égard des nations plus avancées. » Lord John Russell a protesté légèrement contre cette morale un peu aisée; mais d'accord avec sir Robert Peel sur le fond des choses, il s'en est remis à la discrétion du gouvernement, qui venait de s'engager à pourvoir avec libéralité à l'entretien des émirs dépossédés. Soixante-huit membres seulement ont voté pour la motion de lord Ashley, qui a été repoussée par 202 voix.

Ce n'est pas tout. Sir Robert Peel n'a pas même voulu laisser la conduite de sir Charles Napier sous le poids des reproches de lord Ashley, et huit jours après, le 12 février, il a proposé à la chambre des communes de décerner publiquement au conquérant du Scinde et à son armée des éloges sur leur belle conduite militaire dans les batailles de Meani et d'Hyderabad. Le premier ministre anglais, se servant, en cette occasion, d'un détour semblable à celui qui devait être employé à la fin de février, à la tribune française, dans le but tout contraire de désavouer notre agent à Taïti, a commencé le discours qu'il a prononcé pour développer sa proposition, en déclarant qu'il n'entendait nullement impliquer dans le vote qu'il demandait à la chambre l'approbation de la politique du gouvernement de l'Inde, politique qu'il se disait d'ailleurs prêt à défendre complètement, si l'on voulait fixer un jour pour la discuter. Sir Robert Peel s'étendit avec emphase sur les brillantes qualités militaires déployées par le général Napier; il énuméra ses anciens faits d'armes pendant les campagnes d'Espagne, dont son frère, officier également distingué, a écrit une histoire très estimée; il rappela aussi les exploits d'un autre parent du général, le commodore Napier, celui qui a bombardé Beyrouth et dirigé les hostilités contre Méhémet-Ali en 1840, et qui siége aujourd'hui à la chambre des communes. Lord John Russell, lord Palmerston, vinrent joindre leurs voix à celle de sir Robert Peel dans cette déclamation élogieuse, et la chambre entière, sauf neuf membres, vota en effet au général qui a étendu les frontières de l'Asie anglaise au-delà de l'Indus, en dépossédant les émirs, l'expression de la gratitude nationale.

Certes, il ne peut entrer dans notre pensée d'établir un rapprochement sérieux entre les mesures accomplies par les agens anglais dans le Scinde et celles que l'amiral Dupetit-Thouars a cru devoir prendre à Taïti. Dans le Scinde, le protectorat n'avait été imposé que dans un intérêt purement anglais, uniquement parce que l'Angleterre avait besoin, pour aller à Caboul, de la route de l'Indus, sans que les émirs

eussent appelé sur eux, par aucun tort, un état de choses qui les dépouillait de la partie la plus précieuse de leur autorité. A Taïti, nous avons été obligés, nous, d'imposer le protectorat afin de défendre les intérêts, la fortune et la vie de nos compatriotes. Dans le Scinde, pour changer le protectorat en occupation complète, on impute à deux émirs (dont on fait expier la faute à dix-huit autres qui n'y avaient pas d'ailleurs la moindre part) deux lettres écrites, l'une à un chef de bandes, l'autre au souverain impuissant d'un état déchiré par mille dissensions, et encore les prétendus auteurs de ces lettres les désavouent et mettent leurs accusateurs au défi de prouver qu'elles ont été écrites par eux. A Taïti, la reine, ostensiblement dominée par une influence étrangère, proteste contre notre protectorat dans une lettre adressée à la reine d'Angleterre dont elle invoque la bonne amitié. Nous le demandons, lors même que la conduite de l'amiral Dupetit-Thouars serait aussi peu justifiable que celle de sir Charles Napier, serait-ce bien à ceux qui votent des remerciemens à ce général de refuser à notre amiral le bénéfice de la morale élastique promulguée, sinon inventée par sir Robert Peel au profit de la civilisation en contact avec la barbarie?

Les Anglais se montrent très reconnaissans (en paroles, à la vérité) des témoignages publics de sympathie et de considération que leur donnent plusieurs de nos hommes d'état. Être admirés par nous ne leur déplaît pas, mais c'est à condition que nous ne pousserons pas la logique de l'admiration jusqu'à vouloir les imiter. Ils se trouvent fort laids dans leur portrait, de si loin que nous prenions réellement leur ressemblance. Il paraît donc que la seule manière de s'entendre cordialement avec eux, c'est de réaliser de tout point dans nos actes la contre-partie de leur politique hardie, énergique et persévérante. Après tout, il est naturel que des Français demandent à notre gouvernement une admiration plus conséquente de l'Angleterre; mais les Anglais, même les *mieux intentionnés*, quelle raison ont-ils de souhaiter que nous soyons aussi intelligens et aussi fermes dans la conduite de nos intérêts qu'ils sont vigilans et habiles dans le maniement de leurs affaires?

E. FORCADE.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE.

30 avril 1844.

Le ministère se flattait-il de couper court à l'affaire de Taïti et de n'avoir pas à reprendre les explications échangées dans les derniers jours de février? Nous l'ignorons; mais ce qu'on peut affirmer, c'est qu'une telle espérance eût été bien peu fondée. Un grand pays n'éprouve pas impunément une émotion aussi universelle et aussi profonde. Que le désaveu de l'amiral Dupetit-Thouars ait, en effet, blessé la France dans sa fibre la plus sensible, qu'il ait mis le dévouement de notre marine à une rude épreuve et compromis peut-être pour l'avenir nos relations amicales avec l'Angleterre, c'est ce qui ne saurait faire l'objet d'un doute pour quiconque n'est pas étranger à la vie nationale de ce pays.

Or, c'est l'honneur et la mission du gouvernement représentatif de donner un cours régulier à ces agitations, et d'appeler les passions du dehors à se produire au sein du parlement sous le contrôle d'un débat contradictoire. Aussi ne saurions-nous comprendre l'étonnement affecté par quelques organes de la presse, en voyant l'opposition reprendre dans les deux chambres le débat récemment fermé sur Taïti. Ce n'est jamais que par une idée simple qu'un parti gagne du terrain dans la conscience publique, il est rarement utile en politique d'épuiser plusieurs idées à la fois, et c'est en concentrant ses efforts sur une question principale qu'une opposition bien conduite peut se montrer formidable.

Telle est la méthode usitée en Angleterre, telle est celle qu'ont appliquée chez nous les membres les plus éminens de l'administration du 29 octobre

dans leur inexorable campagne contre le ministère du 15 avril. L'évacuation d'Ancône défrayait tous les débats, parce que ce mot suffisait alors pour éveiller toutes les susceptibilités du pays. D'autres accusations venaient sans doute se grouper autour de celle-là : on rappelait tour à tour et la Suisse devenue hostile à la France, et la Belgique contrainte de subir une mutilation de territoire; mais ces griefs s'effaçaient tous devant celui d'Ancône. Lorsque l'honorable M. Guizot articulait ce nom à la tribune, le visage blanc de colère et le poing fermé, il comprenait d'expérience l'impossibilité de garder, au milieu de ces grandes excitations parlementaires, ce calme et cette mesure qu'il paraît considérer aujourd'hui comme des vertus d'une pratique si facile.

On a pu entendre dire au chef du 15 avril qu'en signant l'ordre d'évacuer Ancône, il savait fort bien armer l'opposition d'un grief plus redoutable que tous les autres pour l'existence du cabinet qu'il présidait. Nous avons trop de confiance dans la sagacité de M. le ministre des affaires étrangères pour n'être pas assuré qu'il a envisagé du même point de vue le désaveu de la conduite de notre amiral dans les iles de la Société. Les embarras gratuitement créés à la France, dans ces mers lointaines, par des entreprises irréfléchies aboutissant à une retraite humiliante, resteront, en effet, avec les difficultés inhérentes au droit de visite, comme le principal obstacle au maintien du ministère et à la durée de la politique internationale dont il est la plus éclatante personnification. Qu'il ne s'étonne pas dès-lors si l'opposition s'est emparée avec ardeur d'un thème qui est loin d'être épuisé, même à n'en juger que par les révélations incomplètes portées jusqu'à ce jour à la tribune.

Résumons rapidement, et pour la dernière fois, l'état réel des choses tel qu'il apparaît aujourd'hui à tous les hommes sincères, puis nous essaierons de tirer quelques conséquences des faits reconnus et avoués.

Des motifs de plainte dont l'Angleterre n'a pas méconnu la légitimité déterminèrent, en septembre 1842, le contre-amiral commandant les forces françaises dans l'Océan Pacifique à imposer à la reine Pomaré le traité du protectorat. Quoique M. Addington, dans sa lettre du 11 juillet 1843 à sir John Barrow, insinue que cet acte a été amené par l'intrigue et par l'intimidation, il reconnaît néanmoins d'une manière péremptoire que la résolution de la souveraine dans les îles de la Société a créé en faveur de la France un droit qui ne saurait être méconnu. Le gouvernement britannique n'hésite donc pas à accorder au pavillon spécial du protectorat imposé par l'amiral français à la reine de Taïti les honneurs du salut militaire, et il envoie à son consul, sous la date du 9 septembre 1843, des instructions convenables de tout point, puisqu'elles ont pour but de sauvegarder les droits de ses nationaux et ceux de la liberté religieuse.

Pendant que l'Angleterre se résignait aux faits accomplis, les choses suivaient à Papeïti un cours fort différent. Le gouvernement civil installé par

l'amiral français avait fonctionné jusqu'aux premiers jours de janvier avec l'approbation de la population, des chefs indigènes, des étrangers établis dans l'île, et, à ce qu'il paraît, de la reine Pomaré elle-même; mais à cette période pacifique succéda une période de troubles et d'agitations correspondant à l'arrivée de la corvette anglaise *le Talbot*. Peu après entra à Papeïti la frégate *la Vindictive*, dont le commandant continua d'une manière plus audacieuse et plus patente le plan déjà préparé contre les Français. Le missionnaire Pritchard, absent en 1842, avait repris possession de ses doubles fonctions diplomatiques et religieuses. Maître de l'esprit et de la conscience d'une faible femme, il voulut agiter ces populations, essayant de parler à ces races amollies la langue du fanatisme et de la nationalité. Pendant ce temps, un système d'envahissemens successifs sur les attributions du protectorat était organisé par la marine britannique, sous prétexte de fonder un service de signaux et d'hospices militaires sur des terrains cédés par la reine. Celle-ci écrivait enfin à sa sœur d'Angleterre pour qu'elle la délivrât de la tyrannie de la France, et réclamait l'envoi d'*un grand vaisseau* pour mettre ses oppresseurs à la raison. Un pavillon donné par le consul britannique était hissé sur l'habitation royale, malgré les protestations des officiers formant le gouvernement civil, et devenait l'expression visible à tous les regards du protectorat nouveau qu'on entendait substituer à celui du 9 septembre.

C'est dans ces circonstances que l'amiral français reparut en vue de l'île de Taïti, muni de la ratification donnée par son souverain au traité de l'année précédente. La résolution du gouvernement anglais relative à ces actes n'était point encore connue, ses agens consulaires et maritimes n'avaient point encore reçu les tardives instructions expédiées par l'amirauté et le *foreign-office*. Aucun débat ne pouvait donc s'élever entre ces agens et le représentant de la France. L'état provisoire durait pleinement quant à eux : il couvrait tous les actes qu'ils avaient cru pouvoir consommer pendant dix mois d'attente et d'incertitude.

Mais si le droit des gens n'autorisait pas à formuler des plaintes contre les officiers des forces navales britanniques, il en était tout autrement relativement à la reine Pomaré. A moins de fermer les yeux à la lumière, il faut reconnaître que, depuis l'arrivée de M. Pritchard à Papeïti, la reine avait violé toutes les stipulations de l'acte du 9 septembre, et qu'elle tentait des efforts publics pour substituer le protectorat de la reine Victoria à celui du roi Louis-Philippe. Il n'est pas un homme sérieux qui, après les publications déjà faites et les témoignages produits, puisse contester un fait d'une aussi éclatante évidence.

L'amiral Dupetit-Thouars a donc pu, selon les principes de tous les publicistes, agir comme il est loisible de le faire dans le cas d'infraction aux conventions internationales. Cela n'est pas contestable en droit strict. Sa conduite est-elle plus blâmable au point de vue politique? Justifie-t-elle le désaveu

dont on l'a frappé et les termes injurieux dans lesquels quelques orateurs n'ont pas craint de l'appuyer? Cet officier supérieur a-t-il commis une faute en profitant de circonstances favorables pour sortir des termes du protectorat et régulariser une situation complexe et difficile? Voyons.

Remarquons d'abord que M. Dupetit-Thouars était laissé sans aucune instruction pour des éventualités que la correspondance des membres du gouvernement provisoire avait dû signaler depuis plusieurs mois au cabinet français. N'oublions pas non plus que M. le capitaine de vaisseau Bruat, gouverneur de nos nouveaux établissemens, partait, à la fin d'avril 1843, aussi dépourvu d'instructions précises que l'était depuis une année le contre-amiral commandant la division navale. Une telle situation imposait, ce semble, de grands ménagemens, surtout lorsqu'il fallait la juger à quatre mille lieues de distance, sans aucune connaissance personnelle des faits et des localités.

Connaissait-on exactement à Paris la mesure respective du pouvoir des chefs et du pouvoir de la reine à Taïti? Avait-on une juste idée des difficultés inextricables que suscitera le conflit de la souveraineté intérieure maintenue à Pomaré avec la souveraineté extérieure exercée par le gouverneur au nom de la France? N'est-il pas manifeste que cette femme n'est que le docile et inepte instrument de la bande de missionnaires maîtres, depuis près d'un demi-siècle, de l'exploitation morale et industrielle des îles de la Société et des nombreux archipels de ces mers? Le rappel de M. Pritchard ne changera pas une situation qui existait avant l'arrivée de cet agent, et qui est destinée à se maintenir après son départ avec toutes ses incertitudes et tous ses périls. Ainsi que l'a fait très bien observer M. le comte de la Redorte à la chambre des pairs, et comme l'a dit M. Billault à la chambre des députés, c'est aux missionnaires anglais qu'on défère en réalité l'administration de Taïti, en rendant la souveraineté intérieure à une malheureuse femme qui n'a jamais exercé qu'une autorité nominale.

Une situation aussi complexe et aussi mal définie pourra-t-elle se prolonger sans les plus graves inconvéniens? Ne provoquera-t-elle pas dans ces lointains parages des collisions entre les deux marines, et peut-être entre les deux cabinets? N'en avons-nous pas déjà la preuve dans la cession de terrains faite par la reine, malgré la réclamation énergique des officiers français? Les périls ne seront-ils pas mille fois plus grands après un premier acte de faiblesse que lorsque la France avait tout le prestige de sa puissance et de son audace? Enfin la situation réglée par le protectorat peut-elle être définitive? Aucun des membres du gouvernement provisoire ne l'a pensé, aucun des Français revenus de ce pays ne paraît l'admettre. Instruit par l'expérience et par les faits accomplis durant quatorze mois, M. Dupetit-Thouars ne l'a pas cru. M. Bruat, chargé de constituer notre établissement, n'a-t-il pas partagé cet avis? Ne l'a-t-il pas longuement motivé dans deux rapports successifs, et n'est-ce pas contrairement à l'opinion unanime du gouverneur,

du contre-amiral, des officiers de l'escadre, de M. Reine et de tous nos nationaux, n'est-ce pas même malgré les vœux aujourd'hui constatés des populations indigènes opprimées par les trafiquans méthodistes, qu'on s'est décidé à désavouer une œuvre qui n'est pas moins celle de M. Bruat que de M. Dupetit-Thouars?

Le ministère use assurément de son droit en déclinant toute communication ultérieure et en refusant de mettre sous les yeux de la chambre et du pays les rapports du gouverneur des possessions françaises dans l'Océanie; mais l'opinion publique use aussi du sien en tirant de ce refus des conséquences naturelles. Chacun devine qu'en présence des hommes et des choses M. Bruat a reconnu et constaté l'impossibilité de s'établir dans ce pays sur un autre pied que celui de la souveraineté; chacun pressent que la concentration aux îles Marquises et l'abandon matériel de Taïti seront la conséquence plus ou moins prochaine du douloureux échec subi par notre influence.

Cette perspective échappe moins encore au cabinet qu'au public; de là des hésitations et des retards dans les mesures les plus urgentes par leur nature même. Deux navires anglais ont seuls jusqu'à ce jour mis à la voile pour ces parages. C'est par eux que nos marins apprendront, comme l'avait prévu M. Dufaure, la résolution de leur gouvernement. Le contre-amiral Hamelin attend des ordres, et réclame avec juste raison des instructions plus propres que celles de son prédécesseur à couvrir sa responsabilité. Il ne veut pas avoir le sort de M. Dupetit-Thouars; il ne veut pas un jour se trouver désavoué. Mais il paraît que des instructions précises sont très difficiles à arracher au cabinet : on répond à l'amiral que telle éventualité qu'il prévoit ne se réalisera pas; on préfère se renfermer dans des termes généraux; on appréhende d'articuler des choses trop positives. Laisser garnison française à Taïti est aujourd'hui fort difficile, en admettant même qu'il n'y ait pas d'engagement contraire d'un autre côté; reporter nos douze cents hommes aux îles Marquises, sur ces affreux rochers sans eau potable et sans terre végétale, exposer nos soldats à périr par la nostalgie et presque par la famine, sans aucun intérêt sérieux pour la France, c'est là une résolution à laquelle il est fort douteux que les chambres consentent à s'associer, lorsqu'elles seront mises au courant du véritable état des choses à Noukahiva et au fort Collet. L'évacuation complète, tel serait donc dans un avenir plus ou moins rapproché le terme final d'expéditions dispendieuses entreprises avec irréflexion, et qui forment un triste pendant aux négociations de l'acte du 20 décembre sur l'extension du droit de visite. Échapper à la ratification de ses propres traités et se débarrasser de ses conquêtes, tel a été depuis trois ans le principal travail du cabinet.

Malheureux dans ses transactions lointaines, il a été mieux servi par la fortune dans la grande question qui depuis dix ans s'agite à nos portes. La situation de l'Espagne se présente sous un aspect plus favorable aux intérêts français; et soit qu'il faille l'attribuer au cours naturel des choses ou à l'ha-

bileté du ministère, celui-ci n'en doit pas moins recueillir les fruits. La reine Christine a quitté Paris pénétrée de la profonde conviction que l'harmonie de la France et de l'Espagne était la première condition de salut pour le trône de sa fille, et déterminée à fonder l'*entente cordiale* des deux peuples sur les nombreux intérêts et les vives sympathies qui les unissent. Les personnes qui ont eu l'honneur de communiquer avec elle affirment que cette princesse était partie dans des dispositions de nature à faire naître de vives appréhensions au sein du cabinet espagnol. Le chef de ce ministère et quelques-uns de ses collègues rappelaient à la reine régente les plus pénibles souvenirs de sa vie. Marie-Christine n'avait jamais dû se préparer à l'idée que le mouvement des révolutions appellerait un jour à partager sa confiance les hommes qui l'avaient si cruellement outragée comme princesse et comme femme. Singulier jeu de la fortune! Marie-Christine est entrée en triomphe dans les lieux mêmes où un attentat odieux avait fait tomber la couronne de son front. Elle a traversé le royaume entourée de populations enivrées, et c'est cet enthousiasme même qui a fait la force et assuré la durée, jusqu'alors fort problématique, du cabinet actuel. Alicante et Carthagène sont tombées, et la révolte militaire semble désarmée pour long-temps devant la reine qu'elle avait si traîtreusement vaincue. Le voyage triomphal de Marie-Christine a été la campagne d'Égypte de M. Gonzalès Bravo; il lui a donné la force de préparer son 18 brumaire et sa constitution de l'an VIII. Telle est la proportion des hommes et des choses entre les deux époques et les deux pays.

L'ordonnance royale sur la presse, du 10 avril, remet les affaires sur le pied où les avait assises M. de Zea Bermudez au moment où il reçut la mission de régénérer l'Espagne par l'action du pouvoir absolu, et de préparer l'avenir pour le royal enfant qui entrait alors dans la vie. Cet acte retranche de l'histoire les douze années qui viennent de s'écouler, et qui ont pesé d'un poids si lourd sur la malheureuse Espagne.

M. Gonzalès Bravo et ses cinq collègues co-signataires déclarent que le pays a besoin de réformes radicales, et que le gouvernement n'est pas revêtu des pouvoirs nécessaires; mais ils n'hésitent pas à ajouter qu'ils n'en entreprendront pas moins cette grande œuvre avec une conviction entière. Lorsque les peuples arrivent à cet état de bouleversement où est tombée l'Espagne par tant de révolutions, les voies lentes adoptées dans les temps de calme ne suffisent pas, disent-ils, pour les réorganiser. Dans cette pénible tâche, au milieu de la lutte des partis, les forces du gouvernement s'épuiseraient avant que le but fût atteint; c'est ainsi peut-être que par des scrupules d'une légalité trop rigoureuse se trouveraient perdus les récens efforts du pays pour sortir de l'anarchie sanglante où il s'épuisait depuis dix ans.

La lecture de cet acte rappelle souvent, et jusque dans les termes même, le rapport rédigé par M. de Chantelauze, et qui figurait en tête des ordonnances de juillet. Soyons justes pourtant et ne frappons pas d'un blâme

absolu des mesures dont la plupart des hommes qui connaissent l'Espagne s'accordent à reconnaître la nécessité temporaire. La situation de la société dans la Péninsule est tellement exceptionnelle, qu'il ne faudrait pas la juger tout-à-fait au point de vue des idées françaises. La législation nouvelle, rendue par ordonnance, sur les *ayuntamientos* s'exécute partout sans résistance; peut-être en sera-t-il de même des mesures auxquelles le cabinet n'attribue d'ailleurs qu'un caractère provisoire, protestant avec une énergie que nous aimons à croire sincère de la ferme intention de convoquer bientôt les cortès, pour réclamer toute la responsabilité de ses mesures, rendre compte de sa conduite et appeler sur elle le grand jour de la discussion.

La dissolution de l'empire ottoman fait chaque jour des progrès plus manifestes, et l'apathie de la France en présence de l'anarchie qui désole le Liban devient de plus en plus inexplicable. Le plan très arrêté à Constantinople est d'épuiser la Syrie et d'en faire la Pologne de l'empire ottoman. Le pacha ne s'en cache pas : le pillage et les massacres continuent sous ses yeux sans qu'il paraisse s'en émouvoir. Il déclare hautement que sa mission n'est pas de rendre la paix à ce malheureux pays, mais de le mettre dans l'impuissance de s'armer de nouveau pour revendiquer ses prérogatives séculaires. Aucun voyageur ne peut aujourd'hui sortir des murs de Beyrouth sans courir risque d'être égorgé. Tel est le régime qui a succédé à cette puissante organisation égyptienne, à laquelle les ennemis de Méhémet-Ali étaient contraints de rendre d'éclatans hommages.

D'après l'arrangement conclu au mois de décembre 1842 par l'active intervention de l'Angleterre et de l'Autriche, arrangement que la France crut devoir présenter alors comme une victoire de sa politique, toutes les troupes albanaises devaient quitter la Syrie, et M. le ministre des affaires étrangères affirmait, en répondant à M. de Lamartine, dans la récente discussion des fonds secrets, qu'il y avait plus de dix-huit mois qu'elles en étaient sorties. Or, quinze jours auparavant, une troupe albanaise, sous le commandement d'un chef du nom d'Abbas, fort connu dans ces contrées par sa cruauté, avait quitté Beyrouth pour pénétrer dans la montagne, qu'elle ravage depuis deux mois. Un chef turc commande en cet instant même à Daïr-el-Kamar, contrairement aux termes de l'arrangement du 7 décembre; et pour compléter l'anarchie que devait nécessairement engendrer le double pouvoir d'un caïmakan maronite et d'un caïmakan druse, ce chef musulman a imaginé d'organiser sur le même pied tous les villages de la province. Ce sont là des moyens de destruction qui auraient échappé même au génie inventif du persécuteur de la Pologne. La France ne trouvera-t-elle donc jamais une parole et une menace en face d'un pareil mépris des droits de l'humanité? a-t-elle à ce point abdiqué son passé et son avenir?

De grandes questions occupent nos deux chambres, et jamais l'élément moral n'a paru d'une manière plus éclatante sur le premier plan de la scène politique. Le système général des prisons et le système général de l'ensei-

gnement, la réforme de l'un par l'isolement, et de l'autre par la liberté, tel est le double problème dont la solution simultanée est demandée aux lumières du parlement.

Nous rendons la plus entière justice et au talent et à la sincérité des convictions de M. de Tocqueville. Que l'honorable rapporteur de la loi des prisons nous permette pourtant de le lui dire : il n'y a rien de moins démontré que l'urgence d'une réforme radicale dans le système général de l'emprisonnement, il n'y a rien de plus problématique surtout que le résultat moralisateur qu'il attend avec tant de confiance. Tous les chiffres se combattent dans cette matière, depuis celui des récidives, sur lequel se fonde la nécessité d'un changement, jusqu'à celui de la mortalité et des cas de démence, qui en constate les résultats. Le seul fait qui reste irrévocablement établi par l'exemple de la maison de Nîmes et celui de quelques autres prisons françaises et étrangères, c'est l'influence moralisatrice exercée sur les détenus par le personnel qui les dirige, influence à peu près indépendante du système de l'emprisonnement et de l'aménagement intérieur. Une autre conséquence sortie des débats, c'est la nécessité d'organiser promptement des asiles pour les libérés, dont les récidives ne sont guère moins imputables au repoussement de la société qu'à leur propre dépravation. Faire passer les condamnés par un état intermédiaire avant de leur rendre leur place dans l'ordre social, les réconcilier avec les habitudes normales de la vie, leur assurer du travail et des ressources indépendantes des préventions publiques, tel est le seul moyen véritablement efficace de prévenir les récidives et de régénérer la population de nos prisons. La mise en surveillance est à la fois le plus vicieux et le plus inefficace de tous les régimes. La surveillance de la police suffit pour flétrir le condamné dans l'opinion, et ne suffit pas pour l'empêcher de mal faire. Dans quelques petites villes, comme on l'a fait observer avec raison, les libérés tiennent en échec la force publique : à Paris, ils forment une association redoutable de malfaiteurs. C'est sur ce point que devraient se porter désormais les préoccupations du gouvernement, et tel est le problème que nous l'engageons à méditer pour les sessions prochaines.

La discussion à laquelle se livre la pairie sur l'instruction secondaire est vraiment solennelle. L'attention si longue et si marquée que la chambre des pairs consacre à un pareil sujet est un irrécusable symptôme de la gravité de la question. Il n'est pas dans les habitudes de la pairie d'exagérer ou de devancer les difficultés; mais aujourd'hui les choses en sont venues à ce point que les dangers de la situation frappent les esprits les plus calmes, les plus sages, nous dirions presque les plus lents. Que de chemin nous avons fait depuis trois années! En 1841, la présentation d'un projet de loi sur l'instruction secondaire à la chambre des députés avait bien soulevé du côté de l'église certaines objections; cependant on ne désespérait pas alors d'arriver à une transaction satisfaisante entre l'état et le clergé. Il n'y avait pas alors d'insurrection contre l'enseignement universitaire : les évêques n'écrivaient alors

ni dans les journaux, ni au roi. Tout est bien changé aujourd'hui : ce ne sont de toutes parts que déclamations ardentes et cris de guerre. Nous sommes en face, non-seulement de modernes ligueurs, mais de fils de croisés. Les têtes se montent, les imaginations s'échauffent, et les hommes graves ont compris qu'il était temps d'intervenir en allant au fond des choses.

Tel est, en effet, le caractère de la discussion qui se continue encore en ce moment au sein de la chambre des pairs, que chacun a dit sa pensée avec une entière franchise, les défenseurs comme les adversaires de l'instruction donnée par l'état. Nous en trouvons la preuve sur-le-champ dans l'attitude prise par le premier orateur qui a entamé le débat, nous voulons parler de M. Cousin. Défendre l'Université, défendre la philosophie sans accepter de solidarité avec l'œuvre et la politique du cabinet, tel est évidemment le but que s'était proposé M. Cousin, et il a su l'atteindre avec une heureuse fermeté. Il a pris la situation telle que l'ont faite depuis trois ans les vivacités étranges du parti ecclésiastique. Tout ce qui a été attaqué avec une insigne violence, tout ce qui n'a pas été suffisamment protégé par le pouvoir qui en avait mission, M. Cousin a voulu le défendre. Il a parlé en universitaire, en philosophe qui se reconnaît responsable des doctrines de son école : c'est en quelque sorte *pro domo suâ* qu'il a pris la parole. Cette situation avait l'avantage de laisser au célèbre orateur toute son indépendance vis-à-vis de l'administration, et M. Cousin a pu dire à la tribune : « Je me demande ce qu'est devenu l'œil et le bras de l'état, et si le gouvernement est aveugle et sourd. » Nous n'avons pas besoin de louer le talent littéraire qu'a déployé M. Cousin au moment où il accomplissait un devoir politique. Les pages qu'il a consacrées à l'histoire de l'Université, des ordres de saint Dominique et de saint François et de l'institut des jésuites, resteront parmi les meilleures qu'il ait écrites.

Quand nous disons que M. Cousin a pris dans la discussion le rôle d'universitaire décidé, nous n'entendons pas qu'il n'ait point parlé en homme politique. Il a parfaitement montré au contraire qu'en ces graves circonstances défendre l'existence de l'Université, c'était défendre la civilisation politique que nous avaient léguée les principes de la révolution française et la forte organisation de l'empire. Il ne s'agit rien moins que de l'unité morale de la France. Voilà, en effet, le grand côté de la question, voilà par où elle sort de l'enceinte des écoles pour affecter tous les intérêts sociaux. Aussi, pour en comprendre l'importance, il n'est pas nécessaire d'être régent de collége ou même professeur de faculté. M. le comte de Saint-Priest a dit à la chambre des pairs qu'il était bachelier aussi peu que possible, encore moins licencié et pas du tout docteur. Néanmoins il a défendu l'Université, parce qu'en homme politique il a vu toute la portée de la question. Il s'est aussi demandé s'il était dans le véritable intérêt de l'église d'organiser une concurrence, une lutte qui lui créeraient des adversaires nombreux et passionnés. Plusieurs point ont été touchés avec sagacité par M. de Saint-Priest. Il a esquissé

d'intéressans rapprochemens entre ce qui se pratique en France, relativement à l'instruction publique, et ce qui se fait en d'autres pays, notamment en Amérique, et chez nos voisins les Belges. M. de Saint-Priest a deviné fort juste quand il soupçonne la Belgique de n'avoir pas trouvé la solution du problème *dans la liberté d'enseignement* dont elle jouit. Elle l'y a si peu trouvé, que le clergé belge lui-même s'agite en ce moment pour changer sa situation.

Il est admirable avec quelle légèreté ou quelle mauvaise foi certains partis adoptent des mots d'ordre et des devises. *La liberté comme en Belgique*, tel est aujourd'hui le cri des ultramontains français. Opposons à cet enthousiasme affecté ou irréfléchi la réalité. Quand la Belgique rompit violemment avec la Hollande, l'enseignement public était uniquement entre les mains du gouvernement hollandais, dont l'esprit protestant s'était immiscé jusque dans les études destinées à former des prêtres catholiques. Cette immixtion, qui blessait vivement la liberté de conscience, était un des principaux griefs de la Belgique contre le gouvernement des Nassau. Aussi, dès que la scission fut opérée entre les deux parties de l'ancien royaume des Pays-Bas, l'enseignement en Belgique fut proclamé libre par forme de déclaration législative, et la force des choses le mit entièrement sous la main du clergé catholique. Ce clergé était national; il avait puissamment travaillé à amener la révolution qui dotait la Belgique de son indépendance; il demandait la récompense de son concours : on ne put la lui refuser. Le clergé était tout prêt pour exploiter cette conquête. Sa forte hiérarchie, la confiance aveugle des populations, lui permirent d'organiser en peu de temps un système d'enseignement public qui s'étendît sur tout le pays, et avec lequel il n'aspirait à rien moins qu'à placer l'éducation des masses sous le contrôle immédiat de l'épiscopat.

Cependant l'initiative prise avec tant d'ardeur par le clergé provoqua bientôt au sein du parti libéral des efforts en sens contraire. Ce parti, chez nos voisins, a de profondes racines. Son origine remonte aux premiers temps de la première révolution française, et depuis plus de cinquante ans il partage avec les catholiques l'influence sociale. Sous le gouvernement des Nassau, le parti libéral et le parti catholique s'étaient réunis dans une même et vaste opposition. La victoire devait les séparer; toutefois, avant de reprendre vis-à-vis l'un de l'autre une attitude hostile, ils s'accordèrent pour proclamer la liberté de l'enseignement. Les catholiques exploitèrent les premiers cette liberté. Les libéraux s'émurent enfin, et ils fondèrent à Bruxelles une université, et sur d'autres points des établissemens qui devaient lutter avec l'université de Louvain et les autres instituts catholiques.

Et l'état? quel fut son rôle? quelle fut son influence? Dans les chambres belges, une majorité catholique décréta une loi d'instruction publique qui désarma l'état de tous moyens efficaces d'influence et d'autorité. Il arriva que seul l'état était presque exclu des bénéfices de la constitution. Seul, il n'était pas libre, car il n'avait pas la force nécessaire à l'accomplissement

de ses devoirs. Cependant il ouvrit aussi des écoles. Ainsi il y a en ce moment en Belgique, qui ne compte que 4 millions d'ames, trois systèmes d'enseignement. Le premier appartient à l'église catholique, le second au parti libéral, le troisième à l'état. Se figure-t-on la perplexité des pères de famille, de ceux du moins qui n'ont ni le fanatisme catholique, ni le fanatisme libéral, quand il s'agit de faire un choix pour l'éducation de leurs enfans? L'affaire est capitale. Par la préférence que l'on donne aux établissemens catholiques ou aux établissemens libéraux, on se classe politiquement. En vain on croirait se tirer d'embarras en frappant à la porte des écoles de l'état: c'est un moyen terme qui ne réussit pas, c'est une neutralité suspecte qui vous donne à la fois pour ennemis libéraux et catholiques.

L'église chez nos voisins est donc au comble de ses vœux? Nullement, et c'est un point qu'il faut bien comprendre. L'église belge a sans doute de grandes ressources à sa disposition; elle est alimentée, pour la satisfaction de ses besoins, par l'infatigable générosité des fidèles, et elle a le concours d'une corporation célèbre; on voit qu'elle ne manque ni d'argent ni de jésuites. Toutefois, elle n'est pas satisfaite; il y a dans cette situation quelque chose de précaire qui l'inquiète et qui presque l'humilie. Pour une puissance devant laquelle tant de têtes se courbent, c'est trop vivre au jour le jour. L'église belge a de plus hautes pensées, et on l'a vue, en 1840, confier à deux de ses représentans dans les chambres le soin de lancer une proposition qui tendait à transformer l'université de Louvain, siége de la puissance catholique, en personne civile qui aurait pu recevoir, posséder en toute propriété, immobiliser toute sorte de biens et d'immeubles. On reconnaît là les caractères de la *main-morte*. C'eût été un coup de fortune pour le clergé belge, s'il eût pu emporter par surprise une aussi grosse affaire. Cette fois, il fondait son empire immuablement, il devenait une corporation riche, une corporation propriétaire, qui aurait englouti des biens immenses. Qui aurait pu lutter contre elle? Par le fait, la liberté de l'enseignement était anéantie. C'eût été le règne d'un monopole exclusif basé sur la richesse territoriale et adossé à l'autel. Les libéraux prirent l'alarme, reconnurent le péril et surent parer le coup. L'ambitieuse motion fut retirée : on la reproduira dans des temps meilleurs; la persévérance fut toujours une des vertus de l'église.

On se demande nécessairement ce que fait l'état dans ce conflit des opinions catholique et libérale. Le gouvernement belge est fort embarrassé; son impuissance n'est un mystère pour personne, et elle lui donne une attitude sans dignité. Le ministère actuel n'est pas libéral, il ne voudrait pas non plus paraître catholique; il n'ose rien faire, et il voudrait paraître faire quelque chose. Voici ce qu'il avait imaginé. On sait que, la constitution belge ayant refusé au gouvernement toute influence immédiate sur l'enseignement, il a fallu créer des jurys d'examen qui eussent la mission de conférer des grades académiques. Depuis 1835, en vertu d'une loi provisoire, les deux chambres nommaient, concurremment avec le pouvoir royal, les membres

de ces jurys. Toujours les choix parlementaires, surtout ceux de la chambre des représentans, avaient été politiques et d'une partialité évidente. Il n'y avait de remède, de contrepoids possible que la partialité opposée du gouvernement. M. Nothomb crut qu'il y avait là pour l'état une occasion favorable d'intervenir et d'essayer de reprendre quelque autorité. Il arriva devant les chambres armé de preuves, de documens de toutes sortes; il mit dans une irrésistible évidence les abus de la pratique, et il demanda que la nomination des jurys d'examen fût désormais laissée au pouvoir royal. La prétention n'était pas exorbitante; cependant elle fut repoussée par le parti catholique, qui se montra intraitable, et le cabinet intimidé recula. On vit M. Nothomb voter d'abord pour sa loi, qu'il avait peu à peu abandonnée dans le débat, et voter ensuite pour le contre-projet qui ruinait sa loi. Cela s'est aussi fait quelquefois ailleurs; voilà encore un cas de contrefaçon.

Ainsi, en Belgique, l'état est et reste impuissant : le parti libéral a plutôt le verbe haut que la main longue, et parfois il a besoin de cacher par le bruit sa faiblesse. L'église a la force, elle étend sa domination, et cependant elle n'est pas satisfaite. A ses yeux, ses progrès sont trop lents, elle estime qu'elle rencontre encore trop d'entraves et de limites; ce n'est plus la liberté qu'elle veut, c'est l'empire, l'empire absolu. La liberté n'est à ses yeux qu'une transition, elle n'est pas un dénouement définitif dont elle puisse se contenter, un but qui soit à la hauteur de son ambition. Le clergé belge s'estime plus avancé dans son œuvre que le clergé français. L'épiscopat français en est encore à travailler à la ruine de l'Université; l'épiscopat en Belgique s'occupe d'établir sur d'inébranlables fondemens une université qui relève de l'église, s'identifie avec elle, et soit l'unique institutrice des populations.

En exposant ces faits, nous n'apprendrons rien à M. le comte de Montalembert, il les connaît aussi bien et mieux que nous. Gendre d'un des chefs les plus considérables du parti catholique belge, il ne saurait ignorer où en est aujourd'hui la question chez nos voisins; mais il a sans doute jugé inutile de nous montrer l'église belge laissant derrière elle la liberté pour marcher ouvertement à l'empire, et, sans entrer dans les détails, il a dit à la tribune de la chambre des pairs que lui et ses amis désiraient la liberté comme en Belgique : il a préféré prendre les choses au premier acte plutôt qu'au second. Mais ne vaudrait-il pas mieux, pour plus de clarté et de franchise, adopter cette variante : nous demandons le monopole et le privilége comme en Belgique?

Au surplus, il faut reconnaître que M. de Montalembert est parfaitement sincère, quand il confond dans son esprit la liberté et la domination de l'église. C'est pour lui la même chose. A ses yeux, l'église n'est libre que lorsqu'elle peut tout envahir et tout dominer. En empruntant cette manière de voir aux papes du moyen-âge, en l'adoptant pour règle de conduite dans les affaires de notre siècle, M. de Montalembert a pris une position tout-à-fait exceptionnelle. S'il a voulu appeler sur lui l'attention, il y a réussi, et,

pour être juste envers lui, on doit des éloges à son imagination, à son talent d'écrire, à son aplomb précoce; toutefois, nous eussions eu pour M. de Montalembert plus d'ambition que lui-même. Nous eussions désiré plus de solidité et moins de fracas dans l'attitude qu'il a prise. Au lieu de planter son drapeau à l'extrême gauche du parti catholique, n'y aurait-il pas eu pour lui un honneur plus réel à prendre son rang avec une gravité modeste parmi les hommes vraiment politiques de l'assemblée à laquelle il a l'honneur d'appartenir?

Le jeune pair obtient les applaudissemens de ce qu'un certain catholicisme compte de plus excentrique; mais, dans l'assemblée même qui lui prête une si indulgente attention, a-t-il beaucoup d'approbateurs? Il a sans doute une foi robuste dans la valeur de ses convictions; néanmoins, si fortes qu'elles soient, il pourrait peut-être éprouver certains doutes en se voyant si souvent réfuté, repris par les hommes les plus graves de la chambre où il siége: M. le duc de Broglie, M. Rossi, M. le comte Portalis, M. le comte Roy. Il y a dans la chambre des pairs un grand nombre d'hommes sincèrement religieux que le catholicisme de M. de Montalembert, loin de satisfaire et d'édifier, offusque et révolte.

La tâche de défendre l'Université, si violemment attaquée par MM. de Montalembert et de Barthélemy, revenait de droit à M. le ministre de l'instruction publique, qui a su la remplir. M. Villemain, qui, par un lumineux exposé des motifs, avait bien posé la question et bien préparé le débat, n'a pas cru devoir intervenir dans la discussion générale par une nouvelle exposition des principes de la matière; il s'est réservé pour la réplique dans les cas où des opinions émises par certains orateurs ne pouvaient rester sans réponse de la part du gouvernement. L'intervention de M. le ministre des affaires étrangères dans le débat a été fort remarquée; ç'a été de la part du cabinet une manifestation volontaire, préméditée, dont il convient de mesurer la portée politique.

Si l'art de gouverner consistait uniquement dans l'appréciation judicieuse et profonde des faits sociaux qui se passent sous nos yeux, on pourrait dire que le discours de M. le ministre des affaires étrangères est un acte de gouvernement. M. Guizot a parlé de l'église, de sa mission, de ses droits, avec une grave et digne impartialité; il a caractérisé avec bonheur le juste empire de la religion sur les ames, mais il a demandé si l'église pouvait raisonnablement se flatter de suffire aujourd'hui à la direction des esprits. L'Université fait ce que ne saurait faire l'église, voilà son titre, voilà ce qui la recommande à l'estime du pays. Quant au gouvernement, il a pour devoir de maintenir la liberté de la pensée et de la conscience; ainsi que le caractère séculier de l'état et son indépendance absolue. L'état est laïque, a dit M. Guizot, et doit rester laïque pour le salut de toutes les libertés que nous avons conquises.

Déjà ces idées, si incontestablement justes, avaient été portées à la tribune

de la chambre des pairs par M. Rossi, tant au sujet des fonds secrets que dans le débat sur l'instruction secondaire. A deux reprises différentes, M. Rossi a obtenu un brillant succès; il a conquis une belle place parmi les orateurs de la chambre des pairs, dont l'atmosphère convient tout-à-fait à son élocution spirituelle et déliée, à son talent un peu froid, mais ingénieux et toujours fécond en aperçus pleins de sagacité. Les idées déjà développées par M. Rossi acquéraient plus d'importance en passant par la bouche de M. Guizot, parlant au nom du gouvernement, d'autant plus que cette fois on s'attendait à les voir accompagnées d'une conclusion que M. Rossi n'avait pas qualité pour y mettre; mais M. Guizot n'a pas conclu : il s'est contenté de peindre la situation, sans indiquer quels remèdes le gouvernement croyait pouvoir apporter aux inconvéniens fort graves de cette situation. C'est déjà chose triste que cette conviction d'impuissance, mais n'est-il pas plus fâcheux encore de la proclamer? N'est-ce pas annuler soi-même l'effet qu'on se proposait de produire par des paroles sévères adressées à la portion turbulente du clergé?

Quand il faudrait prendre un parti, le ministère s'abstient; puis, dans des circonstances où il devrait s'abstenir, il agit d'une manière malheureuse. Nous ne savons vraiment pas pourquoi le cabinet n'est pas resté neutre dans la question concernant M. Charles Lafitte. Une portion considérable de la chambre, mue par les plus louables scrupules, ne veut pas reconnaître la validité d'une élection qui lui paraît être le prix d'un marché conclu entre des électeurs et un candidat. Pourquoi le ministère est-il assez mal inspiré pour considérer ces scrupules comme un acte d'opposition? N'eût-il pas été plus politique et plus digne de les approuver hautement? Au moins la neutralité était commandée par toutes les convenances. Non, le ministère a pris parti, et il a vu se déclarer, non-seulement contre le candidat de Louviers, mais contre lui, une majorité de 18 voix. Ce résultat est dû en partie à l'argumentation serrée, à la parole chaleureuse de M. Léon de Maleville. La chambre a donc annulé pour la troisième fois l'élection de M. Charles Lafitte : elle a été fidèle au conseil que lui avait donné le cabinet à l'époque de la première élection; ce n'est pas la chambre qui a changé de manière de voir, c'est le ministère.

COLLÉGE DE FRANCE.

LA SATIRE ET LA COMÉDIE A ROME.

Est-ce un paradoxe de dire qu'on sait à peine la moitié de l'histoire quand on n'a lu que les historiens? Je ne voudrais pas compromettre la dignité d'un genre essentiellement grave; mais les écrivains comiques et satiriques ne sont-ils pas, pour qui se défie des récits de convention, un renseignement complémentaire, le supplément naturel des annalistes? Évidemment les faits n'ont de sens qu'expliqués par les mœurs; or, peindre les mœurs, c'est là précisément le but de la comédie et de la satire. On devine avec quelle sobre défiance, avec quelle extrême réserve des œuvres où la fantaisie et la passion ont tant de part doivent être mises au service de l'historien. Les pamphlets, bien entendu, ne seront jamais des documens authentiques; mais si le temps ne sanctionne pas les calomnies, il a droit de recueillir les médisances. Qui nierait, en effet, qu'une certaine impression plus vraie, plus complète, plus libre, reste après de pareilles lectures? Par le déshabillé même, par le contraste de ces études, la solennité souvent fausse des papiers purement officiels se trouve à propos corrigée. Pour moi, il y a telle page des *Actes des Apôtres* qui me fait entrer plus avant dans les sentimens intimes, dans ce que j'appellerai la familiarité de la révolution française, que les colonnes ostensibles du *Moniteur;* je deviens de la sorte un contemporain. Autrement qu'arrive-t-il? C'est que souvent le procès-verbal me donne la substance sèche d'un discours et rend inexact, par le scrupule même de l'exactitude, ce que le ton, ce qu'un regard, ce qu'un geste avaient modifié et expliqué; en tout, la lettre tue l'esprit. Aussi l'artiste avait un sens profond qui, dans les jardins d'une villa italienne, plaçait de doubles statues, représentant d'un côté une figure belle et avenante, de l'autre un masque grimaçant et burlesque. C'est là l'image vraie de la vie; or, à le bien prendre, le sentiment de la vie à travers les âges est le vrai don de l'historien. Depuis Hérodote, l'histoire est une muse, et cette muse vous paraîtrait morte si vous ne voyiez jamais éclater sur ses lèvres immobiles la gaieté que provoque un ridicule, le dédain que fait naître une prétention, la colère que soulève un vice honteux. Encore une fois, la comédie est, à certains momens, une pièce justificative de l'histoire. Je ne veux pas

dire assurément que la Rome des derniers siècles républicains ne se retrouve point au vrai dans Salluste; je prétends seulement qu'elle n'y est pas tout entière, et qu'il en faut demander aussi l'expressive peinture au vieux théâtre de Plaute et aux trop rares débris de la satire de Lucile.

Qu'on y prenne garde d'ailleurs, le sentiment critique, l'ironie, ont leur côté profondément sérieux; il y a même çà et là, dans les siècles, des éclats de rire qui sont sinistres et qui semblent retentir quand quelque chose s'en va de ce monde, quand un règne est accompli, quand passent, pour ainsi dire, les funérailles d'une grande idée. Ce rire, je l'entends, avec ses sons stridens, dans les *Dialogues* de Lucien : là, c'est le paganisme qui s'écroule; je l'entends à travers les bouffonneries du *Gargantua* comme à travers les jovialités de *Candide :* là encore, c'est une société qui change; là encore, c'est la défaite du passé. Chaque fois que, dans les fabliaux du moyen-âge, le diable se saisit d'une ame et l'emporte, un ricanement aussitôt retentit : la civilisation fait de même, elle s'avance, et, jetant un regard de mépris aux morts laissés sur la route, elle dit aux vaincus comme le Romain : *Væ victis!*

Voilà, aux instans solennels, quelle est l'allure sombre de la moquerie. La colère aussi a son rire; mais d'ordinaire, il faut le dire, le rôle de l'ironie n'a ni un caractère aussi triste, ni une semblable portée. Témoin des ridicules, elle se contente de les faire ressortir; témoin des vices, elle les dénonce en les bafouant : son domaine s'étend de la raillerie à l'indignation. A coup sûr ce n'est pas en France qu'il serait à propos de contester cette légitime royauté de l'esprit, cette intervention permanente du bon sens dans les mœurs, ce malicieux contrôle de l'observation sur les choses de la vie. Telle semble, au contraire, la marque distinctive de notre génie national; nous ne sommes pas pour rien les fils des trouvères. Ce tour est même si naturel chez nous, que ceux-là qui se sont le plus approchés de l'idéale poésie et qui ont fait chausser à leur muse le plus sévère cothurne, ont dû cependant payer aussi un tribut aux exigences de ce dieu domestique, au lare familier de la plaisanterie. *Le Menteur* et *les Plaideurs* sont deux chefs-d'œuvre comiques sur le titre desquels on lit avec étonnement les noms de l'auteur du *Cid* et de l'auteur de *Britannicus*. Celui-là a donné la mesure de l'intelligence française qui osa faire servir les *Lettres Persanes* de prélude à l'*Esprit des lois;* c'étaient les jeux d'Hercule enfant. Au reste, qu'on prenne ce que notre littérature a mis au jour, depuis trois siècles, de moqueries vraiment spirituelles et durables, n'aura-t-on point par là l'histoire fidèle, l'histoire complète de la transformation des idées et du changement des mœurs? Le matérialisme sceptique, l'enivrement goguenard de la renaissance, *Pantagruel* vous en dira le secret; les défaillances des ames fortes, même dans une époque saine et régulière, *le Misanthrope* vous les fera comprendre : il est pour les cœurs bien faits ce que *Faust* et *Manfred* sont pour les cœurs maladifs. Et qui, je le demande, initie mieux au prétentieux jargon des ruelles, et même aux fadeurs de l'hôtel Rambouillet, que *les Précieuses* de Molière? au mauvais goût de l'époque de Louis XIII, que les traits critiques de Despréaux?

Ne reconnaissez-vous pas dans les *Provinciales* l'immortelle peinture de ce faux esprit de religion qui ne change pas, et que, moins d'un siècle auparavant, *la Ménippée du Catholicon* avait flétri sous d'autres déguisemens? Quant à *Tartufe*, la figure n'a guère vieilli.... c'est presque de l'histoire contemporaine. On le voit, la comédie est un bon guide; rien n'explique mieux tel chapitre dédaigneux de Saint-Simon que les scènes du *Bourgeois Gentilhomme*. Mais le calme du grand règne n'était qu'une halte glorieuse, une sorte de répit du génie révolutionnaire déchaîné par le XVI[e] siècle; l'histoire de ces temps est comme le coursier de Lénore, il faut qu'elle aille vite. Voilà Baron qui montre les antécédens des mœurs de la régence dans *l'Homme à bonnes fortunes;* voilà Dancourt qui les laisse entrevoir dans *le Chevalier à la mode*. Je reconnais le XVIII[e] siècle. Il s'ouvre par *Turcaret,* il finira par *Figaro;* une noblesse corrompue achèvera ce que le cynisme des traitans avait commencé. La comédie m'explique la révolution, et ce commentaire en vaut un autre.

Comme elle avive le sentiment critique, la comédie met en goût de railler. Malheureusement, si elle grossit le ridicule chez les autres, elle ne rend guère chacun plus clairvoyant sur soi-même; de là vient qu'il est si difficile de faire rire... quand on ne fait point rire à ses dépens. Pour ne pas recourir à cette dernière ressource, je suis heureux de rencontrer une autorité qui me couvre. Il est bien entendu que c'est Montaigne qui parle; que les latinistes érudits (je suis trop poli pour dire les pédans), qu'il peint si bien, s'en prennent à l'humeur quinteuse du moraliste : « Cettui-cy, dit-il, tout pituiteux, chassieux et crasseux, que tu vois sortir après minuit d'une étude, penses-tu qu'il cherche parmi les livres comment il se rendra plus homme de bien, plus content et plus sage? Nulles nouvelles. Il y mourra ou il apprendra à la postérité la mesure des vers de Plaute. » Voilà un portrait saisi au vif. Laissons aux honnêtes esprits que n'effraient pas les spirituels dédains de Montaigne le soin patient de débrouiller la métrique de l'*Amphitryon*. De toute manière, le point de vue de l'observation morale vaut un peu mieux, surtout si l'historien en tire des remarques sur le temps, et si le critique, en faisant profiter le goût, trouve occasion de mieux éclairer la suite, de mieux montrer l'enchaînement de l'histoire des lettres. En lisant hier encore ces antiques monumens de la scène romaine, combien de fois le regret m'est venu de n'avoir pu assister à cette solennité toute classique, à cette représentation latine des *Captifs* donnée à Berlin, cette année même (1), devant le roi de Prusse! Il y avait pour intermèdes, au lieu du joueur de flûte de Plaute (2), des odes d'Horace auxquelles le génie de Meyerbeer avait appro-

(1) Le 5 mars 1844.

(2) Dans cette naïveté sans gêne du premier théâtre latin, l'acteur, quittant la scène, prévenait quelquefois le public que le joueur de flûte allait tenir un moment sa place :

Tibicen vos interea hic delectaverit... (*Pseudol.*, 587.)

C'était le véritable entr'acte; il n'y en avait pas d'autre. Dans la scène finale du

prié une mélodie d'un caractère archaïque. Rien enfin ne manquait pour produire l'illusion, pas même les costumes exacts et les masques; sans doute, dans ce poétique fanatisme d'érudition inventive et pour ainsi dire vivante, dans cette passion de l'antiquité qui va jusqu'à relever le proscenium, jusqu'à reprendre le masque d'Æsopus et de Roscius, il ne faut voir qu'une ingénieuse fantaisie, qu'un caprice de savans en belle humeur. Chez nous, la robe courte et les cheveux coupés des courtisanes, les longues bandelettes et la tunique des matrones, la toge ample des hommes libres et le petit manteau retroussé des esclaves, se trouveront toujours dans les notes des érudits plutôt que dans le vestiaire des comédiens. Cherchons donc dans les livres ce que nous demanderions en vain à la scène; nos poètes nous ont donné le goût des *spectacles dans un fauteuil*. C'est par la comédie comme par la satire qu'on pénètre véritablement dans les mœurs et dans les habitudes d'esprit des Romains. La comédie ne peut peindre que ce qu'elle voit, la satire ne peut attaquer que ce qu'elle a sous les yeux. De là l'originalité, bien plus réelle qu'on ne le dit, de Plaute et de Juvénal au sein d'une littérature d'imitation.

L'idéal et l'imagination, qui avaient tenu tant de place dans la poésie favorisée des Grecs, manquèrent à la poésie des Latins; heureusement pour ce genre en quelque façon critique, la sérénité de l'inspiration n'était pas nécessaire. La satire puise ses matériaux dans le temps même; elle prend ses couleurs autour d'elle. Un poète anglais, Young, dit quelque part, à propos des satiriques : « Un vin médiocre peut faire un très bon vinaigre. » Je ne prétends pas insinuer par là le moins du monde que l'ironie ait été pour la poésie latine un pis-aller, sur lequel elle a bien fait de se rabattre après avoir échoué ailleurs; ce serait une impertinence gratuite envers la littérature qui a donné, non pas à l'ancienne Rome seulement, mais à tant de générations qui sont venues depuis, les délicatesses de Catulle, la grace charmante d'Horace, les accens profonds de Lucrèce, et cette mélopée de sirène dont Virgile a gardé le secret. La seule remarque sur laquelle je veuille insister, c'est que la veine railleuse fut plus particulièrement propre à ce peuple de laboureurs, de soldats et d'hommes d'affaires; c'est que d'abord dans l'inculte satire de Lucile, dans le mètre à demi barbare de

Stichus, laquelle n'est qu'une orgie d'esclaves mêlée de ballets, les acteurs tendaient un verre plein au joueur de flûte, qui se faisait un peu prier, mais qui l'avalait avant d'enfler de nouveau les joues:

... Quando bibisti, refer ad labias tibias...
... Jam infla buccas.....

Pour payer son écot, le musicien donnait alors un nouvel air, *cantionem veteri pro vino novam*. Dédaignées peut-être par les chevaliers de l'avant-scène, de pareilles bouffonneries faisaient rire le populaire, les grossiers affranchis de la *cavea*, tous ces *mangeurs de pois chiches*, auxquels la politesse grecque et ses raffinemens n'allaient guère. C'est le public dont parle Horace, ce public qui, au beau milieu d'une comédie, demandait à grands cris quelque pugilaire ou quelque ours, *poscunt aut ursum aut pugiles*.

Névius, dans la verve folle de Plaute, comme plus tard dans les causeries enjouées des satires d'Horace, et même dans la vigueur un peu raide de Juvénal, quelque chose de vraiment personnel, une originalité, une saveur à part se rencontrent. La vieille et fruste tradition de l'ironie romaine, la moquerie crue et bouffonne, se perpétuent et se préservent au milieu des raffinemens du goût aussi bien que dans les barbaries de la décadence; toujours la trace s'en retrouvera depuis les boutades informes des chants fescennins jusqu'au trivial cynisme des mimes. Là encore, particulièrement dans la comédie de Térence, Rome peut bien s'inspirer des importations littéraires de la Grèce; mais cette fois du moins le larcin est une véritable conquête. Ce n'est point une bouture, c'est une greffe entée sur un tronc indigène, sur une tige vivace et sauvage.

La culture latine, avec sa valeur native, avec sa sève propre, est donc surtout dans la comédie et dans la satire. Satire et comédie, c'est à dessein que je rapproche, sans les confondre, deux genres que les rhéteurs ont pu séparer rigoureusement, qui s'éloignent même souvent l'un de l'autre, mais qui ne cessent jamais d'avoir quelque parenté, car l'intervention de l'élément critique dans l'art est leur condition à toutes deux, car toutes deux elles ont pour objet la peinture de la vie, car enfin l'action intervient toujours un peu dans la satire, au même titre que l'ironie intervient dans toute fable comique. La différence, c'est que la comédie abstrait ces caractères et ces passions qu'attaque la liberté discursive de la satire, les individualise en des types imaginaires, et les met en jeu dans des évènemens. Ce voisinage de la satire et de la comédie fait qu'elles sont d'ordinaire compagnes : Lucile est le contemporain de Térence, Boileau est celui de Molière.

En Grèce pourtant, il n'en fut pas ainsi : ce n'est point que sur quelques témoignages diversement explicables (1), je croie la satire native de Rome et que je la regarde comme de source exclusivement latine. A Dieu ne plaise! Il n'y a que l'inventive naïveté d'un érudit en loisir pour aller imaginer que la Grèce avait tout trouvé dans les lettres, excepté ce qu'il était précisément le plus facile de trouver, la satire. Que faut-il, en effet, pour cela? d'un côté, un poète en bonne humeur ou en colère, de l'autre, quelque ridicule à fustiger, quelque vice à flétrir, une offense à châtier. Certes, ce sont là des conditions assez faciles. Supposez seulement que la verve vienne à notre poète et qu'il prenne la plume, vous avez aussitôt une satire. Il ne pouvait manquer d'en être ainsi en Grèce, et c'est ce qui arriva tout d'abord.

(1) Cette question semblait épuisée depuis long-temps par les minutieux travaux de Dacier, de Vulpi, de Kœnig, de Ruperti, et de dix autres, entre lesquels le traité de Casaubon (surtout dans la réimpression de Rambach) restait une source souvent invoquée; mais l'érudition allemande, en ces derniers temps, est revenue curieusement sur les obscurs commencemens de la satire latine: on peut consulter, avec fruit, la dissertation de M. Schober, *De Satiræ initiis*, Neisse, 1835, in-4°, et celle plus approfondie de M. Frédéric Hermann, *De Satiræ Romanæ auctore*, Marbourg, 1841, in-4°.

N'est-ce point par le *Margitès* qu'Homère avait tiré vengeance d'un ennemi? La perte d'un pareil poème est bien regrettable, plus regrettable peut-être que s'il s'agissait d'un monument étendu et important, mais qui du moins aurait des analogues connus. Je le demande, qui n'eût aimé à voir Achille furieux sortir ainsi de sa tente? Ce caractère individuel, et en quelque sorte vindicatif, fut également celui des iambes d'Archiloque et d'Hipponax : là aussi, la poésie devint une arme pour la rancune, une arme terrible. Trois criminels du temps de Dante, que ce sublime satirique (on peut lui donner ce nom) avait rangés, quoique vivans, entre les suppliciés de l'enfer, ne tardèrent pas, dit-on, à être saisis de peur, à mourir en proie aux remords. Eh bien, les vers vengeurs d'Archiloque atteignaient le coupable encore plus avant : qui ne sait que Lycambe, le père de la maîtresse du poète, se tua de honte après les avoir lus !

Les *silles* de la littérature alexandrine, parodies de vers et de scènes classiques dirigées surtout contre les philosophes, eurent ce même cachet de personnalité blessante. Combien on est loin cependant des vives inspirations d'Archiloque ! Cette fois, ce n'est plus que la satire érudite, et celle-là ne tue personne. Déjà Aristophane, surtout dans *les Grenouilles*, avait eu recours à cette charge bouffonne de certains passages célèbres, de certains lambeaux des poètes en renom; mais, chez le profond railleur, ces capricieuses boutades, dirigées contre Euripide, cachaient une intention critique, une ironie littéraire. Les arrangeurs de silles, au contraire, en détournant la parodie des vers de l'auteur même des vers, en traçant péniblement avec des centons d'Homère le portrait grotesque des rhéteurs d'école, se privèrent forcément de toute spontanéité moqueuse, de toute verve caustique. Quelque secondaire que paraisse un genre aussi puéril, il suffit cependant à témoigner de la présence de l'élément satirique dans la décadence de la poésie grecque. Du reste, il n'y suffirait pas, qu'on n'aurait qu'à rappeler Ménippe-le-Cynique; quoique rien ne soit venu jusqu'à nous de ses écrits, c'est à lui cependant que revient la gloire d'avoir qualifié de son nom ces ingénieux mélanges de prose et de vers railleurs, ces charmantes ménippées que Varron transporta depuis à Rome, et qui devaient, bien des siècles après, donner et presque laisser leur titre à l'un des premiers chefs-d'œuvre de la littérature française. Mais c'est dans Lucien que la Grèce devait trouver, avec le dernier de ses grands prosateurs, le premier de ses satiriques. Chez ce génie net et facile, chez cette imagination tournée à la malice et au doute, la satire prit un caractère général, une portée, qu'elle n'avait pas eus jusque-là. Lucien ne fait pas seulement grimacer des ridicules, c'est à la société elle-même, aux institutions, aux idées, aux croyances, que remonte sa plaisanterie cruelle et enjouée. Méfiez-vous de cette épée de baladin, elle est perfide; elle atteint le parasite qui se repaît au bout de la table, aussi bien que le stoïcien qui se drape dans son manteau troué, la courtisane couronnée de fleurs qui répand le vin de Cos sur un lit d'ivoire, aussi bien que ces dieux ivres qui chancellent sur les escabeaux vieillis de l'Olympe. C'est une cri-

tique universelle, c'est le bon sens induit au scepticisme par l'ironie; le précurseur de Voltaire est trouvé. Prenons garde toutefois : Lucien, par l'esprit, sinon par la langue, appartient aux Latins plutôt encore qu'à la Grèce. A la façon, en effet, dont il parle des cliens faméliques et de la vénalité des grammairiens, je reconnais le médecin qui s'est arrêté à causer dans les parfumeries et chez les barbiers du Vélabre ; je reconnais le rhéteur qui, sa leçon finie, est allé le long du lac Curtius s'amuser de toutes les médisances bavardes des vieux promeneurs, ou bien sous la Basilique écouter les élégans de ce temps-là discuter, tout comme les nôtres, sur leurs chevaux et leurs chiens de chasse (1). Lucien, ce n'est plus un Hellène, c'est un Γραικός de la décadence, un Romain, par la conquête; la Grèce ne peut revendiquer qu'à moitié ce maître incomparable de la satire ancienne sur lequel l'empreinte latine est visible. C'est ainsi que la satire, sans être absente des lettres grecques et tout en y reparaissant par intervalles, selon le hasard des temps, ne reçut jamais là un développement assez continu pour constituer un genre distinct et déclaré, un genre qui eût une histoire suivie et à part. Voilà comment s'explique le mot souvent cité de Quintilien : *Satira tota nostra est*, qui est une petite vanité de critique national; et celui d'Horace : *Græcis intactum genus*, qui me semble une de ces grosses exagérations que se permettent les poètes sous prétexte de donner du relief à leurs idées.

La poésie satirique et la poésie comique semblent se confondre à leur origine : en Grèce, cependant, la source commune, au lieu de se diviser bientôt en deux ruisseaux qui se rejoignent ensuite çà et là et mêlent leurs eaux, ne laissa d'une part échapper qu'un filet maigre et avare, et put de l'autre former tout d'abord un fleuve rapide et abondant. De là vient que Rome eut bien plus à créer du côté de la satire, où les antécédens étaient rares, que du côté de la comédie, où les exemples abondaient. Toutefois ce ne fut pas Aristophane, on le devine, qui put être un modèle pour les poètes du théâtre latin. Quoi de plus contraire, en effet, à l'esprit rigide, au tempérament positif des Romains, que l'*humour* (le mot ici n'est pas un anachronisme) de ce génie gracieux et puissant, fantasque et profond. Sans la vivacité athénienne, sans la rapidité d'intelligence de ce peuple merveilleux et né pour les lettres, comment eût-on senti tant d'allusions savantes et spirituelles? comment eût-on goûté ce qu'il y avait de sérieux dans cette coordonnance de la folie, dans cette continuelle opposition d'un matérialisme effréné qui se complaît dans les plus basses régions du cynisme et d'une poésie souvent sublime qui s'élève jusqu'aux sphères les plus sereines de l'idéal ? Ces métaphores prises à la lettre de nuages parlans et de villes d'oiseaux, la grotesque idée d'une république de femmes, Euripide composant ses pièces dans un panier suspendu, l'aiguillon des vieux juges dé-

(1) Il en était déjà ainsi du temps de Térence; voir *l'Andrienne*, v. 57. — Le jockey-club est une invention aussi vieille que beaucoup d'autres.

guisés en guêpes, les koaks retentissans des grenouilles, quelques pointes joviales de la parabase, eussent pu dérider un instant sinon les toges blanches des quatorze gradins privilégiés, du moins ce parterre romain plein d'esclaves et de prolétaires, tous les *stantes* vêtus d'habits bruns et qui se plaignaient de ne pas entendre (1). Les Romains allaient au théâtre pour se reposer; tout effort d'imagination leur eût coûté. Aussi sait-on de quelles précautions surabondantes s'entoure Plaute pour être compris, et combien il insiste sur l'exposition afin que personne ne se trompe. Rien donc n'eût pu faire réussir à Rome les féeries étranges d'Aristophane, pas même les claqueurs gagés, *delegati ut plauderent* (2), que nous prenons pour une belle découverte de notre époque, et dont il faut restituer l'honneur aux anciens. Ces journaux romains, qu'une ingénieuse érudition a récemment retrouvés, n'avaient sans doute pas de feuilletons; sans cela, certains auteurs s'y fussent loués eux-mêmes. Les gazettes existaient à peine depuis quelques mois, quand La Rochefoucauld, qui affectait pourtant d'éviter les airs d'auteur, trouvait moyen d'y corriger de sa main l'éloge des *Maximes*. Il y a une certaine corruption qui s'introduit tout de suite dans les lettres : c'est celle qui vient de la vanité.

Une autre cause encore aurait suffi à bannir du Latium la libre muse d'Aristophane : les graves Romains qui applaudissaient volontiers à la satire de leurs vices personnels, pourvu qu'elle fût faite sous des noms grecs, auraient craint de compromettre leur dignité de citoyens en tolérant au théâtre la satire des vices publics. Remarquez bien que si Plaute jette un trait malin sur la banalité des triomphes (3), que s'il ose stigmatiser les honneurs rendus à la trahison (4), et les dignités prodiguées à l'infamie (5), ce n'est qu'en passant : il n'insiste pas, il glisse le trait dans une parenthèse du dialogue, et son audace est aussitôt couverte par quelque plaisante saillie. M. Victor Hugo a dit quelque part :

D'une bouche qui rit on voit toutes les dents.

C'est, je le soupçonne, ce qui faisait peur à Plaute; aussi, en homme prudent, quand le poète leur parlait des affaires publiques, c'est à peine s'il laissait à ses auditeurs le temps de sourire. Ici, prendre le rôle difficile de champion populaire et narquois de l'aristocratie; là, montrer par des fables la nécessité de la paix; ailleurs, attaquer dans une allégorie burlesque la répartition des fortunes; partout, se faire écouter du peuple en le bravant

(1) Plaut., *Capt.*, prol., 11.

(2) Id., *Amphitr.*, prol., 83. — Suétone raconte que Néron n'avait pas moins de cinq mille *vigoureux* claqueurs, lesquels étudiaient à fond les différentes manières d'applaudir, *plausuum genera* (*Ner.*, 20).

(3) ... Pervolgatum 'st... (*Bacchid.*, 1025.)

(4) ... Erit illi illa res honori... (*Epidic.*, 23.)

(5) ... Petere honorem pro flagitio... (*Trinum.*, 1012.)

et maîtriser les passions politiques par les jeux de la fantaisie; en un mot, cacher les plus dures vérités sous des extravagances transparentes, c'est ce qui ne pouvait réussir qu'à Athènes. Jamais les édiles n'eussent fait marché avec un chef de troupe comique disposé à mettre en scène de pareilles pièces.

Au surplus, les progrès de l'art et les susceptibilités de la politique n'avaient pu laisser la muse grecque elle-même dans la voie où elle s'était engagée sur les pas d'Aristophane. Forcément la comédie devait sortir des allusions parce qu'elles sont transitoires, et du caprice parce qu'il est exceptionnel. Pour constituer une école, il faut autre chose; il faut atteindre l'homme même et s'en prendre à ce qui est l'éternelle inspiration du théâtre, je veux dire les passions du cœur et les ridicules des caractères. C'est ce que réalisa cette série d'écrivains comiques si brillante, si féconde, et dont un nom qui porte après lui le regret, le nom de Ménandre, est resté pour nous le symbole. Tel fut l'immense répertoire, aujourd'hui perdu, que les poètes de la vieille Italie eurent sous la main, et où ils purent choisir des canevas d'intrigues et des cadres plaisans. Les barbares de Rome (1) traduisirent plus d'une fois les beaux-esprits d'Athènes et ne s'en cachèrent pas : *Plautus vortit barbare.* Et puis, dans l'entraînement général vers l'imitation de la Grèce, ce devint aussi une mode de se donner des airs grecs au théâtre. Bien avant la politesse raffinée de Térence, qui souvent affectait de ne pas même traduire le titre de ses pièces, Plaute avouait que le bon ton était de revêtir les acteurs du pallium plutôt que de la toge :

Quo illud vobis græcum videatur magis (2);

aussi, a-t-il beau les déguiser, je les reconnais. Des jeunes fous et des vieux libertins, des pères dupés et des courtisanes insatiables, assurément il y en a partout, et ceux du Latium pouvaient très bien n'être guère différens de ceux de l'Attique. Qu'on voie donc, pour peu qu'on y tienne, un emprunt fait à la Grèce dans cette suite de types favoris qui avaient le privilége de toujours provoquer l'hilarité romaine; que l'infame *prostitueur*, avec ses habits chamarrés et son gros ventre, soit bafoué par les amoureux qui l'escroquent; que la broche du moindre cuisinier suffise à faire fuir ce soldat fanfaron qui se vantait tout à l'heure de tuer des éléphans d'un revers de main; que le vorace parasite quitte la cuisine pour relire de l'œil qui lui reste ses vieux cahiers de bons mots (3) et se faire ensuite payer ses lazzis par quelque franche-lippée; qu'un esclave, bel-esprit effronté, invente pour filouter son maître toute une stratégie savante, toutes les combinaisons d'un fripon retors et madré; enfin, que ce cortége d'êtres ignobles ou burlesques passe

(1) Dans le vieux théâtre latin, faire la débauche, c'est vivre à la grecque, *pergræcari*; suivre l'austérité romaine, au contraire, c'est vivre à la barbare, *ritu barbaro vivere*.

(2) Plaut., *Menechm.*, prol., 7.

(3) Id., *Pers.*, 389.

tour à tour devant nous, j'accorderai qu'ils viennent d'Athènes, eux et leur race, quoiqu'il fût facile de revendiquer en leur faveur le droit de cité et de leur accorder au moins la naturalisation. Mais je me trompe fort ou voici, tout à côté, d'autres personnages qui n'ont jamais quitté l'enceinte des sept collines. Ce banquier voleur qui paie ses créanciers à coups de poing (1), il sort évidemment de la rue des Vieilles-Échoppes, il va trafiquer d'usure au Forum; cette épouse fidèle, mais revêche, honnête, mais bavarde, n'est-ce pas la matrone des anciens temps? Quel est cet insolent qui se pavane? Un affranchi d'hier, un plébéien parvenu, un client (2) qui le prend sur le haut ton, parce qu'il vend son témoignage, parce que l'habitude du parjure lui permet de ne pas déshonorer sa prétendue dignité de citoyen par le négoce. Nous sommes à l'audience du préteur; quittons-la pour glisser un œil furtif dans la rue des Toscans. Entrevoyez-vous, par l'impluvium, cette jeune courtisane dont une esclave lisse les cheveux huilés? Elle lit, je crois, des tablettes de cire que vient de lui remettre un fils de famille : c'est un traité par lequel on l'achète pour un an, traité qui pourra bien donner lieu à des procès (3), et dont le magistrat, soyez-en sûr, examinera sérieusement les clauses. Ici le Romain se montre à découvert; son esprit formaliste fait de l'amour un contrat, et il donne au vice un caractère légal et juridique. Alcibiade eût-il songé à présenter un pareil bail à la signature des Ninon de son temps? Décidément nous sommes à Rome; il suffit d'ouvrir le théâtre de Plaute pour n'en plus douter. A chaque pas, des anachronismes intelligens, de spirituelles inadvertances, y trahissent l'intention vraie de l'auteur. Ici, par exemple, on vous dit que le roi Créon règne céans, mais voilà quelques vers après qu'il est question des triumvirs; là, vous voyez les murs d'Athènes; prenez patience, on ne tardera pas à vous envoyer chez les édiles. Dans une autre pièce, vous croyez être à Épidaure, et quelques scènes plus loin il sera question du Capitole. Ailleurs, enfin, vous vous imaginez entendre un laboureur des côtes de Libye, et bientôt on vous parlera d'envoyer du blé au marché de Capoue (4). Certes ce n'est pas moi qui me plaindrai de ces inconséquences; elles montrent, au contraire, comment le génie naïf du grand poète revenait de lui-même au naturel, après avoir jeté en passant son offrande au pied de cette déesse vieille comme le monde et qui ne supporte pas les dédains, la mode.

(1) Plaut., *Curcul.*, 385.

(2) Id., *Pœnul.*, 659.

(3) Id., *Asinar.*, 750. — Ovide blâmait ces assignations en restitution lancées par les libertins de mauvaise humeur contre leurs maîtresses; les dénouemens pacifiques lui semblaient préférables : « Il est plus convenable et plus décent, dit-il, de se séparer à l'amiable que de passer ainsi de l'alcôve au tribunal, *petere a thalamis litigiosa fora.* » (*De Remed. amoris*, 670.) Les *cours d'amour* eussent été plus utiles à Rome qu'elles ne le furent au moyen-âge; mais on y eût débattu des procès un peu moins platoniques.

(4) Plaut., *Rud.*, 539.

Personne ne conteste l'originalité de la satire des Romains; à mon sens, on ne saurait non plus nier avec avantage l'originalité de leur comédie, surtout dans l'auteur des *Ménechmes*. Chez ce dernier, l'étiquette souvent peut être grecque : toutefois ne vous fiez pas trop à la modestie affectée des prologues. Plaute, je le soupçonne, s'y donne souvent comme un simple traducteur, alors même qu'il invente presque tout. Par-là, la manie des grécisans se trouvait caressée; *argumentum græcissat* (1). En effet, à quoi Plaute vise-t-il avant tout? A des applaudissemens. Rien ne lui coûtera, pourvu qu'il les obtienne. Qu'il faille pour cela accabler d'injures ses propres compatriotes, les Ombriens, et les traiter, par exemple, de pituiteux et de roupieux (2), le poète n'hésitera pas; il est prêt à tous les sacrifices. Et même, comme le théâtre à Rome était commun pour les sénateurs et pour les esclaves, les concessions les plus contradictoires se succèdent de sa part; les élégances d'une civilisation empruntée sont mêlées par lui à la crudité indigène. Le voilà tour à tour qui cite quelque beau nom de poète grec (3), pour flatter l'atticisme aristocratique de la galerie, ou qui risque les obscénités des dernières scènes de *Casina* (4), pour exciter le rire sans vergogne des derniers gradins. Quoi qu'on en ait pu dire (5), la comédie latine semble donc avoir un caractère propre, une valeur d'invention créatrice, une couleur véritablement nationale. Qu'importent les libres emprunts de Plaute? Molière, en traduisant l'*Amphitryon* et *l'Avare*, ne les a-t-il pas marqués au sceau de son génie, et quelqu'un soutiendrait-il que *les Plaideurs* ne valent rien parce que l'idée en a été prise dans *les Guêpes?* C'est La Fontaine qui a dit, avec sa grace ordinaire :

Mon imitation n'est pas un esclavage;

ce vers pourrait servir d'épigraphe à ce qu'a écrit l'auteur des *Ménechmes*. Dans tout ce vieux théâtre, la saveur romaine est sensible.

(1) Plaut., *Menechm.*, prol., 11.

(2) ... Screator... muccidus... (*Mil. glorios.*, 644.)

(3) Térence, en écrivant pour les patriciens lettrés, affectait quelquefois de ne pas même dire le nom de l'auteur original, sous prétexte que chacun le savait :

. . . . . Ni partem maxumam
Existimarem scire vestrum... (*Heautontim.*, prol., 8.)

Plaute n'avait pas toutes ces finesses recherchées; c'était, avant tout, un homme du peuple.

(4) Il avait lui-même conscience de l'impudicité de ses vers : *Spurcidici insunt versus inmemorabileis.* (*Capt.*, prol., 56.)

(5) Je sais le mot d'un très judicieux critique : *In comœdia maxime claudicamus.* (Quintil., X, 1.) Mais quelquefois il y a de la sorte chez les plus rares esprits, surtout quand il s'agit du genre comique, des bizarreries particulières, des lacunes de goût bien étranges. N'est-ce pas l'auteur du *Télémaque* qui trouvait du jargon dans les vers de Molière? N'est-ce pas M. de Schlegel qui écrivait sur l'auteur du *Misanthrope* le fabuleux jugement qu'on connaît?

Si la satire a conservé chez les Latins sa franchise native, si une sève vivace se cache dans leur comédie sous l'écorce de l'imitation, quoi d'étonnant? La satire et la comédie, n'est-ce pas ce qu'on peut appeler la poésie critique, et cette poésie ne revenait-elle pas de droit à un peuple dont les passions et les idées étaient essentiellement positives, à une nation qui ne tarda guère à omettre, pour les voluptés sanglantes de l'arène, les pures émotions de l'art tragique? Je sais bien que la comédie elle-même finit par être victime d'une brutalité d'instincts si effrénée; mais, à l'origine, cet éloignement de l'idéal, cet amour exalté du vrai matériel, ce goût des réalités en toute chose, durent favoriser et exciter la faculté critique d'où procèdent la comédie et la satire. Aussi m'est-il impossible de jeter les yeux sur les incultes origines de cette littérature, plus tard si grande, sans remarquer que ce sont surtout là les fruits spontanés de l'esprit romain abandonné à lui-même. Quand les modèles grecs posent devant les écrivains latins, c'est autre chose; trop souvent alors les graces un peu artificielles du pastiche se substituent à l'allure originelle, à la verdeur première. Heureusement ce naturel penchant à l'ironie éclate, dans l'ancienne Rome, bien avant les importations de la Grèce, et se maintient, après elles, avec des fortunes qui, pour être inégales, dans des conditions qui, pour être diverses, n'en attestent pas moins une continuité persistante. Un simple crayon nous en convaincra; il suffira même de marquer très rapidement et d'un simple trait quelques-unes des principales lignes.

Dans *le Brutal* de Plaute, quand on fait croire au matamore qu'un fils vient de lui naître, le bravache s'écrie aussitôt : « A-t-il demandé une épée? provoque-t-il déjà les légions au combat pour ravir leurs dépouilles? » Une vérité se cache, comme d'ordinaire, sous cette fanfaronnade de capitan; car virtuellement le génie comique n'invente pas ce qu'il peint, il ne fait que donner au ridicule plus de saillie en grossissant la réalité. Ce qu'il y a ici de vrai, c'est que souvent, dès le début, l'instinct perce, le naturel se trahit. Le fils d'Alcmène étouffait des serpens au berceau, et ce n'est pas pour rien non plus que la tradition montrait le premier enfant romain suspendu aux mamelles d'une louve. Dans les choses de l'intelligence comme dans les choses de la politique, la dureté agressive du caractère se révèle aussitôt chez ces conquérans. Eux aussi, ce qu'ils demandent, ce qu'ils saisissent tout de suite, c'est une épée. Eh bien! je dis que, si cette nature d'esprits commence par tirer le glaive, c'est que la poésie satirique (on entend bien que je donne à ce mot une assez large acception pour qu'il comprenne aussi la poésie comique) se trouve être un de ses domaines originaux, une de ses veines propres.

Voyez plutôt. En ces cinq cents années de barbarie absolue, durant lesquelles Rome, exclusivement occupée d'usure, de chicane et de labourage, se préparait à conquérir le monde, quels furent d'abord les symptômes les plus frappans de culture poétique? sur quel point, en un mot, vit-on se manifester le premier frémissement littéraire chez ces esprits engourdis et

rebelles? Ce qu'on rencontre là, presque sur le seuil, ce sont les airs informes des vendanges et des moissons, ce sont les chants dévergondés qu'on improvisait durant ces accès étranges de licence périodique, durant cette espèce de fièvre *amébée* dont l'histoire littéraire montre que presque toutes les nations méridionales ont été saisies chacune à son tour. Qu'au fond il n'y eût point grande valeur dans la grossièreté des poésies fescennines et dans le rhythme barbare du vers saturnin; que la hardiesse cynique des couplets improvisés aux noces, que les brutales épigrammes librement débitées par les soldats sur le chemin des triomphateurs, fussent des œuvres sans lendemain produites au hasard par la verve populaire, qui le niera? Mais, en revanche, qui niera aussi que ces dispositions ironiques se perpétuant jusque sous l'empire, que ce privilége toujours maintenu de la moquerie devant la Victoire, c'est-à-dire devant la divinité aveuglément adorée par Rome, ne soient un trait de mœurs caractéristique et ne marquent une nuance vive du goût national? Sans doute l'ombrageuse jalousie des patriciens s'offensera de l'essor laissé à la satire, d'autant plus que la satire elle-même ne tardera pas à abuser de l'indépendance acquise pour s'attaquer avec violence aux personnes. De là une réaction qui fit écrire dans la loi des douze tables que tout auteur d'écrits diffamatoires serait à l'avenir puni de mort, *capital esto* (1). Quand les lois sont si sévères, il advient que, comme elles atteindraient trop de gens, elles finissent par ne plus atteindre personne. C'est précisément ce qui arriva : à la peine de mort on substitua les coups de bâton. Mais l'esprit critique n'est pas tout-à-fait si endurant que le bonhomme Géronte dans le sac de Scapin; c'est lui bientôt qui se saisit du bâton. Aussi n'attendez pas que, sur ce point, l'esprit romain renie ses antécédens. Bien au contraire! tant que l'extrême décadence ne sera pas venue pour lui avec les dernières hontes de l'empire, il persistera dans cette voie indépendante où sa gloire la plus originale finira par se rencontrer sans qu'il la cherche, et où Juvénal aura son tour après Plaute.

Tout le monde sait combien Rome répugna long-temps à la culture grecque, quelles vives préventions contre les raffinemens de cette civilisation trop exquise se maintinrent chez les derniers représentans de l'antique rudesse latine. On chassait les philosophes; un patricien se fût cru déshonoré par ce vil métier des lettres! Sans doute les Romains, qui n'avaient point eu la prudence des compagnons d'Ulysse, et qui n'avaient pas comme eux empli leurs oreilles de cire molle, ne tardèrent pas à tomber sous l'empire de ces voix de sirènes, et le vieux parti de Caton lui-même, qui ne s'était pas fait lier au mât à la manière du héros de *l'Odyssée*, finit par céder aussi à la séduction. Il n'en est pas moins constaté par là qu'originairement, et en ne suivant que son instinct propre, Rome de ce côté fut rétive. C'est tout ce qu'il faut. Un contraste, d'ailleurs, me frappe : d'une part, l'aristocratie abandonne aux esclaves tous les sublimes chefs-d'œuvre qui arrivent d'Athènes; de l'autre,

(1) Voir Bouchaud, *Commentaire sur la loi des Douze Tables*, t. II, p. 27.

au contraire, la jeune noblesse se réserve le privilége des farces venues de Campanie et les interdit sévèrement aux histrions. Cette prédominance (bien que momentanée) de la verve joviale sur la passion de la haute poésie explique mieux que tous les commentaires la remarque sur laquelle j'insiste. Encore une fois, Rome ici suit son penchant. Que le caractère des atellanes se modifie et que les acteurs changent; que les exodes satiriques s'y intercalent plus tard, ou qu'on fasse de ces pièces rajeunies une libre improvisation dans des cadres convenus comme au vieux temps, une composition plus régulière et versifiée comme sous Sylla, un intermède burlesque comme sous l'empire; que les noms enfin se modifient ou se mêlent, pour faire plus tard le tracas des lecteurs et la joie des érudits, peu importe! Ce qu'il y a de sûr, c'est que cette véritable *commedia dell' arte* maintiendra ses moqueuses habitudes, ses malices pétulantes à travers les révolutions romaines; c'est que, bien des siècles après, l'Italie moderne les retrouvera spontanément comme un don du caractère national. L'hérédité est directe : le gourmand Maccus, avec sa double bosse, qui se bat pour avoir deux parts au souper, c'est l'égoïste Polichinelle; vous reconnaissez Panniculus à sa batte et à son classique chapeau, c'est Arlequin. Leur empire n'a pas été troublé, tous deux règnent encore en maîtres. Sceptre innocent que celui-là, sceptre qui ne pèse sur personne et que personne ne cherche à briser! Il n'y a pas de famille princière au monde qui puisse produire d'aussi beaux titres qu'Arlequin et que Polichinelle, surtout depuis que Béranger a fait l'oraison funèbre du roi d'Yvetot.

Un académicien, qui doit surtout sa fortune littéraire à de spirituelles leçons sur la poésie des Latins, a remarqué avec justesse que l'idiome, chez les poètes comiques de Rome, avait pris de beaucoup les devans. Si, en effet, on compare le style de Térence aux vers postérieurs de Pacuvius, on sera vivement frappé du contraste; l'air archaïque, les tours rudes des uns ne sailliront que mieux à côté de l'élégante urbanité de l'autre. C'est précisément de la même manière que la langue s'est comportée en France. L'éloquente harangue de d'Aubray, dans la *Satire ménippée*, est de trente ans en avant sur Du Vair et sur Du Perron; ainsi encore, un demi-siècle plus tard, la prose atteint tout à coup sa perfection dans les *Provinciales*. Certes, de pareils faits sont significatifs, une semblable coïncidence n'est pas fille du hasard. Rome et la France étaient nées pour la comédie, pour la satire; c'est pour cela que toutes deux apparaissent si bien, celle-là sous les touches adoucies d'Horace, qu'il faut corriger par les traits vigoureux de Plaute, celle-ci sous le pinceau complet et achevé de Molière.

Il serait facile d'accumuler les preuves, de montrer que l'habitude de l'ironie était familière aux Romains, qu'elle s'était partout glissée dans leurs mœurs. Ce qui s'est passé chez nous au moyen-âge rappelle ce qui se passait chez eux; la bouffonnerie également s'y mêlait aux choses les plus graves, le rire burlesque aux plus funèbres tristesses. Nos églises avaient

leur fête de l'âne; nos rois avaient leur fou, et la mort elle-même, déguisée en danseuse, avait sa ronde macabre. De même à Rome, dans certaines cérémonies religieuses, des plaisans habillés en Silènes contrefaisaient les prêtres qui marchaient devant eux; de même, aux pompes mortuaires, figuraient des bouffons qui singeaient la contenance et la physionomie du défunt. C'est le même penchant qui reparaît sur tous les points, qui se trahit sous toutes les formes.

Quand par la chronologie on arrive enfin à l'auteur de l'*Amphitryon*, chaque nom, chaque œuvre semble une démonstration de la thèse que je viens de soutenir. Le théâtre de Plaute, c'est Rome elle-même, c'est, Cicéron l'assure, la *fidèle image de la vie* d'alors (1). En France, on a été longtemps injuste pour Plaute; bien des gens, pour emprunter un joli mot de la préface des *Plaideurs*, avaient « peur de n'avoir pas ri dans les règles. » Seule de son époque, l'ingénieuse Mme Dacier osa écrire la vérité sur le grand poète qu'elle s'essayait à traduire et chez qui, dit-elle, se rencontrent « beaucoup de belles qualités, qui peuvent non-seulement l'égaler à Térence, mais peut-être même le mettre au-dessus de lui. » Au XVIIe siècle, les ornemens enjoués de son style acquirent tous les suffrages à l'auteur de *l'Andrienne;* on le comprend, ces images adoucies du vice, cette mélancolie facile, cette corruption recouverte d'élégance, devaient plaire à la société polie de Louis XIV, beaucoup plus que les tableaux énergiques de *l'Asinaire* et du *Brutal*, beaucoup plus que cette alliance audacieuse de la philosophie et de la licence qui osait faire du cynisme une leçon vivante de morale. Grace à une spirituelle et récente traduction, grace aux efforts d'une critique ingénieuse, Plaute aujourd'hui est à sa place, et la crainte de n'avoir pas ri dans les règles n'effraie, à l'heure qu'il est, aucun de ceux qui le lisent, je veux dire aucun de ceux qui l'admirent. Gardons pourtant nos sympathies aux vers si doux de Térence, à ces peintures délicates des sentimens, à cette finesse de la diction; mais souvenons-nous du jugement piquant de César qui, après l'avoir lu, l'appelait dans des vers spirituels un demi-Ménandre, *dimidiate Menander*. Quoique l'auteur de *l'Eunuque* poussât jusqu'à l'idolâtrie le goût de la Grèce, il n'en est pas moins, par cela même peut-être, un fidèle témoin du monde policé d'alors, un témoin qu'il faut entendre. Cette société agréable et bienséante des Lélius et des Scipions, cette passion un peu coquette des lettres, ces graces du langage, dans leur fadeur même, montrent que le grand règne d'Auguste eut, comme le grand règne de Louis XIV, sa littérature de Louis XIII, et fut également précédé d'une sorte de raffinement anticipé, d'une sorte d'élégance séduisante, mais légèrement maniérée et factice. Le théâtre de Térence me semble présenter cette nuance dans sa fleur et telle à peu près que l'aurait retracée Mme de Sévigné, non pas la

(1) *Imaginem nostræ vitæ quotidianæ*, dit Cicéron dans son plaidoyer pour Sextus Roscius. Si le mot est vrai de Cécilius, à plus forte raison l'est-il de Plaute.

mère de Mme de Grignan, à coup sûr, mais la jeune fille amie de Mme de Rambouillet, mais la jeune femme assidue aux causeries du salon bleu.

Ainsi jetée dans l'imitation de la scène athénienne, la comédie devait bientôt devenir un pastiche. De là vint que ces scènes, qui enthousiasmaient les patriciens, ennuyèrent le peuple. A deux reprises, on essaya de jouer l'*Hécyre* de Térence; mais la première fois le public déserta au beau milieu pour un acrobate, et la seconde pour une paire de gladiateurs. En vain Afranius et Atta essayèrent-ils de remettre en honneur la comédie purement romaine, la comédie en toge, la *fabula togata*. Peines perdues! Le peuple avait goûté à d'autres joies; il lui fallait les boucheries des bestiaires, les merveilles des naumachies, les poses lubriques des pantomimes. Dès-lors la comédie est perdue; il ne vous reste plus qu'à suivre sur la scène ce vieux chevalier qu'un caprice de tyran déshonore, ce Laberius qu'on force à revêtir des habits d'histrion, et qui dans le rôle qu'il débite se venge en s'écriant que la liberté est perdue, *libertatem amisimus;* il ne vous reste plus qu'à demander aux dernières atellanes leurs dernières et courageuses allusions, comment elles flagellaient les mœurs immondes de Tibère et le parricide de Néron. Voilà comment à Rome l'esprit critique ne mourut pas. Au reste, quand la comédie eut entièrement disparu, la satire la remplaça. Déjà, après quelques essais obscurs, Lucile l'avait inaugurée avec éclat : l'*âpre saumure* de son style, pour parler avec le poète, ne passa pas à Horace son successeur. Mais, par contre, quelle grace enchanteresse! quelle spirituelle causerie! Ici, nous touchons à des noms connus, à des noms qui se désignent eux-mêmes et marquent leur place dès qu'on les prononce. C'est la sombre mélancolie de Perse, ce contemplateur bel-esprit qu'on a si souvent mal jugé; c'est Martial qui enjolive des pointes en petits vers sur les petits ridicules et sur les monstrueuses infamies de la société romaine; c'est Juvénal enfin qui déclame, mais qui, dans ses vers puissans et sonores, offre un dernier asile à la vertu au milieu de la servilité de l'empire. Il faut marcher vite dans ces âges de la décadence où l'on se trouve entraîné à travers le néant de l'intelligence, ainsi que Mazeppa dans le vide du désert. L'esprit est comme desséché, les lettres se taisent. A certains momens, toutefois, l'ironie reparaît. Voici, sous Dioclétien, qu'on donne deux atellanes dont l'une s'appelle *le Testament de Jupiter et son Enterrement,* dont l'autre se nomme *Diane flagellée.* Ne vous y trompez pas, le jour où de pareilles pièces purent être jouées à Rome, le paganisme abdiqua, et le génie critique dut passer décidément dans d'autres mains, dans des mains bien autrement sérieuses et dignes. L'empereur Julien eut beau tenter de ressaisir le sceptre badin de Lucien dans sa curieuse et singulière satire des *Césars,* il n'était plus temps; Tertullien avait le droit de dire aux païens : « Sont-ce vos dieux, sont-ce vos histrions qui font rire? » Dès-lors la critique de la société n'appartenait plus aux poètes qui châtiaient les ridicules, mais à la chaire évangélique qui flétrissait les vices.

Il y a deux siècles et demi qu'en cette même chaire du Collége de France, Passerat (c'est bien le cas, puisqu'il est question de la satire, de rappeler l'un des plus spirituels auteurs de *la Ménippée*) étudiait, comme nous l'allons faire, le théâtre de Plaute. On était alors en pleine ligue... mais ce n'est point ce rapprochement-là que je veux faire. A ceux qui pensaient que de si frivoles études convenaient peu aux malheurs des temps, Passerat faisait remarquer que Névius avait écrit ses comédies en prison, et que Plaute en avait composé plus d'une en tournant tristement la meule, pendant qu'il était esclave. J'ajouterai qu'ici la légèreté du sujet n'est bien souvent qu'apparente. Pour qui sait comprendre, y a-t-il en effet une tristesse mieux sentie que celle du *Misanthrope?* Le cœur de Molière est là. Toujours l'étude du cœur humain a son côté grave; et, d'ailleurs, si nous étions tentés de tenir trop peu de compte du rôle puissant de l'ironie dans les lettres, l'histoire serait là pour nous démentir. La raillerie a plus fait pour certaines causes, pour certains partis, que les luttes des champs de bataille et que les combinaisons de la politique. Un bel esprit de la renaissance, Érasme, a écrit quelque part que les révolutions étaient des tragédies qui finissaient comme des comédies; ne sont-ce pas plus souvent des drames qui commencent par une parade? Ulric de Hutten avant Luther, *Figaro* avant la constituante! Joseph de Maistre l'a dit avec la franchise de son langage, c'est l'aiguille qui perce et fait passer le fil; ajoutons que ces piqûres, en déchirant le voile qui couvre l'esprit humain, peuvent laisser voir le fond de l'abîme. Oui, certains types comiques créés par les poètes sont comme des témoins vivans de leur époque. Lorsque, par exemple, les institutions du passé s'écroulent dans la grande révolution du XVIe siècle, Panurge, Falstaff, Sancho, semblent expliquer, mieux que tout le reste, ce grand dénouement historique. N'est-ce pas en effet le mysticisme, l'idéalisme, la chevalerie, qui sont étouffés par ce chœur goguenard? n'est-ce pas la prose qui tue la poésie? Il en fut de même à Rome : les lettres y expliquent l'histoire. C'est à ces études que je vous convie; nous essaierons de contrôler les faits par les idées, les mœurs par la littérature.

Ch. Labitte.

———

V. de Mars.

